

N° 666

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 2 juin 2021

RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant **lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**,*

Par MM. Philippe TABAROT, Pascal MARTIN et Mme Marta de CIDRAC,

Sénateurs

Tome III

Rapport

(Examen du rapport en commission)

(1) Cette commission est composée de : M. Jean-François Longeot, président ; M. Didier Mandelli, Mmes Nicole Bonnefoy, Marta de Cidrac, MM. Joël Bigot, Rémy Pointereau, Frédéric Marchand, Guillaume Chevrollier, Mme Marie-Claude Varailas, MM. Jean-Pierre Corbisez, Pierre Médevielle, Ronan Dantec, vice-présidents ; M. Cyril Pellevat, Mme Angèle Prévaille, MM. Pascal Martin, Bruno Belin, secrétaires ; MM. Jean-Claude Anglars, Jean Bacci, Étienne Blanc, François Calvet, Michel Dagbert, Mme Patricia Demas, MM. Stéphane Demilly, Michel Dennemont, Gilbert-Luc Devinaz, Mme Nassimah Dindar, MM. Gilbert Favreau, Jacques Fernique, Mme Martine Filleul, MM. Fabien Genet, Hervé Gillé, Éric Gold, Daniel Gueret, Mmes Nadège Havet, Christine Herzog, MM. Jean-Michel Houllégatte, Olivier Jacquin, Gérard Lahellec, Mme Laurence Muller-Bronn, MM. Louis-Jean de Nicolay, Philippe Pemezec, Mmes Évelyne Perrot, Marie-Laure Phinera-Horth, Kristina Pluchet, MM. Jean-Paul Prince, Bruno Rojouan, Mme Denise Saint-Pé, MM. Philippe Tabarot, Pierre-Jean Verzelen.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^{ème} législ.) : 3875 rect., 3995 et T.A. 602

Sénat : 551, 634, 635, 649, 650 et 667 (2020-2021)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
EXAMEN EN COMMISSION.....	5

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 2 juin 2021, la commission a examiné le rapport sur le projet de loi n° 551 (2020-2021) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La réunion est ouverte à 9 heures

M. Jean-François Longeot, président. – Mes chers collègues, nous commençons l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dont l'examen au fond a été confié à notre commission.

Nos trois rapporteurs travaillent depuis près de deux mois à la préparation de l'examen de ce texte, qui comportait initialement 69 articles et qui s'est considérablement étoffé, avec aujourd'hui 218 articles, répartis dans sept titres, contre six initialement.

Notre commission a traité au fond 132 articles, tandis que 86 articles ont été délégués à la commission des affaires économiques, en particulier sur les volets relatifs au logement, à l'artificialisation des sols et à l'agriculture.

Je constate à la vue des quelque 1 900 amendements déposés sur ce texte que les sujets qu'il aborde ont suscité sinon de l'enthousiasme, du moins de l'intérêt !

Par ailleurs, quand j'examine les amendements déposés par nos rapporteurs et ceux qui ont été déposés par nos collègues rapporteurs pour avis des autres commissions, je me dis qu'il y a eu un vrai travail partenarial entre les commissions concernées, que nous avons fait le bon choix en nous appuyant sur l'expertise des commissions permanentes sans recourir à une commission spéciale et que certains sujets ont été travaillés au-delà des clivages partisans.

Cela rappelle notre capacité collective à faire avancer les politiques dans le sens de l'intérêt général, ce dont je me réjouis.

À cet égard, je remercie nos collègues rapporteurs et rapporteurs pour avis, les présidents des commissions concernées et bien sûr, notre vice-président Didier Mandelli.

Je crois pouvoir dire que les rapporteurs ont été particulièrement efficaces dans leur approche du texte et leurs propositions, un trio de choc en somme !

Près de 130 auditions ont été organisées et vous nous proposez près de 180 amendements.

Vos propositions pourraient permettre, sous réserve de leur adoption par la commission, de rehausser l'ambition du texte, d'en améliorer la rédaction et de parvenir à donner corps aux objectifs de justice sociale et

de cohésion territoriale, deux thématiques chères à notre commission et qui sont indispensables pour réussir la transition écologique dans notre pays.

Nos collègues rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques ont, je le sais, œuvré dans le même sens.

À ce titre, il me revient de vous rappeler que, s'agissant des articles délégués à la commission des affaires économiques et conformément à ce qui a été décidé, je vous proposerai de confirmer la position de nos collègues, chaque fois que nous examinerons des articles délégués ou des amendements portant articles additionnels.

Ensuite, pour la discussion générale du texte, comme il en a été convenu en accord avec l'ensemble des groupes politiques, que je remercie, seuls les groupes politiques qui n'ont pas de rapporteurs s'exprimeront dans la discussion générale, avec un temps de parole limité à cinq minutes par groupe. Notre temps d'examen en commission est en effet précieux. Il serait souhaitable que la discussion générale dure moins d'une heure. Puis, nous passerons à l'examen des amendements.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Merci Monsieur le Président. Vous l'avez rappelé, nos travaux ont commencé il y a près de deux mois, et nous avons réalisé au total, chacun séparément ou souvent en commun, près de 130 auditions, dont 43 pour ma part sur les articles qui ont été confiés à mon examen, ce qui nous a permis de cerner les attentes et les propositions d'un très grand nombre d'acteurs, collectivités territoriales, associations et fédérations d'entreprises ou de protection de l'environnement, services de l'État et personnalités qualifiées.

Je crois donc pouvoir dire que nous avons « joué le jeu » de l'examen de ce texte et l'avons abordé avec sérieux et rigueur, article par article !

Nous avons mené à bien ce travail dans l'esprit que le Président du Sénat avait envisagé, à savoir un travail parlementaire prolongeant un travail citoyen, réalisé à la demande du Gouvernement. Chacun dans son rôle.

Il n'a pas été aisé d'aborder ce texte. Il est parfois intéressant, mais inabouti, quelquefois en trompe-l'œil, avec une idée forte mais sans portée normative et souvent dans la reprise, la prolongation, le complément à des mesures déjà entrées en vigueur.

Pour ma part, les 42 articles, dont vous avez bien voulu me confier l'examen, se répartissent en six titres différents dans le projet de loi. J'ai traité en particulier des dispositions relatives à l'information du consommateur, à la publicité, à l'économie circulaire, aux énergies renouvelables, à la protection judiciaire de l'environnement et à l'évaluation du projet de loi. Ces mesures ont un impact direct sur le quotidien de nos concitoyens mais également sur les secteurs d'activité qui proposent ces

biens et services à la consommation, en contribuant à la décarbonation de notre économie.

Aussi, au cours de mon travail de rapporteure, j'ai toujours cherché, et mes collègues également, à réconcilier les transitions écologique, économique et sociale, c'est-à-dire à améliorer l'ambition environnementale des mesures qui nous ont été soumises par le Gouvernement et les députés, tout en prêtant une attention constante aux conséquences de ce qui nous est proposé sur le quotidien de nos concitoyens, notamment les plus modestes.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises depuis le début de nos travaux, mais l'objectif de justice sociale me paraît avoir été insuffisamment pris en compte initialement dans ce texte.

Face à ces constats, les amendements que je vous proposerai d'adopter tout à l'heure s'inscrivent dans trois axes principaux : fixer un cap clair pour engager durablement notre économie dans la transition bas-carbone ; faire le trait d'union entre la vie quotidienne des Français, la structure actuelle et à venir de notre économie et nos engagements climatiques internationaux et européens ; accélérer la décarbonation de notre économie en garantissant l'effectivité et l'efficacité des mesures que nous pourrions voter collectivement.

Je tiens également à souligner que la collaboration avec nos collègues rapporteurs pour avis s'est faite en très bonne entente et nous a permis d'aboutir à des propositions communes, enrichies de nos expériences et points d'attention différents. Je vous remercie donc à nouveau, Monsieur le président, pour l'organisation institutionnelle qui a été mise en place.

Avant de laisser la parole à mon collègue Pascal Martin, je souhaiterais insister sur quatre points principaux.

D'abord, la réécriture des dispositions relatives à l'affichage environnemental et à la publicité. Les amendements que je vous proposerai permettront d'accélérer la mise en œuvre d'incitations à une meilleure production et conception des biens et services proposés à nos concitoyens et de mieux éclairer le consommateur sur les enjeux de la transition écologique, notamment en luttant plus vigoureusement contre l'écoblanchiment. Concernant la police de la publicité, je vous proposerai un amendement tendant à mieux territorialiser le dispositif proposé en renonçant à la décentralisation systématique du pouvoir de police.

Sur le volet économie circulaire, dans la suite de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dont j'étais rapporteure, je vous proposerai plusieurs amendements visant à accroître l'ambition du texte, en clarifiant l'obligation de développement du vrac dans les grandes et moyennes surfaces, en facilitant la mobilisation des pièces détachées de véhicules hors d'usage, en augmentant les moyens mis à disposition des territoires pour le financement d'infrastructures nécessaires

au réemploi. Je proposerai également de compléter le texte d'un volet relatif à la lutte contre les déchets de la vente à emporter.

Concernant la protection judiciaire de l'environnement, mes amendements visent à répondre aux critiques juridiques sévères émises par le Conseil d'État et à lever le risque d'inconstitutionnalité. Ils améliorent la lisibilité du droit et renforcent la protection des milieux physiques, grâce, notamment, à l'abaissement du seuil des atteintes durable de dix à sept ans.

Enfin, je vous proposerai un amendement visant à confier au Haut Conseil pour le climat (HCC) la mission d'évaluer le projet de loi.

Avant de laisser la parole à mes collègues rapporteurs, il me revient de vous présenter le périmètre du texte permettant de juger de la recevabilité des amendements au titre de l'article 45 de la Constitution.

Le périmètre du projet de loi inclut des dispositions relatives à l'information relative à l'impact environnemental des biens et services et au respect de critères sociaux ; l'éducation et la sensibilisation au développement durable, au changement climatique et à ses effets ; l'encadrement et la régulation environnementale de la publicité ; la lutte contre les pratiques incitant à la surconsommation et au gaspillage ; la limitation des emballages à usage unique par le développement de solutions de réutilisation et de réemploi et par le développement de la vente en vrac ; la facilitation et l'incitation à la réparation et au réemploi des biens de consommation ; l'intégration des considérations environnementales dans la recherche ; l'intégration des considérations environnementales dans la commande publique ; l'intégration des considérations environnementales dans le dialogue social ; l'intégration des considérations environnementales dans la formation ; la mise en œuvre et l'application de la stratégie nationale bas carbone et le pilotage de la politique nationale de réduction de l'empreinte carbone ; la protection des écosystèmes aquatiques et marins ; la protection des écosystèmes terrestres face aux activités économiques ; la planification et le déploiement des énergies renouvelables de manière à atteindre les objectifs fixés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie ; la planification territoriale de la transition climatique et énergétique ; la promotion des alternatives à l'automobile et du report modal pour les déplacements individuels et la réduction des émissions associées à l'automobile ; la programmation, l'accompagnement et l'incitation à la réduction des émissions du transport de marchandises ; la limitation des émissions du transport aérien et du système aéroportuaire et l'amélioration de l'intermodalité entre le train et l'avion ; la protection des espaces naturels et sensibles ; l'adaptation et la recomposition urbaine des territoires face au réchauffement climatique et aux événements climatiques exceptionnels ; la maîtrise et la réduction de l'empreinte carbone et de la pollution atmosphérique du secteur agricole et de notre alimentation, notamment s'agissant des habitudes alimentaires ; le renforcement de la résilience de nos systèmes alimentaires territoriaux face au changement climatique ; la lutte

contre la déforestation importée ; la protection judiciaire de l'environnement et des milieux, ainsi que la répression et les sanctions aux atteintes du droit de l'environnement ; l'évaluation environnementale des politiques publiques et des projets de loi.

M. Pascal Martin, rapporteur. – Comme vous l'avez rappelé, nous avons consacré de longues journées d'auditions pour préparer l'examen du texte et le rapport que nous vous soumettons aujourd'hui. Pour ma part, c'était une première expérience de rapporteur et je forme le vœu d'être à la hauteur de la tâche que vous avez bien voulu me confier.

Le déroulement des auditions et les échanges que nous avons eus entre collègues rapporteurs, rapporteurs pour avis et avec les sénateurs membres de la commission montre un paradoxe évident sur ce texte : si le retour au premier plan des préoccupations environnementales dans notre agenda législatif est un signe, un symbole majeur que nous saluons et dont nous pouvons nous réjouir pour l'intérêt général, le texte qui nous est soumis – c'est un euphémisme – contente peu de personnes. Les mesures sont inégales tant du point de vue de leurs effets réels sur le climat que de leur normativité.

Entre les renoncements inavoués, les ajouts opportuns, les critiques constructives, les propositions très ambitieuses et les fausses bonnes idées, il n'est pas simple de faire le tri, et il faut souvent regarder dans le détail pour lever le voile sur des mesures dont l'effet peut paraître très positif pour l'environnement, mais, dans les faits, se révéler contre-productif à court, à moyen terme et même à long terme.

N'allez pas croire, toutefois, qu'il s'agit d'une critique univoque : des avancées sont permises, car si nous votons ce texte, nous donnerons davantage de leviers à nos collectivités pour accélérer la transition et mieux adapter nos territoires aux effets du changement climatique, nous soutiendrons le mouvement de relocalisations industrielles avec la réforme du code minier, nous renforcerons la protection des écosystèmes sensibles et nous participerons à une meilleure maîtrise de l'empreinte carbone de notre alimentation.

Toutefois, il faudra apporter des compléments et ce sera l'objet des amendements que nous présenterons.

Pour ma part, les 57 articles dont vous avez bien voulu me confier l'examen se répartissent en cinq titres. J'ai traité en particulier des dispositions relatives à l'éducation au développement durable, à la commande publique, à la formation professionnelle, à l'eau, à la réforme du code minier, à la protection des espaces naturels et des écosystèmes, à la gestion du recul du trait de côte, au volet agricole et, enfin, à la lutte contre la déforestation importée.

Ces mesures ont un impact plus indirect sur le quotidien de nos concitoyens mais elles portent un effet potentiel très important pour engager

encore un peu plus notre pays dans la transition bas-carbone, dans le respect des objectifs que la France s'est donnés. Elles ont, en revanche, un impact important sur les collectivités territoriales, mais aussi sur des secteurs économiques entiers.

J'ai à cet égard deux regrets ou, du moins, j'apporterai deux bémols : sur la réforme du code minier, d'une part, et sur la réforme de la gestion du recul du trait de côte, d'autre part. Je trouve dommage que nous devions examiner rapidement ces mesures dans un texte qui est devenu un peu « fourre-tout » et qui pourrait être aussi vu comme une voiture-balai des projets enterrés du ministère de la transition écologique ! Je pense que Philippe Tabarot ne me contredira pas !

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont déjà travaillé sur ces sujets et il aurait été important de pouvoir y consacrer un temps dédié, dans le cadre d'un véhicule législatif autonome.

Pour autant, compte tenu de l'importance de ces sujets, j'ai, comme l'a dit Marta de Cidrac, moi aussi décidé de « jouer le jeu » et de travailler sur la base qui m'était soumise, en concertation avec toutes les parties prenantes.

Les amendements que je vous proposerai d'adopter s'inscrivent dans trois axes principaux, dont certains rejoignent ceux qui ont été évoqués par Marta de Cidrac. D'abord, ils visent à rehausser l'ambition environnementale d'un texte souvent en trompe-l'œil notamment sur la partie « résilience face au changement climatique », trop peu développée. Ils tendent aussi à consacrer le rôle majeur de nos collectivités territoriales pour la réussite de la transition écologique et à leur donner des outils pour y parvenir. Ils ont enfin pour objet de mieux concilier transition écologique et justice sociale et préparer notre pays aux différentes transitions qu'il va connaître. J'ai également tenu à rappeler, à travers plusieurs amendements, que les services de l'État devaient avant tout travailler au service de l'accompagnement des secteurs concernés par la transition, des collectivités territoriales et surtout de nos concitoyens.

Avant de laisser la parole à mon collègue Philippe Tabarot, je souhaiterais insister sur quatre mesures principales que je vous proposerai d'adopter.

Sur le volet relatif au verdissement de la commande publique, je vous proposerai de conforter les dispositifs introduits par l'Assemblée nationale, qui vont dans la bonne direction. Je vous proposerai même d'accroître l'ambition du texte en la matière, en prévoyant une entrée en vigueur anticipée à deux ans concernant le verdissement des contrats de concession.

En revanche, nous vous proposerons, avec mon collègue rapporteur pour avis de la commission des lois, Stéphane Le Rudulier, de supprimer les dispositions introduites à l'Assemblée nationale relatives à l'insertion par la

commande publique ; je le fais avec le cœur lourd, puisque ces problématiques me tiennent à cœur mais il apparaît clairement que les dispositions proposées sont contraires au droit européen : les maintenir dans le texte ferait donc courir un risque majeur pour la sécurité juridique des marchés passés par les collectivités, risque que je ne peux évidemment pas prendre pour nos élus locaux.

S'agissant des articles relatifs à l'eau, j'ai veillé à ce que les activités humaines puissent être conciliées avec la nécessaire protection des écosystèmes aquatiques. La raréfaction de la ressource et le stress hydrique que certains territoires subissent chaque été nous imposent de mieux connaître l'état de nos réseaux de distribution d'eau potable et d'identifier les masses d'eau stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable. Je vous proposerai également une formulation d'équilibre concernant le respect des prescriptions administratives d'aménagement et d'équipement par les moulins à eau, dans le cadre d'une politique de continuité écologique apaisée. Afin de ne pas renvoyer dos à dos les propriétaires de moulins et l'administration, je suggère la mise en œuvre d'une solution de conciliation en cas de désaccord.

En ce qui concerne les dispositions relatives au recul du trait de côte, j'ai travaillé en lien avec l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) et de nombreux collègues, dont Didier Mandelli et Jean-François Rapin, afin de vous proposer d'adopter un dispositif de droit d'option pour les collectivités pour ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme dans leurs documents d'urbanisme. Il convient maintenant que le Gouvernement clarifie les modalités de financement de cette politique qui revient sinon à un transfert de compétences vers les collectivités du moins à une extension des compétences de celles-ci, avec peu de précisions sur les impacts techniques et financiers. Le Gouvernement devrait nous apporter des éléments précis et chiffrés en séance publique.

Enfin, s'agissant du volet agricole, je vous proposerai un équilibre, élaboré en lien avec ma collègue Anne-Catherine Loisier et en prenant appui sur les récents travaux de notre commission, entre maîtrise des émissions de notre secteur agricole et réduction de l'empreinte environnementale globale de notre alimentation, par une action forte sur la réduction des engrais azotés, sans pour autant compromettre la capacité de nos agriculteurs à réussir la transition agroenvironnementale et par des mesures novatrices en matière de lutte contre la déforestation importée.

M. Philippe Tabarot, rapporteur. - Je souscris aux propos qui ont été tenus par mes collègues et je tiens également à souligner la bonne entente qui a régné entre nous et avec nos collègues rapporteurs pour avis des commissions concernées.

J'ai la lourde tâche de vous présenter les dispositions relatives aux transports, que vous m'avez fait l'honneur de me confier et qui représentent plus de 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Comme mes collègues, mon ressenti global sur ce projet de loi est mitigé : il s'agit d'un texte en trompe-l'œil, parfois mal écrit, inabouti, pour tenter de contenter tout le monde, à l'image du « en même temps » cher à cette majorité. Pourtant, ce texte a tout de même des conséquences très importantes sur de nombreux secteurs de notre économie. Il est donc de notre responsabilité de l'améliorer, pour que l'ambition climatique rime avec justice sociale, en supprimant les mesures relevant de l'écologie punitive et culpabilisante. Plusieurs mesures visent à accélérer des mesures adoptées dans des textes précédents et qui, pour certaines, ne sont même pas encore entrées en vigueur.

Paradoxalement, en dépit du nombre très important d'articles – 218 désormais – le texte me paraît inabouti comme je vous le disais à l'instant.

Le volet « accompagnement social et économique de la transition vers une économie bas-carbone » est particulièrement faible. Je considère qu'il manque un « chemin heureux », des mesures de soutien et d'accompagnement, en somme une vision « positive » et incitative de la transition.

J'espère que le Gouvernement formulera des propositions en ce sens à l'occasion de l'examen du budget pour l'année 2022.

Par ailleurs, certaines mesures ont été insuffisamment préparées et concertées, voire mal calibrées.

Enfin, certaines mesures placent les collectivités territoriales dans une position délicate. L'État semble finalement se défausser sur les collectivités pour porter des changements difficilement acceptables sur le plan social, en s'abritant finalement derrière la logique de proximité et la libre administration des collectivités territoriales, ce qui ne manque pas d'ironie si l'on considère les atteintes qui ont été portées à cette libre administration locale dans de précédents textes ces dernières années...

Dès lors, la difficulté de notre exercice consiste à faire comprendre à ce Gouvernement l'intérêt qu'il a à travailler de manière constructive et pragmatique avec les parlementaires et le Sénat sur ce texte, car l'urgence climatique est réelle. J'ai donc décidé, moi aussi, de « jouer le jeu » pleinement en rentrant dans le détail des sujets, en cherchant à faire des propositions équilibrées et solides.

J'ai envisagé de multiples options et dispositions, en tenant compte des contraintes qui nous sont imposées, je pense notamment à l'article 40 de la Constitution qui nous empêche de prévoir des mesures financières fortes.

Si certaines rédactions que je vous proposerai aujourd'hui d'adopter ne sont pas pleinement satisfaisantes, c'est parce que les enjeux concernés – je pense en particulier à l'éco-taxe – ne peuvent pas être traités avec autant d'incertitudes, d'improvisations et de sous-entendus inavoués de la part du Gouvernement.

En revanche, je vous proposerai plusieurs mesures positives et incitatives, d'orientation, de soutien et d'accompagnement pour poursuivre le mouvement que nous appelons tous de nos vœux : la décarbonation de notre économie et en particulier du secteur des transports, la compétitivité industrielle et de la qualité de vie pour tous nos concitoyens.

Aussi, les amendements que je proposerai à la commission d'adopter s'agissant du titre « Se déplacer » peuvent se décliner en trois axes principaux, qui rejoignent ceux qui ont été mentionnés par mes collègues rapporteurs : fixer un cap clair pour engager durablement notre économie dans la transition bas-carbone ; garantir l'efficacité et l'acceptabilité des dispositions votées ; faire le trait d'union entre la vie quotidienne de nos concitoyens, la transition écologique et nos engagements internationaux et européens.

Je souhaiterais en particulier insister sur cinq mesures.

D'abord, en ce qui concerne le déploiement des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m), je vous soumettrai des amendements visant à redonner de la souplesse aux collectivités territoriales dans la définition de leurs schémas de restriction de circulation, en lien avec le rapporteur de la commission des lois ; ainsi que différentes mesures pour les ménages vivant et travaillant en ZFE-m.

En ce qui concerne l'accompagnement à la décarbonation du secteur, il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport mais, au contraire, de les associer à la transition écologique. Au regard du potentiel environnemental du transport ferroviaire, je suggère d'y appliquer un taux de TVA réduit de 5,5 %, afin d'acter que le train est un produit de première nécessité.

Ensuite, je vous propose d'accompagner dans la durée les transporteurs routiers dans le renouvellement de leur flotte, par des dispositifs de suramortissement ainsi que par le biais de plusieurs prêts à taux zéro pour l'achat de véhicules peu polluants.

Au sujet de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), il n'aura échappé à personne que l'enjeu de la fiscalité des carburants routiers est particulièrement sensible. Afin de préserver à la fois la compétitivité de notre filière logistique et d'inciter à la transition vers des motorisations plus respectueuses de l'environnement, il m'a paru nécessaire d'assurer le réalisme de toute trajectoire de réduction de cet avantage fiscal. Je vous propose donc, en étroite concertation avec Christine Lavarde et Daniel Gremillet, de conditionner toute augmentation de la fiscalité à la disponibilité d'une offre alternative de poids lourds qui soit

accessible aux opérateurs de transport, tout en privilégiant l'accès aux biocarburants.

En ce qui concerne l'« écotaxe », l'habilitation à légiférer par voie d'ordonnance sollicitée par le Gouvernement pour prévoir la mise en place de contribution par les régions ne me semble pas acceptable en l'état. Elle comporte de nombreuses zones d'ombre : modalités de collecte, interopérabilité, etc. De plus, loin de régler le problème, elle le déplace en créant d'importants effets de bord entre régions et entre départements, voire une importante concurrence fiscale, génératrice d'inégalités préjudiciables entre les territoires. Je vous propose donc de remplacer l'habilitation par un objectif plus pragmatique de mise en place d'une contribution dans le cas où le secteur n'aurait pas réduit significativement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2028.

S'agissant des mesures relatives au transport aérien, je regrette que ce secteur, qui est littéralement à terre du fait de la crise sanitaire et économique, fasse l'objet de contraintes importantes, même si le Gouvernement a pris en compte certaines remarques. Les articles relatifs à l'aérien constituent soit des mesures de portée programmatique, soit des mesures très « bordées » pour ne porter leurs effets que quand le secteur aura retrouvé ses niveaux pré-crise.

Sur la taxe carbone, je vous propose d'adresser un message positif tout en renvoyant le sujet au niveau de l'Union européenne afin de ne pas créer de différentiels de compétitivité trop importants.

S'agissant des fameuses « 2 heures 30 », les dispositions n'affecteront dans les faits qu'une seule ligne : Orly-Bordeaux. Nous rappellerons aussi notre attachement aux lignes aériennes d'aménagement du territoire.

Sur ce volet, je vous proposerai une mesure qui, à elle seule, aura plus d'impact positif sur l'environnement que toutes les mesures prévues par le Gouvernement et les députés : l'instauration d'un prix minimum sur les billets d'avion. Cette mesure, couplée à la réduction à 5,5 % de la TVA pour les billets de train, permettra de favoriser le report modal des voyageurs. Je vous proposerai également une définition juridique de la compensation carbone, qui serait ainsi la première en droit français - c'est une avancée importante.

En conclusion, je voudrais remercier notre président, M. Longeot, dont la porte est toujours ouverte, M. Mandelli, qui avait été rapporteur de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et qui a été de précieux conseil et l'ensemble de mes collègues.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. - Le volet sur l'énergie et les mines, qui nous est soumis, est tout à la fois, intéressant et insatisfaisant : intéressant, car la réforme du code minier est un événement historique, le droit actuel datant d'une loi de 1810, qui a été codifiée en 1956 ; insatisfaisant, car il est muet sur

l'énergie, alors que la lutte contre le réchauffement climatique impose de décarboner nos modes de production et de consommation en la matière.

Ce volet pourtant ne comporte rien d'inédit, puisque 20 % des dispositions du texte sont issues de la loi relative à l'énergie et au climat.

S'agissant de la réforme du code minier, je propose de supprimer quinze ordonnances et d'inscrire « en dur » dans la loi cinq dispositifs. Des délais plus courts, des concertations plus précises, des rédactions plus resserrées borneront l'action du Gouvernement. Il me semble aussi nécessaire que ce dernier présente les ordonnances et la stratégie minière devant le Parlement. Il faut enfin sécuriser l'analyse environnementale, le contentieux minier et la lutte contre l'orpaillage.

Pour ce qui concerne l'énergie, je ne peux que constater les lacunes du texte : sur l'hydroélectricité, qui représente la moitié de notre production d'énergie renouvelable ; sur le nucléaire, qui assure les trois quarts de notre mix électrique ; sur l'hydrogène, vecteur énergétique d'avenir – une voiture à hydrogène a dépassé les 1 000 kilomètres d'autonomie ce week-end –, beaucoup discuté, mais peu soutenu !

C'est pourquoi je propose d'intégrer au texte une partie des dispositions de mes propositions de loi : l'une tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique, l'autre tendant à compléter la loi Énergie-climat et son objectif de « neutralité carbone ».

Nous avons également adopté des dispositifs de soutien au biogaz et aux biocarburants.

Enfin, mon objectif a été de veiller à conserver les acquis de la loi Énergie-climat, car nous ne pouvons pas reculer après seulement un an d'application : le principe d'une loi quinquennale d'ici à 2023 que devront respecter les objectifs régionalisés ; la compétence du maire en matière d'implantation d'installations renouvelables ; le respect par les communautés d'énergie des grands principes de notre système de distribution électrique : un prix unique, une propriété publique.

Je veux aussi remercier le président Jean-François Longeot, la présidente Sophie Primas, ainsi que l'ensemble des rapporteurs de la commission du développement durable. Nous pouvons être fiers du travail ainsi accompli de concert. Je me félicite en particulier que, sur le sujet si sensible et si technique des mines, nous ayons abouti à une position sénatoriale claire, solide et partagée, par-delà les commissions et les groupes.

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – En matière de lutte contre l'artificialisation des sols, l'examen de 27 articles, a été délégué à la commission des affaires économiques. Je souhaiterais vous retracer brièvement les points essentiels

de ce texte en la matière, ainsi que les apports de notre commission sur ce thème.

Le cœur du dispositif est constitué des articles 47 à 49. Ils fixent une trajectoire générale de réduction du rythme de l'artificialisation en deux étapes : d'abord, une réduction par deux de ce rythme d'ici à 2031, par rapport aux dix années précédentes ; puis une stabilisation, c'est-à-dire « l'absence d'artificialisation nette », d'ici à 2050. L'article 49 prévoit la manière dont cette trajectoire et cet objectif quantitatif seront déclinés dans les documents de planification, depuis l'échelle régionale jusqu'à chaque plan local d'urbanisme (PLU) et chaque carte communale.

Le texte comporte aussi un volet dédié à l'aménagement commercial, souvent résumé comme un « moratoire sur les surfaces commerciales de plus de 10 000 mètres carrés de surface de vente ».

Enfin, il rassemble des dispositions éparses, qui visent à rénover la forme, le contenu et les outils des documents d'urbanisme et de planification, pour mieux lutter contre l'artificialisation.

Le texte est ambitieux : il faut le saluer, car l'artificialisation soulève de vraies problématiques tant environnementales qu'économiques, voire sociales. L'étalement urbain a sans doute contribué à un certain sentiment de relégation dans des périphéries. Le texte apporte aussi des avancées intéressantes et appelées de nos vœux depuis longtemps, comme le traitement des friches ou la meilleure planification de l'implantation des surfaces commerciales ou des capacités logistiques.

Toutefois, à nos yeux, le texte du Gouvernement donne la priorité à l'effet d'annonce et se trompe sur la méthode. Il traduit une véritable volonté centralisatrice de la politique d'urbanisme, avec un État « répartiteur » des droits à construire et des collectivités reléguées au rang d'exécutants. Or en tant qu'élus, nous savons tous que c'est à l'échelon de proximité que naissent et sont accompagnés les projets.

Je fais le même constat sur les articles disparates de ce volet. À chaque fois, le Gouvernement et l'Assemblée nationale sont passés par des obligations : obligation de surface végétalisée en zone dense, obligation de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation (OAP), obligation de réviser le plan local d'urbanisme (PLU), obligation de rapport annuel, énièmes études... Or, dans bien des cas, la plus-value réelle de ces mesures n'est pas avérée.

D'abord, nous souhaitons remplacer l'approche centralisée et uniforme par une approche différenciée et territorialisée, en confiant la territorialisation des efforts aux schémas de cohérence territoriale (Scot) et aux plans locaux d'urbanisme (PLU), en lieu et place des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Nous souhaitons indiquer clairement dans la loi que les cibles que

se fixeront les collectivités devront tenir compte de la conciliation des enjeux locaux et de leurs spécificités.

Ensuite, nous souhaitons améliorer le caractère opérationnel et concret de ce projet de loi. Nous avons ainsi assoupli les délais quand cela était nécessaire, renforcé l'évaluation quand cela est pertinent, et modifié les définitions pour les rendre concrètes pour les acteurs locaux. Notre commission a également adopté la possibilité pour les maires de soumettre, au cas par cas, à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) les projets de surface commerciale qui les inquiètent du point de vue, par exemple, environnemental.

Par ailleurs, nous apportons à ce volet une dose de simplification, en accélérant les projets vertueux et sur des friches, ou encore en articulant les procédures d'urbanisme pour aller à l'essentiel sans perte d'énergies.

Enfin, nous proposons d'introduire des dispositifs innovants, sur une base volontaire, pour donner toute leur portée aux initiatives locales, comme en matière de permis de végétaliser, de certificat de projet, ou encore d'autorisations d'urbanisme.

Tels sont les principaux apports de la commission des affaires économiques sur ce volet « artificialisation ».

M. Stéphane Le Rudulier, rapporteur pour avis de la commission des lois. – La commission des lois s'est saisie pour avis d'une trentaine d'articles. Elle a considéré que le texte était trop souvent d'une facture décevante, avec peu de dispositions normatives ou juridiquement abouties.

Nous nous sommes intéressés plus précisément à l'article 15 sur le « verdissement » de la commande publique, au titre VI sur la protection judiciaire de l'environnement, aux dispositions destinées à lutter contre l'orpailage en Guyane et enfin, aux mesures relatives aux transports et à la lutte contre l'artificialisation des sols, que nous avons analysées en veillant à ce qu'elles respectent le principe de libre administration des collectivités territoriales.

J'ai beaucoup échangé avec mes collègues rapporteurs au fond, ce qui nous a permis de dégager sur la plupart des sujets des positions communes qui donneront plus de force à l'expression du Sénat.

En ce qui concerne tout d'abord les dispositions pénales destinées à réprimer plus sévèrement les atteintes graves et durables à l'environnement, la commission des lois s'est attachée à proposer une nouvelle rédaction de l'article 68, qui tienne compte des critiques émises par le Conseil d'État. La rédaction figurant dans le projet de loi initial semble en effet fragile au regard de nos principes constitutionnels, en raison de la confusion des peines entre délit intentionnel et délit non intentionnel, d'une part, et de la possible double incrimination pour les mêmes faits, d'autre part.

J'ajoute qu'il ne nous est pas paru opportun de conserver le terme d'écocide, qui désigne habituellement un crime qui pourrait être un jour reconnu par le droit international. Utiliser ce terme pour désigner un délit consacré en droit interne risquerait donc d'être un facteur de confusion.

Notre rapporteure Marta de Cidrac propose d'assouplir le critère retenu pour caractériser les atteintes graves et durables à l'environnement et de réduire, en parallèle, le quantum de la peine encourue. Ces deux modifications permettraient de préserver l'équilibre d'ensemble du dispositif.

La commission des lois a également veillé à mieux encadrer l'utilisation de drones par les agents de contrôle chargés de veiller au respect des normes environnementales, à la lumière de nos travaux sur la proposition de loi Sécurité globale et de la récente décision du Conseil constitutionnel.

Enfin, sur une question plus ponctuelle, nous vous proposons d'abroger le référé pénal prévu par le code de l'environnement. Introduite par la loi sur l'eau de 1992, cette procédure n'a quasiment jamais été utilisée depuis sa création. L'Assemblée nationale souhaite lui donner un nouveau souffle en élargissant son champ d'application. Nous pensons, pour notre part, que cette procédure est redondante avec les référés civil et administratif, d'où notre proposition d'abrogation qui permettrait, pour une fois, de simplifier notre législation.

Sur la question de la commande publique, nous présentons avec le rapporteur Pascal Martin plusieurs amendements communs, destinés à garantir la compatibilité du projet de loi avec le droit européen et à mieux prendre en compte la réalité des PME.

Enfin, sur le volet « transports », la commission des lois a examiné les articles 26 *ter*, 27, 29 et 32. C'est ce dernier article, relatif à l'écotaxe régionale, qui a suscité le plus de débats, car le dispositif présente de nombreux écueils : le type de contribution, les modalités de collecte, l'interopérabilité entre les contributions, *etc.* La commission a adopté un amendement de suppression de l'article, considérant que l'habilitation demandée par le Gouvernement était trop vague et imprécise, et que ce débat trouverait mieux sa place dans le projet de loi « 3DS » que notre assemblée examinera au mois de juillet prochain.

Le rapporteur Philippe Tabarot a déposé un amendement qui a également pour effet de supprimer la demande d'habilitation, tout en prévoyant un suivi des émissions de gaz à effet de serre par le secteur du transport routier de marchandises ; c'est seulement si les émissions ne diminuaient pas suffisamment à l'horizon de 2028 que la création d'une contribution serait envisagée. Il s'agit d'une solution à laquelle nous pouvons nous rallier.

S'agissant de l'article 27 relatif aux zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), nous proposons de défendre les prérogatives du maire en instaurant un mécanisme de blocage qui permettra de s'opposer au transfert des compétences à l'établissement public de coopération intercommunale.

Je remercie nos trois rapporteurs pour la qualité de nos échanges.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis de la commission de la culture. – Sur l'éducation, les apports de ce texte sont symboliques : l'éducation au développement durable est déjà présente à l'école depuis plus de 45 ans. La commission de la culture a déposé plusieurs amendements de clarification de la rédaction des articles 2 à 3. Sur ces sujets, nous partageons les mêmes grandes orientations avec Pascal Martin.

Les articles 4 et 5 concernent la publicité dans les médias. Les recettes publicitaires représentent 95 % des ressources des chaînes privées. Toute restriction aurait donc des conséquences immédiates sur la qualité des programmes. Mais l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles prévue par l'article 4 ne représenterait qu'une perte de 0,1 % des recettes publicitaires des chaînes de télévision et de 0,3 % pour les radios, ce qui souligne le caractère symbolique de cette disposition.

L'article 5 sur l'autorégulation ne fixe aucun véritable objectif ni aucun délai : ce dispositif ne fera qu'accompagner l'évolution naturelle de la consommation sans essayer de faire évoluer les comportements. La commission de la culture a donc considéré que ces dispositions étaient insuffisantes et qu'il fallait aller plus loin, sans pour autant menacer le modèle économique des médias. Elle a ainsi adopté un amendement prévoyant de compléter l'article 5 : un code de bonne conduite dédié à France Télévisions, Radio France et France Médias Monde organisera, d'ici au 1^{er} janvier 2023, la disparition des communications commerciales promouvant des produits ayant un impact négatif sur l'environnement dès lors qu'il existe des produits alternatifs sans effet néfaste sur l'environnement. Mais il ne faut pas se limiter à l'audiovisuel et viser également les plateformes numériques.

Avec Marta de Cidrac, nous avons travaillé en symbiose sur les articles 6 et 7 qui modifient le régime de la publicité extérieure et je l'en remercie. Nous avons trouvé une solution commune qui offre aux maires davantage de pouvoir, tout en empêchant que les inégalités ne se creusent exagérément sur le territoire en matière d'affichage.

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. – Je salue la fluidité et la qualité des échanges entre rapporteurs. Nos nombreuses interactions ont permis d'aboutir à un texte à l'ambition rehaussée, au service de nos engagements climatiques.

Sur le volet « Consommer », la commission des affaires économiques propose une nouvelle rédaction de l'article 1^{er}, travaillée en collaboration

avec Marta de Cidrac, qui vise à accélérer le déploiement de l'affichage environnemental, à créer un système de sanctions en cas d'infraction, à s'assurer d'un marquage vraiment visible et à mieux prendre en compte la situation des petites entreprises.

Nous souhaitons également renforcer la lutte contre l'écoblanchiment, en considérant que les engagements non tenus en matière environnementale des entreprises, lorsqu'ils s'inscrivent dans une stratégie commerciale, relèvent des pratiques commerciales trompeuses et en interdisant la mention de la neutralité carbone dans les publicités, car ce concept n'existe pas à l'échelle infranationale. Nous proposons de supprimer l'article 6, considérant que le transfert du pouvoir de police de la publicité représentait une charge technique, financière et humaine que les petites communes ne peuvent pas assumer correctement, au détriment de la préservation du cadre de vie et de l'équité concurrentielle.

Sur le vrac, nous proposons de clarifier la norme en prévoyant que les commerces de produits de grande consommation seront assujettis à une règle de 20 % de leur commerce de vente, tandis que les commerces spécialisés pourront concourir à son développement par des dispositifs aux effets équivalents en matière de réduction des emballages.

Sur le volet « Aires protégées », la stratégie nationale, codifiée à l'article 56, prévoit de placer 10 % du territoire national en protection forte d'ici à 2030. Je vous proposerai un amendement qui renforce la dimension qualitative de cette stratégie, en étendant l'encouragement aux projets éligibles au label « bas-carbone » à l'ensemble des aires protégées. À l'heure où les risques naturels évoluent plus vite en raison du changement climatique, nous proposons aussi de prévoir une évaluation de la mise sous protection forte sur la résilience des écosystèmes, avant chaque nouveau classement.

Sur l'article 56 *bis* A et l'exemption au droit de préférence pour les conservatoires d'espaces naturels et du littoral (CEN), je me réjouis que nous ayons pu trouver un accord avec Pascal Martin.

Sur le volet « Se nourrir », notre commission a adopté une position simple : une alimentation plus souveraine, plus locale, accessible à tous - en inscrivant dans la loi la création d'un chèque alimentaire et nutritionnel - et plus transparente vis-à-vis du consommateur - en encadrant les labels privés tout en mettant en œuvre un affichage de l'origine des produits dans le respect du droit européen.

Comme le rapporteur Pascal Martin et la rapporteur pour avis Christine Lavarde, nous voulons renverser la logique punitive proposée par le Gouvernement qui lance un ultimatum aux agriculteurs en les menaçant de la mise en œuvre d'une taxe, sans proposer aucune solution d'accompagnement. L'accompagnement est pourtant la clé en matière de pratiques culturelles : notre proposition de mise en place d'un vrai plan

Eco'Azot aura bien plus d'effet qu'une taxe imposée qui méconnaît les réalités agricoles de nos territoires. Surtout, afin de ne pas accroître les distorsions de concurrence, la redevance ne devrait être mise en œuvre qu'au niveau européen !

Nous proposons de remettre la souveraineté alimentaire au cœur de nos débats à l'article 61 en intégrant dans la stratégie nationale alimentaire, en plus du volet environnemental et du volet social, un volet économique assis sur un programme pour la souveraineté alimentaire.

Nous proposerons enfin, comme Pascal Martin, une vraie politique en faveur des projets alimentaires territoriaux (PAT) afin qu'ils aient un cadre bien défini leur permettant de devenir un réel outil de politique alimentaire.

M. Jean-François Longeot, président. – Je tiens à remercier la présidente de la commission des affaires économiques, Sophie Primas, de l'excellente collaboration entre nos deux commissions : la qualité de nos échanges ne permettra d'aboutir à un texte concret et pragmatique.

M. Joël Bigot. – Ce projet de loi est issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), installée à la suite d'une des crises sociales les plus graves que nous ayons connues et dont les répercussions sont encore vives aujourd'hui. Le mandat fixé par le Président de la République était clair : définir des mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Les citoyens tirés au sort ont travaillé de longs mois, accompagnés par des experts. Mais force est de constater que ce texte est loin d'être à la hauteur des enjeux sociaux et climatiques qui sont devant nous. Les analyses du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et du Haut Conseil pour le climat (HCC) confirment cette analyse sévère de la copie gouvernementale.

L'objectif de notre groupe politique est d'améliorer le texte, en faisant preuve d'inventivité, comme nous l'avions fait sur la loi AGECE : d'une loi timide et mal ficelée, nous avons fait une loi structurante et ambitieuse. Il est de notre responsabilité de remédier au manque de volonté gouvernementale.

Je souhaite enfin soulever un point relatif au respect de nos travaux et à la courtoise républicaine : la proposition de loi de l'une de mes collègues a été empruntée sans son autorisation pour amender le texte. Je désapprouve fortement ce manquement à la coutume sénatoriale.

M. Jean-François Longeot, président. – Didier Mandelli a réglé le problème hier mais je reconnais qu'il y a eu un dysfonctionnement.

M. Ronan Dantec. – Cette nuit, le président Biden a pris la décision d'annuler des permis de recherche d'hydrocarbures en Alaska : cela confirme que l'administration Biden tourne la page Trump et débloque ainsi le cycle

de l'accord de Paris. Cet accord constitue une victoire de la diplomatie française, nous en sommes donc garants. Il prévoit que tous les cinq ans, l'Europe présente un ensemble de mesures permettant de respecter les objectifs de l'accord. Si nous ne parvenons pas à cette stabilisation du climat, le monde sera balayé par une crise sociale mondiale redoutable. À quelques mois du sommet de Glasgow, le cycle de l'accord de Paris est donc ouvert. L'Europe a pris ses responsabilités en proposant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon de 2030. La France doit aussi assumer sa part de responsabilité à l'échelle européenne. Or ce projet de loi n'y contribue pas, il déstabilise même le cycle de l'accord de Paris. Il faut donc que la loi issue des travaux du Sénat permette de crédibiliser la position française.

La convention citoyenne a constitué une tentative de trouver un compromis dans la société française. Le Président de la République s'était engagé à présenter ces propositions « sans filtre » mais il n'a pas tenu sa promesse. À nous de proposer un texte crédible.

Je remercie les rapporteurs pour le travail considérable qu'ils ont accompli, en un temps record, et soutiens la proposition de Marta de Cidrac de demander au HCC une nouvelle évaluation de l'impact de nos travaux.

M. Frédéric Marchand. – Nous commençons aujourd'hui le marathon de l'examen de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique qui nous conduira jusqu'au 29 juin.

Notre première responsabilité est d'additionner les volontés et non pas d'exclure. Je salue le travail à marche forcée des rapporteurs. Cette loi n'est pas une loi des petits pas, contrairement à la caricature que certains dessinent ; les faits sont têtus.

Notre groupe proposera d'enrichir le texte notamment dans les domaines de l'information du consommateur, du suivi de la loi AGECE, du transport ferroviaire et de l'alimentation durable.

La transformation écologique implique un changement des comportements. Privilégions les incitations et non les interdictions arbitraires teintées d'anticapitalisme primaire. Méfions-nous des idéologues qui nous proposent un nouveau grand bond en avant. L'écologie partagée, au contraire, tend vers l'idéal, mais comprend le réel.

Il y a un chemin entre ceux pour qui rien n'est jamais suffisant et ceux qui ne veulent rien changer, entre une écologie de l'injonction permanente devenue une rente politique et un immobilisme coupable. Cette voie centrale implique un investissement massif dans les nouvelles technologies et l'éducation pour l'adhésion de la population. Ce texte amplifiera la transformation écologique de la société. Écologie et économie ne sont pas incompatibles. Nos travaux devraient nous permettre d'aller plus loin pour une transition écologique au service de toutes et tous.

Mme Marie-Claude Varailles. – En octobre 2019, la Convention citoyenne pour le climat (CCC) se réunissait pour la première fois : 150 personnes tirées au sort et volontaires qui ont élaboré pendant neuf mois 149 propositions, dont la moitié a été abandonnée – seules 10 % ont été retenues telles quelles et 37 % modifiées.

Notre groupe a auditionné une partie de ces 150 personnes et des représentants du Réseau action climat. Tous ont dénoncé le manque d'ambition d'un texte qui parie sur l'engagement volontaire et remet à plus tard les modifications structurantes. Ils nous ont invités à renforcer son ambition, ce que nous ferons.

Le texte comporte aussi de nombreuses habilitations à légiférer par ordonnances, à contre-courant de l'innovation démocratique qu'a constituée la convention. Sur de nombreux sujets, nous avons l'impression de refaire le match : loi AGEF, LOM et loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine (Égalim).

Le texte ne prévoit pas de moyens financiers nouveaux. Les services publics tels qu'EDF et la SNCF ne sont pas valorisés. Rien n'est prévu pour les petites lignes, le fret et le train de nuit. Rien qui remette en question le libre-échange, pourtant à la source du dumping environnemental.

Ce texte se résume à une liste à la Prévert de mesurées qui ne peuvent garantir que nous atteindrons l'objectif de réduction de 55 % fixé dans le cadre de l'Union européenne. Pas de rénovation globale des logements pour nos 12 millions de compatriotes en précarité énergétique, pas d'interdiction des passoires thermiques, sauf nouvelle mise en location. Ce texte verrouillé ne comporte aucune avancée sur les voitures, l'aérien, la publicité. Aucune mesure sociale dans un texte qui se voulait le fruit du Grand Débat national, donc une réponse aux « gilets jaunes ».

Nous porterons nos amendements avec conviction pour une transition qui n'oppose pas l'inquiétude pour la fin du monde et pour la fin du mois.

M. Jean-Pierre Corbisez. – Merci aux rapporteurs. Après l'échec de la modification de l'article 1^{er} de la Constitution, ce texte est l'occasion pour nous d'être positifs et novateurs pour redonner foi en la politique à nos électeurs. Ancien maire de la commune où a été découverte pour la première fois de la houille dans le Pas-de-Calais et où s'est arrêtée l'épopée du charbon en 1990, je remercie les sénateurs Martin et Gremillet d'avoir fait référence au code minier. Il est vrai que cet héritage nous condamne à avoir 90 % d'eaux claires parasitées dans nos stations d'épuration. Soyons donc prudents sur l'habilitation : ne laissons pas l'administration se défaire de sa responsabilité quant à l'héritage de Charbonnages de France.

Nous défendrons aussi la petite hydroélectricité contre les inepties que nous avons reçues par courrier au nom de la continuité écologique.

EXAMEN DES ARTICLES

M. Jean-François Longeot, président. – J’informe notre commission que la commission des finances a déclaré 33 amendements irrecevables en application de l’article 40 de la Constitution.

N° d’amendement	Auteur	Subdivision
547	Mme LAVARDE	art. add. après article 15 ter
548	Mme LAVARDE	art. add. après article 15 ter
1802 rect.	M. RAMBAUD	art. add. après article 22
439 rect. bis	M. CHAIZE	art. add. après article 22 bis
1654	M. CHAIZE	art. add. après article 22 bis B
438 rect. bis	M. CHAIZE	art. add. après article 22 bis B
738	M. CORBISEZ	art. add. après article 22 bis B
639	M. DANTEC	art. add. après article 23
1149	Mme MULLER-BRONN	art. add. après article 25
1674	M. LABBÉ	art. add. après article 25 bis
1806 rect.	M. MARCHAND	art. add. après article 27
390 rect.	Mme MULLER-BRONN	art. add. après article 29
525	M. Loïc HERVÉ	art. add. après article 29
1168	Mme SAINT-PÉ	art. add. après article 3
1525	M. JACQUIN	art. add. après article 30
1429	Mme ARTIGALAS	art. add. après article 39 bis C
1296	M. REQUIER	art. add. après article 43
1020	M. CANÉVET	art. add. après article 46 bis
667	M. DANTEC	art. add. avant article 1er
1343	M. Joël BIGOT	art. add. avant article 23
1822 rect.	M. LÉVRIER	art. add. avant article 25
321 rect.	M. FERNIQUE	art. add. avant article 25
385 rect.	Mme MULLER-BRONN	art. add. avant article 25

513	M. Loïc HERVÉ	art. add. avant article 25
1789	Mme BONFANTI-DOSSAT	Article 25
458	M. MANDELLI	Article 25
481 rect.	M. CHAIZE	Article 26 bis
698	M. FERNIQUE	Article 27
460	M. MANDELLI	Article 30
643 rect.	M. FERNIQUE	Article 31
1059	Mme PAOLI-GAGIN	Article 43
1146	M. KERN	Article 43
1286	M. REQUIER	Article 43
1645	M. LÉVRIER	Article 43 quater

Intitulé du projet de loi

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement COM-668.

M. Ronan Dantec. – Cette loi n'est pas une loi sur la résilience telle que Jean-Yves Roux et moi l'avions préfigurée dans notre rapport d'information de la délégation sénatoriale à la prospective. Retirer ce terme permettrait au Sénat d'envoyer un message clair pour rappeler qu'une grande loi sur ce sujet reste indispensable.

L'amendement COM-668 n'est pas adopté.

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. DANTEC	668	Renommer le PJJ pour enlever les mots « et renforcement de la résilience face à ses effets ».	Rejeté

Article additionnel avant le titre 1^{er} : Consommer

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Retrait de l'amendement COM-318 ?

M. Ronan Dantec. – Il aurait été intéressant de rappeler que le Sénat veut s'inscrire dans l'objectif de réduction de 55 % ; mais soit. Nous en discuterons ensemble pour la séance.

L'amendement COM-318 est retiré.

Article additionnel avant TITRE I^{er} : CONSOMMER			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. DANTEC	318	Amendement 55 %.	Retiré
Articles additionnels avant Article 1^{er}			
M. FAVREAU	585 rect.	Modification de la hiérarchie des modes de traitement.	Rejeté
<i>M. DANTEC</i>	<i>617</i>	<i>Relèvement de l'objectif de réduction de la consommation d'énergie de 20 à 22 %.</i>	<i>Rejeté</i>
M. DANTEC	667 rect.	Fléchage de la TICPE vers les collectivités territoriales.	Adopté
Article 1^{er} (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	2	Rédaction globale des dispositions relatives à l'affichage environnemental.	Adopté
Mme DUMAS	1935	Amendement de précision.	Adopté
M. Joël BIGOT	1939	Amendement de précision.	Adopté
M. DUPLOMB	1937	Prise en compte des très petites, petites et moyennes entreprises.	Adopté
Mme LOISIER	1586	Rédaction globale des dispositions relatives à l'affichage environnemental.	Adopté
M. Joël BIGOT	1940	Amendement de précision.	Adopté
Mme DUMAS	1936	Amendement de précision.	Adopté
M. DUPLOMB	1938	Prise en compte des très petites, petites et moyennes entreprises.	Adopté
Mme VARAILLAS	918	Rendre obligatoire le critère social.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	912	Généraliser l'affichage environnemental dans tous les secteurs manufacturés.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	496 rect.	Conditionner la généralisation de l'affichage environnemental à l'adoption d'une disposition similaire au sein de l'UE.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	416 rect. bis	Reprise rédaction loi AGECE « environnemental ou environnemental et social ».	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1377	Reprise rédaction loi AGECE « environnemental ou environnemental et social ».	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	417 rect. bis	Adapter les critères à prendre en compte.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1378	Supprimer la possibilité d'affichage par voie électronique.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	418 rect. bis	Adapter les critères à prendre en compte.	Satisfait ou sans objet

Mme HAVET	1745 rect.	Hiérarchiser les critères à prendre en compte.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	419 rect. bis	Adapter les modalités de prise en compte des secteurs fortement émetteurs.	Satisfait ou sans objet
M. LAHELLEC	954	Mieux prendre en compte les impacts environnementaux liés aux transports.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1379	Laisser l'affichage accessible après l'acte d'achat.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1380	Rendre obligatoire le critère social.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1381	Rendre obligatoire l'indication selon laquelle une production a bénéficié de paiements pour services environnementaux.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	442 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1382	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. PIEDNOIR	1649 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. YUNG	1792 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	420 rect. bis	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	368 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	421 rect. bis	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1108 rect.	Préciser modalités spécifiques pour PME TPE.	Satisfait ou sans objet
M. LEVI	1373 rect.	Prix de revient unitaire au producteur - BBR	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1107 rect.	Prévoir la conformité avec le droit de l'UE.	Satisfait ou sans objet
M. KLINGER	1833 rect. bis	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1727 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	422 rect. bis	Supprimer la mise à disposition des données relatives à l'affichage environnemental.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1383	Réduire la durée maximale d'expérimentation à 3 ans.	Satisfait ou sans objet

M. Joël BIGOT	1384	Réduire la durée maximale d'expérimentation à 3 ans.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	497 rect.	Obligation pour l'affichage volontaire de se conformer aux prescriptions et méthodologies officielles.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	423 rect. bis	Fixer un nouveau seuil d'entreprises pour adaptation du dispositif.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	424 rect. bis	Prévoir la conformité avec le droit de l'UE.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	425 rect. bis	Prévoir la possibilité d'étendre le délai d'expérimentation pour celles déjà en cours.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	426 rect. bis	Supprimer la mention des biens ayant l'impact le plus fort sur l'environnement.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après Article 1^{er}			
Mme de CIDRAC, rapporteure	51	Rédaction globale et sécurisation en l'état des dispositions relatives au « bleu-blanc-rouge ».	Adopté
Mme LOISIER	1587	Rédaction globale et sécurisation en l'état des dispositions relatives au « bleu-blanc-rouge ».	Adopté
Mme HAVET	1744 rect.	Faire figurer l'affichage environnemental dans les caractéristiques essentielles des biens ou services devant être communiquées au consommateur, à peine d'engager sa responsabilité précontractuelle.	Rejeté
M. MÉDEVIELLE	584	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
M. Étienne BLANC	750 rect. bis	Tri à la source des biodéchets	Irrecevable article 45
M. Étienne BLANC	751 rect. bis	Information du consommateur sur les normes de compostage des matières plastiques biosourcées, compostables et biodégradables	Irrecevable article 45
M. LEVI	1036 rect.	Possibilité d'emballer des fruits et légumes dans des conditionnements réalisés à partir de matériaux certifiés conformes à la norme française relative au compostage domestique	Irrecevable article 45
M. LEVI	1037 rect.	Repousser à 2023 l'interdiction d'apposition d'étiquettes directement sur les fruits ou les légumes, à l'exception des étiquettes compostables en compostage domestique et constituées de matières biosourcées	Irrecevable article 45
M. LONGUET	1642	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
Mme BONFANTI-DOSSAT	1790	Affichage des éco-contributions sur la filière REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)	Irrecevable article 45
M. MANDELLI	1229 rect. bis	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45

Article 2 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	118	Consolidation des dispositions relatives à l'éducation au développement durable (intégration des articles 2, 2 bis, 2 ter, 2 quater, 2 quinquies).	Adopté
M. CORBISEZ	1926	Intégrer la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Adopté
Mme de MARCO	1925	Intégrer la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Adopté
M. LAUGIER	777	Consolidation des dispositions relatives à l'éducation au développement durable, sans reprise de celles figurant à l'article 2 ter.	Rejeté
Mme HAVET	1746 rect.	Ajout d'une éducation « à l'esprit critique ».	Rejeté
Mme de MARCO	638	Ajout de la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Rejeté
M. CORBISEZ	1201 rect.	Ajout de la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1391	Ajout de l'objectif d'orienter les comportements vers des modes de vie et de consommation plus sobres et durables.	Rejeté
Article 2 bis (supprimé)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	119	Suppression d'article.	Adopté
M. LAUGIER	778	Suppression d'article.	Adopté
M. MANDELLI	443 rect.	Amendement de précision.	Satisfait ou sans objet
Article 2 ter (supprimé)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	121	Suppression d'article.	Adopté
M. LAUGIER	779	Suppression d'article.	Adopté
M. MANDELLI	444 rect.	Prévoir que le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comporte obligatoirement un volet relatif à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique.	Satisfait ou sans objet
Article 2 quater (supprimé)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	122	Suppression d'article	Adopté
M. LAUGIER	780	Suppression d'article.	Adopté

Article 2 <i>quinquies</i> (supprimé)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	123	Suppression d'article.	Adopté
M. LAUGIER	781	Suppression d'article.	Adopté
Articles additionnels après article 2 <i>quinquies</i>			
Mme HAVET	1747 rect.	Ajout d'une sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans le cadre du service national universel.	Rejeté
Article 3 (adopté avec modification)			
M. FAVREAU	895 rect.	Suppression des missions de lutte contre l'exclusion, de promotion de la santé (physique, mentale et sociale) et à la citoyenneté du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.	Rejeté
M. MANDELLI	445 rect.	Suppression d'une phrase relative aux missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.	Adopté
M. FAVREAU	896 rect.	Suppression d'une mention relative aux missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	124	Amendement de précision.	Adopté
M. LAUGIER	782	Amendement de précision.	Adopté
M. FAVREAU	897 rect. bis	Amendement de précision sur les parties prenantes associées au fonctionnement du comité.	Adopté
M. REQUIER	1297 rect. bis	Amendement de précision sur les parties prenantes associées au fonctionnement du comité.	Adopté
M. BILHAC	1318 rect.	Amendement de précision sur les parties prenantes à associer au comité d'éducation.	Rejeté
Article additionnel après article 3			
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	595 rect. bis	Information des collectivités à destination des établissements scolaires sur les sorties scolaires.	Rejeté
Chapitre II : Encadrer et réguler la publicité			
Articles additionnels avant article 4			
M. Joël BIGOT	1394	Respect par les publicités des ODD.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1396	Interdire la publicité sur les biens dont la disparition est programmée.	Rejeté
Article 4 (adopté avec modification)			
M. DOSSUS	619	Interdire la publicité sur les produits et services ayant un fort impact négatif sur l'environnement.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1397	Précision sur le champ de l'interdiction.	Satisfait ou sans objet

M. GREMILLET	1869	Substituer à la notion d'énergies la notion de combustibles solides, liquides ou gazeux fossiles.	Rejeté
M. GREMILLET	1870	Exclure les biocarburants dont le contenu biogénique est égal à 50 % au moins du champ d'application de l'interdiction.	Adopté
M. PIEDNOIR	1650 rect.	Supprimer une mention.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	54	Préciser les obligations d'information du consommateur.	Adopté
M. GREMILLET	1872	Préciser les obligations d'information du consommateur.	Adopté
Mme VARAILLAS	920	Interdire la publicité sur les véhicules polluants à compter de 2024.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1398	Interdiction de la publicité sur les biens et services présentant un impact environnemental excessif.	Rejeté
Mme VARAILLAS	919	Interdire la publicité sur les biens ayant un impact environnemental excessif à compter de 2022.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1399	Interdiction de la publicité sur les véhicules particulièrement polluants à compter de 2023.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	56	Interdiction de la publicité sur les véhicules particulièrement polluants à compter de 2028.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	60	Amendement de clarification et de re-rédaction.	Adopté
Mme LOISIER	1591	Prévoir que toute publicité par voie de presse écrite, par voie télévisée ou sous forme d'affiches et d'enseignes comporte un message précisant que la consommation excessive nuit à l'environnement.	Adopté

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – L'amendement COM-1591 crée une obligation supplémentaire en matière d'information environnementale dans les publicités. Les annonceurs déplorent devoir déjà inscrire de nombreuses mentions en la matière ; en ajouter pourrait s'avérer contreproductif. D'un autre côté, l'idée est intéressante. Aussi, j'émet un avis de sagesse.

L'amendement COM-1591 est adopté.

L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Articles additionnels après article 4			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. DANTEC	618	Modification des modalités de calcul de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH)	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1407 rect.	Sanctions des publicité encourageant à la mise au rebut de produits	Adopté

Article 4 bis A

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – L'article 4 bis A concerne les pratiques commerciales trompeuses des annonceurs. Les amendements identiques COM-1 et COM-1588 élargissent leurs obligations en matière d'information des consommateurs.

M. Didier Mandelli. – Comment considérer une pratique commerciale comme trompeuse lorsque les promesses ne sont pas tenues par l'annonceur ? Cela me semble difficile à juger en amont et, partant, juridiquement incertain. Il faudrait revoir ce point en séance publique.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – L'objectif est de ne pas encourager les pratiques commerciales trompeuses d'un point de vue environnemental.

M. Didier Mandelli. – Certes, mais comment les contrôler *a priori* ?

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Le cas échéant, je vous propose que nous retravaillions avant la séance la rédaction de cette disposition.

Les amendements COM-1 et COM-1588 sont adoptés.

L'article 4 bis A est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 4 bis A (adopté avec modification)			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Mme de CIDRAC, rapporteure	1	Pratiques commerciales trompeuses concernant les engagements de l'annonceur en matière environnementale.	Adopté
Mme LOISIER	1588	Pratiques commerciales trompeuses concernant les engagements de l'annonceur en matière environnementale.	Adopté
Article 4 bis B (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	3	Clarification de la rédaction du 4 bis B (sanction alourdie en cas de pratiques commerciales trompeuses en matière environnementale).	Adopté
Mme LOISIER	1589	Clarification de la rédaction du 4 bis B (sanction alourdie en cas de pratiques commerciales trompeuses en matière environnementale).	Adopté
Mme HAVET	1748 rect. bis	Suspension par le CSA, à titre conservatoire, de l'ensemble des publicités qu'il considère constitutifs d'une pratique commerciale trompeuse.	Rejeté

Article 4 bis C (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	4	Interdiction du recours à la notion de neutralité carbone.	Adopté
Mme LOISIER	1590	Interdiction du recours à la notion de neutralité carbone.	Adopté
M. PIEDNOIR	1651 rect.	Interdiction du recours à la notion de neutralité carbone.	Adopté
M. GRAND	432 rect.	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
M. MOUILLER	562	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
Mme JOSEPH	582	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
M. CHASSEING	731 rect.	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTE	1668 rect.	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
M. CHEVROLLIER	1233	Article 4 bis C n'interdit pas le recours par une entreprise de la notion de neutralité carbone.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	433	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après Article 4 bis C			
Mme BONNEFOY	1615	Interdiction de l'affichage « livraison gratuite »	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	1941	Interdiction de l'affichage « livraison gratuite »	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	66	Interdiction de l'affichage « livraison gratuite »	Adopté
Mme HAVET	1793 rect. bis	Expérimentation d'obligation d'information de l'impact carbone des livraisons, afin d'éclairer le choix des consommateurs.	Rejeté
Mme MORIN-DESAILLY	1620 rect. bis	Fixation d'un prix minimum pour la facturation d'un service de livraison, majoration des livraisons en moins de 24h et interdiction de l'affichage d'un prix de livraison inférieur au prix minimum.	Rejeté
Article 4 bis (adopté sans modification)			
Article 5 (adopté avec modification)			
Mme VARAILLAS	921	ARPP consacrée comme autorité publique indépendante	Rejeté

Mme de CIDRAC, rapporteure	50	Régulation de la publicité par la mise en place de codes de bonne conduite environnementaux.	Adopté
M. LAUGIER	783	Régulation de la publicité par la mise en place de codes de bonne conduite environnementaux.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	52	Inclure explicitement les plateformes mentionnées à l'article L. 111-7 du code de la consommation dans le champ de l'article 5.	Adopté
M. LAUGIER	784	Inclure explicitement les plateformes mentionnées à l'article L. 111-7 du code de la consommation dans le champ de l'article 5	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	53	Supprimer la mention des solutions innovantes.	Adopté
M. LAUGIER	785	Supprimer la mention des solutions innovantes.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	55	Code de bonne conduite organisant d'ici le 1 ^{er} janvier 2023 la suppression des communications commerciales relatives à des biens et services ayant un impact négatif sur l'environnement pour l'audiovisuel public dès lors que des produits ou services ayant un effet moindre sur l'environnement sont disponibles.	Adopté
M. LAUGIER	786	Code de bonne conduite organisant d'ici le 1 ^{er} janvier 2023 la suppression des communications commerciales relatives à des biens et services ayant un impact négatif sur l'environnement pour l'audiovisuel public dès lors que des produits ou services ayant un effet moindre sur l'environnement sont disponibles.	Adopté
M. DOSSUS	621	Intervention du HCC et CNPD pour mise en œuvre des codes de bonne conduite.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	57	Amendement de précision.	Adopté
M. LAUGIER	787	Amendement de précision.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	58	Modification du contenu du rapport annuel du CSA et suppression de la présentation annuelle systématique devant les commissions parlementaires compétentes sur la mise en œuvre des codes de bonne conduite.	Adopté

Article additionnel après Article 5			
M. DOSSUS	634 rect. bis	Interdiction du lancement automatique de vidéos	Irrecevable article 45
Article 5 bis A (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	59	Suppression d'article.	Adopté
Article 5 bis (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	5	Suppression du caractère annuel de la publication du rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1901	Suppression du caractère annuel de la publication du rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	6	Périmètre élargi pour le rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1902	Périmètre élargi pour le rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1903	Rapport prévu au 5 bis doit retenir une analyse en cycle de vie.	Adopté
Articles additionnels après Article 5 bis			
Mme PAOLI-GAGIN	707 rect. bis	Engagements pluriannuels de réduction des impacts environnementaux souscrits auprès de lui par les services de communication audiovisuelle et les services de télévision et médias audiovisuels à la demande	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	708 rect. bis	Réduction de l'empreinte environnementale du numérique des sociétés nationales de programme	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	709 rect.	Octroi d'autorisation par le CSA au regard de l'empreinte environnementale du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	710 rect.	Adaptation de la qualité des vidéos à la résolution du terminal	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	711 rect.	Compétence de l'Arcep dans la régulation environnementale du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	712	Compétence du CSA dans la régulation environnementale du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	713 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Mme HAVET	1749 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	714 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Mme HAVET	1750 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté

Article 5 ter (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	7	Amendement visant à intégrer les personnes fournissant des services de communication au public en ligne dans le champ des personnes pouvant faire l'objet d'une collecte de données environnementales par l'Arcep.	Adopté
M. GREMILLET	1904	Amendement visant à intégrer les personnes fournissant des services de communication au public en ligne dans le champ des personnes pouvant faire l'objet d'une collecte de données environnementales par l'Arcep.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	8	Amendement de coordination.	Adopté
M. GREMILLET	1905	Amendement de coordination.	Adopté
Article additionnel après Article 5 ter			
M. DOSSUS	636	Budget carbone relatif au numérique dans la SNBC.	Rejeté
Article 6 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	9	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
M. LAUGIER	788	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme DUMONT	413 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	683 rect. ter	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
M. Joël BIGOT	1400 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme DREXLER	721 rect. bis	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
M. DECOOL	859 rect. ter	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1605 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme VARAILLAS	922	Suppression de l'article 6	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1592	Suppression de l'article 6	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	678 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Satisfait ou sans objet
Mme BONFANTI-DOSSAT	1791	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Satisfait ou sans objet

M. DOSSUS	622	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Satisfait ou sans objet
Mme VARAILLAS	923	Interdiction des installations de dispositifs de publicité lumineuse.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	623 rect.	Mention de la Métropole de Lyon au côté de l'EPCI.	Adopté
M. REQUIER	1305 rect.	Compensation des charges résultant pour les collectivités territoriales de l'article 6.	Rejeté
Article additionnel après Article 6			
M. Joël BIGOT	1401	Possibilité d'interdire les panneaux numériques dans le RLP	Rejeté
Article 7 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	10	Encadrement des publicités et enseignes lumineuses.	Adopté
M. LAUGIER	789	Encadrement des publicités et enseignes lumineuses.	Adopté
M. FAVREAU	587 rect.	Suppression de l'article 7.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	624	Interdiction générales des publicités numériques.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	471 rect.	Supprimer des références à la surface et la hauteur de l'enseigne lumineuse.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1593	Supprimer de la référence à la hauteur de l'enseigne lumineuse.	Satisfait ou sans objet
Mme JOSEPH	500	Réduire de deux à un an le délai de mise en conformité au RLP.	Satisfait ou sans objet
Mme MORIN-DESAILLY	510 rect.	Exclusion des activités culturelles et des établissements culturels de l'application de l'article 7.	Rejeté
Articles additionnels après Article 7			
M. DOSSUS	626	Limitation de la taille des dispositifs publicitaires sur les monuments historiques.	Rejeté
M. DOSSUS	628	Interdiction de la publicité pour les produits les plus polluants sur les façades des monuments historiques.	Rejeté
M. DOSSUS	629	Limitation à 12m ² et 10 % de la surface totale de la bâche des publicités apparaissant sur des bâches lors de travaux	Rejeté
Article 8 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	11	Suppression de l'interdiction des avions publicitaires au niveau législatif.	Adopté
Mme DUMONT	410	Suppression de l'article 8.	Satisfait ou sans objet
M. BILHAC	1198 rect.	Suppression de l'article 8.	Satisfait ou sans objet

M. MANDELLI	446 rect.	Dérogação à l'interdiction prévue à l'article 8 pour les aéronefs faisant la publicité d'un site touristique, d'un commerce ou d'un lieu culturel local pendant la saison estivale.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	447 rect.	Dérogação à l'interdiction prévue à l'article 8 pour les aéronefs se déplaçant au moyen d'une énergie totalement décarbonée.	Satisfait ou sans objet
M. PIEDNOIR	1652 rect.	Dérogação à l'interdiction prévue à l'article 8 pour les aéronefs se déplaçant au moyen d'une énergie totalement décarbonée.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	448 rect.	Date d'entrée en vigueur de l'article 8 repoussée à 2024.	Satisfait ou sans objet
Article 9 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	12	Suppression du dispositif expérimental prévu par l'article 9.	Adopté
M. CAPUS	1359 rect. bis	Suppression du dispositif expérimental prévu par l'article 9.	Adopté
M. DOSSUS	631	Généralisation du dispositif dit du OUI Pub, sans passer par une phase d'expérimentation.	Satisfait ou sans objet
M. GRAND	436 rect.	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
M. MOUILLER	563	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
Mme JOSEPH	583	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1534	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	633	Généralisation du dispositif dit du OUI Pub, après la phase d'expérimentation.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMONT	411	Prise en compte du secteur touristique	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	434	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1760 rect.	Ouverture de l'expérimentation pour l'ensemble des collectivités volontaires	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1402	Limitation de l'expérimentation à 5 % de la population	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1759 rect.	Collectivités déterminent date de démarrage de l'expérimentation	Satisfait ou sans objet

M. Joël BIGOT	1403	Rapport sur l'impact environnemental des publicités numériques	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	1052 rect.	Trajectoire par décret de réduction des imprimés	Satisfait ou sans objet
M. KERN	1140 rect. bis	Trajectoire par décret de réduction des imprimés	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1282 rect.	Trajectoire par décret de réduction des imprimés	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après Article 9			
Mme PAOLI-GAGIN	1055 rect. bis	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
M. REQUIER	1285 rect. bis	Instaurer dans la REP papiers un système de garantie de reprise avec un prix plancher positif et un système assurantiel couvert par la REP	Irrecevable article 45
Article 10 (adopté avec modification)			
M. FAVREAU	586 rect.	Remise en cause de l'obligation pour les établissements de restauration de servir les repas et boissons consommés dans l'enceinte de l'établissement dans des gobelets, y compris leurs moyens de fermeture et couvercles, des assiettes et des récipients réemployables ainsi qu'avec des couverts réemployables.	Rejeté
M. MANDELLI	449 rect.	Suppression de l'exception accordée à la presse papier concernant les échantillons.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	13	Suppression de la possibilité de permettre au consommateur de fournir lui-même le contenant nécessaire au recueil du contenu de l'échantillon	Adopté
Mme LOISIER	1594	Suppression de la possibilité de permettre au consommateur de fournir lui-même le contenant nécessaire au recueil du contenu de l'échantillon	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	14	Suppression de la précision tendant à ce que soit fixée par voie réglementaire, la définition de ce qu'est un échantillon.	Adopté
Mme LOISIER	1595	Suppression de la précision tendant à ce que soit fixée par voie réglementaire, la définition de ce qu'est un échantillon.	Adopté
Articles additionnels après Article 10			
Mme Nathalie DELATTRE	1315 rect.	Modification du périmètre de la REP DASRI	Irrecevable article 45
Mme Nathalie DELATTRE	1316 rect.	Retraitement des dispositifs médicaux à usage unique	Irrecevable article 45
Mme FÉRAT	370 rect. bis	Collecte des DASRI en officine	Irrecevable article 45

Mme DELMONT-KOROPOULIS	795 rect. bis	Modification du périmètre de la REP DASRI	Irrecevable article 45
Mme DELMONT-KOROPOULIS	796 rect. bis	Retraitement des dispositifs médicaux à usage unique	Irrecevable article 45
M. LÉVRIER	1262 rect.	Modification du périmètre de la REP DASRI	Irrecevable article 45
M. LÉVRIER	1263 rect.	Retraitement des dispositifs médicaux à usage unique	Irrecevable article 45
Chapitre III : Accélérer le développement de la vente en vrac et de la consigne du verre			
Article 11 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	15	Clarification de l'obligation de développement du vrac dans les grandes et moyennes surfaces.	Adopté
Mme LOISIER	1596	Clarification de l'obligation de développement du vrac dans les grandes et moyennes surfaces.	Adopté
M. DECOOL	344 rect. bis	Exclusion des boissons alcoolisées du calcul de la proportion de vente en vrac	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	675 rect.	Exclusion des boissons alcoolisées du calcul de la proportion de vente en vrac	Satisfait ou sans objet
Mme VARAILLAS	924	Objectif de 50 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2030	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1385	Objectif de 30 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2025	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1386	Objectif de 20 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2030	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1387	Objectif de 25 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2030	Satisfait ou sans objet
M. GONTARD	842	Objectif de vente en vrac généralisé à tous les commerces ; 50 % dans les grandes et moyennes surfaces	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1388	Décret définissant les conditions d'atteinte des objectifs visés en veillant à ce qu'ils ne reposent pas uniquement sur certaines filières ou catégories de produits.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1109 rect.	Abaisser à 5 % l'obligation de développement sans emballage primaire dans les GMS.	Satisfait ou sans objet
Mme de CIDRAC, rapporteure	16	Expérimentation pour développer la vente en vrac dans les petits commerces.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	17	Interdiction des emballages en polystyrène.	Adopté
Mme LOISIER	1597	Interdiction des emballages en polystyrène.	Adopté
M. DUPLOMB	1110 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet

M. CIGIOTTI	597 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. KERN	367 rect. bis	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	670 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. Étienne BLANC	884 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
Mme BERTHET	1069 rect. ter	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. LEVI	1040 rect.	Limitation l'utilisation excessive des colles dans les emballages carton à usage unique	Irrecevable article 45
M. LEVI	1041 rect.	Fin de tout procédé de thermosoudage de films plastiques ou bioplastiques sur des emballages carton	Irrecevable article 45
M. LEVI	1042 rect.	Généralisation du collage des matières compostables pour faciliter les consignes de tri, le compostage et le recyclage	Irrecevable article 45
M. LEVI	1043 rect.	Fin de l'utilisation de films plastiques transparents dans l'agroalimentaire	Irrecevable article 45
M. LEVI	1044 rect.	Emballages agro-alimentaires à usage unique en papier ou carton recyclable ou en matière compostable	Irrecevable article 45
M. Joël BIGOT	1389	Rapport relatif à l'atteinte des objectifs de vrac.	Adopté
Mme GOSSELIN	1695	Obliger les filières des fruits et légumes à présenter un plan de sortie des emballages plastiques	Irrecevable article 45
M. Daniel LAURENT	1265	Exclusion des boissons alcoolisées du calcul de la proportion de la vente sans emballage primaire prévue par l'article 11.	Rejeté
M. LEVI	1039 rect. bis	Limitation de l'utilisation excessive des encres sur les emballages carton à usage unique dans le domaine des fruits et légumes	Irrecevable article 45
Articles additionnels après Article 11			
Mme de CIDRAC, rapporteure	19	Services de restauration collective proposant des services de vente à emporter tenus de proposer au consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable ou composé de matières biosourcées et recyclables	Adopté
Mme PRÉVILLE	1574	Services de restauration collective proposant des services de vente à emporter tenus de proposer au consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable ou composé de matières biosourcées et recyclables	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	20	Expérimentation de la consigne pour les services de vente à emporter (Deliveroo, Uber Eats).	Adopté
M. DUPLOMB	1111 rect.	Aménagement de la mise en œuvre de relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui prévoit l'apposition d'étiquettes et de stickers sur les fruits et légumes au 1 ^{er} janvier 2026	Irrecevable article 45

Mme FÉRAT	369 rect. <i>bis</i>	Vignettes autocollantes interdites sur les fruits et légumes	Irrecevable article 45
Article 12 (adopté avec modification)			
M. KERN	1653	Suppression des dispositions relatives à l'Observatoire du réemploi.	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1273	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation au plus tard dans les 6 mois.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1567	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation au plus tard dans les 6 mois.	Adopté
Mme Nathalie DELATTRE	676 rect.	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation au plus tard dans les 6 mois.	Adopté
M. DECOOL	346 rect. <i>bis</i>	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation en 2022	Rejeté
M. Joël BIGOT	1390	Définition par l'Observatoire du réemploi d'une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché.	Adopté
M. Joël BIGOT	1393	Etudes de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation sur la pertinence de la mise en place de dispositifs de solutions de réemploi et de réutilisation dans le secteur de la restauration livrée ou à emporter.	Rejeté
Mme VARAILLAS	925	Cafés, hôtels et restaurants tenus de proposer des emballages réutilisables consignés pour les bières, les eaux minérales et les boissons rafraîchissantes sans alcool.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	21	Décret fixant une trajectoire d'emballages réemployés en verre mis sur le marché	Adopté
M. DECOOL	345 rect. <i>bis</i>	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. Daniel LAURENT	1266	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	495 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	673 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. BONNEAU	578 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. DECOOL	347 rect. <i>bis</i>	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	494 rect.	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	672 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet

M. Daniel LAURENT	1267	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. BONNEAU	579 rect.	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. MILON	1906	Inclusion des emballages plastiques à usages multiples dans les dispositifs de consigne	Satisfait ou sans objet
M. MILON	1907	Analyse en ACV du bilan de la consigne	Satisfait ou sans objet
M. GONTARD	843	Généralisation de la consigne pour réemploi sur le verre dès 2025	Satisfait ou sans objet
Mme VARAILLAS	926	Généralisation de la consigne pour réemploi sur le verre dès 2025	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	1054 rect.	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
M. REQUIER	1284 rect.	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
M. KERN	1142 rect. <i>bis</i>	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1570	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
Articles additionnels après Article 12			
M. GONTARD	845	Mise en place de gammes standards d'emballages réemployables pour la vente à emporter et la restauration collective.	Rejeté
M. GONTARD	846	Avancer à 2030 l'interdiction des plastiques à usage unique.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1395	Avancer à 2030 l'interdiction des plastiques à usage unique.	Rejeté
M. CORBISEZ	1202 rect.	Obliger les filières des fruits et légumes à présenter un plan de sortie des emballages plastiques	Irrecevable article 45
M. Joël BIGOT	1392	Interdiction des bouteilles plastiques de moins de 50 cl.	Rejeté
Mme HAVET	1794 rect.	Repousser à 2023 l'entrée en vigueur de la REP emballages professionnels.	Adopté
M. KLINGER	1832 rect. ter	Obliger les filières des fruits et légumes à présenter un plan de sortie des emballages plastiques	Irrecevable article 45
M. Étienne BLANC	752 rect. ter	Autorisation de l'utilisation de la mention « biodégradable » pour les produits destinés à des usages en agriculture	Irrecevable article 45
M. LEVI	1038 rect. <i>bis</i>	Information du consommateur sur les normes de compostage des matières plastiques biosourcées, compostables et biodégradables	Irrecevable article 45

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – L'amendement COM-1794 rectifié vise à repousser à 2023 l'entrée en vigueur de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages utilisés par les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés. Au vu du

contexte très difficile lié à la crise sanitaire dans ce secteur, je ne suis pas hostile à ce léger report. Avis de sagesse.

L'amendement COM-1794 rectifié est adopté et devient article additionnel après l'article 12.

Article 12 bis (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	22	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	23	« 5 % réemploi » dans le secteur des emballages.	Adopté
M. MILON	1908	Dispositifs de consigne intègrent les dispositifs de réemploi utilisés par les restaurateurs pour la vente à emporter.	Rejeté
M. GONTARD	844 rect.	Objectifs des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets intègrent le maillage équilibré du territoire en termes d'équipements permettant le déploiement des dispositifs de consigne pour réemploi ou réutilisation.	Adopté
Articles additionnels après Article 12 bis			
Mme PAOLI-GAGIN	1053 rect. bis	Accroissement des objectifs de mise sur le marché d'emballages réemployés.	Rejeté
M. REQUIER	1283 rect.	Accroissement des objectifs de mise sur le marché d'emballages réemployés.	Rejeté
M. KERN	1141 rect.	Mise en place d'une filière REP universelle.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1571	Mise en place d'une filière REP universelle.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1581 rect.	Mise en place d'une filière REP universelle.	Rejeté
TITRE II : PRODUIRE ET TRAVAILLER			
Chapitre I^{er} : Verdir l'économie			
Article 13 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	49	Amendement de coordination juridique	Adopté
M. HOULLEGATTE	1404 rect.	Ajout des articles de sport à la liste des biens soumis à l'obligation de mise à disposition de pièces détachées	Adopté
M. HOULLEGATTE	1405	Durée minimale de disponibilité des pièces détachées pour la réparation de vélos	Rejeté
Articles additionnels après Article 13			
Mme de CIDRAC, rapporteure	24	Mise à disposition du fonds de réemploi pour les entreprises de l'ESS.	Adopté
M. Joël BIGOT	1569	Mise à disposition du fonds de réemploi pour les entreprises de l'ESS.	Satisfait ou sans objet

M. GONTARD	847 rect.	Mise à disposition du fonds de réemploi pour les entreprises de l'ESS.	Satisfait ou sans objet
Mme de CIDRAC, rapporteure	25	Prise en charge des coûts de stockage des associations bénéficiaires d'inventus non-alimentaires.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	26	Mise à disposition des pièces détachées des véhicules hors d'usage.	Adopté
M. CORBISEZ	1203 rect.	Suppression de l'interdiction de recourir au TMB	Irrecevable article 45
M. HOULLEGATTE	1406	Interdiction de la mise sur le marché de produits dont l'indice de durabilité est inférieur à un seuil fixé par décret.	Rejeté
M. CORBISEZ	735 rect.	Augmentation de la garantie légale de conformité à 6 et 10 ans.	Rejeté

Article 14

L'amendement COM-27 est adopté, de même que l'amendement COM-1873.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – L'amendement COM-1511 prévoit l'évaluation environnementale du crédit d'impôt recherche (CIR) par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst). Sur le fond, cet amendement est intéressant, car il permettra la mise en place de cette évaluation tous les deux ans. Néanmoins, je m'interroge sur la capacité de l'Opecst à mener à bien cette mission. Légiférer sans avoir les moyens correspondants ne me semble pas une bonne approche. J'émet un avis de sagesse afin que chacun puisse s'exprimer librement sur ce point.

L'amendement COM-1511 n'est pas adopté.

L'article 14 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 14 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	27	Amendement rédactionnel	Adopté
M. GREMILLET	1873	Prise en compte dans la stratégie nationale de la recherche (SNR) de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la « loi quinquennale ».	Adopté
M. HOULLEGATTE	1511	Évaluation environnementale du CIR par l'OPECST	Rejeté
Article additionnel après l'article 14			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
<i>Mme SAINT-PÉ</i>	<i>1173 rect. bis</i>	<i>Ajout d'une activité de valorisation des solutions d'efficacité énergétique au gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel</i>	Rejeté

Article 15

M. Pascal Martin, rapporteur. – Avis favorable aux amendements identiques COM-472 rectifié *bis* et COM-1414 rectifié *bis*.

Les amendements COM-472 rectifié bis et COM-1414 rectifié bis sont adoptés.

M. Pascal Martin, rapporteur. – Les amendements en discussion commune COM-473 rectifié et COM-1415 prévoient que le pouvoir adjudicateur justifie systématiquement la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) avant le lancement de la consultation relative à un marché public. Cette procédure pourrait être lourde pour les acheteurs publics, notamment pour les collectivités territoriales. En outre, ces amendements sont déjà satisfaits par le droit en vigueur. En conséquence, j'émetts un avis de sagesse sur ces deux amendements.

Les amendements COM-473 rectifié et COM-1415 sont adoptés.

Article 15 (adopté avec modification)			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. MANDELLI	472	Principes de la commande publique permettent d'atteindre les ODD	Adopté
M. HOULLEGATTE	1414	Principes de la commande publique permettent d'atteindre les ODD.	Adopté
M. MANDELLI	473	Nécessité de justifier de la prise en compte des ODD avant le lancement de la consultation.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1415	Nécessité de justifier de la prise en compte des ODD avant le lancement de la consultation.	Adopté
M. DANTEC	620	Promotion des modes de gouvernance de l'ESS par les SPASER.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1409	SPASER font la promotion d'une durabilité des produits, d'une économie circulaire, d'une efficacité et sobriété énergétique	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	133	Suppression du caractère annuel de la publication des indicateurs intégrés aux SPASER prévus par l'article 15.	Adopté
M. LE RUDULIER	798	Suppression du caractère annuel de la publication des indicateurs intégrés aux SPASER prévus par l'article 15.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1410	Suppression de l'obligation d'un lien entre les conditions d'exécution d'un marché et son objet.	Rejeté
M. CORBISEZ	736 rect.	Prise en compte par les clauses du marchés des considérations relatives à la performance environnementale en analyse du cycle de vie.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	134	Suppression de l'obligation de la prise en compte des considérations relatives au domaine sociale et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché.	Adopté

M. LE RUDULIER	799	Suppression de l'obligation de la prise en compte des considérations relatives au domaine sociale et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché.	Adopté
M. SAUTAREL	763 rect.	Suppression de l'obligation de la prise en compte des considérations relatives au domaine sociale et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché.	Adopté
M. LÉVRIER	1820 rect. bis	Possibilité pour les conditions d'exécution d'un marché de réserver des heures de travail à des travailleurs défavorisés ou handicapés	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	135	Suppression de l'obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du marché confiée directement ou indirectement à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes	Adopté
M. LE RUDULIER	800	Suppression de l'obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du marché confiée directement ou indirectement à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes	Adopté
M. HOULLEGATTE	1419	10 % du montant du marché orientés vers les ESUS (au lieu des 5 % prévus par l'article 15)	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	480 rect.	Réintroduction de l'obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du marché confiée directement ou indirectement à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1411	Possibilité d'exclure d'un marché public les entreprises qui n'ont pas respecté leurs obligations d'établir un plan de vigilance.	Adopté
M. MANDELLI	474 rect.	Obligation de prise en compte d'un critère environnemental ou social dans l'attribution d'un marché public.	Adopté
M. MANDELLI	475 rect.	Obligation de la bonification des offres qui intègrent des personnes défavorisée.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1416	Prise en compte dans les critères d'attribution dans les marchés globaux de la part exécutée par les entreprises solidaires d'utilité sociale.	Rejeté
M. LÉVRIER	1821 rect.	Prise en compte dans les critères d'attribution dans les marchés globaux de la part exécutée par les entreprises solidaires d'utilité sociale.	Rejeté
M. MANDELLI	478 rect.	Marché de partenariat prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des ESUS.	Rejeté
M. MANDELLI	479 rect.	Marché de partenariat prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des ESUS.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1418	Marché de partenariat prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des ESUS.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	715 rect.	Obligation pour les soumissionnaires des marchés de défense et de sécurité d'avoir publié leur bilan de GES.	Rejeté

M. MANDELLI	476 rect.	Obligation de prise en compte d'un critère environnemental ou social dans l'attribution d'un contrat de concession. Obligation de prise en compte des considérations relatives à l'environnement ou au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du contrat.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1417	Entreprises solidaires d'utilité sociale - possibilité d'imposer aux soumissionnaires une part d'exécution pour les contrats de concession.	Rejeté
M. MANDELLI	477 rect.	Entreprises solidaires d'utilité sociale - possibilité d'imposer aux soumissionnaires une part d'exécution pour les contrats de concession.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1412	Possibilité d'exclure d'un contrat de concession les entreprises qui n'ont pas respecté leurs obligations d'établir un plan de vigilance.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	136	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	137	Entrée en vigueur anticipée à deux ans des dispositions de l'article 15 relatives aux contrats de concession.	Adopté
Mme LAVARDE	546	Concertation avec les organisations représentatives des entreprises de service afin d'améliorer la prise en compte des spécificités sectorielles, notamment sociales et environnementales, dans les achats publics de prestations de services.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1408	Abaissement à 75 millions d'euros de l'obligation de mettre en place un SPASER.	Rejeté
Articles additionnels après Article 15			
M. DANTEC	625	<i>Prise en compte des énergies renouvelables et de l'autoconsommation dans les marchés publics de l'État afférents à la fourniture d'énergie.</i>	Rejeté
M. CORBISEZ	1204 rect.	Clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets passés par les éco-organismes.	Irrecevable article 45
M. GOLD	1215 rect.	Solutions de réemploi des emballages privilégiées par l'État et les collectivités territoriales.	Rejeté
Article 15 bis (adopté avec modification)			
Mme LOISIER	281	<i>Extension du champ d'application de l'article aux îles Wallis et Futuna, à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux Terres australes et antarctiques françaises.</i>	Adopté

Articles additionnels après Article 15 bis			
<i>Mme MORIN-DESAILLY</i>	1829 rect. bis	<i>Expérimentation de 3 ans pour aux personnes morales de droit public en charge d'un service de restauration collective de passer des marchés publics dont le cahier des charges introduit un critère de préférence géographique.</i>	Rejeté
<i>Mme FÉRAT</i>	696 rect.	<i>Absence de Publicité et de mise en concurrence préalables pour le passage d'un marché public en deçà de 80 000 euros hors taxes portant sur des produits alimentaires frais présentant une origine unique et territorialisée.</i>	Rejeté
Article 15 ter (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	236	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028.</i>	Adopté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1235	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. LEVI</i>	1372 rect.	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. WATTEBLED</i>	1729 rect.	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. KLINGER</i>	1835 rect. bis	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MANDELLI</i>	450 rect.	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme TAILLÉ-POLIAN</i>	644	<i>Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028</i>	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après Article 15 ter			
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	716 rect. bis	<i>Évaluation environnementale des infrastructures du numérique</i>	Irrecevable article 45
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	717 rect.	<i>Prise en compte des incidences environnementales de la solution numérique innovante par les acheteurs publics.</i>	Rejeté
<i>M. HOULLEGATTE</i>	1413 rect.	<i>Prise en compte des incidences environnementales de la solution numérique innovante par les acheteurs publics.</i>	Rejeté
<i>M. CANÉVET</i>	1047	<i>Application aux certificats d'économies d'énergie (CEE) d'une faculté d'étalement de la fiscalité prévue pour les subventions publiques</i>	Rejeté
<i>M. HOULLEGATTE</i>	1426	<i>Meilleure prise en compte des objectifs ODD dans la déclaration de performances extra financière des entreprises</i>	Rejeté

M. HOULLEGATTE	1427	Faire évoluer la déclaration de performance extra-financière vers une déclaration de performance intégrée en rendant obligatoire la publication par les entreprises des informations sur les moyens financiers qu'elles mobilisent pour la préservation de l'environnement et les ODD.	Rejeté
Chapitre II : Adapter l'emploi à la transition écologique			
Articles additionnels avant Article 16			
M. HOULLEGATTE	1425	Stratégie nationale concertée de programmation des emplois et des compétences de la transition écologique.	Rejeté
Article 16 (adopté avec modification)			
M. GOLD	1224 rect.	Renforcement du rôle des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications afin qu'ils proposent des actions concrètes sur les mutations professionnelles liées aux filières et aux métiers de la transition écologique et énergétique.	Rejeté
Mme HAVET	1751 rect.	Renforcement du rôle des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications afin qu'ils proposent des actions concrètes sur les mutations professionnelles liées aux filières et aux métiers de la transition écologique et énergétique..	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1420	Intégrer les enjeux de la transition écologique dans toutes les entreprises d'au moins 300 salariés.	Adopté
Mme PUISSAT	889 rect.	Suppression des dispositions relatives aux CSE inscrites à l'article 16.	Adopté
Mme TAILLÉ-POLIAN	645	Modifier le code du travail pour permettre aux partenaires sociaux dans les entreprises de s'emparer des enjeux de la transition écologique.	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	1225 rect.	Amendement précisant que parmi les sujets sur lesquels le Comité social et économique est informé et consulté figurent les implications de la transition écologique sur le volume ou la structure des effectifs.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1752 rect.	Amendement précisant que parmi les sujets sur lesquels le Comité social et économique est informé et consulté figurent les implications de la transition écologique sur le volume ou la structure des effectifs.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1424	Procédure de consultation spécifique sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise au sein du CSE.	Satisfait ou sans objet
Article 16 bis (adopté avec modification)			
Mme PUISSAT	890 rect.	Suppression des dispositions relatives à la base de données économiques et sociales des entreprises et de la possibilité de saisine par le CSE d'un expert comptable.	Adopté
M. MANDELLI	451 rect.	Amendement rédactionnel.	Satisfait ou sans objet

Mme PAOLI-GAGIN	718 rect.	Obliger les entreprises à mettre à disposition du CSE dans la base de données économiques et sociales, le bilan de gaz à effet de serre tel que prévu selon l'article L229-25 du Code de l'environnement.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1517	Obliger les entreprises à mettre à disposition du CSE dans la base de données économiques et sociales, le bilan de gaz à effet de serre tel que prévu selon l'article L229-25 du Code de l'environnement.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1422	Information environnementale du CSE conforme à ses nouvelles attributions.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1421	Attribution d'heures de délégation pour les membres titulaires du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus.	Rejeté
Article additionnel après Article 16 bis			
M. HOULLEGATTE	1423	Création d'une formation spécifique aux enjeux environnementaux des représentants des salariés des CSE.	Rejeté
Article 17 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	138	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme PUISSAT	891 rect.	Suppression de la présence de personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Crefop).	Satisfait ou sans objet
Article 18 (adopté avec modification)			
Mme PUISSAT	892 rect.	Suppression de l'article relatif aux opérateurs de compétences (OPCO).	Rejeté
M. GOLD	1226 rect.	Rôle des opérateurs de compétences est aussi d'analyser les besoins en formation professionnelle.	Rejeté
Mme HAVET	1753 rect.	Rôle des opérateurs de compétences est aussi d'analyser les besoins en formation professionnelle.	Rejeté
M. MANDELLI	452 rect.	Rédactionnel.	Adopté
M. BABARY	1357	Amendement vise à prendre en compte, dans le cadre de la mission d'accompagnement des TPE-PME des opérateurs de compétences (OPCO), les enjeux du numérique, de son impact environnemental et de la cybersécurité.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1754 rect.	mission d'analyse des possibilités de recours au télétravail confiée aux OPCO.	Satisfait ou sans objet
Article 18 bis A (supprimé)			
Mme LOISIER	1601	Suppression de l'article.	Adopté
M. BABARY	1358	Intégrer la cybersécurité aux enjeux de la formation professionnelle tout au long de la vie.	Satisfait ou sans objet

Article 18 <i>ter</i> (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	237	<i>Renforcement du filet social prévu pour les salariés des entreprises exploitants des centrales à charbon et ceux relevant de la convention collective nationale unifiée ports et manutention.</i>	Adopté
Chapitre III : Protéger les écosystèmes et la diversité biologique			
Article 19 (adopté avec modification)			
M. DUPLOMB	1113 rect.	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. POINTEREAU	338	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. MENONVILLE	484 rect.	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. BACCI	553 rect. bis	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. FAVREAU	589 rect.	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. ANGLARS	599	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. LAMÉNIE	1658	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1661	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
Mme SCHILLINGER	1795 rect. bis	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. KERN	414 rect. bis	Règles de création des établissements publics de gestion et d'aménagement des eaux (EPAGE) et des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).	Irrecevable article 45
M. DUPLOMB	1112 rect. bis	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	139	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
Mme FÉRAT	371 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. MENONVILLE	483 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. BACCI	552 rect. <i>ter</i>	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté

M. FAVREAU	588 rect. <i>bis</i>	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. ANGLARS	598 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. LAMÉНИЕ	1261 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. POINTEREAU	337	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et besoins des activités humaines.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après article 19			
M. SEGOUIN	1033	Dérogation aux règles de continuité écologique.	Rejeté
M. SEGOUIN	1034	Classement des cours d'eau.	Rejeté
M. CANÉVET	1342	Intégrer des représentants des CESER au sein des comités de bassin.	Irrecevable article 45
M. BABARY	1356	Intégrer des représentants des CESER au sein des comités de bassin.	Irrecevable article 45
Article 19 bis A (adopté sans modification)			
M. POINTEREAU	339	Suppression de l'article.	Rejeté
M. MENONVILLE	485 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. BACCI	554 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article.	Rejeté
M. FAVREAU	590 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. ANGLARS	600	Suppression de l'article.	Rejeté
M. DUPLOMB	1114 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. LAMÉНИЕ	1259	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme SCHILLINGER	1798 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Article additionnel après Article 19 bis A			
Mme JOSEPH	682 rect. <i>bis</i>	Prise en compte des écosystèmes aquatiques d'origine anthropique.	Rejeté
Article 19 bis B (supprimé)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	140	Suppression de l'article.	Adopté
M. POINTEREAU	340	Suppression de l'article.	Adopté
M. MENONVILLE	486 rect.	Suppression de l'article.	Adopté

M. BACCI	555 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article.	Adopté
M. FAVREAU	591 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
M. ANGLARS	601	Suppression de l'article.	Adopté
M. DUPLOMB	1115 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
M. LAMÉNIE	1260	Suppression de l'article.	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1662	Suppression de l'article.	Adopté
Mme HAVET	1782 rect.	Nouvelle numérotation.	Satisfait ou sans objet
M. SEGOUIN	1030 rect.	Prise en compte des écosystèmes aquatiques d'origine anthropique.	Rejeté
M. SEGOUIN	1032 rect.	Prise en compte des écosystèmes aquatiques d'origine anthropique.	Rejeté
Article additionnel après article 19 bis B			
Mme FÉRAT	1021	Droit de pêche des riverains d'un cours d'eau non domanial.	Irrecevable article 45

Article 19 bis C

M. Pascal Martin, rapporteur. – Avis favorable à l'amendement COM-1606, qui est identique à mon amendement COM-1909. Tous les autres amendements en discussion commune deviennent sans objet.

M. Ronan Dantec. – La question des moulins a pris dans ce débat une grande importance, peut-être quelque peu excessive eu égard à l'enjeu de production électrique. Nous arrivons à une véritable aberration, où le propriétaire qui voudrait bénéficier des financements existants pour supprimer le seuil ne pourrait même plus le faire. Une clarification législative s'impose à ce stade.

M. Pascal Martin, rapporteur. – C'est désormais possible grâce à mon amendement, qui vise à rédiger ainsi le présent article :

« L'obligation prévue au présent 2 ne peut servir de motif pour justifier la destruction des moulins à eau ni des éléments essentiels de l'ouvrage permettant l'utilisation de la force motrice du cours d'eau, sauf s'il s'agit de la volonté du propriétaire de l'ouvrage ou si le propriétaire ne peut être identifié.

« En cas de désaccord entre l'autorité administrative et le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, concernant les modalités de maintien ou de restauration de la continuité écologique, une procédure de conciliation est engagée. Cette procédure est conduite par un référent territorial désigné par le représentant de l'État dans le département, qui exerce ses fonctions à

titre gratuit. Un décret du ministre chargé de l'environnement précise les modalités de mise en œuvre de la procédure de conciliation territoriale. »

M. Jean-François Longeot, président. – J'ai eu de bons retours émanant de plusieurs agences de l'eau, satisfaites de la rédaction de cet amendement qui vise à concilier le maintien de la continuité écologique et la liberté du propriétaire de l'ouvrage.

Les amendements COM-1909 et COM-1606 sont adoptés ; l'amendement COM-1629, les amendements identiques COM-627 et COM-1278, les amendements COM-1446, COM-564, les amendements identiques COM-1277 rectifié et COM-1608, les amendements COM-1279, COM-1280, COM-1621, COM-435 rectifié bis, COM-437 rectifié bis et COM-722 rectifié deviennent sans objet.

M. Pascal Martin, rapporteur. – Avis favorable à l'amendement COM-753 rectifié.

L'amendement COM-753 rectifié est adopté ; l'amendement COM-1630 devient sans objet.

L'article 19 bis C est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 19 bis C (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	1909	Interdiction de la destruction des moulins à eau et procédure de conciliation en cas de désaccord.	Adopté
Mme MULLER-BRONN	1606	Interdiction de la destruction des moulins à eau et procédure de conciliation en cas de désaccord.	Adopté
M. CANÉVET	1629	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. DANTEC	627	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	1278	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1446	Instauration d'une procédure de conciliation en cas de désaccord.	Satisfait ou sans objet
M. MOUILLER	564	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. LEFÈVRE	1277 rect.	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet

M. DAUBRESSE	1608	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	1279	Conditionner l'interdiction de destruction des moulins à eau au respect de directive européenne.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	1280	Conditionner l'interdiction de destruction des moulins à eau au respect de directive européenne.	Satisfait ou sans objet
M. PRINCE	1621	Exclure la destruction des ouvrages hydrauliques des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	435 rect. bis	Ne plus considérer un seuil aménagé comme un obstacle pendant dix ans.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	437 rect. bis	Conditions d'achat de l'électricité d'origine hydraulique.	Satisfait ou sans objet
Mme DREXLER	722 rect.	Mise à jour des SDAGE.	Rejeté
Mme Nathalie DELATTRE	753 rect.	Conditions d'exonération des moulins à eau des règles de continuité écologique.	Adopté
M. CANÉVET	1630	Conditions d'exonération des ouvrages hydroélectriques des règles de continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après article 19 bis C			
M. SAURY	1050 rect.	Classement des cours d'eau.	Irrecevable Article 45
M. SAURY	1051 rect.	Interdiction de l'abaissement de la ligne d'eau pouvant perturber une zone humide.	Rejeté
Article 19 bis D (adopté avec modification)			
<i>Mme LASSARADE</i>	732	<i>Suppression de l'article.</i>	Rejeté
<i>Mme Martine FILLEUL</i>	1496	<i>Rétablissement de la version initiale de l'amendement, proposé par Canopée.</i>	Rejeté
<i>M. LABBÉ</i>	829	<i>Rétablissement de la version initiale de l'amendement, proposée par Canopée.</i>	Rejeté
Mme LOISIER	272	<i>Amendement rédactionnel.</i>	Adopté
<i>M. MANDELLI</i>	453 rect.	<i>Amendement rédactionnel.</i>	Rejeté
Mme LOISIER	273	<i>Amendement rédactionnel : gestion durable et multifonctionnelle des forêts.</i>	Adopté
Mme LOISIER	274	<i>Amendement rédactionnel : gestion durable et multifonctionnelle des propriétaires forestiers.</i>	Adopté

Mme LOISIER	271 rect.	<i>Ajout de la préservation des sols forestiers dans les objectifs d'intérêt général au début du code forestier.</i>	Adopté
<i>M. GOLD</i>	1217 rect.	<i>Mention des forêts matures et primaires dans l'objectif de conservation de la diversité forestière.</i>	Rejeté
Mme LOISIER	275	<i>Promotion des méthodes et projet éligibles au label bas carbone.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 19 bis D			
<i>Mme Martine FILLEUL</i>	1447	<i>Moyens financiers et humains dans le contrat pluriannuel État-ONF.</i>	Irrecevable article 45
<i>Mme SCHILLINGER</i>	1797 rect. bis	<i>Moyens financiers et humains dans le contrat pluriannuel État-ONF.</i>	Irrecevable article 45
<i>Mme Martine FILLEUL</i>	1444	<i>Inscription du rôle de puits de carbone de la forêt dans le programme national de la forêt et du bois.</i>	Rejeté
Mme LOISIER	276	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Adopté
<i>M. PELLEVAT</i>	334 rect.	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MASSON</i>	335	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MASSON</i>	336	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. BACCI</i>	349 rect. bis	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. de NICOLAY</i>	350	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. CHAIZE</i>	366	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme LASSARADE</i>	431	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MENONVILLE</i>	490 rect.	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet

<i>M. CHASSEING</i>	<i>559 rect.</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme Nathalie DELATTRE</i>	<i>680 rect.</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme DREXLER</i>	<i>724 rect. bis</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme VERMEILLET</i>	<i>729</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. Daniel LAURENT</i>	<i>1269</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. Stéphane DEMILLY</i>	<i>1349</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. REDON-SARRAZY</i>	<i>1535</i>	<i>Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme Martine FILLEUL</i>	<i>1445 rect.</i>	<i>Mention de la libre évolution comme possibilité de gestion dans les documents de gestion.</i>	Rejeté
<i>M. LABBÉ</i>	<i>830</i>	<i>Interdiction des coupes rases supérieurs à 2 hectares, sauf autorisation du préfet.</i>	Rejeté
<i>M. CORBISEZ</i>	<i>1205 rect. bis</i>	<i>Interdiction des coupes rases supérieurs à 2 hectares, sauf autorisation du préfet.</i>	Rejeté
<i>Mme Martine FILLEUL</i>	<i>1497 rect.</i>	<i>Interdiction des coupes rases supérieurs à 2 hectares, sauf autorisation du préfet.</i>	Rejeté
<i>M. LABBÉ</i>	<i>831</i>	<i>Avis des syndicats de gestion de parcs naturels régionaux sur les coupes d'un seul tenant sur leur territoire.</i>	Rejeté
<i>Mme LOISIER</i>	<i>278</i>	<i>Incitation à la transformation des grumes sur le territoire de l'UE, afin d'optimiser leur stockage de carbone.</i>	Adopté
<i>M. CHAIZE</i>	<i>354 rect.</i>	<i>Interdiction de l'exportation de grumes non transformées hors de l'UE.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1500 rect.</i>	<i>Interdiction de l'exportation de grumes non transformées hors de l'UE.</i>	Satisfait ou sans objet
Article 19 bis E (adopté avec modification)			
<i>M. FAVREAU</i>	<i>898 rect.</i>	<i>Association des collectivités et des acteurs forestiers à la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.</i>	Adopté

M. REQUIER	1298 rect.	Association des collectivités et des acteurs forestiers à la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1441	Définition des objectifs de la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1442	Développement de filières économiques durables par la Stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.	Rejeté
M. CHAIZE	572	Objectif de gestion durable et multifonctionnelle de toutes les forêts dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.	Adopté
M. GOLD	1222 rect.	Libre évolution comme outil pour renforcer la résilience des forêts face au changement climatique	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1443	Notion de restauration de l'état écologique favorable des forêts.	Rejeté
M. CHAIZE	365	Interdiction de l'exportation de grumes non transformées hors de l'UE dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.	Rejeté

Article 19 bis F

M. Jean-François Longeot. – L'article 19 bis F a été délégué au fond à la commission des affaires économiques qui propose d'adopter cet article sans modification. Je vous propose de confirmer la position de nos collègues.

L'article 19 bis F est adopté sans modification.

Article 19 bis G (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	144	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme HAVET	1761 rect.	Compétence des collectivités en matière de distribution d'eau potable.	Rejeté
Article 19 bis H (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	141	Codification.	Adopté
Articles additionnels après article 19 bis H			
Mme HAVET	1800 rect.	Intégrer des représentants des CESER au sein des comités de bassin.	Irrecevable article 45
Article 19 bis (adopté sans modification)			
M. POINTEREAU	341	Suppression de l'article.	Rejeté
M. MENONVILLE	487 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. BACCI	556 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article.	Rejeté

M. FAVREAU	592 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. ANGLARS	602	Suppression de l'article.	Rejeté
M. DUPLOMB	1116 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. LAMÉNIE	1258	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme DREXLER	723 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Articles additionnels après article 19 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	163	Augmentation de la pénalité susceptible d'être prononcée pour défaut de raccordement.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	1056 rect.	Élaboration d'un plan national de lutte contre la pollution plastique.	Irrecevable article 45
M. KERN	1143 rect.	Élaboration d'un plan national de lutte contre la pollution plastique.	Irrecevable article 45
M. CORBISEZ	1195 rect.	Élaboration d'un plan national de lutte contre la pollution plastique.	Irrecevable article 45
M. FÉRAUD	1563 rect. <i>bis</i>	Contrôle du raccordement au réseau d'assainissement dans les territoires JOP 2024.	Adopté
Article additionnel avant article 20			
M. BILHAC	1667 rect.	Tenue d'un registre et déclaration en mairie des forages d'eau.	Adopté
Article 20 (adopté avec modification)			
Mme FÉRAT	372 rect.	Autorisation à continuer une exploitation pour 5 ans en cas de refus de prolongation d'un titre d'exploitation.	Rejeté
Mme PONCET MONGE	648	Interdiction exploitation de minerais aurifère et argentifère par la lixiviation au cyanure en cuve ou en tas.	Rejeté
M. GAY	927	Interdiction exploitation de minerais aurifère et argentifère par l'utilisation de cyanure.	Rejeté
M. CHAIZE	415	Possibilité d'exploitation sans titre pour une durée de 5 ans en cas de refus de prolongation d'un titre exclusif d'exploitation.	Rejeté
M. LAUGIER	790	Amendement incluant les sites patrimoniaux remarquables dans les intérêts à prendre en compte en matière de patrimoine dans le code minier.	Adopté
M. GOLD	1218 rect.	Ajout des intérêts forestiers dans les intérêts protégés par le code minier.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1448	Ajout des intérêts forestiers dans les intérêts protégés par le code minier.	Rejeté
Mme FÉRAT	374 rect.	Articulation des garanties financières prévues par le code minier et par le code de l'environnement.	Satisfait ou sans objet

M. CHAIZE	686	Amendement de précision.	Satisfait ou sans objet
M. GREMILLET	1874	Amendement de précision sur l'articulation entre code de l'environnement et code minier (garanties financières).	Adopté
Mme SAINT-PÉ	1175 rect.	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Satisfait ou sans objet
M. Pascal MARTIN, rapporteur	125	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1875	Amendement de précision.	Adopté
Mme PONCET MONGE	649	Extension de 30 à 100 ans de la responsabilité des exploitants.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	126	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1876	Amendement de précision.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	127 rect.	Amendement de précision.	Adopté
Articles additionnels après article 20			
Mme DREXLER	725 rect.	Régime général des commissions de suivi de site ICPE.	Irrecevable article 45
Mme DREXLER	726 rect.	Régime général des commissions de suivi de site ICPE.	Irrecevable article 45
Article 20 bis A (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	238	<i>Inscription « en dur » de principes généraux en matière de politique minière.</i>	Adopté
M. GREMILLET	239	<i>Sécurisation du nouveau régime de contentieux minier.</i>	Adopté
M. GREMILLET	264	<i>Renforcement de la consultation des collectivités territoriales dans le cadre de l'analyse environnementale, économique et sociale des projets miniers.</i>	Adopté
M. GREMILLET	240	<i>Introduction d'une procédure contradictoire et motivée dans le cadre de l'analyse environnementale, économique et sociale des projets miniers.</i>	Adopté
Mme PONCET MONGE	650	<i>Soumission des titres miniers à évaluation environnementale.</i>	Rejeté

Article additionnel après article 20 bis A			
<i>M. GAY</i>	929	<i>Suppression du « droit de suite » dont bénéficie le titulaire d'un titre exclusif de recherches pour obtenir une concession dans le champ de ce titre.</i>	Rejeté
Article 20 bis (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	1880	Amendement précisant le rythme d'actualisation du recensement des substances susceptibles d'être présentes dans le sol.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	128	Amendement complétant les objectifs de la politique nationale des ressources et des usages du sous-sol.	Adopté
M. GREMILLET	1877	Amendement de précision, identique 128.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	130	Amendement de précision et ajout des objectifs de la politique énergétique nationale.	Adopté
M. GREMILLET	1878	Amendement de précision et ajout des objectifs de la politique énergétique nationale.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	120	Amendement précisant la liste des personnes et organismes obligatoirement associés à l'élaboration de la politique nationale minière.	Adopté
M. GREMILLET	1879	Amendement précisant la liste des personnes et organismes obligatoirement associés à l'élaboration de la politique nationale minière.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	132	Schéma d'orientation minière de Guyane compatible avec la politique minière nationale.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	149	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1881	Amendement de précision.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	150	Amendement de précision sur le contenu de la notice prévue au présent article.	Adopté
M. GREMILLET	1882	Prévoir la présentation de la stratégie nationale minière au Parlement.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	152	Amélioration rédactionnelle d'une disposition introduite à l'AN prévoyant la possibilité de mettre en place des commissions de suivi de site pour les travaux miniers.	Adopté
Mme VARAILLAS	1361	Création d'un conseil national des mines.	Rejeté
M. DAGBERT	1523	Création d'un conseil national des mines.	Rejeté
M. CORBISEZ	1206 rect. bis	Création d'un conseil national des mines.	Rejeté
M. GREMILLET	1883	Inscription du registre national minier dans la loi.	Adopté

Article 20 ter (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	241	<i>Sécurisation de la mise à disposition des inspecteurs de l'environnement, des agents de l'Office national des forêts (ONF) et des réserves naturelles nationales (RNN) dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal.</i>	Adopté

Article 20 quater

L'article 20 quater est adopté sans modification.

Article 20 quinquies A

M. Jean-François Longeot. – L'article 20 quinquies A a été délégué au fond à la commission des affaires économiques qui propose d'adopter cet article sans modification. Je vous propose de confirmer la position de nos collègues.

L'article 20 quinquies A est adopté sans modification.

Article 20 quinquies (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	242	<i>Sécurisation de l'extension de la garde à vue ou de la retenue douanière dans le cadre de l'orpaillage illégal.</i>	Adopté
Article 20 sexies (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	154	Précision des modalités d'application du régime de responsabilité environnementale aux activités relevant du régime légal des mines ou du régime légal des stockages souterrains.	Adopté
M. GREMILLET	1884	Précision des modalités d'application du régime de responsabilité environnementale aux activités relevant du régime légal des mines ou du régime légal des stockages souterrains.	Adopté
Article 20 septies (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	243	<i>Consolidation du mémoire appliqué aux projets géothermiques.</i>	Adopté
Article 20 octies (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	156	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1885	Amendement de précision.	Adopté

Article 20 nonies

L'article 20 nonies est adopté sans modification.

Article 20 decies (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	244	<i>Précision des infractions visées par le dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal.</i>	Adopté
Article 20 undecies (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	245	<i>Précision des modalités de mise en œuvre du registre d'or en Guyane.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 20 undecies (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	246	<i>Recodification d'une disposition prévue en matière de reconversion des concessions d'hydrocarbures.</i>	Adopté
M. GREMILLET	247	<i>Modification de redevances applicables aux industries extractives.</i>	Adopté
Article 21 (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	248	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Adopté
M. GREMILLET	249	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Adopté
M. GREMILLET	250	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Adopté
M. GREMILLET	265	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Adopté
M. BURGOA	352 rect.	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	651	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
M. GAY	928	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
M. MICHAU	1520 rect.	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	353	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	375 rect.	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme SAINT-PÉ	1176 rect.	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	373 rect.	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	379	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet

<i>M. CORBISEZ</i>	<i>737 rect.</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme SAINT-PÉ</i>	<i>1174 rect.</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. CHAIZE</i>	<i>1628</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme PONCET MONGE</i>	<i>657</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme PONCET MONGE</i>	<i>658</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme PONCET MONGE</i>	<i>661</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme PONCET MONGE</i>	<i>654</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme PONCET MONGE</i>	<i>659</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. GAY</i>	<i>1360</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. GAY</i>	<i>1362</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MICHAU</i>	<i>1521 rect.</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MICHAU</i>	<i>1522 rect.</i>	<i>Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.</i>	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après article 21			
<i>M. FAVREAU</i>	<i>899 rect.</i>	Dispense de compensation de boisement dans les espaces naturels sensibles.	Adopté
<i>M. REQUIER</i>	<i>1299 rect.</i>	Dispense de compensation de boisement dans les espaces naturels sensibles.	Adopté
Chapitre IV : Favoriser les énergies renouvelables			
Article 22 (adopté avec modification)			
<i>M. FAVREAU</i>	<i>900 rect.</i>	Association des collectivités territoriales d'une même région à la définition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.	Rejeté
<i>M. REQUIER</i>	<i>1300 rect.</i>	Association des collectivités territoriales d'une même région à la définition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	<i>28</i>	Objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables fixés en cohérence avec la loi quinquennale.	Adopté

M. GREMILLET	1886	Objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables fixés en cohérence avec la loi quinquennale.	Adopté
M. DANTEC	630	Régions peuvent fixer des objectifs supérieurs aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables établis par décret.	Rejeté
M. GREMILLET	1887	Élargissement du champ de l'article 22 au stockage des énergies renouvelables, en plus de leur production.	Adopté
M. CORBISEZ	1196 rect.	Déclinaison des objectifs de réduction de la consommation énergétique au niveau régional Dispositifs d'aide aux ENR modulés régionalement	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1057 rect.	Déclinaison des objectifs de réduction de la consommation énergétique au niveau régional Dispositifs d'aide aux ENR modulés régionalement	Rejeté
M. KERN	1144 rect. <i>bis</i>	Déclinaison des objectifs de réduction de la consommation énergétique au niveau régional Dispositifs d'aide aux ENR modulés régionalement	Rejeté
Mme HAVET	1762 rect.	Association des groupements en charge des PCAET au comité régional de l'énergie.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	29	Amendement de coordination	Adopté
M. GREMILLET	1888	Articulation du comité régional de l'énergie avec ceux existant en matière d'énergies nucléaire ou hydraulique notamment.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	30	Association au comité régional de l'énergie des collectivités territoriales ou de leurs groupements intéressés, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).	Adopté
M. GREMILLET	1889	Association au comité régional de l'énergie des collectivités territoriales ou de leurs groupements intéressés, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).	Adopté
Mme SAINT-PÉ	1169 rect.	Association au comité régional de l'énergie des collectivités territoriales ou de leurs groupements intéressés, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).	Adopté
M. TISSOT	1560	Document opposable dans les Scot et les PLU fixant les zones d'implantation des éoliennes.	Rejeté
M. Jean-Marc BOYER	1234 rect.	Accroissement de la distance des éoliennes par rapport aux habitations	Irrecevable article 45
Articles additionnels après article 22			
<i>M. DANTEC</i>	<i>632</i>	<i>Renforcement de l'objectif de décarbonation des réseaux de chaleur ou de froid.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. CHEVROLLIER</i>	<i>730</i>	<i>Modification des modalités de classement des réseaux de chaleur ou de froid.</i>	<i>Rejeté</i>

Mme PAOLI-GAGIN	1058 rect. bis	Compatibilité entre les objectifs des SRADDET et les SCOT, PLU et PCAET.	Rejeté
Mme SAINT-PÉ	1171 rect.	Mise en œuvre d'une stratégie bas-carbone par les gestionnaires des réseaux de transport de gaz et les opérateurs de stockage souterrain de gaz naturel.	Rejeté
Mme SAINT-PÉ	1172 rect.	Mise en œuvre d'une stratégie bas-carbone par les gestionnaires des réseaux de transport de gaz et les opérateurs de stockage souterrain de gaz naturel.	Rejeté
M. REQUIER	1306 rect.	Appels d'offres ENR régionalisés.	Rejeté
Article 22 bis A (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	251	Renforcement du dispositif de soutien aux capacités de stockage.	Adopté
Mme LAVARDE	549	Renforcement du dispositif de soutien aux capacités de stockage.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après article 22 bis A			
M. GREMILLET	252 rect.	Inscription dans le code de l'énergie du principe selon lequel aucun réacteur nucléaire ne peut être fermé sans capacités renouvelables équivalentes.	Adopté
M. GREMILLET	253	Renforcer des dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone.	Adopté
M. CORBISEZ	739 rect. bis	Renforcer des dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	1742 rect. bis	Renforcer des dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone.	Satisfait ou sans objet
Article 22 bis B (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	254	Remplacement de l'identification des sites propices à l'hydroélectricité par les dispositions de nature économique de la proposition de tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique.	Adopté
Mme HAVET	1763 rect.	Remplacement de l'identification des sites propices à l'hydroélectricité par les dispositions de nature économique de la proposition de tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique.	Rejeté
Articles additionnels après article 22 bis B			
M. GREMILLET	316	Inscription des dispositions de nature fiscale de la proposition de loi tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique.	Adopté

M. SEGOUIN	1031 rect.	Prise en compte des petits projets d'autoconsommation hydroélectriques dans le cadre de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.	Adopté
M. GREMILLET	1921	Prise en compte des petits projets d'autoconsommation hydroélectriques dans le cadre de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.	Adopté
M. SEGOUIN	1035 rect.	Définition dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du potentiel et des sites hydroélectriques.	Rejeté
M. CHASSEING	1345 rect.	Promotion des projets hydroélectriques dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	Adopté
M. GREMILLET	1920	Promotion des projets hydroélectriques dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	Adopté
M. RAMBAUD	1803 rect. bis	Recentralisation de la compétence en matière de rétrocession de l'électricité dans le cadre de la Concession nationale du Rhône (CNR) notamment.	Rejeté
M. GREMILLET	255	Réintroduction du critère du bilan carbone pour les projets d'énergie renouvelables attribués par appel d'offres et extension à titre expérimental pour ceux attribués par guichets ouverts.	Adopté
M. GREMILLET	257	Consolidation du cadre législatif applicable aux opérations d'autoconsommation.	Adopté
M. CHAIZE	441 rect. bis	Exonération des contrats d'autoconsommation collective des règles de l'application des règles de la commande publique.	Rejeté
M. GREMILLET	258	Extension du « bac à sable réglementaire » mis en œuvre par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) aux infrastructures de recharge électrique.	Adopté
M. GREMILLET	256 rect.	Promotion de l'éolien en mer et des combustibles solides de récupération (CSR).	Adopté
M. CANÉVET	1048 rect.	Dispense d'autorisation d'exploiter des installations produisant de l'électricité en cas de modification de l'implantation.	Rejeté
M. CANÉVET	1049 rect.	Articulation des procédures d'autorisation du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme pour les ouvrages de production d'énergie renouvelable.	Rejeté
M. RAMBAUD	1804 rect. bis	Relèvement du taux de réfaction tarifaire dont bénéficient les installations de production de biogaz raccordées aux réseaux de gaz naturel.	Adopté

Mme Nathalie DELATTRE	1317 rect. bis	Relèvement du taux de réfaction tarifaire dont bénéficient les installations de production de biogaz raccordées aux réseaux de gaz naturel.	Satisfait ou sans objet
Mme JACQUEMET	1614 rect.	Relèvement du taux de réfaction tarifaire dont bénéficient les installations de production de biogaz raccordées aux réseaux de gaz naturel.	Satisfait ou sans objet
Mme SAINT-PÉ	1170 rect. bis	Soumission des baux liés à la méthanisation aux règles prévues par le code civil.	Rejeté
M. BILHAC	1200 rect. bis	Autorisation de l'implantation d'installations photovoltaïques au sol dans les zones agricoles, naturelles ou forestières.	Rejeté
Article 22 bis (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	266	<i>Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver » européen.</i>	Adopté
M. GREMILLET	259	<i>Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver » européen.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 22 bis			
M. CHAIZE	440 rect.	Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver » européen.	Retiré
Article 23 (adopté avec modification)			
M. DANTEC	635	Amendement rédactionnel.	Rejeté
M. GREMILLET	1890	Précision de plusieurs principes protecteurs des collectivités territoriales et des consommateurs d'énergie dans la mise en œuvre des communautés d'énergie renouvelable et des communautés énergétiques citoyennes.	Adopté
Articles additionnels après article 23			
M. DANTEC	637	Dégrèvement sur l'IFER pour soutenir l'émergence des projets d'implantation éoliennes portés par les communautés d'énergies renouvelables.	Rejeté
M. DANTEC	647	Permettre aux communes et aux intercommunalités d'investir dans des projets d'énergie renouvelables à l'échelle de leur département et pour les communes et intercommunalités limitrophes d'un autre département d'investir dans le territoire de celui-ci.	Rejeté
M. DANTEC	652	Modulation de la rémunération des ENR en fonction des disparités territoriales.	Rejeté

M. Ronan Dantec. – Je voudrais revenir sur les avis défavorables qui viennent d'être donnés. Nous voulons plus d'autonomie pour les communes et le bloc communal. L'amendement COM-647, par exemple, vise à introduire une certaine souplesse, dans l'esprit des travaux du Sénat, afin

que les communes investissant dans les énergies renouvelables, notamment marines, ne soient plus limitées à l'intercommunalité. La demande émane notamment de grandes intercommunalités qui ne peuvent pas produire sur leur territoire. Cet amendement me semblait devoir faire l'objet d'un consensus ; je le redéposerai en séance publique.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Je comprends la démarche, mais celle-ci ne sécurise pas suffisamment les collectivités. Je suggère que nous en débattions en séance publique.

Article 24 (adopté avec modification)			
M. DANTEC	653	Réduction de la surface à partir de laquelle l'obligation prévue à l'article 24 s'applique.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	33	Amendement de précision de la la notion de rénovation lourde, de manière à ce que les rénovations lourdes visées par l'article soient celles qui affectent les structures porteuses du bâtiment.	Adopté
M. GREMILLET	1891	Exclusion des extensions et des rénovations lourdes de l'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques et de toitures végétalisées.	Satisfait ou sans objet
M. DANTEC	655	Accroissement de l'obligation de couverture des toitures en panneaux photovoltaïques ou en dispositifs végétalisés de 30 à 60 % de leur surface.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	31	Préservation de la compétence dévolue aux maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'agissant de l'application des dérogations aux obligations d'installation de toitures végétalisées ou de panneaux photovoltaïques.	Adopté
M. GREMILLET	1892	Préservation de la compétence dévolue aux maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'agissant de l'application des dérogations aux obligations d'installation de toitures végétalisées ou de panneaux photovoltaïques.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	32	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. GREMILLET	1893	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. DANTEC	656	Entrée en vigueur de l'article 24 anticipée à 2023.	Adopté

Articles additionnels après l'article 24

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Je propose un avis de sagesse sur les amendements COM-466 rectifié *quinquies* , COM-409 rectifié *quater*, COM-544 rectifié *ter*, COM-1045 rectifié *ter*, COM-1276 rectifié *ter*, COM-1643 rectifié *bis* et COM-1693 rectifié *bis* proposant une dérogation à la loi Littoral pour les installations d'énergie photovoltaïque sur des sites déjà artificialisés.

M. Ronan Dantec. – Je tiens à préciser que le ministère y est très défavorable : il lui semble dangereux de modifier la loi Littoral alors que peu de projets sont concernés. Il me paraît préférable de ne pas adopter ces amendements en commission pour connaître l’avis du Gouvernement en séance publique. Je voterai contre à ce stade.

M. Didier Mandelli, rapporteur. – Je ne suis pas de cet avis. Nous avons déjà abordé la question dans plusieurs textes, et les gouvernements successifs s’y sont opposés. Les sites sont très précisément recensés ; il s’agit pour l’essentiel d’anciennes décharges sur lesquelles rien n’est possible du fait de la loi Littoral. Permettons la mise en place de panneaux photovoltaïques sur ces sites. Certains territoires insulaires pourraient ainsi tendre à l’autosuffisance sur le plan énergétique. J’y suis extrêmement favorable ; le sujet recueille d’ailleurs la quasi-unanimité. Je rappelle que Nicolas Hulot et Ségolène Royal y étaient en leur temps favorables. Inscrivons cette disposition dans le texte, libre au Gouvernement de déposer un amendement de suppression en séance publique.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – À titre personnel, j’y suis favorable.

Les amendements COM-466 rectifié quinquies, COM-409 rectifié quater, COM-544 rectifié ter, COM-1045 rectifié ter, COM-1276 rectifié ter, COM-1643 rectifié bis et COM-1693 rectifié bis sont adoptés.

Articles additionnels après article 24			
M. MANDELLI	466 rect. <i>quinquies</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. PELLELAT	409 rect. <i>quater</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	544 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. CHAIZE	1045 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1276 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. CANÉVET	1643 rect. <i>bis</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
Mme GOSSELIN	1693 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
Mme FÉRAT	693 rect. <i>bis</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d’énergies photovoltaïques sur des sites déjà artificialisés.	Satisfait ou sans objet

Mme HAVET	1781 rect. <i>quater</i>	Dérogação à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites dégradés ainsi que pour les installations de télécommunication.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1675 rect.	Accroissement de la distance des éoliennes par rapport aux habitations.	Irrecevable article 45
Mme LOISIER	1676 rect.	Généralisation de la procédure de l'appel d'offres en matière d'éolien terrestre de manière à rationaliser les implantations.	Irrecevable article 45
TITRE III : Se déplacer			
Chapitre I^{er} : Promouvoir les alternatives à l'usage individuel de la voiture et la transition vers un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 25 (adopté avec modification)			
M. CORBISEZ	744 rect.	Réduction, pour les véhicules pouvant utiliser du superéthanol E85, de 40 % des niveaux d'émissions de dioxyde de carbone considérés pour la fin de vente des voitures particulières neuves d'ici 2030.	Rejeté
M. CUYPERS	1697	Réduction, pour les véhicules pouvant utiliser du superéthanol E85, de 40 % des niveaux d'émissions de dioxyde de carbone considérés pour la fin de vente des voitures particulières neuves d'ici 2030.	Rejeté
M. CHASSEING	773 rect.	Suppression de l'objectif de fin de vente de véhicules lourds neufs affectés au transport de personnes ou de marchandises et utilisant majoritairement des énergies fossiles d'ici 2040.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	67	Précision selon laquelle le soutien qui accompagne les objectifs prévus à l'article 25 (fin de vente des véhicules polluants) concernent notamment le soutien aux biocarburants et au rétrofit.	Adopté
M. FERNIQUE	322 rect. <i>bis</i>	Décret d'application de l'article 25 au plus tard six mois après la promulgation de la loi.	Rejeté
M. PELLEVAL	501 rect.	Décret d'application de l'article 25 au plus tard six mois après la promulgation de la loi.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	514	Décret d'application de l'article 2 au plus tard six mois après la promulgation de la loi.	Rejeté
Articles additionnels après article 25			
M. FERNIQUE	324 rect. <i>bis</i>	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. PELLEVAL	503 rect. <i>bis</i>	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté

M. Loïc HERVÉ	516	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. CORBISEZ	743 rect.	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. JACQUIN	1479	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. MANDELLI	469 rect.	Extension du partage et de l'accès des données des véhicules électriques aux acteurs fournissant des services de distribution de carburants alternatifs.	Adopté
M. CANÉVET	1018	Extension du partage et de l'accès des données des véhicules électriques aux acteurs fournissant des services de distribution de carburants alternatifs.	Adopté
Article 25 bis (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	68	Amendement de précision.	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	69	Amendement de précision.	Adopté
M. FERNIQUE	323 rect. <i>bis</i>	Décret d'application au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022.	Rejeté
M. PELLEVAL	502 rect.	Décret d'application au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	515	Décret d'application au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022.	Rejeté
Section 2 : Autres dispositions			
Articles additionnels avant Article 26			
M. TABAROT, rapporteur	70	Mise en place d'un prêt à taux zéro sous conditions de ressources pour l'achat de véhicules particuliers et VUL de moins de 2,6 tonnes peu polluants.	Adopté
Mme LAVARDE	1929	Mise en place d'un prêt à taux zéro sous conditions de ressources pour l'achat de véhicules particuliers et VUL de moins de 2,6 tonnes peu polluants.	Adopté
M. JACQUIN	1483 rect. <i>bis</i>	Mise en place d'un prêt à taux zéro sous conditions de ressources pour l'achat de véhicules particuliers et VUL de moins de 2,6 tonnes peu polluants.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	1067 rect. <i>ter</i>	Mise en place d'un prêt à taux zéro pour les véhicules particuliers électrique ou hybride rechargeables, les véhicules essence ou assimilé d'après 2011, un vélo mécanique, à assistance électrique, vélo-cargo, vélo-pliant.	Rejeté
M. MANDELLI	1230	Définition de la location de courte durée des véhicules.	Rejeté

Article 26 (adopté sans modification)			
M. FERNIQUE	331 rect. <i>bis</i>	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
Mme MULLER-BRONN	388 rect.	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	523	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
M. REQUIER	1307 rect.	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
Article 26 bis (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	71	Précision des modalités du dispositif prévu à l'article 26 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1894	Précision des modalités de mises en œuvre des infrastructures de recharge électrique.	Adopté
M. CHAIZE	482 rect.	Précision selon laquelle les infrastructures collectives nécessaires à l'installation de points de recharge relèvent, dès leur achèvement, du réseau public de distribution d'électricité, y compris lorsqu'elles sont réalisées par une personne qui n'est ni le gestionnaire de ce réseau, ni l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.	Rejeté
Article 26 ter (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	72	Ajustement de la trajectoire de renouvellement annuel du parc de véhicules légers des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des entreprises nationales jusqu'en 2032.	Adopté
M. LE RUDULIER	801	Ajustement de la trajectoire de renouvellement annuel du parc de véhicules légers des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des entreprises nationales jusqu'en 2032.	Adopté

M. TABAROT, rapporteur	73	Précision selon laquelle les véhicules utilisés pour les nécessités particulières du service ne sont pas assujettis à l'obligation de renouvellement par des véhicules peu polluants.	Adopté
M. LE RUDULIER	802	Précision selon laquelle les véhicules utilisés pour les nécessités particulières du service ne sont pas assujettis à l'obligation de renouvellement par des véhicules peu polluants.	Adopté
Article 26 quater (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	74	Ajustement de la trajectoire de renouvellement annuel du parc de véhicules légers des entreprises jusqu'en 2032.	Adopté
Article 26 quinquies (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	76	Obligation de déclaration par les travailleurs des plateformes du type de véhicule utilisé pour leurs prestations.	Adopté
Article 26 sexies (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	78	Rassemblement des dispositifs relatifs au covoiturage dans un seul et unique article (article 26 sexies et article 29 bis).	Adopté
Article 26 septies (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	82	Suppression de la prise en compte des plans de mobilité par les SCoT.	Adopté
Mme MULLER-BRONN	389 rect.	Prise en compte des itinéraires cyclables par les plans de mobilité.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	524	Prise en compte des itinéraires cyclables par les plans de mobilité.	Satisfait ou sans objet
M. FERNIQUE	332 rect. <i>ter</i>	Prise en compte des itinéraires cyclables par les plans de mobilité.	Satisfait ou sans objet
Article 26 octies (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	84	Suppression de l'article 26 octies au profit de la rédaction prévue à l'article 51 bis A.	Adopté
M. WATTEBLED	1731 rect.	Suppression de l'article 26 octies au profit de la rédaction prévue à l'article 51 bis A.	Adopté
Mme LIENEMANN	1236	Nouvelle rédaction de l'article qui crée la possibilité de déroger aux obligations de création de stationnement en contrepartie d'aménagements vélo.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après Article 26 octies			
M. CAPUS	1071 rect. <i>bis</i>	Réduction de l'obligation de création d'une aire de stationnement en contrepartie de la création d'infrastructure permettant le stationnement d'au moins six vélos.	Rejeté

Article 26 nonies (adopté avec modification)			
Mme LAVARDE	545	Adaptation de la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'équipement des parcs de stationnement afin de correspondre aux obligations légales des collectivités pour les délégations de service public, les marchés publics ou les gestions en régie.	Adopté
M. PELLELAT	1022 rect.	Adaptation de la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'équipement des parcs de stationnement afin de correspondre aux obligations légales des collectivités pour les délégations de service public, les marchés publics ou les gestions en régie.	Satisfait ou sans objet

Article 27

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – L'amendement COM-1805 rectifié vise à ce que les autorités compétentes s'assurent du déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques. Bien que les schémas soient souvent élaborés spontanément par les collectivités territoriales, cet amendement peut permettre d'accélérer le déploiement des infrastructures. Sagesse favorable...

L'amendement COM-1805 rectifié est adopté.

Article 27 (adopté avec modification)			
Mme MULLER-BRONN	1150	Possibilité de reporter les dates de mise en place d'une ZFE-m de 3 ans maximum, si sont mises en œuvre des mesures pédagogiques et de soutien économique à la population.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	89	Décret précisant la possibilité de déroger à l'obligation de création d'une ZFE-m dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants qui auraient mis en place des mesures ayant un effet équivalent.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	685 rect. <i>Bis</i>	Prise en compte, dans les dérogations aux restrictions de circulation des ZFE-m, de la problématique des livraisons devant parvenir dans les zones en question.	Adopté
M. GOLD	1216 rect.	Prise en compte, dans les dérogations aux restrictions de circulation des ZFE-m, de la problématique des livraisons devant parvenir dans les zones en question.	Adopté
M. LAHELLEC	930	Mesures tarifaires adaptées dans les transports en commun dans les ZFE-m.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	1917	Assouplissement du schéma de restriction prévu dans les ZFE-m rendues obligatoires par la LOM et connaîtraient encore des dépassements des normes en matière de qualité de l'air.	Adopté

M. LE RUDULIER	803	Assouplissement du schéma de restriction prévu dans les ZFE-m rendues obligatoires par la LOM et connaîtraient encore des dépassements des normes en matière de qualité de l'air.	Adopté
M. MANDELLI	1228	Exclusion des véhicules hybrides des restrictions des ZFE-m.	Satisfait ou sans objet
Mme MULLER-BRONN	1151	Renforcement des normes ZFE d'ici au 1 ^{er} janvier 2028.	Satisfait ou sans objet
M. FERNIQUE	893	Mise en place d'une phase pédagogique avant l'application des restrictions de circulation prévues pour les ZFE-m rendues obligatoires par la LOM et qui connaîtraient toujours des dépassements des normes de qualité de l'air.	Satisfait ou sans objet
M. MARCHAND	1805 rect.	Précision selon laquelle, dans les ZFE-m, l'autorité compétente s'assure du déploiement et de l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.	Adopté
Mme JOSEPH	351	Non application des mesures de restriction de circulation imposée à l'article 27 aux ZFE rendues obligatoires par la LOM et dépassant toujours les seuils de qualité de l'air, pour les véhicules dont le moteur est à l'optimum de ses capacités thermodynamiques.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	86 rect.	Possibilité pour un quart des maires des communes membres de l'établissement ou du groupement (ou des maires représentant au moins un quart de la population de l'établissement ou du groupement) de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs et compétences de police de la circulation en matière de ZFE-m du maire au président d'EPCI.	Adopté
M. LE RUDULIER	804	Possibilité pour un quart des maires des communes membres de l'établissement ou du groupement (ou des maires représentant au moins un quart de la population de l'établissement ou du groupement) de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs et compétences de police de la circulation en matière de ZFE-m du maire au président d'EPCI.	Adopté
Articles additionnels après article 27			
M. FERNIQUE	325 rect. <i>Bis</i>	Précision selon laquelle le vélo est un apprentissage gratuit et universel, dont le contrôle des acquis est réalisé dans le cadre scolaire.	Adopté
Mme MULLER-BRONN	386 rect.	Précision selon laquelle le vélo est un apprentissage gratuit et universel, dont le contrôle des acquis est réalisé dans le cadre scolaire.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	517	Précision selon laquelle le vélo est un apprentissage gratuit et universel, dont le contrôle des acquis est réalisé dans le cadre scolaire.	Adopté

M. FERNIQUE	329 rect. <i>Bis</i>	Dans les ZFE-m, possibilité donnée au maire d'interdire, à certaines heures, l'accès de tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publiques aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui ne sont pas équipés de systèmes de détection des angles morts.	Rejeté
M. PELLEVAT	506 rect.	Dans les ZFE-m, possibilité donnée au maire d'interdire, à certaines heures, l'accès de tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publiques aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui ne sont pas équipés de systèmes de détection des angles morts.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	521	Dans les ZFE-m, possibilité donnée au maire d'interdire, à certaines heures, l'accès de tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publiques aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui ne sont pas équipés de systèmes de détection des angles morts.	Rejeté
M. MARCHAND	1807 rect.	Mise en place d'un dispositif de conformité assurant la reconnaissance et la traçabilité des véhicules.	Retiré
Article 27 bis A (adopté sans modification)			
Article 27 bis B (adopté sans modification)			
Article 27 bis C (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	93	Obligation pour les GPS de proposer à leurs utilisateurs un tri des itinéraires en fonction de leur impact environnemental, et de les informer sur les émissions de gaz à effet de serre liées à leur déplacement.	Adopté
Mme BONNEFOY	1616	Obligation, pour les GPS poids lourds, d'informer les chauffeurs des mesures de restriction de circulation prises par les maires.	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	1916	Obligation, pour les GPS poids lourds, d'informer les chauffeurs des mesures de restriction de circulation prises par les maires.	Adopté
Article 27 bis (adopté sans modification)			
Article 28 (adopté sans modification)			
M. MANDELLI	454 rect.	Possibilité pour l'autorité investie du pouvoir de police de réserver une partie de la voirie, et fixation d'un l'objectif de 5 000 kilomètres de voies réservées.	Rejeté
M. FERNIQUE	640	Extension de l'obligation de réserver des voies pour les véhicules peu polluants aux tronçons du réseau routier desservant ou non des ZFE-m.	Rejeté

M. MARCHAND	1808 rect.	Expérimentation de 3 ans visant à autoriser la circulation de véhicules à très faibles émissions et accessibles en libre service à l'intérieur de l'ensemble des voies publiques réservées à la circulation et au stationnement.	Rejeté
Article 28 bis (adopté sans modification)			
M. CHAIZE	333	Extension de la possibilité d'emprunter les voies olympiques et paralympiques aux voitures de transport avec chauffeur.	Rejeté
M. MANDELLI	455 rect.	Extension de la possibilité d'emprunter les voies olympiques et paralympiques aux voitures transportant un nombre minimal d'occupants dans le cadre du covoiturage.	Rejeté
Article 29 (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	94	Suppression de l'obligation pour les régions ou IDFM de mettre en place des barèmes tarifaires incitant les usagers à privilégier le recours aux transports collectifs plutôt qu'aux transports individuels et à favoriser l'intermodalité.	Adopté
M. LE RUDULIER	805	Suppression de l'obligation pour les régions ou IDFM de mettre en place des barèmes tarifaires incitant les usagers à privilégier le recours aux transports collectifs plutôt qu'aux transports individuels et à favoriser l'intermodalité.	Adopté
Division(s) additionnel(s) après article 29			
Mme Martine FILLEUL	1492 rect.	Instauration d'un taux de TVA réduit pour le transport fluvial de marchandises et de voyageurs.	Rejeté

Article additionnel après l'article 29

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – Les amendements identiques COM-96, COM-459 rectifié *bis*, COM-1129, COM-931 rectifié ainsi que l'amendement COM-1482 rectifié visent à baisser le taux de TVA à 5,5% pour les billets de train. Avis favorable.

Les amendements COM-96, COM-459 rectifié bis, COM-1129, COM-931 rectifié et COM-1482 rectifié sont adoptés ; l'amendement COM-641 devient sans objet.

Les amendements COM-457 rectifié, COM-319 rectifié *ter*, COM-382 rectifié *ter*, COM-511 rectifié, COM-719 rectifié *ter*, COM-740 rectifié *bis*, COM-1477 rectifié, COM-320 rectifié *ter*, COM-383 rectifié *bis*, COM-512 rectifié, COM-741 rectifié *bis* et COM-1478 rectifié, COM-933 rectifié, COM-384 rectifié *bis* et COM-742 rectifié *bis* visent le forfait mobilité durable, qui doit servir de levier pour favoriser le report modal introduit par la loi d'orientation des mobilités. Je suis favorable à son renforcement, mais je propose de prendre le temps de la réflexion jusqu'à l'examen du texte en séance publique. Faut-il rendre ce forfait obligatoire, cumulable avec la participation de l'employeur

à l'abonnement de transports en commun ou en augmenter le plafond ? Je suggère pour l'heure le retrait de l'ensemble de ces amendements. À défaut, l'avis sera défavorable.

Les amendements COM-457 rectifié, COM-319 rectifié ter, COM-382 rectifié ter, COM-1477 rectifié, COM-320 rectifié ter, COM-383 rectifié bis, COM-1478 rectifié, COM-933 rectifié et COM-384 rectifié bis sont retirés.

Les amendements COM-511 rectifié, COM-719 rectifié ter, COM-740 rectifié bis, COM-512 rectifié, COM-741 rectifié bis et COM-742 rectifié bis ne sont pas adoptés.

Articles additionnels après article 29			
M. TABAROT, rapporteur	96	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. MANDELLI	459 rect. bis	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. FERNIQUE	1129	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. LAHELLEC	931 rect.	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. JACQUIN	1482 rect. bis	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. FERNIQUE	641	TVA à 5,5 % pour les transports publics et urbains de voyageurs.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	457 rect.	Augmentation du plafond du forfait mobilités durables.	Retiré
M. FERNIQUE	319 rect. ter	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Retiré
Mme MULLER-BRON N	382 rect. ter	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Retiré
M. Loïc HERVÉ	511 rect.	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	719 rect. ter	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Rejeté
M. CORBISEZ	740 rect. bis	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Rejeté
M. JACQUIN	1477 rect.	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Retiré
M. FERNIQUE	320 rect. ter	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Retiré
Mme MULLER-BRON N	383 rect. bis	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Retiré

M. Loïc HERVÉ	512 rect.	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Rejeté
M. CORBISEZ	741 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Rejeté
M. JACQUIN	1478 rect.	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Retiré
M. LAHELLEC	933 rect.	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs de plus de 11 salariés.	Retiré
Mme MULLER-BRON N	384 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs (amendement de repli).	Retiré
M. CORBISEZ	742 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs (amendement de repli).	Rejeté
M. MANDELLI	456 rect.	Prévoir que les nouvelles conventions de concession autoroutière doivent prévoir des tarifs de péages privilégiés pour les véhicules transportant un nombre minimal d'occupants et pour les véhicules de transport en commun.	Adopté
M. MARCHAND	1809 rect. <i>bis</i>	Prévoir que les nouvelles conventions de concession autoroutière doivent prévoir des tarifs de péages privilégiés pour les véhicules transportant un nombre minimal d'occupants et pour les véhicules de transport en commun.	Adopté
M. CORBISEZ	749 rect. <i>bis</i>	Prévoir que les nouvelles conventions de concession autoroutière doivent prévoir une tarification réduite pour le covoiturage ou les bus express, et des voies de péage dédiées au covoiturage et aux transports collectifs.	Satisfait ou sans objet
Mme MULLER-BRON N	391 rect.	Aménagement des routes supports d'un itinéraire cyclable ou d'une véloroute.	Rejeté
M. PELLEVAL	508 rect.	Aménagement des routes supports d'un itinéraire cyclable ou d'une véloroute.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	526	Aménagement des routes supports d'un itinéraire cyclable ou d'une véloroute.	Rejeté
M. KAROUTCHI	1374 rect.	Confirmation de la compétence d'IDFM dans le domaine publicitaire et de la possibilité pour cet établissement public de percevoir directement les recettes publicitaires générées par la valorisation des biens immobiliers et mobiliers qui lui appartiennent ou lui sont confiés.	Irrecevable article 45
M. FERNIQUE	328 rect. <i>bis</i>	Introduction d'un barème fiscal « cycle ».	Rejeté
Mme MULLER-BRON N	387 rect.	Introduction d'un barème fiscal « cycle ».	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	520	Introduction d'un barème fiscal « cycle ».	Rejeté

Article 29 bis (supprimé)			
M. TABAROT, rapporteur	92	Suppression de l'article.	Adopté
Articles additionnels après article 29 bis			
M. LAHELLEC	932	Remise d'un rapport sur l'opportunité de créer de nouvelles sources de financement au bénéfice du système ferroviaire et notamment sur l'intérêt d'une renationalisation des concessions d'autoroutes, de la création d'un livret de financement des infrastructures et de la mise en œuvre d'une écotaxe poids lourds.	Rejeté
M. LAHELLEC	938	Déclaration du trafic ferroviaire par wagons isolés comme système de production d'intérêt général dans la loi Grenelle de 2009.	Rejeté
Mme Nathalie DELATTRE	681 rect. bis	Engagement de l'État à soutenir le rétablissement et la relance de l'autotrain.	Rejeté
M. GOLD	1227 rect.	Encouragement par l'État au rétablissement du service auto-train.	Rejeté
M. JACQUIN	1481	Ajustement du barème du malus au poids.	Rejeté
Chapitre II : Améliorer le transport routier de marchandises et réduire ses émissions			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 30 (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	91 rect.	Conditionner la suppression du remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers de marchandises à la disponibilité d'une offre alternative à un coût abordable.	Adopté
M. GREMILLET	1895 rect.	Conditionner la suppression du remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers de marchandises à la disponibilité d'une offre alternative à un coût abordable.	Adopté
Mme LAVARDE	1930	Conditionner la suppression du remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers de marchandises à la disponibilité d'une offre alternative à un coût abordable.	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	90	Préciser que le recours aux biocarburants est l'un des leviers de la décarbonation du transport routier de marchandises.	Adopté
M. GREMILLET	1896	Préciser que le recours aux biocarburants est l'un des leviers de la décarbonation du transport routier de marchandises.	Adopté
M. CHASSEING	774 rect.	Suppression de l'article 30.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	567 rect.	Introduction d'une clause de revoyure sur l'objectif de fin de l'avantage fiscal sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet

M. LONGUET	1698	Introduction d'une clause de revoyure sur l'objectif de fin de l'avantage fiscal sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	568 rect.	Corréler la suppression du remboursement de la TICPE aux vignettes Crit'air et normes Euro.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1700	Corréler la suppression du remboursement de la TICPE aux vignettes Crit'air et normes Euro.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	565 rect.	Suppression de l'objectif de 2030 pour la fin du remboursement partiel sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1699	Suppression de l'objectif de 2030 pour la fin du remboursement partiel sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	566 rect.	Remplacer l'objectif de fin de suppression du remboursement partiel de la TICPE en 2030 par 2040.	Rejeté
M. ANGLARS	605	Remplacer l'objectif de fin de suppression du remboursement partiel de la TICPE en 2030 par 2040.	Rejeté
M. WATTEBLED	1724 rect.	Remplacer l'objectif de fin de suppression du remboursement partiel de la TICPE en 2030 par 2040.	Rejeté
M. LAHELLEC	934	Affectation de la suppression du remboursement partiel de la TICPE à l'Afitf.	Rejeté
M. DUPLOMB	1117 rect.	Allègement de TICPE pour certains biocarburants.	Rejeté
M. DUPLOMB	1118 rect.	Allègement de TICPE pour certains biocarburants à titre expérimental.	Rejeté
M. SAUTAREL	569 rect.	Précision selon laquelle le rapport mentionné à l'article 30 étudie les modalités d'affectation des recettes générées par l'évolution de la fiscalité des carburants.	Adopté
M. SAUTAREL	570 rect.	Remise au Parlement d'une feuille de route fixant les modalités du soutien financier accordé à la filière en lois de finances.	Adopté
M. JACQUIN	1565	Remise au Parlement d'une feuille de route fixant les modalités du soutien financier accordé à la filière en lois de finances.	Adopté
M. FERNIQUE	642	Augmentation de la taxe d'aménagement du territoire due par les concessionnaires d'autoroutes pour les poids lourds.	Rejeté
Divisions additionnelles après article 30			
Mme Martine FILLEUL	1489 rect.	Identification dans le SRADDET des voies navigables d'intérêt régional.	Adopté
M. JACQUIN	1474 rect.	Élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport par le comité d'orientation des infrastructures	Rejeté
M. JACQUIN	1475 rect.	Objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire et remise d'un rapport d'évaluation annuel.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1476 rect.	Élaboration d'un plan d'investissement et d'actions pour la relance du fret fluvial	Rejeté

Articles additionnels après l'article 30

M. Olivier Jacquin. Monsieur le président, je souhaite vous faire part de mon étonnement. Un amendement que j'ai déposé et qui portait article additionnel après l'article 30 a été déclaré irrecevable par la commission des finances au titre de l'article 40 de la Constitution, alors qu'il reprenait une disposition adoptée par le Sénat à l'unanimité, sur l'initiative de Didier Mandelli, lors de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités. Je tenterai de retravailler cette mesure en vue de la séance publique ; elle me semble importante, car elle a trait à l'attribution d'une fraction de la TICPE pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dépourvues d'assiette au titre du versement mobilité.

Articles additionnels après article 30			
M. TABAROT, rapporteur	87	Objectif de doublement des parts modale du fret ferroviaire et fluviale et définition d'une stratégie pour le développement des modes massifiés actualisée tous les 5 ans et évaluée chaque année par des indicateurs précis.	Adopté
M. POINTEREAU	1626 rect.	Objectif de doublement des parts modale du fret ferroviaire et fluviale et définition d'une stratégie pour le développement des modes massifiés actualisée tous les 5 ans et évaluée chaque année par des indicateurs précis.	Adopté
M. MARCHAND	1810 rect. bis	Obligation, tous les deux ans, de réunion de pilotage, de suivi des mesures et d'adaptation de la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire par le ministre de la transition écologique.	Rejeté
M. MARCHAND	1812 rect. bis	Réalisation d'une étude sur les conditions pour réduire au minimum le transit de marchandises et le transport international d'import et d'export par la route pour le reporter vers le rail et le fluvial.	Rejeté
M. LAHELLEC	953	Objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire et remise d'un rapport d'évaluation annuel.	Rejeté
M. LAHELLEC	935	Augmentation de la TICPE en 2022 et 2023.	Rejeté
M. LAHELLEC	936	Création d'une taxe de stationnement sur les surfaces de stationnement annexées à des locaux commerciaux de plus de 2 500 mètres carrés.	Rejeté
Section 2 : Autres dispositions			
Articles additionnels avant article 31			
M. TABAROT, rapporteur	85	Prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule lourd propre affecté au transport de marchandises jusqu'en 2030.	Adopté
M. POINTEREAU	1346 rect.	Prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule lourd propre affecté au transport de marchandises jusqu'en 2030.	Adopté
Mme LAVARDE	1934	Prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule lourd propre affecté au transport de marchandises jusqu'en 2030.	Satisfait ou sans objet

M. TABAROT, rapporteur	83	Prolongement du suramortissement pour l'achat de poids lourds « propres » jusqu'en 2030.	Adopté
M. POINTEREAU	1347 rect.	Prolongement du suramortissement pour l'achat de poids lourds « propres » jusqu'en 2030.	Adopté
Mme LAVARDE	1931	Prolongement du suramortissement pour l'achat de poids lourds « propres » jusqu'en 2030.	Adopté
Article 31 (adopté avec modification)			
M. SAUTAREL	571 rect.	Intégration de la conduite rationnelle dans la formation continue obligatoire des conducteurs.	Adopté
M. LONGUET	1701	Intégration de la conduite rationnelle dans la formation continue obligatoire des conducteurs.	Adopté
M. CHASSEING	775 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. CADEC	916 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. WATTEBLED	1725 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. ANGLARS	606	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. CADEC	917 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
Article 31 bis (adopté sans modification)			

Article 32

M. Philippe Tabarot, rapporteur. L'amendement COM-1913 que je vous propose vise à réécrire entièrement l'article 32 ; son adoption fera donc tomber les autres amendements déposés.

M. Jacques Fernique. La proposition du rapporteur qui prévoit toute une série de conditions à la mise en place de la contribution assise sur le transport routier de marchandises ne nous satisfait évidemment pas. Il faudra que nous ayons ce débat en séance publique.

M. Olivier Jacquin. Je suis d'accord avec M. Fernique.

M. Philippe Tabarot, rapporteur. À la lecture de vos amendements, je comprends que la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale ne vous convient pas, mes chers collègues. Il en est de même pour nous ! Comme vous, il nous semble que l'échelle régionale n'est pas la bonne réponse à apporter à ce sujet.

Nous avons le choix entre plusieurs options, en particulier celle de renvoyer le débat à d'autres textes, par exemple le projet de loi « 4D ». Nous choisissons de prendre nos responsabilités et de proposer à la discussion un dispositif alternatif à la rédaction actuelle de l'article 32 ; nous souhaitons notamment mieux prendre en compte les évolutions que nous constaterons durant les prochaines années.

Nous aurons ce débat en séance publique et c'est heureux.

L'amendement COM-1913 est adopté ; les amendements identiques COM-776 rectifié, COM-806, COM-902 rectifié, COM-1480, COM-1702 et COM-1726 rectifié, ainsi que les amendements COM-759 rectifié, COM-1375 rectifié et COM-1119 rectifié et les amendements identiques COM-1301 rectifié et COM-901 rectifié deviennent sans objet.

L'article 32 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 32 (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	1913	Réécriture complète de l'article 32 pour remplacer l'habilitation par un objectif de mise en place d'une écotaxe si le secteur ne diminue pas ses émissions.	Adopté
M. CHASSEING	776 rect.	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. LE RUDULIER	806	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. FAVREAU	902 rect.	Précision selon laquelle l'ordonnance fera l'objet d'une étroite concertation avec les représentants de Régions de France et des Départements de France.	Satisfait ou sans objet
M. JACQUIN	1480	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1702	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1726 rect.	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. FERNIQUE	759 rect.	Précision selon laquelle l'habilitation prévue à l'article 32 porte sur la mise en place d'une contribution nationale. .	Satisfait ou sans objet
M. KAROUTCHI	1375 rect.	Précision selon laquelle la possibilité de mettre en place une contribution assise sur le transport de marchandises est donnée à Île-de-France Mobilités	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1301 rect.	Précision selon laquelle, dans le cadre de l'habilitation prévue à l'article 32, les départements subissant un report significatif prévoient la mise en place d'une contribution analogue à celle prévue par les régions.	Satisfait ou sans objet
M. FAVREAU	901 rect.	Précision selon laquelle, dans le cadre de l'habilitation prévue à l'article 32, les départements subissant un report significatif prévoient la mise en place d'une contribution analogue à celle prévue par les régions.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1119 rect.	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet

Articles additionnels après l'article 32

M. Philippe Tabarot, rapporteur. L'amendement COM-1566 rectifié *bis* vise à créer, à titre expérimental, une écotaxe pour la région Grand Est. Cette mesure ne serait pas cohérente avec le dispositif que je vous ai proposé à l'article 32. Avis défavorable.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement, que le Sénat a déjà adopté dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, prévoit une alternative à l'écotaxe. Il permet à la région Grand Est de mettre en place, à titre expérimental, une écotaxe sur le sillon lorrain de l'A31 qui est parallèle à l'A35 alsacienne. L'Assemblée nationale avait rejeté cette proposition et j'aurais espéré un avis de sagesse, monsieur le rapporteur...

M. Philippe Tabarot, rapporteur. Nous aurons ce débat en séance. Je crains, à ce stade de nos travaux, que l'adoption de cet amendement ait des effets de bord sur d'autres territoires proches de la Lorraine – c'est d'ailleurs pourquoi il me semble que l'échelle nationale est meilleure. Par ailleurs, nous avons besoin d'un cadre européen pour avancer en la matière. En tout cas, vous comme moi regrettons l'absence de réponses du Gouvernement sur ce type de sujet !

L'amendement COM-1566 rectifié bis n'est pas adopté.

Articles additionnels après article 32			
M. FERNIQUE	330 rect. bis	Obligation pour les maires de mettre en place un plan de hiérarchisation de la voirie, afin d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h sur 70 % de la voirie des agglomérations de plus de 100 000 habitants.	Rejeté
M. PELLEVAT	507 rect.	Obligation pour les maires de mettre en place un plan de hiérarchisation de la voirie, afin d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h sur 70 % de la voirie des agglomérations de plus de 100 000 habitants.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	522	Obligation pour les maires de mettre en place un plan de hiérarchisation de la voirie, afin d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h sur 70 % de la voirie des agglomérations de plus de 100 000 habitants.	Rejeté
M. LAHELLEC	937	Augmentation de la taxe d'aménagement du territoire due par les concessionnaires d'autoroutes.	Rejeté
M. LAHELLEC	957	Augmentation du poids maximum autorisé pour le transport combiné de 44 à 46 tonnes.	Adopté
M. JACQUIN	1524	Mise en place d'une redevance kilométrique poids lourds.	Rejeté
M. JACQUIN	1566 rect. <i>bis</i>	Mise en place d'une écotaxe en région Grand Est à titre expérimental.	Rejeté

Article 33 (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	1897	Précision selon laquelle les plans d'actions que doivent établir les chargeurs afin de réduire leurs émissions liées au transport évoquent notamment dans quelle mesure ils ont recours aux biocarburants et à l'électromobilité.	Adopté
M. MARCHAND	1811 rect.	Objectif pour l'État de mettre en place un mécanisme de bonus malus pour les chargeurs sur la base d'un indicateur d'émissions par tonne kilomètre transportée.	Rejeté
Articles additionnels après article 33			
M. TABAROT, rapporteur	81	Création d'un régime de sanction à partir de 2025 en cas de non information des émissions de gaz à effet de serre induites par une prestation de transport.	Adopté
Mme BONNEFOY	1617	Création d'un régime de sanction à partir de 2025 en cas de non information des émissions de gaz à effet de serre induites par une prestation de transport.	Adopté
Chapitre III : Mieux associer les habitants aux actions des autorités organisatrices de la mobilité			
Article 34 (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	95	Rendre facultative la participation de citoyens tirés au sort au comité des partenaires et prévoit que les comités de partenaires peuvent être consultés sur les projets de mobilité structurants et sur l'évaluation de la politique de mobilité de l'AOM.	Adopté
M. MANDELLI	461 rect.	Supprimer la participation d'habitants tirés au sort au comité des partenaires.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après article 34			
M. Loïc HERVÉ	1070 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
M. PERRIN	1134	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
M. CORBISEZ	1208 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
Mme HAVET	1764 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
M. MARCHAND	1813 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté

La réunion est close à 13 h 05.

La commission poursuit l'examen du rapport sur le projet de loi n° 551 (2020-2021) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La réunion est ouverte à 16 h 30.

M. Jean-François Longeot, président. – Mes chers collègues, à titre de précision, la rapporteure a émis ce matin un avis défavorable sur l'amendement COM-1058 rectifié *bis* visant à insérer un article additionnel après l'article 22.

Article 35

L'amendement COM-65 est adopté.

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – La commission émet un avis favorable sur l'amendement COM-1027 rectifié *bis*, tel qu'il a été modifié par M. Dantec.

L'amendement COM-1027 rectifié bis est adopté.

Chapitre IV : Limiter les émissions du transport aérien et favoriser l'intermodalité entre le train et l'avion			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 35 (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	65	Amendement de précision.	Adopté
M. DANTEC	1027 rect. bis	Additionnalité du dispositif « carbone » et de la taxe de solidarité sur les billets d'avions (TSBA) dite « Chirac ».	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	1928	Préservation des lignes d'aménagement du territoire (LAT).	Adopté
M. DEVINAZ	1485	Avancement de la date de remise du rapport sur le prix du carbone dans le transport aérien.	Adopté
M. DEVINAZ	1486	Ajout d'une rubrique au rapport demandé au Gouvernement sur la décarbonation du secteur aérien.	Adopté
Articles additionnels après article 35			
M. CORBISEZ	745 rect.	Objectif de développement des trains d'équilibre du territoire d'ici 2030 et demande de présentation d'un plan de mise en œuvre.	Rejeté
M. LAHELLEC	939	Objectif de développement des trains d'équilibre du territoire d'ici 2030, demande de présentation d'un plan de mise en œuvre et définition d'objectifs intermédiaires.	Rejeté
M. LAHELLEC	940	Objectif d'accompagnement par l'État du développement du transport ferroviaire de voyageurs, pour atteindre les objectifs définis par la SNBC.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1575 rect.	Objectif d'accompagnement par l'État du développement du transport ferroviaire de voyageurs, pour atteindre les objectifs définis par la SNBC.	Rejeté

Mme PAOLI-GAGIN	1576 rect. bis	Objectif de développement des trains d'équilibre du territoire d'ici 2030 et demande de présentation d'un plan de mise en œuvre.	Rejeté
Section 2 : Autres dispositions			
Article 36 A (adopté avec modification)			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. TABAROT, rapporteur	61	Fixation par le Gouvernement de prix planchers pour les billets d'avion.	Adopté
Article 36 (adopté avec modification)			
Mme LASSARADE	1167	Suppression de l'article.	Rejeté
M. BILHAC	1737 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	62	Amendement de précision.	Adopté
M. LEVI	1738 rect. bis	Amendement de précision.	Adopté
M. CORBISEZ	746 rect.	Extension à 4 heures, au lieu de 2h30, de la durée du trajet en train servant de base à l'interdiction des liaisons aériennes.	Rejeté
M. LAHELLEC	941	Extension à 4 heures, au lieu de 2h30, de la durée du trajet en train servant de base à l'interdiction des liaisons aériennes.	Rejeté
Articles additionnels après article 36			
M. LAHELLEC	942	Augmentation du tarif de l'éco-contribution sur les billets d'avion.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1068 rect. bis	Augmentation du tarif de la taxe de solidarité sur les billets d'avions (TSBA) dite « Chirac ».	Rejeté
M. DEVINAZ	1487	Augmentation de l'éco-contribution sur les billets d'avion.	Rejeté

Article 37

L'amendement COM-63 est adopté ; l'amendement COM-1730 rectifié devient sans objet.

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – La commission émet un avis défavorable sur l'amendement COM-1582 rectifié *bis*, tel qu'il est rédigé. S'il est modifié d'ici à la discussion en séance, il recevra sans doute un avis favorable.

L'amendement COM-1582 rectifié bis n'est pas adopté.

Les amendements COM-1028 et COM-1029 ne sont pas adoptés.

Article 37 (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	63	Amendement de précision.	Adopté
M. WATTEBLED	1730 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. CAPO-CANELLA S	1582 rect. <i>bis</i>	Amendement de précision.	Rejeté
M. DANTEC	1028	Suppression de la possibilité de compenser les émissions.	Rejeté
M. DANTEC	1029	Prise en compte du « forçage radiatif » dans l'évaluation des émissions atmosphériques du secteur aérien.	Rejeté

Article 38

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – La commission émet un avis de sagesse sur les amendements identiques COM-560 et COM-1663 rectifié, qui fixent un seuil minimal de 50 % de projets de compensation carbone situés sur le territoire français ou de l'Union européenne, tandis que l'article 38 prévoit de les privilégier.

M. Ronan Dantec. – Il est important de bien identifier ce qui relève de la taxe Chirac. Au moment où le transport aérien repartira, il devra y contribuer très fortement. Si le système *Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation* (Corsia), entre autres, était mis en place, plusieurs opérateurs à bas coût seraient tentés de mener une offensive contre la taxe Chirac.

Je tiens à souligner le travail du rapporteur sur un texte complexe, pour ne pas dire « fouillis ». L'aviation va devoir déboursier de l'argent sur la compensation ; elle n'a pas d'autre solution à ce stade. Mais il doit s'agir d'une vraie compensation, à la fois vérifiée et à un prix raisonnable ! Les amendements du rapporteur vont, semble-t-il, dans ce sens. Nous devons être extrêmement vigilants sur ce point et améliorer la loi.

Le seuil minimal de 50 % me semble élevé, sachant qu'il existe d'autres leviers pour aider la forêt en France. À l'inverse, si la compensation était vérifiée, avec des enjeux de biodiversité essentiels, partout dans le monde, il serait dommage de fixer un seuil aussi important. Cela risque, en outre, d'entrer en concurrence avec d'autres financements possibles pour la forêt française. Nous devrions donc nous en tenir à la formulation actuelle.

M. Didier Mandelli. – Je ne suis pas d'accord avec ce que vient d'affirmer Ronan Dantec. La mesure ne s'appliquera qu'aux compagnies proposant leurs services sur le territoire national. Cela me paraît plutôt cohérent.

Les forêts ne sont pas les seules concernées, les prairies le sont également. Si l'on veut accompagner à la fois la profession agricole et agir

directement sur notre territoire – car la taxe sera bien prélevée en France –, le seuil de 50 % est un minimum. D'autant que ce sont le territoire national et les États membres de l'Union européenne qui sont concernés.

Je suis favorable à ce que chaque continent et chaque pays assume sa part ; tout euro dépensé doit être prioritairement affecté sur le territoire national. Il y a, en France, suffisamment de besoins en termes de biodiversité et d'aménagement, notamment sur le plan agricole, justifiant que cet argent soit investi chez nous et ait un impact « à domicile ».

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – Vous avez tous deux bien résumé la situation. J'ai émis un avis de sagesse, car je n'avais pas tout à fait tranché la question. Ces arguments, l'un comme l'autre, sont pertinents et nous aurons sans doute ce débat de nouveau en séance.

Mme Marie-Claude Varillas. – Les compensations doivent être contrôlées, vérifiées et bien réglementées.

En Dordogne, non loin de la métropole bordelaise, des promoteurs immobiliers construisent des bâtiments industriels qui prennent énormément de place. Dans nos territoires ruraux, ces opérateurs font de la compensation en achetant des hectares de prairies ou de forêts, mais ils n'y réalisent rien. Cela pose question : que vont devenir les territoires ruraux si les choses se figent de cette façon-là ? D'où la nécessité d'un contrôle.

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – C'est tout l'objet de l'article 38 et de l'amendement COM-64. Pour la première fois, en droit français, nous allons établir les règles concernant la compensation, notamment *via* les quatre critères qui ont été évoqués ce matin (additionnalité, vérifiabilité, mesurabilité et permanence).

Les amendements COM-560 et COM-1663 rectifié sont adoptés ; l'amendement COM-1026 rectifié devient sans objet.

L'amendement COM-1703 n'est pas adopté.

L'article 38 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 38 (adopté avec modification)			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. TABAROT, rapporteur	64	Définition de la compensation carbone	Adopté
M. CAPO-CANELLAS	1584	Suppression de la disposition qui privilégie les projets d'absorption du carbone qui sont situés sur le territoire français ou sur celui des autres États membres de l'Union européenne	Satisfait ou sans objet
M. CAPO-CANELLAS	1585	Rappel de l'existence de systèmes de compensation de CO ₂ au sein du programme CORSIA.	Satisfait ou sans objet

M. CAPO-CANELLAS	1583 rect.	Prévention de la double compensation carbone pour les exploitants d'aéronefs	Adopté
M. MASSON	560	Fixation d'un seuil minimal de 50% de projets de compensation carbone situés sur le territoire français ou de l'Union Européenne	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1663 rect.	Fixation d'un seuil minimal de 50% de projets de compensation carbone situés sur le territoire français ou de l'Union Européenne	Adopté
M. PELLEVAT	1026 rect.	Ajout des possibilités de compensation carbone par stockage et réutilisation	Satisfait ou sans objet
M. CUYPERS	1703	Amendement de précision	Rejeté
TITRE IV : SE LOGER			
Chapitre Ier : Rénover les bâtiments			
Article 39 (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	220	<i>Modification de la terminologie du diagnostic de performance énergétique (DPE).</i>	Adopté
Mme ARTIGALAS	1515	<i>Modification de la terminologie du diagnostic de performance énergétique (DPE).</i>	Retiré
Articles additionnels après article 39			
Mme ESTROSI SASSONE	221	<i>Expérimentation d'obligations et de procédures uniques en matière de performance énergétique pour une durée de 4 ans.</i>	Adopté
Mme DUMONT	412	<i>Introduction d'une expérimentation en matière d'approvisionnement énergétique pour certains logements sociaux.</i>	Rejeté
Mme VENTALON	1152	<i>L'amendement propose, en cas de contestation du résultat du DPE émis par un diagnostiqueur, d'instaurer la réalisation d'un contre-diagnostic par un professionnel indépendant du premier, avant toute action en justice.</i>	Rejeté
Mme VENTALON	1155	<i>Cet amendement propose de renforcer la déontologie de la profession de diagnostiqueur avec la création d'une institution professionnelle.</i>	Rejeté
M. REQUIER	1288 rect.	<i>Avis du Haut Conseil pour le climat (HCC) sur le coefficient de conversion en énergie primaire et les facteurs de réduction des gaz à effet de serre (GES) des différentes énergies.</i>	Rejeté
M. LÉVRIER	1816 rect.	<i>Ajout de la référence à l'énergie primaire dans les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires.</i>	Rejeté
M. REQUIER	1290 rect.	<i>Ajout de la référence à l'énergie primaire dans les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires.</i>	Rejeté

Article 39 bis A (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	222	<i>Renforcement de la lisibilité et de l'application du dispositif d'affichage des énergies renouvelables.</i>	Adopté
Article 39 bis B (adopté sans modification)			
Article 39 bis C (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	223	<i>Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	224	<i>Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	225	<i>Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.</i>	Adopté
Mme ARTIGALAS	1430	<i>Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.</i>	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1428	<i>Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.</i>	Retiré
Mme ARTIGALAS	1516	<i>Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.</i>	Rejeté
Articles additionnels après article 39 bis C			
M. CHASSEING	771 rect.	<i>L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.</i>	Rejeté
M. SAUTAREL	888 rect.	<i>L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.</i>	Rejeté

<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	<i>1066 rect.</i>	<i>L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.</i>	Rejeté
<i>Mme LÉTARD</i>	<i>1135</i>	<i>L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.</i>	Rejeté
<i>M. DAUBRESSE</i>	<i>1609</i>	<i>L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.</i>	Rejeté
Article 39 bis (adopté avec modification)			
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>226</i>	<i>Amendement de précision rédactionnelle.</i>	<i>Adopté</i>
Article 39 ter (adopté avec modification)			
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>227</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>228</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. LAUGIER</i>	<i>791</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Retiré</i>
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1240</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme ARTIGALAS</i>	<i>1432</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. LÉVRIER</i>	<i>1815 rect.</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme LÉTARD</i>	<i>1136</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1238</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1241</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. KERN</i>	<i>608 rect. bis</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. CHASSEING</i>	<i>772 rect.</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. SAUTAREL</i>	<i>887 rect.</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	<i>1064 rect. bis</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	<i>Rejeté</i>

<i>M. BILHAC</i>	<i>1303 rect.</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
<i>M. LEVI</i>	<i>1370 rect.</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
<i>M. DAUBRESSE</i>	<i>1610</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1237</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
<i>M. SALMON</i>	<i>610</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	<i>1431</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1239</i>	<i>Définition de la rénovation énergétique performante.</i>	Rejeté
Article 39 quater (adopté avec modification)			
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>229</i>	<i>Extension du champ du rapport biannuel sur la situation du logement en France aux « rénovations énergétiques globales ».</i>	Adopté
Article 39 quinquies (adopté sans modification)			
Article 40 (adopté avec modification)			
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>230</i>	<i>Amendement de précision et de coordination rédactionnelles.</i>	Adopté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	<i>1433</i>	<i>Le parcours de travaux indiqué dans les audits énergétiques doit permettre d'atteindre a minima la classe C de performance énergétique, en remplacement de la classe E.</i>	Rejeté
<i>M. KERN</i>	<i>609 rect. bis</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	Adopté
<i>M. CHASSEING</i>	<i>769 rect.</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	Adopté
<i>M. SAUTAREL</i>	<i>886 rect.</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	Adopté
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	<i>1065 rect. bis</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	Adopté
<i>M. DAUBRESSE</i>	<i>1611</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	Adopté

<i>M. WATTEBLED</i>	<i>1732 rect.</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. LÉVRIER</i>	<i>1814 rect.</i>	<i>L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1244</i>	<i>Permettre aux organismes HLM qui disposent des compétences nécessaires de réaliser eux-mêmes leurs diagnostics de performance énergétique (DPE).</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>317</i>	<i>Dispenser les organismes HLM qui disposent d'un plan stratégique de patrimoine de l'obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) tous les dix ans.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1242</i>	<i>Dispenser les organismes HLM qui disposent d'un plan stratégique de patrimoine de l'obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) tous les dix ans.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>231</i>	<i>Harmoniser les délais d'entrée en vigueur du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les logements collectifs, mentionnés à l'article 40 du présent projet de loi, avec les délais d'entrée en vigueur du plan pluriannuel de travaux (PPT), mentionnés à l'article 44 du présent projet de loi.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1243</i>	<i>Harmoniser les délais d'entrée en vigueur du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les immeubles en monopropriété avec ceux applicables aux immeubles en copropriété.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	<i>267</i>	<i>Appliquer l'obligation de réaliser un audit énergétique en cas de vente de logements en monopropriété appartenant à la classe D à compter du 1er janvier 2030, en complément des obligations applicables pour les classes E, F et G.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme ARTIGALAS</i>	<i>1434 rect.</i>	<i>A compter du 1^{er} janvier 2030, les logements appartenant aux classes E, F ou G pourront seulement être vendus s'il y a un engagement du vendeur ou de l'acquéreur à réaliser les travaux nécessaires pour permettre une rénovation performante.</i>	<i>Rejeté</i>

Articles additionnels après article 40			
<i>M. SALMON</i>	611	<i>Le présent amendement propose : - une obligation conditionnelle de rénovation performante lors de la vente des logements à compter du 1^{er} janvier 2024 ; - une obligation de considérer les logements performants comme seulement appartenant aux classes énergétiques A et B ; - une obligation d'accompagnement des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique.</i>	Rejeté
<i>M. SALMON</i>	612	<i>Mise en place, à partir du 1^{er} janvier 2024, d'une obligation conditionnelle de rénovation performante, lors des ravalements de façade des immeubles.</i>	Rejeté
Article 41 (adopté avec modification)			
<i>M. GAY</i>	943	<i>L'amendement propose de baisser de 10 % les loyers des logements F et G par rapport au marché.</i>	Rejeté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	1435	<i>L'amendement propose de baisser de 10 % les loyers des logements F et G par rapport au marché.</i>	Rejeté
<i>M. GAY</i>	944	<i>L'amendement propose d'interdire tout complément de loyer dans les logements F et G.</i>	Rejeté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	279	<i>L'amendement propose l'entrée en vigueur des dispositions de cet article aux contrats conclus, renouvelés ou tacitement reconduits dès la parution de la loi sur tout le territoire.</i>	Adopté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	1436	<i>Identique au com-279 du rapporteur.</i>	Retiré
<i>Mme VENTALON</i>	1153	<i>L'amendement propose de graduer l'impact de l'effet de seuil sur les lettres F et G en instaurant une interdiction progressive d'augmenter les loyers.</i>	Rejeté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	280	<i>L'amendement propose qu'en cas de rénovation performante d'un logement très énergivore, le loyer du logement ne serait plus soumis à l'encadrement des loyers.</i>	Adopté
<i>M. LAUGIER</i>	792	<i>L'amendement crée une exception à l'interdiction d'augmenter les loyers des logements F et G lorsque des bâtiments anciens ne peuvent faire l'objet d'une rénovation suffisante pour des raisons objectives.</i>	Rejeté
Article 42 (adopté avec modification)			
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	1914	<i>L'amendement propose de repousser la date à laquelle les logements E seront considérés indécents à 2040.</i>	Adopté
<i>M. GAY</i>	945	<i>L'amendement édicte une interdiction ferme de louer les logements F et G en 2022 et 2025.</i>	Rejeté

<i>M. SALMON</i>	613	<i>L'amendement propose l'interdiction de la location des logements G, G et E et pas seulement de les qualifier d'indécents en 2025, 2028 et 2034.</i>	Rejeté
<i>Mme VENTALON</i>	1154	<i>Le présent amendement propose de graduer les conséquences en matière de mise en location en limitant à la classe « G » l'interdiction de mise en location en 2028 et reportant à 2030 cette interdiction pour la classe « F ».</i>	Rejeté
<i>M. CORBISEZ</i>	747 rect.	<i>L'amendement vise à avancer à 2022, 2025 et 2030 la qualification d'indécence des logements G, F et E au lieu de 2025, 2028, 2034.</i>	Rejeté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1245	<i>Cet amendement ajoute le mot « incluses » pour améliorer la compréhension de la lecture des niveaux de performance énergétique exigées.</i>	Rejeté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	282	<i>Proposition de retenir la date du 1^{er} janvier 2048 pour l'objectif d'un parc de bâtiment basse consommation.</i>	Adopté
<i>M. LAUGIER</i>	793	<i>L'amendement vise à reconnaître des exceptions architecturales, techniques, patrimoniales... à l'interdiction de louer un logement qualifié d'indécents en raison de sa faible performance énergétique et qui ne pourra donc plus être loué.</i>	Adopté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	1918	<i>Sous-amendement de précision rédactionnelle.</i>	Adopté
<i>Mme LÉTARD</i>	1137	<i>L'amendement propose d'instaurer des exceptions pour les bâtiments qui ne pourraient atteindre les meilleurs niveaux de performance énergétique.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme LIENEMANN</i>	1246	<i>L'amendement propose d'instaurer des exceptions pour les bâtiments qui ne pourraient atteindre les meilleurs niveaux de performance énergétique.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. GAY</i>	1607	<i>L'amendement vise à introduire une exception l'interdiction de louer un logement indécents en fonction des classes énergétiques spécifiquement au profit des logements miniers du Nord-Pas-de-Calais gérés par Habitat et Cité, filiale de CDC Habitat.</i>	Rejeté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1655	<i>L'amendement vise à faciliter la mise en cause de l'indécence d'un logement par son locataire.</i>	Rejeté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1656	<i>L'amendement vise à préciser la contestation de la décence d'un logement en copropriété devant le juge.</i>	Rejeté

M. KERN	1148 rect.	<i>L'amendement propose qu'un décret en Conseil d'État détermine d'ici au 1^{er} janvier 2023 les modalités de contrôle ainsi que les sanctions pour non-respect des dispositions d'interdiction de louer des logements indécents car trop énergivores.</i>	Rejeté
M. CORBISEZ	1209 rect.	<i>L'amendement propose qu'un décret en Conseil d'État détermine d'ici au 1^{er} janvier 2023 les modalités de contrôle ainsi que les sanctions pour non-respect des dispositions d'interdiction de louer des logements indécents car trop énergivores.</i>	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1437	<i>L'amendement propose de sanctionner, à compter du 1^{er} janvier 2030, le non respect de l'interdiction de louer par une amende de 3 000 € pour une personne physique et de 15 000 € pour une personne morale.</i>	Rejeté
Articles additionnels après article 42			
Mme ESTROSI SASSONE	283	<i>L'amendement propose de rétablir le taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des travaux de rénovation énergétique, d'accessibilité aux personnes handicapées, de sécurité et de mise aux normes réalisés dans les logements sociaux existants. Ce taux était en vigueur de 2014 à 2018, avant la RLS.</i>	Adopté
Mme DELMONT-KOR OPOULIS	797 rect. bis	<i>L'amendement propose de baisser le taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie dans les établissements de santé.</i>	Rejeté
M. CORBISEZ	1207 rect. bis	<i>L'amendement propose de baisser le taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie dans les établissements de santé.</i>	Rejeté
M. LEVI	1369 rect. bis	<i>L'amendement propose de baisser le taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie dans les établissements de santé.</i>	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	285	<i>L'amendement propose le doublement du déficit foncier par les propriétaires bailleurs lorsqu'ils font des travaux d'économie d'énergie. Il s'agit de soutenir l'effort que le projet de loi leur demande.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	286	<i>L'objet du présent amendement est d'étendre l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien, sur tout le territoire, aux biens F et G dès lors que le propriétaire bailleur réalisera une rénovation performante. Il s'agit là aussi d'inciter les bailleurs à rénover le parc ancien et à effectuer une rénovation performante.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	288	<i>L'amendement propose la création d'un « congé pour travaux d'économies d'énergie » car les travaux les plus importants ne peuvent pas être réalisés en site occupé.</i>	Adopté

<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	1060 rect. bis	<i>L'amendement propose une expérimentation pour permettre le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.</i>	Rejeté
<i>M. REQUIER</i>	1289 rect.	<i>L'amendement propose une expérimentation pour permettre le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.</i>	Rejeté
<i>M. LÉVRIER</i>	1817 rect.	<i>L'amendement propose une expérimentation pour permettre le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.</i>	Rejeté
Article 42 bis A (adopté avec modification)			
<i>Mme LIENEMANN</i>	1827	<i>L'amendement vise à donner au maire le pouvoir de prescrire l'exécution de travaux de rénovation énergétique dans les logements locatifs privés F et G après le 1^{er} janvier 2028 et de procéder à des contrôles. Ces nouveaux pouvoirs s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne</i>	Rejeté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	268	<i>Transmission des données issues des audits énergétiques à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Transmission des données préretraitées de l'Observatoire des diagnostics de performance énergétique (DPE) aux associations de lutte contre la précarité énergétique.</i>	Adopté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	291	<i>Dispenser les logements gérés par un administrateur de biens titulaire d'une carte professionnelle du permis de louer, pour les nouveaux mandats et là où le dispositif du permis de louer est en vigueur.</i>	Adopté
Article 43 (adopté avec modification)			
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	232	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Adopté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	233	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Adopté
<i>M. LAUGIER</i>	1915	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Adopté
<i>Mme ESTROSI SASSONE</i>	234	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Adopté
<i>M. KERN</i>	607 rect. bis	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. CHASSEING</i>	770 rect.	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. SAUTAREL</i>	885 rect.	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. DAUBRESSE</i>	1612	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté

<i>M. Alain MARC</i>	1344	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	1438	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. LÉVRIER</i>	1644	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	1440	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>Mme DREXLER</i>	727 rect.	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. KERN</i>	1147 rect. bis	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>Mme ARTIGALAS</i>	1439	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. REQUIER</i>	1287 rect.	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
<i>M. BILHAC</i>	1304 rect.	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Rejeté
M. LAUGIER	794	<i>Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).</i>	Retiré
Article 43 bis (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	294	<i>L'amendement vise à rétablir la rédaction de l'avant-projet de loi. Le caractère éventuellement incomplet du CIL ne doit pas être un obstacle à la vente du bien. De même, le notaire ne peut pas être tenu pour responsable de vérifier son contenu qui est du ressort du propriétaire vendeur.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	292	<i>Cet amendement a pour objectif de revenir au calendrier initial prévu par le projet de loi de ratification déposé le 22 juillet 2020. Ce projet de loi instaurait le Carnet d'Information du Logement à compter du 1er janvier 2022. Les acteurs sont prêts à déployer une offre dès le 1^{er} janvier 2022. Il n'y a pas de raison d'attendre.</i>	Adopté
Article 43 ter (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	296	<i>Nouvelle rédaction complète de l'article 43 ter sans en modifier le fond mais permettant de la replacer dans le code de la construction et de l'habitation issu de cette ordonnance et applicable au 1^{er} juillet 2021.</i>	Adopté
Article 43 quater (adopté sans modification)			
Article 43 quinquies (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	269	<i>Intégrer France Urbaine au sein du collège des élus et représentants locaux du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).</i>	Adopté

Article 44 (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	297	<p><i>L'amendement a deux objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – articuler de manière claire le diagnostic technique global (DTG) avec le plan pluriannuel de travaux (PPT), le premier étant, avec le diagnostic de performance énergétique (DPE), le socle du second ; – simplifier et en diminuer le coût en réservant l'analyse lourde de l'état de situation du syndicat des copropriétaires aux copropriétés qui en ont réellement besoin, c'est-à-dire celles qui sont en difficulté ou lorsque l'immeuble fait l'objet d'une procédure d'insalubrité. 	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	298	<i>Cet amendement vise à permettre la « portabilité » du fonds travaux entre vendeurs et acquéreurs.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	299	<i>L'amendement prévoit d'inscrire les données issues du plan pluriannuel de travaux au sein du registre d'immatriculation des copropriétés comme c'est actuellement le cas pour les données issues du diagnostic technique global.</i>	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	300	<i>L'amendement vise à tenir compte de l'éventuelle absence de projet de plan pluriannuel de travaux afin de ne pas bloquer les ventes si cette pièce obligatoire n'a pas été élaborée en raison de l'inertie de la copropriété.</i>	Adopté
Article 44 bis (adopté avec modification)			
<i>M. CABANEL</i>	<i>1673 rect.</i>	<i>L'amendement supprime l'article.</i>	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	301	<i>L'amendement propose de réduire le surplomb de 50 à 35 cm afin de conjuguer les isolations le plus performantes et le respect de la propriété.</i>	Adopté
Article 45 (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	302	<i>L'amendement propose de supprimer l'habilitation donnée au Gouvernement en matière de police administrative et de sanctions pénales et ne laisse subsister que celle relative à la délivrance des attestations de respect des règles de construction.</i>	Adopté
Article additionnel après article 45			
<i>M. GAY</i>	946	<i>Cet amendement vise à conditionner les aides de l'État au contrôle systématique des chantiers qui bénéficient de plus de 7 000 € d'aide et de 50 % des autres.</i>	Rejeté

Article 45 bis (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	235	<i>Amendements de précision rédactionnelle.</i>	Adopté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1247	<i>Amendements de précision rédactionnelle.</i>	Rejeté
Article 45 ter (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	303	<i>Amendements de précision rédactionnelle.</i>	Adopté
Article 45 quater (adopté sans modification)			
<i>M. REQUIER</i>	1291 rect.	<i>Mention du recours à l'énergie primaire dans l'objectif de réduction de la consommation d'énergie.</i>	Rejeté
<i>M. LÉVRIER</i>	1818 rect.	<i>Mention du recours à l'énergie primaire dans l'objectif de réduction de la consommation d'énergie.</i>	Rejeté
<i>M. LÉVRIER</i>	1819 rect.	<i>Ajout d'un objectif de réduction de la proportion d'énergie finale utilisée dans le chauffage.</i>	Rejeté
<i>M. REQUIER</i>	1292 rect.	<i>Ajout d'un objectif de réduction de la proportion d'énergie finale utilisée dans le chauffage.</i>	Rejeté
Articles additionnels après Article 45 quater			
<i>M. BOULOUX</i>	1231	<i>L'amendement vise à donner aux OPH la capacité d'agir comme tiers de confiance et ensemblier des travaux de rénovation énergétique.</i>	Adopté
<i>M. BOULOUX</i>	1232	<i>L'amendement permet aux collectivités territoriales, aux EPCI et aux SEM de confier aux OPH des opérations des travaux de réhabilitation, d'entretien et de rénovation notamment énergétique.</i>	Adopté
Article 45 quinquies (adopté avec modification)			
Mme ESTROSI SASSONE	270	<i>Les communes, EPCI, départements et régions de plus de 50 000 habitants intègrent au sein du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable les mesures prises pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire à compter du 1^{er} janvier 2024.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 45 quinquies			
<i>Mme PROCACCIA</i>	380 rect. bis	<i>L'amendement prévoient que la mesure de la performance des isolants thermiques doit prendre en compte les caractéristiques en condition réelle d'utilisation.</i>	Rejeté
<i>Mme PROCACCIA</i>	381 rect. ter	<i>L'amendement vise à ce que les propositions de modification législative faites par le CSCEE relatives aux conditions de mesure, de contrôle et d'évaluation des actions de réduction de la consommation énergétique finale des bâtiments soient soumises à un avis de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques.</i>	Rejeté

Article 46

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – La commission émet un avis favorable sur l’amendement COM-660 et un avis de sagesse sur le sous-amendement COM-1924. Ce dernier concerne la diminution de la consommation d’énergie et vise à décaler la date de l’interdiction des dispositifs de chauffage en terrasse. La proposition va dans le bon sens, mais nous sommes en période de crise, les restaurateurs ont été lourdement touchés... C’est pourquoi je propose un avis de sagesse.

Le sous-amendement COM-1924 est adopté.

L’amendement COM-660, ainsi modifié, est adopté.

L’article 46 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Chapitre II : Diminuer la consommation d’énergie			
Article 46 (adopté avec modification)			
M. DANTEC	660	Extension de l’article 24 aux systèmes de refroidissement à l’extérieur.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1924	Entrée en vigueur de l’article repoussée au 1 ^{er} juin 2023.	Adopté
Articles additionnels après article 46			
Mme DEMAS	427 rect.	Extension des réseaux intérieurs de distribution d’électricité (RIB).	Adopté
Mme DEMAS	428 rect.	Extension des réseaux intérieurs de distribution d’électricité (RIB).	Adopté
M. MANDELLI	470 rect.	Compteurs Linky.	Irrecevable article 45
M. CANÉVET	1019	Compteurs Linky.	Irrecevable article 45
Article 46 bis (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	260	Consolidation des échanges d’information dans le cadre de la lutte contre la fraude aux certificats d’économie d’énergies (C2E).	Adopté
M. GREMILLET	261	Encadrement de l’habilitation à légiférer par ordonnance relative à la lutte contre la fraude aux certificats d’économies d’énergie (C2E).	Adopté
Articles additionnels après Article 46 bis			
M. MANDELLI	467 rect.	Transmission des demandes de certificats d’économies d’énergie (C2E) sur support durable.	Satisfait ou sans objet
M. CANÉVET	1016	Transmission des demandes de certificats d’économies d’énergie (C2E) sur support durable.	Adopté

M. GREMILLET	1922	Sous-amendement de précision rédactionnelle.	Adopté
M. MANDELLI	468 rect.	Prise en compte des certificats d'économies d'énergie (C2E) dans la construction des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE).	Rejeté
M. CANÉVET	1017	Prise en compte des certificats d'économies d'énergie (C2E) dans la construction des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE).	Rejeté
M. MANDELLI	462 rect. bis	Prise en compte de l'économie circulaire dans les certificats d'économies d'énergie (C2E).	Rejeté
M. GOLD	1221 rect. ter	Prise en compte de l'économie circulaire dans les certificats d'économies d'énergie (C2E).	Rejeté
Mme LAVARDE	550 rect.	Délivrance de certificats d'économies d'énergie (C2E) pour les contrats de performance énergétique.	Rejeté
Article 46 ter (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	262	<i>Ajustement du dispositif de lutte contre les pollutions issues de la combustion du bois.</i>	Adopté
Article 46 quater (adopté avec modification)			
M. GREMILLET	263	<i>Ajustement du dispositif d'encadrement du subvention de certaines opérations d'économies d'énergie.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 46 quater			
M. KLINGER	1836 rect. Bis	<i>Extension des possibilités de réalisation de l'obligation de réduction de consommation d'énergie pour les bâtiments tertiaires.</i>	Adopté
M. GREMILLET	1919	Sous-amendement de précision rédactionnelle.	Adopté
M. LEVI	1371 rect. Bis	<i>Extension des possibilités de réalisation de l'obligation de réduction de consommation d'énergie pour les bâtiments tertiaires.</i>	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	499 rect.	<i>Relèvement du seuil au-delà duquel les entreprises de locales de distribution d'électricité ou de gaz (ELD) sont soumises aux obligations liées aux certificats d'économies d'énergie (C2E).</i>	Rejeté
Chapitre III : Lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme			
Article additionnel avant Section 1 : Dispositions de programmation			
M. BILHAC	1319 rect.	<i>Exclusion des petites communes rurales de l'application des dispositions du chapitre relatif à l'artificialisation des sols.</i>	Rejeté
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 47 (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	179	<i>Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.</i>	Adopté

M. PELLELAT	393 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	528 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme FÉRAT	687 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. GAY	947 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme NOËL	981 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. KERN	1157 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. Jean-Marc BOYER	1256 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. REQUIER	1308 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. LEVI	1364 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. REDON-SARRAZY	1526 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme GOSSELIN	1678 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. WATTEBLED	1706 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme HAVET	1766 rect. bis	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	700 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVER O	850	Déclinaison des objectifs dans les règles générales des SRADDET.	Rejeté
M. PELLELAT	392 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	527	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	699 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière	Rejeté
Mme NOËL	980 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. KERN	1156	Substitution de la notion d'absence	Rejeté

		<i>d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.</i>	
<i>M. LEVI</i>	<i>1363 rect.</i>	<i>Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme GOSSELIN</i>	<i>1677</i>	<i>Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme RAIMOND-PAVER O</i>	<i>851</i>	<i>Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière territorialisée.</i>	Rejeté
<i>M. SAUTAREL</i>	<i>766 rect.</i>	<i>Objectif de tendre vers l'absence d'artificialisation nette.</i>	Adopté
<i>M. CAPUS</i>	<i>1072 rect.</i>	<i>Reformulation de l'objectif de réduction du rythme d'artificialisation.</i>	Rejeté
<i>M. REDON-SARRAZY</i>	<i>1527</i>	<i>Report à 2035 de l'échéance de l'objectif de réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols.</i>	Rejeté
<i>M. MOGA</i>	<i>1353</i>	<i>Allongement à trente ans de la période de référence pour le calcul de la réduction du rythme d'artificialisation.</i>	Rejeté
<i>M. KLINGER</i>	<i>1837 rect. bis</i>	<i>Moyens d'action fiscaux pour le financement de la lutte contre l'artificialisation.</i>	Rejeté
<i>Mme VENTALON</i>	<i>1842</i>	<i>Application différenciée et territorialisée des objectifs de réduction de l'artificialisation.</i>	Adopté
<i>Mme LIENEMANN</i>	<i>1248</i>	<i>Objectifs spécifiques de réduction de l'artificialisation pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.</i>	Rejeté
<i>M. BONNECARRÈRE</i>	<i>573</i>	<i>Autorisation de mécanismes de compensation de l'artificialisation des sols.</i>	Rejeté
<i>Mme HAVET</i>	<i>1765 rect.</i>	<i>Modification de la composition des comités de bassin.</i>	Irrecevable article 45
Section 2 : Autres dispositions			
Article 48 (adopté avec modification)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	<i>180</i>	<i>Équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et les autres objectifs de l'action publique.</i>	Adopté
<i>M. SAUTAREL</i>	<i>767 rect.</i>	<i>Équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et les autres objectifs de l'action publique.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. CAPUS</i>	<i>1073 rect.</i>	<i>Prise en compte des enjeux économiques et de logement.</i>	Rejeté
<i>M. GAY</i>	<i>948</i>	<i>Prise en compte des enjeux des zones de revitalisation rurale et des communes en déprise démographique.</i>	Rejeté
<i>M. REDON-SARRAZY</i>	<i>1528</i>	<i>Prise en compte des enjeux des territoires ruraux.</i>	Rejeté
<i>M. REDON-SARRAZY</i>	<i>1561</i>	<i>Prise en compte des enjeux de gestion de l'eau.</i>	Rejeté
<i>M. CAPUS</i>	<i>1074 rect.</i>	<i>Prise en compte des enjeux de gestion de l'eau.</i>	Rejeté

M. KLINGER	1838 rect. bis	Prise en compte des obligations en matière de logement social.	Rejeté
M. DANTEC	662	Prise en compte des enjeux de production d'énergies renouvelables.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	355 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. PELLELAT	394 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	529	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	701 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme NOËL	982 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. KERN	1158	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. LEVI	1365 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1679	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme HAVET	1767 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVER O	852	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière territorialisée.	Rejeté
M. WATTEBLED	1711 rect.	Recours prioritaire aux opérations d'aménagement.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	356 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. PELLELAT	395 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	530	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	702 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme RAIMOND-PAVER O	853	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme NOËL	983 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. KERN	1159	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. CORBISEZ	1210 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. LEVI	1366 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. REDON-SARRAZY	1529	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté

Mme GOSSELIN	1680	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme HAVET	1768 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. BONNECARRÈRE	574	Objectif de restauration des sols artificialisés.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	1923	Substitution du terme de « renaturation » à celui de « restauration ».	Adopté
M. MONTAUGÉ	1573	Mutualisation d'implantations au regard des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1572	Prise en compte régionale de l'impact foncier des projets nationaux, régionaux et départementaux.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1532	Prise en compte des projets d'intérêt national.	Rejeté
M. MOGA	1355	Principe de compensation des sols artificialisés.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	357 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. PELLEVAL	396 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	531	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme NOËL	984 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. KERN	1160	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1530	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. CORBISEZ	1211 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1681	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme HAVET	1769 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. WATTEBLED	1705 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	358 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. PELLEVAL	397 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	532	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
Mme NOËL	985 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. KERN	1161	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1682	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
Mme HAVET	1770 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1531	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. CAPUS	1075 rect.	Exclusion des surfaces végétalisées des sols artificialisés.	Rejeté

<i>Mme Nathalie DELATTRE</i>	677 rect.	<i>Inclure les surfaces de pleine terre attenantes au bâti dans les sols artificialisés.</i>	Rejeté
<i>M. Daniel LAURENT</i>	1274	<i>Inclure les surfaces de pleine terre attenantes au bâti dans les sols artificialisés.</i>	Rejeté
<i>M. Loïc HERVÉ</i>	596	<i>Exclusion des surfaces non bâties à usage agricole, naturel ou forestier des sols artificialisés.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	173	<i>Définition des sols artificialisés dans les documents d'urbanisme.</i>	Adopté
M. LE RUDULIER	807	<i>Définition des sols artificialisés dans les documents d'urbanisme.</i>	Adopté
<i>M. CORBISEZ</i>	748 rect.	<i>Justification des ouvertures à l'urbanisation.</i>	Rejeté
<i>M. LÉVRIER</i>	1646	<i>Justification des ouvertures à l'urbanisation.</i>	Rejeté
Article additionnel après article 48			
<i>M. CAPUS</i>	1076 rect.	<i>Association des établissements publics compétents en matière de gestion de l'eau aux procédures relatives aux schémas de cohérence territoriale.</i>	Adopté
Article 49 (adopté avec modification)			
<i>M. GAY</i>	949	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	703 rect. bis	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme NOËL</i>	986 rect.	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>M. LEVI</i>	1367 rect .	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme GOSSELIN</i>	1683	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme HAVET</i>	1771 rect .	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme Marie MERCIER</i>	359 rect.	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>M. Loïc HERVÉ</i>	533	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>M. KERN</i>	1627	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme RAIMOND-PAVER O</i>	854	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
<i>M. PELLEVAT</i>	398 rect.	<i>Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	181	<i>Report de la trajectoire de réduction de l'artificialisation dans les objectifs généraux du SRADDET et renvoi de la répartition des efforts au SCoT.</i>	Adopté

M. LE RUDULIER	808	Report de la trajectoire de réduction de l'artificialisation dans les objectifs généraux du SRADDET et renvoi de la répartition des efforts au SCoT.	Adopté
Mme Marie MERCIER	360 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. PELLELAT	399 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	534	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme FÉRAT	688	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	704 rect. ter	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme NOËL	987 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. KERN	1162	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1684	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme HAVET	1772 rect .	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. REQUIER	1309 rect .	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1533	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVER O	855	Prise en compte des efforts déjà réalisés dans la territorialisation au niveau régional.	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1268	Prise en compte des besoins industriels dans la territorialisation au niveau régional.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1562	Prise en compte des enjeux liés à la gestion de l'eau dans la territorialisation régionale.	Rejeté
M. CAPUS	1077 rect .	Substitution de la notion de consommation d'espace par la notion d'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVER O	856	Suppression d'un alinéa.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	184	Territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation au sein des schémas de cohérence territoriale.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1910	Prise en compte des enjeux ruraux dans la territorialisation au niveau des SCoT.	Adopté
M. GAY	950	Prise en compte des enjeux de logement social et d'accès à la propriété dans la territorialisation au sein des SCoT.	Satisfait ou sans objet
M. BONNECARRÈRE	575	Prise en compte de la compensation de l'artificialisation dans la territorialisation au sein des SCoT.	Satisfait ou sans objet

<i>Mme</i> <i>RAIMOND-PAVERO</i>	857	<i>Possibilité pour les SCoT de subordonner l'ouverture à l'urbanisation.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. SAUTAREL</i>	768 rect.	<i>Assouplissements relatifs à l'obligation de justification des ouvertures à l'urbanisation nouvelles.</i>	Rejeté
<i>Mme</i> <i>RAIMOND-PAVERO</i>	1868	<i>Réalisation de l'étude de densification avant toute ouverture nouvelle à l'urbanisation.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	186	<i>Suppression de dispositions nouvelles relatives au règlement de plan local d'urbanisme en matière d'imperméabilisation.</i>	Adopté
M. LE RUDULIER	809	<i>Suppression de dispositions nouvelles relatives au règlement de plan local d'urbanisme en matière d'imperméabilisation.</i>	Adopté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1249	<i>Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme LIENEMANN</i>	1250	<i>Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.</i>	Rejeté
<i>Mme RAIMOND-PAVERO</i> <i>O</i>	858	<i>Précision relative à la justification de l'urbanisation par les cartes communales.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	187	<i>Amendement de précision juridique.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	182	<i>Amendement rédactionnel.</i>	Adopté
<i>M. SAUTAREL</i>	760 rect.	<i>Interdiction d'ouverture à l'urbanisation pour les PLU et cartes communales non mises en conformité.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. WATTEBLED</i>	1723 rect	<i>Intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation au PLU ou à la carte communale à sa prochaine évolution et assouplissement de la sanction.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. WATTEBLED</i>	1722 rect	<i>Intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation au SCoT à sa prochaine évolution et assouplissement de la sanction.</i>	Satisfait ou sans objet
M. Jean-Baptiste BLANC	188	<i>Prise en compte des efforts de densification dans la réduction de l'artificialisation.</i>	Adopté
<i>M. WATTEBLED</i>	1707 rect	<i>Précision relative à la définition de la consommation d'espaces.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. BONNEAU</i>	577 rect.	<i>Prise en compte des besoins industriels dans la territorialisation.</i>	Rejeté
<i>Mme LÉTARD</i>	1138	<i>Prolongation à trois ans du délai de mise en conformité des SRADDET, PADDUC, SAR et SDRIF.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	189	<i>Préservation de la libre administration des collectivités territoriales.</i>	Adopté
M. LE RUDULIER	810	<i>Préservation de la libre administration des collectivités territoriales.</i>	Adopté

M. Jean-Baptiste BLANC	190	Précisions juridiques.	Adopté
M. WATTEBLED	1715 rect.	Recours à la déclaration de projet pour la modification des documents d'urbanisme.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	191	Évaluation et évolution des mécanismes de compensation.	Adopté
M. WATTEBLED	1716 rect.	Évolutions nécessaires en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.	Adopté
M. CAPUS	1078 rect.	Prise en compte des enjeux de gestion de l'eau dans le SRADDET.	Rejeté
Articles additionnels après article 49			
M. CAPUS	1079 rect.	Association des professionnels de la construction et de l'efficacité énergétique à l'élaboration des SCoT et des PLU.	Rejeté
M. SAUTAREL	764 rect.	Consultation des professionnels de la construction et de l'efficacité énergétique lors de l'élaboration des SCoT et des PLU.	Rejeté
Article 49 bis A (supprimé)			
M. Jean-Baptiste BLANC	192	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme Marie MERCIER	361 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. PELLELAT	400 rect.	Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver européen ».	Adopté
M. Loïc HERVÉ	535	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme FÉRAT	689	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	705 rect. ter	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme NOËL	988 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. KERN	1163	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. LOUAULT	1354	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme HAVET	1773 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. Jean-Marc BOYER	1257 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme GOSSÉLIN	1685	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. CABANEL	1665 rect.	Consultation obligatoire de la CDPENAF sur les questions relatives à la réduction des surfaces naturelles, forestières et agricoles.	Satisfait ou sans objet

Article 49 bis B (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	193	<i>Intégration de la renaturation dans les OAP des PLU, Articulation entre la compensation environnementale des projets et les documents de planification.</i>	Adopté
Article 49 bis C (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	194	<i>Stabilisation du droit applicable aux documents d'urbanisme existants</i>	Adopté
Article 49 bis D (adopté avec modification)			
Mme Nathalie DELATTRE	674 rect.	<i>Espaces de transition entre zones agricoles et urbaines obligatoires à la charge du porteur de projet ou de la commune.</i>	Adopté
M. Daniel LAURENT	1275	<i>Espaces de transition entre zones agricoles et urbaines obligatoires à la charge du porteur de projet ou de la commune.</i>	Adopté
M. CABANEL	1669 rect.	<i>Espaces de transition entre zones agricoles et urbaines obligatoires à la charge du porteur de projet ou de la commune.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 49 bis D			
M. FAVREAU	906 rect. bis	<i>Restriction de la qualification des terrains d'agrément ou de loisirs.</i>	Irrecevable article 45
M. CABANEL	1666 rect. bis	<i>Création obligatoire d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en cas d'opération structurante à vocation agricole.</i>	Rejeté
Mme PANTEL	1197 rect. bis	<i>Dérogation à la loi Littoral pour des secteurs en rivage de plan d'eau.</i>	Irrecevable article 45
Article 49 bis E (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	195	<i>Amélioration du ciblage du dispositif de coefficient de biotope ou de pleine terre.</i>	Adopté
M. SAUTAREL	761 rect.	<i>Suppression de l'obligation d'instaurer un coefficient de biotope ou pleine terre en zone tendue.</i>	Satisfait ou sans objet
Article additionnel après article 49 bis E			
M. Jean-Baptiste BLANC	196	<i>Création d'un permis de végétaliser et dérogations au PLU en matière de végétalisation.</i>	Adopté
Article 49 bis F (adopté avec modification)			
M. LE RUDULIER	811	<i>Évaluation des SCoT au regard de la réduction du rythme d'artificialisation des sols.</i>	Adopté

Article additionnel après article 49 bis F			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	197	<i>Évaluation périodique des cartes communales.</i>	<i>Adopté</i>
Article 49 bis (adopté avec modification)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	198	<i>Extension du délai de mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier auprès des PLH.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. WATTEBLED</i>	1718 rect.	<i>Recensement par les observatoires des locaux à usage économique construits durant l'année.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. WATTEBLED</i>	1719 rect.	<i>Conventionnement des communes non couvertes par un PLH pour participer aux observatoires.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	199	<i>Correction d'une erreur de référence.</i>	<i>Adopté</i>
Article 49 ter (supprimé)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	200	<i>Suppression de l'article.</i>	<i>Adopté</i>
Article 49 quater (supprimé)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	201	<i>Suppression de l'article.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. LE RUDULIER</i>	812	<i>Suppression de l'article.</i>	<i>Adopté</i>
Article 49 quinquies (supprimé)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	202	<i>Suppression de l'article.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. LE RUDULIER</i>	813	<i>Suppression de l'article.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. MONTAUGÉ</i>	1568	<i>Inventaire des sols artificialisés dans la convention de sobriété foncière.</i>	<i>Satisfait ou sans objet</i>
<i>M. WATTEBLED</i>	1708 rect.	<i>Objectifs de la convention de sobriété foncière en matière de logement, équipements, commerces et services.</i>	<i>Satisfait ou sans objet</i>
<i>M. BONNECARRÈRE</i>	576	<i>Prise en compte de la compensation de l'artificialisation dans les conventions de sobriété foncière.</i>	<i>Satisfait ou sans objet</i>
<i>M. WATTEBLED</i>	1709 rect.	<i>Suppression d'une disposition relative aux conflits d'intérêt des signataires privés de la convention de sobriété foncière.</i>	<i>Satisfait ou sans objet</i>
Articles additionnels après article 49 quinquies			
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	1061 rect. bis	<i>Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la source.</i>	<i>Rejeté</i>

M. KERN	1145 rect. <i>bis</i>	Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la source.	Rejeté
M. REQUIER	1293 rect.	Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la source.	Rejeté
Mme LÉTARD	1139	Allègement des procédures de consultation du public dans le cadre des révisions du SRADDET.	Retiré
Article 50 (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	205	<i>Allongement de la périodicité du rapport suivi de débat sur l'artificialisation à trois ans.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	204	<i>Réalisation simultanée du bilan du PLU et du rapport suivi de débat sur l'artificialisation.</i>	Adopté
M. LE RUDULIER	814	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	376 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1310 rect.	<i>Allongement de la périodicité du rapport suivi de débat sur l'artificialisation à trois ans.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	206	<i>Obligation redditionnelle triennale de l'État.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 50			
Mme LIENEMANN	1251	<i>Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.</i>	Rejeté
Mme LIENEMANN	1252	<i>Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.</i>	Rejeté
Article 50 bis (supprimé)			
M. Jean-Baptiste BLANC	207	<i>Suppression de la demande de rapport.</i>	Adopté
M. WATTEBLED	1717 rect.	<i>Précision relative aux moyens des opérateurs d'aménagement dans la demande de rapport.</i>	Rejeté
Article 51 (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	208	<i>Possibilité de fixer une densité minimale dans les zones d'aménagement concerté.</i>	Adopté
Article additionnel après article 51			
M. WATTEBLED	1712 rect.	<i>Remise d'une étude de sobriété foncière à l'appui d'une demande de permis d'aménager.</i>	Rejeté

Article 51 bis A (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	209	<i>Restauration d'un système de dérogations à l'octroi motivé de la commune ou EPCI.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	210	<i>Amendement rédactionnel.</i>	Adopté
Mme Marie MERCIER	362 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
M. PELLELAT	401 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	536	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme NOËL	989 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1774 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme LIENEMANN	1253	<i>Généralisation des dérogations au PLU par refus motivé.</i>	Rejeté
M. WATTEBLED	1720 rect.	<i>Élargissement à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.</i>	Rejeté
Articles additionnels après article 51 bis A			
M. Jean-Baptiste BLANC	213	<i>Expérimentation pour accélérer les procédures d'urbanisme en matière de réhabilitation et de rénovation de bâtiments.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	211	<i>Dérogations au plan local d'urbanisme pour les projets de construction ou de travaux situés sur une friche.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	212	<i>Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.</i>	Adopté
M. MARSEILLE	862 rect.	<i>Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.</i>	Rejeté
M. LÉVRIER	1823 rect. bis	<i>Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.</i>	Rejeté
M. CAPUS	1080 rect.	<i>Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.</i>	Rejeté
M. WATTEBLED	1721 rect.	<i>Dérogations au plan local d'urbanisme pour les projets vertueux en matière de lotissements et divisions foncières.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	214	<i>Renforcement du rôle des établissements publics fonciers dans la lutte contre l'artificialisation.</i>	Adopté

M. Jean-Baptiste BLANC	215	<i>Facilitation de la conduite d'opérations de revitalisation de territoire au bénéfice des communes de périphérie.</i>	Adopté
Article additionnel avant article 51 bis			
M. WATTEBLED	1710 rect.	<i>Élargissement des objets des actions et opérations d'aménagement à l'optimisation de l'utilisation des espaces et à la lutte contre l'artificialisation des sols.</i>	Rejeté
Article 51 bis (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	171	<i>Précision de la liste des objectifs des opérations d'aménagement et création d'un article dédié aux études produites à l'appui desdits projets.</i>	Adopté
M. SAUTAREL	762 rect.	<i>Précision de la liste des objectifs des opérations d'aménagement et création d'un article dédié aux études produites à l'appui desdits projets.</i>	Satisfait ou sans objet
M. KERN	1164	<i>Précision de la liste des objectifs des opérations d'aménagement et création d'un article dédié aux études produites à l'appui desdits projets.</i>	Satisfait ou sans objet
Article 52 (adopté avec modification)			
M. SALMON	614	<i>Soumission des entrepôts de stockage à autorisation et moratoire sur les grandes surfaces et les entrepôts dédiés au commerce en ligne.</i>	Rejeté
M. GAY	951	<i>Soumission des entrepôts de stockage à autorisation et moratoire sur les grandes surfaces et les entrepôts dédiés au commerce en ligne.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	172	<i>Obligation de démontrer l'impossibilité de végétaliser l'ensemble des aires de stationnement dans l'étude d'impact à l'appui d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale.</i>	Adopté
M. SALMON	615	<i>Suppression des dérogations au moratoire sur les surfaces commerciales.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	176	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
Mme Marie MERCIER	363 rect. bis	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
M. PELLELAT	402 rect. bis	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté

<i>M. Loïc HERVÉ</i>	<i>537 rect.</i>	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
<i>Mme NOËL</i>	<i>990 rect. bis</i>	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
<i>M. KERN</i>	<i>1165 rect.</i>	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
<i>M. LEVI</i>	<i>1368 rect. bis</i>	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
<i>Mme GOSSELIN</i>	<i>1686 rect.</i>	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
<i>Mme HAVET</i>	<i>1775 rect. bis</i>	<i>Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>174</i>	<i>Substitution de la notion d'emprise au sol à celle de surface de vente et exclusion des projets d'extension du moratoire sur les surfaces commerciales.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>175</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>Mme NOËL</i>	<i>991 rect.</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>M. KERN</i>	<i>1166</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>Mme GOSSELIN</i>	<i>1687</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>Mme Marie MERCIER</i>	<i>364 rect.</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>M. PELLELAT</i>	<i>403 rect.</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>M. Loïc HERVÉ</i>	<i>538</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>Mme FÉRAT</i>	<i>690</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
<i>Mme HAVET</i>	<i>1776 rect.</i>	<i>Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>177</i>	<i>Renvoi au pouvoir réglementaire de la définition des projets engendrant une artificialisation des sols.</i>	Adopté

Articles additionnels après article 52			
M. Jean-Baptiste BLANC	178	<i>Suppression du nombre d'habitants en-dessous duquel le maire d'une commune peut proposer au conseil municipal de soumettre un projet de moins de 1 000 m² de surface de vente à autorisation d'exploitation commerciale.</i>	Adopté
M. BILHAC	1199 rect.	<i>Moratoire sur l'installation d'entrepôts de commerce en ligne de plus de 3 000 m².</i>	Rejeté
Mme MORIN-DESAILL Y	1618 rect.	<i>Moratoire sur l'installation d'entrepôts de commerce en ligne de plus de 3 000 m².</i>	Rejeté
Mme DESEYNE	430 rect.	<i>Soumission à autorisation d'exploitation commerciale des entrepôts de plus de 1 000 m² et dont plus de 60 % des biens relèvent du commerce en ligne.</i>	Rejeté
Mme MORIN-DESAILL Y	1619 rect.	<i>Soumission à autorisation d'exploitation commerciale des entrepôts de plus de 1 000 m² et dont plus de 60 % des biens relèvent du commerce en ligne.</i>	Rejeté
M. RIETMANN	894	<i>Extension de la législation sur la caducité des droits d'exploitation d'un commerce de détail aux magasins situés à l'intérieur d'un centre commercial.</i>	Irrecevable article 45
Article 52 bis A (adopté sans modification)			
Article 52 bis B (adopté sans modification)			
Article 52 bis C (adopté avec modification)			
M. TABAROT, rapporteur	77	<i>Clarification de l'objectif de réduction de 50 % de l'emprise au des parkings par rapport à la décennie précédente.</i>	Adopté
M. REQUIER	1311 rect.	<i>Suppression de l'article 52 bis C.</i>	Satisfait ou sans objet
M. TABAROT, rapporteur	75	<i>Suppression de l'objectif d'installation d'ombrières pour 50 % des surfaces de parkings extérieurs existants et de l'obligation de végétalisation des parkings d'ici 2025.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	1871	<i>Suppression de l'objectif d'installation d'ombrières pour 50 % des surfaces de parkings extérieurs existants et de l'obligation de végétalisation des parkings d'ici 2025.</i>	Adopté
M. PELLEVAL	1024 rect.	<i>Publication d'un décret précisant les modalités d'application de cet article.</i>	Rejeté
Article 52 bis (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	183	<i>Prise en compte du commerce en ligne parmi les critères au regard desquels sont déterminées les conditions d'implantation des surfaces commerciales et logistiques.</i>	Adopté

<i>M. PELLELAT</i>	<i>1025 rect.</i>	<i>Prise en compte du commerce en ligne parmi les critères au regard desquels sont déterminées les conditions d'implantation des surfaces commerciales et logistiques.</i>	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>203</i>	<i>Intégration de la logistique dans l'intitulé de sous-parties et dans le corps d'articles du code de l'urbanisme.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>185</i>	<i>Intégration des enjeux logistique au sein des Sraddet.</i>	Adopté
Article 53 (adopté sans modification)			
<i>M. GAY</i>	<i>956</i>	<i>Recensement des terminaux ferroviaires proches des zones d'activité économique.</i>	Rejeté
Articles additionnels après article 53			
<i>M. GAY</i>	<i>955</i>	<i>Obligation, dans les 24 mois suivant la création d'une zone 'activité économique, de procéder à une étude examinant la pertinence économique, la faisabilité et le coût d'implantation d'une installation terminale embranchée et conditionnement des nouvelles créations ou agrandissements d'entrepôts à la production d'une telle étude.</i>	Retiré
<i>Mme NOËL</i>	<i>1281 rect.</i>	<i>Plan d'action foncière obligatoire pour les EPCI dotés d'un PLH.</i>	Rejeté
Article 53 bis A (adopté avec modification)			
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>216</i>	<i>Amendement de coordination juridique.</i>	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	<i>217</i>	<i>« Double » majorité simple pour les modifications de documents de lotissement.</i>	Adopté
Article 53 bis (adopté sans modification)			
<i>M. SALMON</i>	<i>616</i>	<i>Identification des friches dans le règlement de PLU, Définition des friches, Recensement des friches par les EPFL.</i>	Rejeté
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	<i>720 rect.</i>	<i>Identification des friches dans le règlement de PLU.</i>	Rejeté
<i>M. PELLELAT</i>	<i>1023 rect.</i>	<i>Identification des friches dans le règlement de PLU.</i>	Rejeté
<i>M. LÉVRIER</i>	<i>1647</i>	<i>Identification des friches dans le règlement de PLU.</i>	Rejeté
Article 54 (adopté sans modification)			
<i>M. SAUTAREL</i>	<i>765 rect.</i>	<i>Suppression de l'article.</i>	Rejeté
<i>M. DAUBRESSE</i>	<i>1613</i>	<i>Suppression de l'article.</i>	Rejeté
<i>M. CAPUS</i>	<i>1081 rect.</i>	<i>Suppression de l'article.</i>	Rejeté
<i>M. CHAIZE</i>	<i>1657</i>	<i>Réalisation de l'étude de réversibilité par simulation numérique.</i>	Rejeté

Article 54 bis (adopté avec modification)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	218	<i>Amendement de coordination juridique.</i>	Adopté
<i>M. CAPUS</i>	1082 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Rejeté
Article additionnel après article 54 bis			
<i>Mme LIENEMANN</i>	1254	<i>Simplification de l'acquisition par les organismes HLM d'immeubles indivis.</i>	Irrecevable article 45
Article 55 (supprimé)			
<i>M. Jean-Baptiste BLANC</i>	219	<i>Suppression de l'habilitation à prendre une ordonnance.</i>	Adopté
<i>M. REQUIER</i>	1312 rect.	<i>Suppression de l'habilitation à prendre une ordonnance.</i>	Adopté
<i>M. WATTEBLED</i>	1713 rect.	<i>Extension du champ de l'ordonnance.</i>	<i>Satisfait ou sans objet</i>
<i>M. WATTEBLED</i>	1714 rect.	<i>Extension du champ de l'ordonnance.</i>	<i>Satisfait ou sans objet</i>
Article additionnel après article 55			
<i>M. LÉVRIER</i>	1648	<i>Demande de rapport du Gouvernement sur la désartificialisation des entrées de villes et la suppression des surfaces commerciales.</i>	Rejeté

Article 56

M. Pascal Martin, rapporteur. – Avis défavorable à l'amendement COM-664.

M. Ronan Dantec. – Cet amendement avait, à mes yeux, vocation à faire l'objet d'un consensus. Le texte, tel qu'il est écrit, prévoit de couvrir au moins 30 % de l'ensemble du territoire national par des aires protégées et de mettre sous protection forte 10 % de l'ensemble du territoire national et des espaces maritimes.

Quatre systèmes doivent être préservés : un système métropolitain terrestre ; un système métropolitain maritime ; un système ultra-marin terrestre ; un système ultra-marin maritime. Si nous ne précisons pas que les ratios de 30 et de 10 % s'appliquent à chacun d'entre eux, nous risquons d'aboutir à une aberration.

Notre amendement, qui tend à appliquer ce ratio à chaque type de grand écosystème, apporte une précision bienvenue. Sans elle, la loi a un caractère extrêmement vague.

M. Pascal Martin, rapporteur. – Je considère que cet amendement est source de rigidité, avec quatre sous-objectifs plus contraignants que la

stratégie nationale. En effet, celle-ci fixe un objectif global, à l'échelle du territoire national, qui inclut aussi l'outre-mer. Elle prévoit également de placer 10 % de la surface du territoire national sous protection forte. L'amendement est moins ambitieux que l'article 56, dans sa rédaction actuelle. C'est pourquoi l'avis est défavorable.

L'amendement COM-664 n'est pas adopté.

Chapitre IV : Lutter contre l'artificialisation des sols pour la protection des écosystèmes			
Article 56 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	164	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées et rehaussement de l'ambition et des objectifs.	Adopté
Mme LOISIER	1632	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1449	Objectif d'au moins 10 % sous protection forte.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1120 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1494	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
M. DANTEC	666	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
M. DANTEC	664	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1495	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1313 rect.	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1450	Non régression des surfaces protégées et des surfaces sous protection forte.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1635	Attribution de crédits carbone, dans le cadre du label « Bas Carbone », à l'ensemble des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1451	Atteinte de l'objectif des 30 % d'aires protégées avant la fin 2022.	Rejeté
Mme VARAILLAS	952	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
M. CHAIZE	734	Étude d'impact préalable à la mise sous protection forte.	Rejeté

M. GOLD	1219 rect.	Mise en place d'un réseau de sites dédiés à la libre évolution.	Rejeté
Mme LOISIER	1633	Non exclusion des activités humaines des aires sous protection forte.	Rejeté
Mme LOISIER	1634 rect.	Étude d'impact préalable à la mise sous protection forte.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1452 rect.	Liste des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des missions et objectifs de la stratégie.	Adopté
M. FAVREAU	903 rect.	Suppression de la référence à la protection forte.	Rejeté
M. POADJA	1133 rect.	Intégration des aires protégées créées en application des délibérations du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.	Adopté
Article 56 bis A (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	166	Clarification rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	165	Obliger les Conservatoires régionaux d'espaces naturels à justifier leurs acquisitions foncières en les inscrivant dans le cadre d'une stratégie.	Adopté
Mme LOISIER	1636	Obliger les Conservatoires régionaux d'espaces naturels à justifier leurs acquisitions foncières en les inscrivant dans le cadre d'une stratégie.	Adopté

Article 56 bis

M. Pascal Martin, rapporteur. – Je précise que l'amendement COM-167 reprend certaines des dispositions de la proposition de loi du député Jérôme Bignon, relatives à l'interdiction des atterrissages à des fins de loisirs dans les zones de montagne.

L'amendement COM-167 est adopté.

M. Ronan Dantec. – Avant de passer au titre V intitulé « Se nourrir » et de conclure le volet résilience, permettez-moi une remarque. Nous examinons un projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Mais il ne s'agit pas de résilience : nous ne venons que de parler de trait de côte, d'érosion, *etc.* C'est le problème de décider d'un titre avant de faire le texte. Ne pourrions-nous pas nous mettre d'accord pour changer le titre de la loi ? Je le répète, il ne s'agit pas d'une loi sur la résilience, mais d'une loi de lutte contre le dérèglement climatique. Assumons-le ! Il serait utile de passer un message collectif, car nous aurons besoin demain d'un texte sur la résilience.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – C'est un débat que nous aurons en séance. Nous verrons bien quel équilibre résultera de l'ensemble du texte après son examen.

Article 56 bis (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	167	Cet amendement codifie de façon plus cohérente et améliore les dispositions relatives à l'hyperfréquentation, en reprenant notamment le dispositif voté par le Sénat lors de l'adoption de la PPL dite « Bignon ».	Adopté
M. DURAIN	1564	Interdiction des aéronefs de loisirs en zone de montagne.	Satisfait ou sans objet
M. LE RUDULIER	815	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	671 rect.	Conditionner l'exercice du pouvoir de police à des consultations préalables.	Rejeté
Article 56 ter (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	168	Cet amendement étend d'une année le bénéfice de la prorogation des décrets de classement des parcs naturels régionaux.	Adopté
Article 57 (adopté sans modification)			
Article 57 bis A (supprimé)			
Mme LOISIER	284	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
M. MENONVILLE	491 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
Mme LASSARADE	733	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
M. Daniel LAURENT	1270	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
M. REDON-SARRAZY	1537 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1664	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
M. DUPLOMB	1121 rect.	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
Article 57 bis (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	169	Fixer par décret les conditions d'exercice de ce droit de visite dans les espaces naturels sensibles.	Adopté
Article 57 ter (adopté avec modification)			
M. REQUIER	1314 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. REQUIER	1735 rect.	Prévoir qu'en l'absence de titre de propriété, les chemins appartiennent à la commune.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	1106 rect.	Régime des échanges de parcelles sur lesquelles sont sis des chemins ruraux.	Rejeté
M. REQUIER	1733 rect.	Convention d'entretien d'un chemin rural par une tierce association.	Rejeté

Mme HAVET	1755 rect.	Convention d'entretien d'un chemin rural par une tierce association.	Rejeté
M. FAVREAU	904 rect.	Suppression de la notion de « désintérêt durable du public » résultant d'une cause naturelle préalablement à la désaffectation d'un chemin rural.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1302 rect.	Suppression de la notion de « désintérêt durable du public » résultant d'une cause naturelle préalablement à la désaffectation d'un chemin rural.	Satisfait ou sans objet
M. Pascal MARTIN, rapporteur	170	Suppression de la notion de « désintérêt durable du public » résultant d'une cause naturelle préalablement à la désaffectation d'un chemin rural.	Adopté
M. MARSEILLE	861	Modifier le régime juridique de l'aliénation des chemins ruraux.	Rejeté
Mme HAVET	1756 rect.	Précision relative au désintérêt durable du public.	Rejeté
M. REQUIER	1830 rect.	Possibilité pour une commune d'aliéner un chemin rural, dès lors qu'il s'agit d'une impasse.	Rejeté
Mme LOISIER	1638	Mieux garantir la qualité environnementale des chemins ruraux lors d'échange de parcelles.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1734 rect.	Enquête préalable avant échange de parcelles.	Rejeté
Articles additionnels après article 57 ter			
M. FAVREAU	907 rect.	Régime des biens sans maître.	Irrecevable article 45
M. GOLD	1220 rect.	Modes de gestion des espaces en libre évolution.	Irrecevable article 45
Chapitre V : Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique			
Article 58 A (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	117	Clarification rédactionnelle et coordination.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	97	Renforcement de l'information des acquéreurs et locataires sur les biens exposés au risque d'érosion.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	99	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	98	Information des acquéreurs sur l'exposition au risque d'érosion et délai de rétractation.	Adopté
Articles additionnels après article 58 A			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	100	Inscription de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et des stratégies locales dans la loi.	Adopté

Mme GOSSELIN	1694 rect.	Inscription de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et des stratégies locales dans la loi.	Adopté
M. FAVREAU	908 rect. bis	Inscription de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et des stratégies locales dans la loi.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	101	Définition recul du trait de côte.	Adopté
Article 58 BA (adopté avec modification)			
M. PELLEVAT	404 rect.	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	539	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
Mme GOSSELIN	1688	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
Mme HAVET	1777 rect.	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
Article 58 B (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	102	Consultation des conseils municipaux concernés pour l'établissement de la liste des communes soumises au risque d'érosion.	Adopté
M. RAPIN	1130 rect. bis	Consultation des conseils municipaux concernés pour l'établissement de la liste des communes soumises au risque d'érosion.	Adopté
Article 58 C (adopté avec modification)			
M. PELLEVAT	405 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	540	Suppression de cet article.	Rejeté
M. CADEC	913 rect.	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1488	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme HAVET	1778 rect.	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme FÉRAT	691	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1689	Suppression de cet article.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	103	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	104	Garantir la primauté du PLU sur le PPRL.	Adopté
M. RAPIN	1131 rect. bis	Garantir la primauté du PLU sur le PPRL.	Adopté
Article 58 D (adopté avec modification)			
Mme HAVET	1757 rect.	Interdiction de la relocalisation d'activités sur les espaces naturels protégés.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	105	Correction d'une erreur de référence.	Adopté

Article 58 E (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	106	Institution d'un droit d'option au profit des communes.	Adopté
M. RAPIN	1132 rect. <i>bis</i>	Institution d'un droit d'option au profit des communes.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	107	Prise en compte des actions de lutte contre l'érosion et des stratégies locales dans la délimitation des zones d'exposition au recul du trait de côte	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	111	Allongement du délai laissé aux communes pour adapter leurs documents d'urbanisme.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	541	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
M. PELLEVAT	406 rect.	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	692	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
M. CADEC	914 rect. <i>bis</i>	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1490	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme GOSSELIN	1690	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1779 rect.	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
M. Pascal MARTIN, rapporteur	109	Précision rédactionnelle.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1491	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
M. PELLEVAT	407 rect.	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
Mme NOËL	992 rect.	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	542	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	706 rect.	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1691	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté

M. Pascal MARTIN, rapporteur	110	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	108	Précision rédactionnelle.	Adopté
Article 58 F (adopté avec modification)			
M. PELLEVAT	408 rect.	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	543	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
M. CADEC	915 rect.	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
Mme GOSSELIN	1692	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
Mme HAVET	1780 rect.	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1493	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	112	Amélioration rédactionnelle.	Adopté
Article 58 G (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	114	Possibilité de déléguer le droit de préemption.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	113	Association des SAFER à l'exercice du droit de préemption sur les biens agricoles.	Adopté
M. MENONVILLE	493 rect. <i>bis</i>	Association des SAFER à l'exercice du droit de préemption sur les biens agricoles.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1272 rect.	Association des SAFER à l'exercice du droit de préemption sur les biens agricoles.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	1912	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. MENONVILLE	492 rect.	Exemption du droit de préemption pour les biens non bâtis à vocation agricole	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1271	Exemption du droit de préemption pour les biens non bâtis à vocation agricole	Rejeté
Article 58 H (adopté sans modification)			
Article 58 I (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	115	Précision rédactionnelle.	Adopté
Article additionnel après Article 58 I			
Mme DUMONT	509	Prise en compte de l'évolution du niveau de la mer dans les concessions de plage.	Rejeté

Article 58 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	116	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme LIENEMANN	1255	Consultation des collectivités d'outre-mer pour l'élaboration de l'ordonnance sur l'adaptation au recul du trait de côte en outre-mer.	Rejeté
Division additionnelle après article 58			
M. LÉVRIER	1826 rect.	Résilience des réseaux face aux risques naturels et au changement climatique.	Adopté
Article 58 bis (adopté sans modification)			
Articles additionnels après article 58 bis			
M. PELLELAT	551 rect.	Plan d'adaptation au changement climatique pour les territoires de montagne.	Adopté
M. THÉOPHILE	1743 rect.	Report de la durée de vie des agences des cinquante pas géométriques	Rejeté

Article 59

L'amendement COM-287 est adopté ; les amendements COM-1622, COM-463 et COM-832 deviennent sans objet.

M. Didier Mandelli. – Je ne comprends pas pourquoi mon amendement COM-463 rectifié est déclaré satisfait par la commission des affaires économiques. Il était question des menus végétariens. Or le texte donnait la possibilité d'y inclure des protéines animales. D'où mon souci de prévoir cette rectification afin qu'il soit plutôt question de protéines d'origine animale, le lait, les œufs, etc.

M. Jean-François Longeot, président. – Votre amendement est satisfait par l'adoption de l'amendement COM- 287 de Mme Loisiier.

TITRE V : SE NOURRIR			
Chapitre I^{er} : Soutenir une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre			
Article 59 (adopté avec modification)			
Mme LOISIER	287	<i>Prolongation de l'expérimentation en restauration scolaire d'au moins un menu végétarien hebdomadaire par semaine.</i>	Adopté
<i>M. PRINCE</i>	1622	<i>Suppression de la pérennisation de l'expérimentation d'au moins un menu végétarien hebdomadaire par semaine en restauration scolaire.</i>	Satisfait ou sans objet

<i>M. MANDELLI</i>	463 rect.	<i>Amendement rédactionnel.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. LABBÉ</i>	832	<i>Menu végétarien quotidien obligatoire dans la restauration collective publique et privée à choix multiples à compter de 2025.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. FAVREAU</i>	909 rect.	<i>Suppression d'un menu quotidien végétarien dans la restauration collective de l'État ayant un choix multiple de menus à compter de 2023.</i>	Rejeté
<i>M. FAVREAU</i>	910 rect.	<i>Décalage de l'entrée en vigueur de l'obligation pour les services de restauration collective de l'État de proposer un menu végétarien quotidien obligatoire dès lors qu'il a un menu à choix multiples au 1^{er} septembre 2023 .</i>	Rejeté
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	1578 rect.	<i>Menu végétarien hebdomadaire obligatoire dans les crèches.</i>	Rejeté
Articles additionnels après article 59			
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	1579 rect.	<i>Menu végétarien hebdomadaire obligatoire dans la restauration collective privée.</i>	Rejeté
Article 59 bis A (adopté avec modification)			
<i>Mme LOISIER</i>	289	<i>Coordination juridique.</i>	Adopté
Article 59 bis (adopté avec modification)			
<i>Mme LOISIER</i>	290	<i>Rédactionnel.</i>	Adopté
Article 59 ter (supprimé)			
<i>Mme LOISIER</i>	293	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
<i>M. PRINCE</i>	1624	<i>Suppression d'un alinéa superfétatoire.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. PRINCE</i>	1623	<i>Précision rédactionnelle.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. MANDELLI</i>	464 rect.	<i>Suppression d'un article prévoyant que les collectivités locales peuvent prévoir des repas gratuits pour certains foyers fiscaux.</i>	Satisfait ou sans objet
Article 59 quater (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	157	<i>Amendement de précision.</i>	Adopté
<i>M. CABANEL</i>	1670 rect.	<i>Supprimer le caractère expérimental de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>Mme DEMAS</i>	581 rect.	<i>Supprimer le caractère expérimental de l'article.</i>	Satisfait ou sans objet

Article additionnel après article 59 quater			
Mme DEMAS	580 rect.	TVA à 5,5 % sur les produits faisant l'objet d'une réservation de repas en restauration collective.	Rejeté
Article 60 (adopté avec modification)			
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	1105 rect.	Objectif particulier de 50 % d'approvisionnements de produits de la mer labellisés.	Rejeté
Mme LOISIER	295	Inclusion des produits en circuits courts dans la liste des produits à privilégier en restauration collective.	Adopté
Mme LOISIER	304	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme LOISIER	305	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
M. MASSON	561	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
M. DUPLOMB	1123 rect.	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1828	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1453	Interdiction des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim à partir de 2025.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1454	Interdiction des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim à partir de 2026.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	306	Inclusion dans la liste des produits « Egalim » en restauration collective des produits bénéficiant d'une démarche de certification de conformité, si cette démarche est subordonnée au respect de règles destinées à favoriser la qualité des produits ou la préservation de l'environnement.	Adopté
M. DUPLOMB	1122 rect.	Inclusion des produits issus des PAT ou des produits « origine France » dans la liste des produits à privilégier.	Rejeté
Mme FÉRAT	697 rect.	Inclusion dans la liste de produits « Egalim » des produits provenant d'une filière de production dont au moins 80 % de la production est réalisée en autonomie sur l'exploitation ou ayant parcouru une distance maximale .	Retiré
Mme LOISIER	307	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. LABBÉ	833	Sous-objectif de 20 % de viandes et de poissons bio dans l'objectif de 60 % de viandes et poissons de qualité.	Rejeté

<i>M. MONTAUGÉ</i>	1455	<i>Sous-objectif de 20 % de viandes et de poissons bio dans l'objectif de 60 % de viandes et poissons de qualité.</i>	Rejeté
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	1577 rect.	<i>Sous-objectif de 20 % de viandes et de poissons bio dans l'objectif de 60 % de viandes et poissons de qualité.</i>	Rejeté
<i>M. MENONVILLE</i>	498 rect.	<i>Précision du contenu du rapport d'évaluation annuel de la part des produits Egalim en restauration collective.</i>	Adopté
Mme LOISIER	308	<i>Valorisation par affichage des produits issus des PAT.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 60			
<i>M. MONTAUGÉ</i>	1456	<i>Rapport sur l'opportunité de créer un fonds d'aide à la transition alimentaire de la restauration collective publique.</i>	Rejeté
<i>Mme FÉRAT</i>	695 rect. bis	<i>Label « viandes de France » pour la restauration hors domicile.</i>	Adopté
Article 60 bis (adopté avec modification)			
Mme LOISIER	310	<i>Chèque alimentaire et nutritionnel.</i>	Adopté
<i>M. FAVREAU</i>	911 rect. bis	<i>Produits frais parmi les produits éligibles du chèque alimentaire et nutritionnel.</i>	Adopté
Articles additionnels avant article 61			
<i>Mme FÉRAT</i>	694 rect.	<i>Obligation pour les ministres de l'agriculture et de l'environnement de prendre des mesures conservatoires sur les denrées alimentaires importées ne respectant pas des normes de production minimales.</i>	Irrecevable article 45
<i>M. LABBÉ</i>	838 rect. bis	<i>Objectif de 8 % de la surface agricole utile en légumineuses en 2030.</i>	Adopté
<i>M. LABBÉ</i>	839 rect.	<i>Objectif d'augmentation du linéaire de haies.</i>	Retiré
<i>M. LABBÉ</i>	840 rect.	<i>Objectif de maintien des surfaces de prairies permanentes.</i>	Retiré
<i>M. DUPLOMB</i>	1696 rect. quater	<i>Objectif de sauvegarde de la souveraineté alimentaire.</i>	Adopté
Article 61 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	159	Ajout de l'objectif de résilience.	Adopté
Mme LOISIER	1739	Création d'un programme national pour la sauvegarde et la reconquête de la souveraineté alimentaire.	Adopté
<i>M. GILLÉ</i>	1459	Précision, ajout de la santé humaine dans les objectifs à prendre en compte.	Adopté
<i>M. GILLÉ</i>	1460	Compatibilité entre PRAD et stratégie nationale climat nutrition alimentation.	Rejeté

M. MARCHAND	1783	Objectif de diversité des cultures dans le CRPM.	Adopté
M. LABBÉ	834	PRAD et déploiement des PAT.	Rejeté
Articles additionnels après article 61			
M. GILLÉ	1462	Inclure un volet sur l'alimentation dans le schéma régional de santé.	Rejeté
M. GILLÉ	1463	Interdiction messages et activités promotionnelles enfants de moins de 16 ans pour boissons et produits alimentaires manufacturés.	Irrecevable article 45
M. GILLÉ	1461	Demande de rapport sur la lutte contre le gaspillage.	Rejeté
Article 61 bis (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	129	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
Mme LOISIER	1740	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
M. MARCHAND	1785	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
M. GILLÉ	1839 rect.	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
Mme PLUCHET	1843	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
Articles additionnels après article 61 bis			
M. MARCHAND	1784 rect.	Possibilité pour les collectivités de se faire communiquer des données de nature technique, économique ou socio-économique relatives à la production, à l'importation, à la transformation, à la commercialisation et à la consommation de produits alimentaires.	Adopté
M. GILLÉ	1457 rect.	Objectif de déploiement des PAT.	Satisfait ou sans objet
M. GILLÉ	1458 rect.	Objectif de souveraineté alimentaire dans les PAT.	Satisfait ou sans objet
Chapitre II : Développer l'agroécologie			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 62 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	142	Rédaction globale - mise en œuvre d'un plan d'action national en vue de la réduction de l'usage d'engrais azotés.	Adopté

Mme LOISIER	1741	Rédaction globale - mise en œuvre d'un plan d'action national en vue de la réduction de l'usage d'engrais azotés.	Adopté
Mme LAVARDE	1932	Rédaction globale - mise en œuvre d'un plan d'action national en vue de la réduction de l'usage d'engrais azotés.	Adopté
M. POINTEREAU	342	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	377 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Mme DESEYNE	429	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	488 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	557 rect. <i>bis</i>	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. ANGLARS	603	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1124 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. Stéphane DEMILLY	1351	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. BOULOUX	1631	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. LAMÉNIE	1659	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	1580 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet

Article additionnel après article 62			
M. LABBÉ	835	Interdiction pour l'État et les collectivités territoriales d'utiliser ou de faire utiliser des engrais de synthèse pour l'entretien de leurs espaces relevant de leur domaine public ou privé, hors terrains à vocation agricole, au plus tard le 1 ^{er} janvier 2024.	Adopté
Section 2 : Autres dispositions			
Article 63 (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	143	Amendement de précision - trajectoire pluriannuelle précisée par des objectifs annuels.	Adopté
Mme LAVARDE	1933	Amendement de précision - trajectoire pluriannuelle précisée par des objectifs annuels.	Adopté
M. POINTEREAU	343	Amendement de précision - demande de rapport.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	378 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1125 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	489 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	558 rect. bis	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. ANGLARS	604	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. Stéphane DEMILLY	1352	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. BELIN	1625	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. LAMÉNIE	1660	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1758 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet

Article additionnel après article 63			
M. CORBISEZ	1213 rect.	Observatoire de la fertilité des sols.	Rejeté
Article 63 bis (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	145	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
M. MARCHAND	1786	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
M. GILLÉ	1840 rect.	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
Mme PLUCHET	1844	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
Mme LOISIER	1639 rect.	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
Article 64 (adopté sans modification)			
M. LABBÉ	841	Rendre obligatoire la transmission des informations entre services.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1464	Obligation d'information pour les agents en cas d'atteintes à l'environnement réalisées par des entreprises soumises à loi devoir de vigilance 2017.	Rejeté
Article 64 bis (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	147	Codification et ajout d'un décret.	Adopté
Mme LOISIER	1640	Codification et ajout d'un décret.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1498	Étendre aux collectivités territoriales.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1499	Décret d'application	Satisfait ou sans objet
Article 64 ter (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	148	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté

Mme LOISIER	1641	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
M. MARCHAND	1787	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
M. GILLÉ	1841 rect.	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
Mme PLUCHET	1845	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1470	Déterminer conditions d'accès au public à la plateforme SNDI.	Satisfait ou sans objet
Article 65 (adopté avec modification)			
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1465</i>	<i>Enrichissement des objectifs du PSN.</i>	<i>Rejeté</i>
Mme LOISIER	<i>311</i>	<i>Coordination juridique.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. LABBÉ</i>	<i>836</i>	<i>Enrichissement des objectifs du PSN.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1466</i>	<i>Enrichissement des objectifs du PSN.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1469</i>	<i>Enrichissement des objectifs du PSN.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1467</i>	<i>Enrichissement des objectifs du PSN.</i>	<i>Rejeté</i>
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1468 rect.</i>	<i>Enrichissement des objectifs du PSN.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. LABBÉ</i>	<i>837</i>	<i>Création d'un comité de suivi du PSN.</i>	<i>Rejeté</i>
Article additionnel après article 65			
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1471</i>	<i>Rapport sur l'opportunité de faire assumer le coût de la certification du label agriculture biologique par l'État.</i>	<i>Rejeté</i>
Article 66 (adopté avec modification)			
Mme LOISIER	<i>312</i>	<i>Amendement de précision.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. CABANEL</i>	<i>1671 rect. bis</i>	<i>Amendement de précision.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme BONFANTI-DOS SAT</i>	<i>1788 rect.</i>	<i>Amendement de précision.</i>	<i>Adopté</i>

Article additionnel après article 66			
<i>M. CABANEL</i>	<i>1672 rect.</i>	<i>Plan d'action en faveur du commerce équitable.</i>	Adopté
Article 66 bis (adopté avec modification)			
<i>M. MONTAUGÉ</i>	<i>1472</i>	<i>Triple condition à réunir pour utiliser un label privé.</i>	Rejeté
Mme LOISIER	<i>313</i>	<i>Amendement rédactionnel.</i>	Adopté
Articles additionnels après article 66 bis			
Mme LOISIER	<i>314 rect.</i>	<i>Affichage de l'origine de l'ingrédient primaire d'une denrée alimentaire.</i>	Adopté
<i>M. GONTARD</i>	<i>848 rect.</i>	<i>Révision des modalités de définition de la date de durabilité minimale et de la date limite de consommation des produits alimentaires.</i>	Rejeté
<i>Mme PAOLI-GAGIN</i>	<i>1062 rect. bis</i>	<i>Révision des modalités de définition de la date de durabilité minimale et de la date limite de consommation des produits alimentaires.</i>	Rejeté
<i>M. CORBISEZ</i>	<i>1212 rect. bis</i>	<i>Révision des modalités de définition de la date de durabilité minimale et de la date limite de consommation des produits alimentaires.</i>	Rejeté
Article 66 ter (adopté avec modification)			
<i>M. MANDELLI</i>	<i>465 rect.</i>	<i>Information des consommateurs sur la provenance des fruits et légumes frais et mode de culture.</i>	Satisfait ou sans objet
<i>M. GILLÉ</i>	<i>1473</i>	<i>Abaisser à 200 mètres le seuil pour les commerces concernés.</i>	Rejeté
Mme LOISIER	<i>1599</i>	<i>Possibilité d'affichage par voie électronique.</i>	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	<i>151</i>	<i>Dispositif de sanction et précision sur l'application (produits sous serre, origine géographique).</i>	Adopté
<i>Mme Nathalie DELATTRE</i>	<i>679 rect.</i>	<i>Décret d'application pris après consultation des acteurs de la filière fruits et légumes.</i>	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	<i>1600</i>	<i>Rendre application immédiatement l'article 18 de la loi n° 2014-1170.</i>	Adopté

M. Jean-François Longeot. – L'article 66 *quater* a été délégué au fond à la commission des affaires économiques qui propose d'adopter cet article sans modification. Je vous propose de confirmer la position de nos collègues.

L'article 66 quater est adopté sans modification.

Article 66 quater (adopté sans modification)			
TITRE VI : RENFORCER LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENVIRONNEMENT			
Articles additionnels avant article 67			
Mme BENBASSA	663	Création d'un crime d'écocide.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1501	Création d'un crime d'écocide.	Rejeté
M. DURAIN	1536	Création d'un crime d'écocide.	Rejeté
Article 67 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	41	Diminuer le seuil définissant la notion d'atteinte durable, de 10 ans à 7 ans et diminution du montant de l'amende de 300 000 euros à 200 000 euros.	Adopté
M. LE RUDULIER	817	Précision sur la notion d'atteinte durable.	Rejeté
M. MARCHAND	1825 rect.	Précision sur la notion d'atteinte durable.	Rejeté
Mme BENBASSA	665	Création d'un délit autonome de mise en danger de l'environnement.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1502	Création d'un délit autonome de mise en danger de l'environnement.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1505	Suppression du seuil définissant la notion d'atteinte durable.	Rejeté
M. LE RUDULIER	816	Mesure de coordination.	Satisfait ou sans objet
Mme PRÉVILLE	1507	Étendre la qualification de risque pour l'environnement à l'ensemble des comportements régis par le code de l'environnement.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1518	Étendre le champ d'application de l'article à tous les milieux.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1503	Remplacement de la notion d'atteinte durable par la notion d'atteinte significative.	Rejeté
M. LABBÉ	1602	Suppression du seuil définissant la notion d'atteinte durable.	Rejeté

Article 68

L'amendement COM-42 est adopté.

M. Ronan Dantec. – J'attire l'attention de Mme la rapporteure : je comprends la logique de la commission, mais le non-respect des règles de sécurité conduisant à une pollution, pour moi, c'est de l'intentionnel. À la lecture de l'objet de l'amendement, on pourrait croire que c'est non

intentionnel. Il y a là un risque, car c'est ce non-respect qui, bien souvent, provoque des catastrophes.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Nous lèverons cette ambiguïté rédactionnelle.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – L'amendement COM-1126 rectifié propose la suppression de la disposition relative au délit considéré comme une même infraction pénale au regard de la récidive. Avis de sagesse bienveillante.

L'amendement COM-1126 rectifié est adopté.

Article 68 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	42	Création de deux délits d'atteinte générale aux milieux physiques, le premier sanctionnant les atteintes à l'environnement non-intentionnelles, le second les atteintes intentionnelles et fixation du seuil des atteintes durable à 7 ans.	Adopté
M. LE RUDULIER	818	Création de deux délits d'atteinte générale aux milieux physiques, le premier sanctionnant les atteintes à l'environnement non-intentionnelles, le second les atteintes intentionnelles.	Rejeté
Mme BENBASSA	669	Réécriture du titre relatif aux atteintes générales aux milieux physiques.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1504	Remplacement de la notion d'atteinte durable par la notion d'atteinte significative.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1519	Fixation du montant maximum de la sanction à 10 % du montant du chiffre d'affaires pour les entreprises.	Rejeté
M. LABBÉ	1603	Remplacement de la notion d'atteinte durable par la notion d'atteinte significative.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1506	Suppression du seuil définissant la notion d'atteinte durable.	Rejeté
M. DUPLOMB	1126 rect.	suppression des délits considérés comme une même infraction pénale au regard de la récidive.	Adopté
Mme PRÉVILLE	1508	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1510	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1512	Point de départ de la prescription de l'action publique.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1513	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Mme DREXLER	728 rect.	Extension de l'infraction aux pollutions aquatiques.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1509	Modification rédactionnelle.	Rejeté

Article 69 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	43	Amendement de coordination.	Adopté
M. LE RUDULIER	819	Amendement de coordination.	Adopté
Article additionnel après article 69			
Mme PAOLI-GAGIN	1063 rect. <i>bis</i>	Loi de programmation des objectifs et des priorités d'action de la fiscalité écologique.	Rejeté
Article 69 bis (adopté avec modification)			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	153	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	820	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	155	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	821	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	158	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	822	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	160	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	823	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	161	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	824	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	162	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	825	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
Article 69 ter (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	44	Amendement de suppression.	Adopté
M. DUPLOMB	1127 rect.	Amendement de suppression.	Adopté
M. LE RUDULIER	826	Abrogation du référé pénal spécial	Satisfait ou sans objet

Article 69 quater (adopté sans modification)			
Article 70 (adopté avec modification)			
M. MARCHAND	1824 rect.	Amendement de précision.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	45	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. DUPLOMB	1128 rect.	Amendement de suppression.	Rejeté
Article additionnel après article 70			
M. ROHFRIE	1704 rect.	Homologation de peines d'emprisonnement prévues par le code de l'environnement de Polynésie française.	Adopté
Article 71 (adopté sans modification)			
Mme PRÉVILLE	1514	Précision sur les conditions d'engagement de l'enquête technique.	Rejeté
Article 71 bis (adopté sans modification)			
Article 71 ter (adopté avec modification)			
M. FRASSA	348	Tribunaux de commerce spécialement désignés pour connaître des actions relatives à la loi sur le devoir de vigilance de 2017.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	34	Clarification du périmètre d'application de la loi sur le devoir de vigilance de 2017.	Adopté
Article 71 quater (adopté sans modification)			
Article 72 (adopté avec modification)			
M. GOLD	1223 rect. bis	Possibilité pour les agents des réserves naturelles de constater les infractions relatives à l'abandon de déchets.	Adopté
Articles additionnels après article 72			
Mme de CIDRAC, rapporteure	35	Réforme du régime de sanctions applicable aux producteurs ne respectant pas le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).	Adopté
M. GONTARD	849	Prise en charge, par les filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), des frais de ramassage et de traitement des dépôts sauvages.	Irrecevable article 45
Article 73 (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	46	Amendement de suppression.	Adopté
M. LE RUDULIER	827	Amendement de suppression.	Adopté
Article 74 (adopté sans modification)			

Article 75 (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	47	Amendement de suppression.	Adopté
M. LE RUDULIER	828	Amendement de suppression.	Adopté
TITRE VII : Dispositions relatives à l'évaluation climatique et environnementale (Division et intitulé nouveaux)			
Articles additionnels avant article 76			
M. WATTEBLED	1728 rect.	Prise en compte des émissions indirectes et importées.	Rejeté
M. KLINGER	1834 rect. <i>bis</i>	Prise en compte des émissions indirectes et importées.	Rejeté
Article 76 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	36	HCC compétent pour évaluer la loi « Climat et résilience ».	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	37	Suppression de la demande de rapport annexé.	Adopté
M. GREMILLET	1898	Suppression de la demande de rapport annexé.	Adopté

Article 77

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – La commission est favorable aux amendements identiques COM-38 et COM-1899, qui visent à supprimer l'article 77 nouveau.

M. Ronan Dantec. – On a voté 1 milliard d'euros aux collectivités pour qu'elles fassent un effort sur le climat. Il ne serait pas illogique de mettre en place un observatoire des actions qu'elles conduisent ! À partir du moment où l'on a créé une contractualisation, la logique serait de ne pas supprimer cet observatoire.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – Une interrogation persiste sur les modalités, l'application et l'articulation de ce contrôle. Cet observatoire pourra-t-il exercer pleinement sa mission ? Mieux vaudrait redéfinir ultérieurement ses facultés réelles. Le débat est ouvert.

M. Joël Bigot. – Je ne souhaite pas que l'on supprime cet article dont nous devons pouvoir discuter en séance. Si l'on accorde de l'argent aux collectivités, il faut contrôler la manière dont ces sommes sont utilisées et mettre en place, pour ce faire, un outil d'évaluation. Il ne s'agit pas de placer les collectivités dans un carcan, mais nous devons pouvoir débattre de l'intérêt de cet observatoire.

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – J'entends vos remarques, mais l'objet de cet article n'est pas de contrôler l'utilisation des fonds accordés aux

collectivités territoriales en application de l'article que nous avons adopté en début d'examen.

M. Didier Mandelli. – Si l'article devait être rétabli, je suggère que l'on élargisse le champ des missions de cet observatoire à l'utilisation faite des fonds consacrés au réseau Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Je rappelle que près de 500 millions d'euros n'ont pas été financés à l'époque dans le budget. Je ne suis pas sûr que nous ayons eu connaissance du détail des programmes mis en œuvre ni de leur impact sur le climat. Si un observatoire devait être mis en place, j'aimerais qu'une certaine rétroactivité soit possible...

Mme Marta de Cidrac, rapporteure. – C'est une suggestion intéressante, le débat en séance publique nous conduira certainement à une réécriture de l'article qui, en l'état, n'est pas satisfaisant.

Les amendements COM-38 et COM-1899 sont adoptés.

L'article 77 est supprimé.

Article 77 (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	38	Suppression de l'article 77 (observatoire des actions des collectivités territoriales).	Adopté
M. GREMILLET	1899	Suppression de l'article 77 (observatoire des actions des collectivités territoriales).	Adopté
Article 78 (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	39	Suppression de l'article 78 (feuilles de route de chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre).	Adopté
M. GREMILLET	1900	Suppression de l'article 78 (feuilles de route de chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre).	Adopté
Article 79 (supprimé)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	40	Gouvernement propose une méthodologie permettant d'établir la valeur monétaire des aménités environnementales et des services rendus par les écosystèmes présents sur le territoire national.	Adopté
Article 80 (adopté sans modification)			
Article 81 (adopté sans modification)			
Article 82 (supprimé)			
Mme LOISIER	315	<i>Suppression de l'article.</i>	Adopté
Article 83 (adopté avec modification)			
Mme de CIDRAC, rapporteure	48	Amendement rédactionnel.	Adopté

Articles additionnels après article 83			
M. CORBISEZ	1214 rect.	Rapport sur l'opportunité d'introduire des modalités incitatives dans le calcul de la taxe générale des activités polluantes.	Irrecevable article 45
M. REQUIER	1294 rect.	Remise d'un rapport au Parlement sur les micropolluants.	Rejeté
M. REQUIER	1295 rect.	Remise d'un rapport au Parlement sur la réduction de prélèvements d'eau.	Adopté

Article additionnel après l'article 53 (suite)

M. Philippe Tabarot, rapporteur. – Avant de voter sur l'ensemble, je souhaite apporter une correction. L'amendement COM-955 portant article additionnel après l'article 53 va dans le sens de la stratégie votée ce matin concernant le fret ferroviaire. Il va également dans le sens des conclusions de la mission de Rémy Pointereau et de Nicole Bonnefoy. Pour autant, quelques points restent à éclaircir relativement aux conséquences que pourrait avoir cet article. Je vous demande à ses auteurs de bien vouloir le retirer, mais je m'engage à ce que l'on en rediscute en séance, voire avant.

L'amendement COM-955 est retiré.

Le projet de loi est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

M. Jean-François Longeot, président. – Afin de permettre la parfaite information sur l'application de l'article 45 de la Constitution, nous adresserons à tous les sénateurs, avant le délai limite de dépôt des amendements de séance, fixé au jeudi 10 juin prochain, une note précisant le périmètre indicatif du projet de loi déposé par le Gouvernement, tel qu'il ressort du document disponible sous Demeter et des décisions d'irrecevabilité que nous avons prononcées hier et aujourd'hui en application de l'article 45 de la Constitution.

Enfin, le texte sera mis en ligne vendredi dans la journée.

Mes chers collègues, je vous remercie de ces échanges intéressants. Nous avons travaillé en bonne intelligence et dans la bonne humeur. Je remercie également tous les représentants de groupes, avec lesquels nous avons travaillé en amont, ainsi que nos trois rapporteurs. Nous sommes parvenus, dans des délais courts, à examiner un texte très étoffé.

J'ai indiqué au ministre chargé des relations avec le Parlement, lors de la Conférence des présidents, que nous souhaitions que la CMP, prévue le 2 juillet, soit repoussée, afin d'éviter les chevauchements avec nos auditions préparatoires sur la loi 4D, qui auront déjà commencé, et de nous donner davantage de temps pour nous organiser. Certes, le Gouvernement craint une CMP non conclusive et souhaite ménager des délais en juillet pour une

nouvelle lecture. Mais il sera toutefois toujours temps d'aviser en fonction de l'évolution des débats au Sénat.

J'ai aussi exprimé mon incompréhension sur l'ordre du jour. J'ai été fortement soutenu par le président du Sénat sur ce point. Il est en effet incompréhensible que, pour un texte de cette importance, l'ordre du jour ne soit pas réservé à son examen. Celui-ci commencera le lundi 14 juin après-midi et doit durer deux semaines, mais on ne siégera pas le lundi 28 matin, lendemain des élections départementales et régionales, et nous devons aussi examiner d'autres textes, comme, par exemple, quatre conventions internationales, etc. Le vote solennel aura lieu le 29 juin. Nous n'aurons donc pas beaucoup de temps...

La réunion est close à 18 h 35.

NB : Les amendements portant sur les articles délégués au fond à la commission des affaires économiques ainsi que les amendements portant articles additionnels examinés par délégation au fond par la commission des affaires économiques sont signalés en italique.

Les sorts de la commission sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. DANTEC	668	Renommer le PJJ pour enlever les mots « et renforcement de la résilience face à ses effets ».	Rejeté
Articles additionnels avant TITRE I^{er} : CONSOMMER			
M. DANTEC	318	Amendement 55 %.	Retiré
Chapitre I^{er} : Informer, former et sensibiliser			
Articles additionnels avant Article 1^{er}			
M. FAVREAU	585 rect.	Modification de la hiérarchie des modes de traitement.	Rejeté
M. DANTEC	617	Relèvement de l'objectif de réduction de la consommation d'énergie de 20 à 22 %.	Rejeté
M. DANTEC	667 rect.	Fléchage de la TICPE vers les collectivités territoriales.	Adopté
Article 1^{er}			
Mme de CIDRAC, rapporteure	2	Rédaction globale des dispositions relatives à l'affichage environnemental.	Adopté
Mme DUMAS	1935	Amendement de précision.	Adopté
M. Joël BIGOT	1939	Amendement de précision.	Adopté
M. DUPLOMB	1937	Prise en compte des très petites, petites et moyennes entreprises.	Adopté
Mme LOISIER	1586	Rédaction globale des dispositions relatives à l'affichage environnemental.	Adopté
M. Joël BIGOT	1940	Amendement de précision.	Adopté
Mme DUMAS	1936	Amendement de précision.	Adopté
M. DUPLOMB	1938	Prise en compte des très petites, petites et moyennes entreprises.	Adopté
Mme VARAILLAS	918	Rendre obligatoire le critère social.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	912	Généraliser l'affichage environnemental dans tous les secteurs manufacturés.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	496 rect.	Conditionner la généralisation de l'affichage environnemental à l'adoption d'une disposition similaire au sein de l'UE.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	416 rect. bis	Reprise rédaction loi AGEC « environnemental ou environnemental et social ».	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1377	Reprise rédaction loi AGEC « environnemental ou environnemental et social ».	Satisfait ou sans objet

Mme DUMAS	417 rect. bis	Adapter les critères à prendre en compte.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1378	Supprimer la possibilité d'affichage par voie électronique.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	418 rect. bis	Adapter les critères à prendre en compte.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1745 rect.	Hiérarchiser les critères à prendre en compte.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	419 rect. bis	Adapter les modalités de prise en compte des secteurs fortement émetteurs.	Satisfait ou sans objet
M. LAHELLEC	954	Mieux prendre en compte les impacts environnementaux liés aux transports.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1379	Laisser l'affichage accessible après l'acte d'achat.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1380	Rendre obligatoire le critère social.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1381	Rendre obligatoire l'indication selon laquelle une production a bénéficié de paiements pour services environnementaux.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	442 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1382	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. PIEDNOIR	1649 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. YUNG	1792 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	420 rect. bis	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	368 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	421 rect. bis	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1108 rect.	Préciser modalités spécifiques pour PME TPE.	Satisfait ou sans objet
M. LEVI	1373 rect.	Prix de revient unitaire au producteur - BBR	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1107 rect.	Prévoir la conformité avec le droit de l'UE.	Satisfait ou sans objet

M. KLINGER	1833 rect. bis	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1727 rect.	Clarifier le dispositif BBR.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	422 rect. bis	Supprimer la mise à disposition des données relatives à l’affichage environnemental.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1383	Réduire la durée maximale d’expérimentation à 3 ans.	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1384	Réduire la durée maximale d’expérimentation à 3 ans.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	497 rect.	Obligation pour l’affichage volontaire de se conformer aux prescriptions et méthodologies officielles.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	423 rect. bis	Fixer un nouveau seuil d’entreprises pour adaptation du dispositif.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	424 rect. bis	Prévoir la conformité avec le droit de l’UE.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	425 rect. bis	Prévoir la possibilité d’étendre le délai d’expérimentation pour celles déjà en cours.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMAS	426 rect. bis	Supprimer la mention des biens ayant l’impact le plus fort sur l’environnement.	Satisfait ou sans objet
Articles additionnels après Article 1^{er}			
Mme de CIDRAC, rapporteure	51	Rédaction globale et sécurisation en l’état des dispositions relatives au « bleu-blanc-rouge ».	Adopté
Mme LOISIER	1587	Rédaction globale et sécurisation en l’état des dispositions relatives au « bleu-blanc-rouge ».	Adopté
Mme HAVET	1744 rect.	Faire figurer l’affichage environnemental dans les caractéristiques essentielles des biens ou services devant être communiquées au consommateur, à peine d’engager sa responsabilité précontractuelle.	Rejeté
M. MÉDEVIELLE	584	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
M. Étienne BLANC	750 rect. bis	Tri à la source des biodéchets	Irrecevable article 45
M. Étienne BLANC	751 rect. bis	Information du consommateur sur les normes de compostage des matières plastiques biosourcées, compostables et biodégradables	Irrecevable article 45
M. LEVI	1036 rect.	Possibilité d’emballer des fruits et légumes dans des conditionnements réalisés à partir de matériaux certifiés conformes à la norme française relative au compostage domestique	Irrecevable article 45

M. LEVI	1037 rect.	Repousser à 2023 l'interdiction d'apposition d'étiquettes directement sur les fruits ou les légumes, à l'exception des étiquettes compostables en compostage domestique et constituées de matières biosourcées	Irrecevable article 45
M. LONGUET	1642	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
Mme BONFANTI-DOSSAT	1790	Affichage des éco-contributions sur la filière REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)	Irrecevable article 45
M. MANDELLI	1229 rect. bis	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
Article 2			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	118	Consolidation des dispositions relatives à l'éducation au développement durable (intégration des articles 2, 2 bis, 2 ter, 2 quater, 2 quinquies).	Adopté
M. CORBISEZ	1926	Intégrer la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Adopté
Mme de MARCO	1925	Intégrer la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Adopté
M. LAUGIER	777	Consolidation des dispositions relatives à l'éducation au développement durable, sans reprise de celles figurant à l'article 2 ter.	Rejeté
Mme HAVET	1746 rect.	Ajout d'une éducation « à l'esprit critique ».	Rejeté
Mme de MARCO	638	Ajout de la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Rejeté
M. CORBISEZ	1201 rect.	Ajout de la santé environnementale dans les objectifs de l'éducation au développement durable.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1391	Ajout de l'objectif d'orienter les comportements vers des modes de vie et de consommation plus sobres et durables.	Rejeté
Article 2 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	119	Suppression d'article.	Adopté
M. LAUGIER	778	Suppression d'article.	Adopté
M. MANDELLI	443 rect.	Amendement de précision.	Satisfait ou sans objet
Article 2 ter			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	121	Suppression d'article.	Adopté
M. LAUGIER	779	Suppression d'article.	Adopté

M. MANDELLI	444 rect.	Prévoir que le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comporte obligatoirement un volet relatif à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique.	Satisfait ou sans objet
Article 2 quater			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	122	Suppression d'article	Adopté
M. LAUGIER	780	Suppression d'article.	Adopté
Article 2 quinquies			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	123	Suppression d'article.	Adopté
M. LAUGIER	781	Suppression d'article.	Adopté
Articles additionnels après article 2 quinquies			
Mme HAVET	1747 rect.	Ajout d'une sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans le cadre du service national universel.	Rejeté
Article 3			
M. FAVREAU	895 rect.	Suppression des missions de lutte contre l'exclusion, de promotion de la santé (physique, mentale et sociale) et à la citoyenneté du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.	Rejeté
M. MANDELLI	445 rect.	Suppression d'une phrase relative aux missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.	Adopté
M. FAVREAU	896 rect.	Suppression d'une mention relative aux missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	124	Amendement de précision.	Adopté
M. LAUGIER	782	Amendement de précision.	Adopté
M. FAVREAU	897 rect. bis	Amendement de précision sur les parties prenantes associées au fonctionnement du comité.	Adopté
M. REQUIER	1297 rect. bis	Amendement de précision sur les parties prenantes associées au fonctionnement du comité.	Adopté
M. BILHAC	1318 rect.	Amendement de précision sur les parties prenantes à associer au comité d'éducation.	Rejeté
Articles additionnels après article 3			
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	595 rect. bis	Information des collectivités à destination des établissements scolaires sur les sorties scolaires.	Rejeté

Chapitre II : Encadrer et réguler la publicité			
Article(s) additionnel(s) avant article 4			
M. Joël BIGOT	1394	Respect par les publicités des ODD.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1396	Interdire la publicité sur les biens dont la disparition est programmée.	Rejeté
Article 4			
M. DOSSUS	619	Interdire la publicité sur les produits et services ayant un fort impact négatif sur l'environnement.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1397	Précision sur le champ de l'interdiction.	Satisfait ou sans objet
M. GREMILLET	1869	Substituer à la notion d'énergies la notion de combustibles solides, liquides ou gazeux fossiles.	Rejeté
M. GREMILLET	1870	Exclure les biocarburants dont le contenu biogénique est égal à 50 % au moins du champ d'application de l'interdiction.	Adopté
M. PIEDNOIR	1650 rect.	Supprimer une mention.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	54	Préciser les obligations d'information du consommateur.	Adopté
M. GREMILLET	1872	Préciser les obligations d'information du consommateur.	Adopté
Mme VARAILLAS	920	Interdire la publicité sur les véhicules polluants à compter de 2024.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1398	Interdiction de la publicité sur les biens et services présentant un impact environnemental excessif.	Rejeté
Mme VARAILLAS	919	Interdire la publicité sur les biens ayant un impact environnemental excessif à compter de 2022.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1399	Interdiction de la publicité sur les véhicules particulièrement polluants à compter de 2023.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	56	Interdiction de la publicité sur les véhicules particulièrement polluants à compter de 2028.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	60	Amendement de clarification et de re-rédaction.	Adopté
Mme LOISIER	1591	Prévoir que toute publicité par voie de presse écrite, par voie télévisée ou sous forme d'affiches et d'enseignes comporte un message précisant que la consommation excessive nuit à l'environnement.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 4			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. DANTEC	618	Modification des modalités de calcul de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH)	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1407 rect.	Sanctions des publicité encourageant à la mise au rebut de produits	Adopté

Article 4 bis A			
Mme de CIDRAC, rapporteure	1	Pratiques commerciales trompeuses concernant les engagements de l'annonceur en matière environnementale.	Adopté
Mme LOISIER	1588	Pratiques commerciales trompeuses concernant les engagements de l'annonceur en matière environnementale.	Adopté
Article 4 bis B			
Mme de CIDRAC, rapporteure	3	Clarification de la rédaction du 4 bis B (sanction alourdie en cas de pratiques commerciales trompeuses en matière environnementale).	Adopté
Mme LOISIER	1589	Clarification de la rédaction du 4 bis B (sanction alourdie en cas de pratiques commerciales trompeuses en matière environnementale).	Adopté
Mme HAVET	1748 rect. bis	Suspension par le CSA, à titre conservatoire, de l'ensemble des publicités qu'il considère constitutifs d'une pratique commerciale trompeuse.	Rejeté
Article 4 bis C			
Mme de CIDRAC, rapporteure	4	Interdiction du recours à la notion de neutralité carbone.	Adopté
Mme LOISIER	1590	Interdiction du recours à la notion de neutralité carbone.	Adopté
M. PIEDNOIR	1651 rect.	Interdiction du recours à la notion de neutralité carbone.	Adopté
M. GRAND	432 rect.	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
M. MOUILLER	562	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
Mme JOSEPH	582	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
M. CHASSEING	731 rect.	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	1668 rect.	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet
M. CHEVROLLIER	1233	Article 4 bis C n'interdit pas le recours par une entreprise de la notion de neutralité carbone.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	433	Standards, normes ou certifications sur lesquelles la notion de neutralité carbone doit s'appuyer pour être autorisée.	Satisfait ou sans objet

Article(s) additionnel(s) après Article 4 bis C			
Mme BONNEFOY	1615	Interdiction de l’affichage « livraison gratuite »	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	1941	Interdiction de l’affichage « livraison gratuite »	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	66	Interdiction de l’affichage « livraison gratuite »	Adopté
Mme HAVET	1793 rect. bis	Expérimentation d’obligation d’information de l’impact carbone des livraisons, afin d’éclairer le choix des consommateurs.	Rejeté
Mme MORIN-DESAILLY	1620 rect. bis	Fixation d’un prix minimum pour la facturation d’un service de livraison, majoration des livraisons en moins de 24h et interdiction de l’affichage d’un prix de livraison inférieur au prix minimum.	Rejeté
Article 5			
Mme VARAILLAS	921	ARPP consacrée comme autorité publique indépendante	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	50	Régulation de la publicité par la mise en place de codes de bonne conduite environnementaux.	Adopté
M. LAUGIER	783	Régulation de la publicité par la mise en place de codes de bonne conduite environnementaux.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	52	Inclure explicitement les plateformes mentionnées à l’article L. 111-7 du code de la consommation dans le champ de l’article 5.	Adopté
M. LAUGIER	784	Inclure explicitement les plateformes mentionnées à l’article L. 111-7 du code de la consommation dans le champ de l’article 5	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	53	Supprimer la mention des solutions innovantes.	Adopté
M. LAUGIER	785	Supprimer la mention des solutions innovantes.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	55	Code de bonne conduite organisant d’ici le 1 ^{er} janvier 2023 la suppression des communications commerciales relatives à des biens et services ayant un impact négatif sur l’environnement pour l’audiovisuel public dès lors que des produits ou services ayant un effet moindre sur l’environnement sont disponibles.	Adopté

M. LAUGIER	786	Code de bonne conduite organisant d'ici le 1 ^{er} janvier 2023 la suppression des communications commerciales relatives à des biens et services ayant un impact négatif sur l'environnement pour l'audiovisuel public dès lors que des produits ou services ayant un effet moindre sur l'environnement sont disponibles.	Adopté
M. DOSSUS	621	Intervention du HCC et CNPD pour mise en œuvre des codes de bonne conduite.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	57	Amendement de précision.	Adopté
M. LAUGIER	787	Amendement de précision.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	58	Modification du contenu du rapport annuel du CSA et suppression de la présentation annuelle systématique devant les commissions parlementaires compétentes sur la mise en œuvre des codes de bonne conduite.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 5			
M. DOSSUS	634 rect. bis	Interdiction du lancement automatique de vidéos	Irrecevable article 45
Article 5 bis A			
Mme de CIDRAC, rapporteure	59	Suppression d'article.	Adopté
Article 5 bis			
Mme de CIDRAC, rapporteure	5	Suppression du caractère annuel de la publication du rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1901	Suppression du caractère annuel de la publication du rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	6	Périmètre élargi pour le rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1902	Périmètre élargi pour le rapport prévu à l'article 5 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1903	Rapport prévu au 5 bis doit retenir une analyse en cycle de vie.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 5 bis			
Mme PAOLI-GAGIN	707 rect. bis	Engagements pluriannuels de réduction des impacts environnementaux souscrits auprès de lui par les services de communication audiovisuelle et les services de télévision et médias audiovisuels à la demande	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	708 rect. bis	Réduction de l'empreinte environnementale du numérique des sociétés nationales de programme	Irrecevable article 45

Mme PAOLI-GAGIN	709 rect.	Octroi d'autorisation par le CSA au regard de l'empreinte environnementale du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	710 rect.	Adaptation de la qualité des vidéos à la résolution du terminal	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	711 rect.	Compétence de l'Arcep dans la régulation environnementale du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	712	Compétence du CSA dans la régulation environnementale du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	713 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Mme HAVET	1749 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	714 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Mme HAVET	1750 rect.	Information sur l'impact environnemental des vidéos.	Rejeté
Article 5 ter			
Mme de CIDRAC, rapporteure	7	Amendement visant à intégrer les personnes fournissant des services de communication au public en ligne dans le champ des personnes pouvant faire l'objet d'une collecte de données environnementales par l'Arcep.	Adopté
M. GREMILLET	1904	Amendement visant à intégrer les personnes fournissant des services de communication au public en ligne dans le champ des personnes pouvant faire l'objet d'une collecte de données environnementales par l'Arcep.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	8	Amendement de coordination.	Adopté
M. GREMILLET	1905	Amendement de coordination.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 5 ter			
M. DOSSUS	636	Budget carbone relatif au numérique dans la SNBC.	Rejeté
Article 6			
Mme de CIDRAC, rapporteure	9	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
M. LAUGIER	788	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme DUMONT	413 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	683 rect. ter	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
M. Joël BIGOT	1400 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté

Mme DREXLER	721 rect. bis	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
M. DECOOL	859 rect. ter	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1605 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Adopté
Mme VARAILLAS	922	Suppression de l'article 6	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1592	Suppression de l'article 6	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	678 rect.	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Satisfait ou sans objet
Mme BONFANTI-DOSSAT	1791	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	622	Décentralisation non systématique du pouvoir de police de la publicité.	Satisfait ou sans objet
Mme VARAILLAS	923	Interdiction des installations de dispositifs de publicité lumineuse.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	623 rect.	Mention de la Métropole de Lyon au côté de l'EPCI.	Adopté
M. REQUIER	1305 rect.	Compensation des charges résultant pour les collectivités territoriales de l'article 6.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 6			
M. Joël BIGOT	1401	Possibilité d'interdire les panneaux numériques dans le RLP	Rejeté
Article 7			
Mme de CIDRAC, rapporteure	10	Encadrement des publicités et enseignes lumineuses.	Adopté
M. LAUGIER	789	Encadrement des publicités et enseignes lumineuses.	Adopté
M. FAVREAU	587 rect.	Suppression de l'article 7.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	624	Interdiction générales des publicités numériques.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	471 rect.	Supprimer des références à la surface et la hauteur de l'enseigne lumineuse.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1593	Supprimer de la référence à la hauteur de l'enseigne lumineuse.	Satisfait ou sans objet
Mme JOSEPH	500	Réduire de deux à un an le délai de mise en conformité au RLP.	Satisfait ou sans objet
Mme MORIN-DESAILLY	510 rect.	Exclusion des activités culturelles et des établissements culturels de l'application de l'article 7.	Rejeté

Article(s) additionnel(s) après Article 7			
M. DOSSUS	626	Limitation de la taille des dispositifs publicitaires sur les monuments historiques.	Rejeté
M. DOSSUS	628	Interdiction de la publicité pour les produits les plus polluants sur les façades des monuments historiques.	Rejeté
M. DOSSUS	629	Limitation à 12m ² et 10 % de la surface totale de la bâche les publicités apparaissant sur des bâches lors de travaux	Rejeté
Article 8			
Mme de CIDRAC, rapporteure	11	Suppression de l'interdiction des avions publicitaires au niveau législatif.	Adopté
Mme DUMONT	410	Suppression de l'article 8.	Satisfait ou sans objet
M. BILHAC	1198 rect.	Suppression de l'article 8.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	446 rect.	Dérogation à l'interdiction prévue à l'article 8 pour les aéronefs faisant la publicité d'un site touristique, d'un commerce ou d'un lieu culturel local pendant la saison estivale.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	447 rect.	Dérogation à l'interdiction prévue à l'article 8 pour les aéronefs se déplaçant au moyen d'une énergie totalement décarbonée.	Satisfait ou sans objet
M. PIEDNOIR	1652 rect.	Dérogation à l'interdiction prévue à l'article 8 pour les aéronefs se déplaçant au moyen d'une énergie totalement décarbonée.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	448 rect.	Date d'entrée en vigueur de l'article 8 repoussée à 2024.	Satisfait ou sans objet
Article 9			
Mme de CIDRAC, rapporteure	12	Suppression du dispositif expérimental prévu par l'article 9.	Adopté
M. CAPUS	1359 rect. bis	Suppression du dispositif expérimental prévu par l'article 9.	Adopté
M. DOSSUS	631	Généralisation du dispositif dit du OUI Pub, sans passer par une phase d'expérimentation.	Satisfait ou sans objet
M. GRAND	436 rect.	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
M. MOUILLER	563	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
Mme JOSEPH	583	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet

M. Joël BIGOT	1534	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
M. DOSSUS	633	Généralisation du dispositif dit du OUI Pub, après la phase d'expérimentation.	Satisfait ou sans objet
Mme DUMONT	411	Prise en compte du secteur touristique	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	434	Entrée en vigueur de l'expérimentation pour une durée de trois ans du dispositif « Oui-Pub » au 1 ^{er} janvier 2023.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1760 rect.	Ouverture de l'expérimentation pour l'ensemble des collectivités volontaires	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1402	Limitation de l'expérimentation à 5 % de la population	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1759 rect.	Collectivités déterminent date de démarrage de l'expérimentation	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1403	Rapport sur l'impact environnemental des publicités numériques	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	1052 rect.	Trajectoire par décret de réduction des imprimés	Satisfait ou sans objet
M. KERN	1140 rect. bis	Trajectoire par décret de réduction des imprimés	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1282 rect.	Trajectoire par décret de réduction des imprimés	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après Article 9			
Mme PAOLI-GAGIN	1055 rect. bis	Affichage des éco-contributions sur la filière REP bâtiment	Irrecevable article 45
M. REQUIER	1285 rect. bis	Instaurer dans la REP papiers un système de garantie de reprise avec un prix plancher positif et un système assurantiel couvert par la REP	Irrecevable article 45
Article 10			
M. FAVREAU	586 rect.	Remise en cause de l'obligation pour les établissements de restauration de servir les repas et boissons consommés dans l'enceinte de l'établissement dans des gobelets, y compris leurs moyens de fermeture et couvercles, des assiettes et des récipients réemployables ainsi qu'avec des couverts réemployables.	Rejeté
M. MANDELLI	449 rect.	Suppression de l'exception accordée à la presse papier concernant les échantillons.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	13	Suppression de la possibilité de permettre au consommateur de fournir lui-même le contenant nécessaire au recueil du contenu de l'échantillon	Adopté

Mme LOISIER	1594	Suppression de la possibilité de permettre au consommateur de fournir lui-même le contenant nécessaire au recueil du contenu de l'échantillon	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	14	Suppression de la précision tendant à ce que soit fixée par voie réglementaire, la définition de ce qu'est un échantillon.	Adopté
Mme LOISIER	1595	Suppression de la précision tendant à ce que soit fixée par voie réglementaire, la définition de ce qu'est un échantillon.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 10			
Mme Nathalie DELATTRE	1315 rect.	Modification du périmètre de la REP DASRI	Irrecevable article 45
Mme Nathalie DELATTRE	1316 rect.	Retraitement des dispositifs médicaux à usage unique	Irrecevable article 45
Mme FÉRAT	370 rect. bis	Collecte des DASRI en officine	Irrecevable article 45
Mme DELMONT-KO ROPOULIS	795 rect. bis	Modification du périmètre de la REP DASRI	Irrecevable article 45
Mme DELMONT-KO ROPOULIS	796 rect. bis	Retraitement des dispositifs médicaux à usage unique	Irrecevable article 45
M. LÉVRIER	1262 rect.	Modification du périmètre de la REP DASRI	Irrecevable article 45
M. LÉVRIER	1263 rect.	Retraitement des dispositifs médicaux à usage unique	Irrecevable article 45
Chapitre III : Accélérer le développement de la vente en vrac et de la consigne du verre			
Article 11			
Mme de CIDRAC, rapporteure	15	Clarification de l'obligation de développement du vrac dans les grandes et moyennes surfaces.	Adopté
Mme LOISIER	1596	Clarification de l'obligation de développement du vrac dans les grandes et moyennes surfaces.	Adopté
M. DECOOL	344 rect. bis	Exclusion des boissons alcoolisées du calcul de la proportion de vente en vrac	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	675 rect.	Exclusion des boissons alcoolisées du calcul de la proportion de vente en vrac	Satisfait ou sans objet
Mme VARAILLAS	924	Objectif de 50 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2030	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1385	Objectif de 30 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2025	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1386	Objectif de 20 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2030	Satisfait ou sans objet

M. Joël BIGOT	1387	Objectif de 25 % de la surface de vente dédiée au vrac au 1 ^{er} janvier 2030	Satisfait ou sans objet
M. GONTARD	842	Objectif de vente en vrac généralisé à tous les commerces ; 50 % dans les grandes et moyennes surfaces	Satisfait ou sans objet
M. Joël BIGOT	1388	Décret définissant les conditions d'atteinte des objectifs visés en veillant à ce qu'ils ne reposent pas uniquement sur certaines filières ou catégories de produits.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1109 rect.	Abaisser à 5 % l'obligation de développement sans emballage primaire dans les GMS.	Satisfait ou sans objet
Mme de CIDRAC, rapporteure	16	Expérimentation pour développer la vente en vrac dans les petits commerces.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	17	Interdiction des emballages en polystyrène.	Adopté
Mme LOISIER	1597	Interdiction des emballages en polystyrène.	Adopté
M. DUPLOMB	1110 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. CIGOLOTTI	597 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. KERN	367 rect. bis	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	670 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. Étienne BLANC	884 rect.	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
Mme BERTHET	1069 rect. ter	Suppression de l'interdiction des emballages en polystyrène	Satisfait ou sans objet
M. LEVI	1040 rect.	Limitation l'utilisation excessive des colles dans les emballages carton à usage unique	Irrecevable article 45
M. LEVI	1041 rect.	Fin de tout procédé de thermosoudage de films plastiques ou bioplastiques sur des emballages carton	Irrecevable article 45
M. LEVI	1042 rect.	Généralisation du collage des matières compostables pour faciliter les consignes de tri, le compostage et le recyclage	Irrecevable article 45
M. LEVI	1043 rect.	Fin de l'utilisation de films plastiques transparents dans l'agroalimentaire	Irrecevable article 45
M. LEVI	1044 rect.	Emballages agro-alimentaires à usage unique en papier ou carton recyclable ou en matière compostable	Irrecevable article 45
M. Joël BIGOT	1389	Rapport relatif à l'atteinte des objectifs de vrac.	Adopté
Mme GOSSELIN	1695	Obliger les filières des fruits et légumes à présenter un plan de sortie des emballages plastiques	Irrecevable article 45

M. Daniel LAURENT	1265	Exclusion des boissons alcoolisées du calcul de la proportion de la vente sans emballage primaire prévue par l'article 11.	Rejeté
M. LEVI	1039 rect. bis	Limitation de l'utilisation excessive des encres sur les emballages carton à usage unique dans le domaine des fruits et légumes	Irrecevable article 45
Article(s) additionnel(s) après Article 11			
Mme de CIDRAC, rapporteure	19	Services de restauration collective proposant des services de vente à emporter tenus de proposer au consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable ou composé de matières biosourcées et recyclables	Adopté
Mme PRÉVILLE	1574	Services de restauration collective proposant des services de vente à emporter tenus de proposer au consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable ou composé de matières biosourcées et recyclables	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	20	Expérimentation de la consigne pour les services de vente à emporter (Deliveroo, Uber Eats).	Adopté
M. DUPLOMB	1111 rect.	Aménagement de la mise en œuvre de relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui prévoit l'apposition d'étiquettes et de stickers sur les fruits et légumes au 1 ^{er} janvier 2026	Irrecevable article 45
Mme FÉRAT	369 rect. bis	Vignettes autocollantes interdites sur les fruits et légumes	Irrecevable article 45
Article 12			
M. KERN	1653	Suppression des dispositions relatives à l'Observatoire du réemploi.	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1273	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation au plus tard dans les 6 mois.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1567	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation au plus tard dans les 6 mois.	Adopté
Mme Nathalie DELATTRE	676 rect.	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation au plus tard dans les 6 mois.	Adopté
M. DECOOL	346 rect. bis	Mise en place de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation en 2022	Rejeté
M. Joël BIGOT	1390	Définition par l'Observatoire du réemploi d'une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché.	Adopté
M. Joël BIGOT	1393	Etudes de l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation sur la pertinence de la mise en place de dispositifs de solutions de réemploi et de réutilisation dans le secteur de la restauration livrée ou à emporter.	Rejeté
Mme VARAILLAS	925	Cafés, hôtels et restaurants tenus de proposer des emballages réutilisables consignés pour les bières, les eaux minérales et les boissons rafraîchissantes sans alcool.	Rejeté

Mme de CIDRAC, rapporteure	21	Décret fixant une trajectoire d’emballages réemployés en verre mis sur le marché	Adopté
M. DECOOL	345 rect. bis	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. Daniel LAURENT	1266	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	495 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	673 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. BONNEAU	578 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. DECOOL	347 rect. bis	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	494 rect.	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	672 rect.	Bilan environnemental, économique et social de la consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. Daniel LAURENT	1267	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. BONNEAU	579 rect.	Dispositifs volontaires de consigne pour réemploi du verre	Satisfait ou sans objet
M. MILON	1906	Inclusion des emballages plastiques à usages multiples dans les dispositifs de consigne	Satisfait ou sans objet
M. MILON	1907	Analyse en ACV du bilan de la consigne	Satisfait ou sans objet
M. GONTARD	843	Généralisation de la consigne pour réemploi sur le verre dès 2025	Satisfait ou sans objet
Mme VARAILLAS	926	Généralisation de la consigne pour réemploi sur le verre dès 2025	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	1054 rect.	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
M. REQUIER	1284 rect.	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
M. KERN	1142 rect. bis	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1570	Mise en place territorialisée de la consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 12			
M. GONTARD	845	Mise en place de gammes standards d’emballages réemployables pour la vente à emporter et la restauration collective.	Rejeté

M. GONTARD	846	Avancer à 2030 l'interdiction des plastiques à usage unique.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1395	Avancer à 2030 l'interdiction des plastiques à usage unique.	Rejeté
M. CORBISEZ	1202 rect.	Obliger les filières des fruits et légumes à présenter un plan de sortie des emballages plastiques	Irrecevable article 45
M. Joël BIGOT	1392	Interdiction des bouteilles plastiques de moins de 50 cl.	Rejeté
Mme HAVET	1794 rect.	Repousser à 2023 l'entrée en vigueur de la REP emballages professionnels.	Adopté
M. KLINGER	1832 rect. ter	Obliger les filières des fruits et légumes à présenter un plan de sortie des emballages plastiques	Irrecevable article 45
M. Étienne BLANC	752 rect. ter	Autorisation de l'utilisation de la mention « biodégradable » pour les produits destinés à des usages en agriculture	Irrecevable article 45
M. LEVI	1038 rect. bis	Information du consommateur sur les normes de compostage des matières plastiques biosourcées, compostables et biodégradables	Irrecevable article 45
Article 12 bis			
Mme de CIDRAC, rapporteure	22	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	23	« 5 % réemploi » dans le secteur des emballages.	Adopté
M. MILON	1908	Dispositifs de consigne intègrent les dispositifs de réemploi utilisés par les restaurateurs pour la vente à emporter.	Rejeté
M. GONTARD	844 rect.	Objectifs des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets intègrent le maillage équilibré du territoire en termes d'équipements permettant le déploiement des dispositifs de consigne pour réemploi ou réutilisation.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 12 bis			
Mme PAOLI-GAGIN	1053 rect. bis	Accroissement des objectifs de mise sur le marché d'emballages réemployés.	Rejeté
M. REQUIER	1283 rect.	Accroissement des objectifs de mise sur le marché d'emballages réemployés.	Rejeté
M. KERN	1141 rect.	Mise en place d'une filière REP universelle.	Rejeté
M. Joël BIGOT	1571	Mise en place d'une filière REP universelle.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1581 rect.	Mise en place d'une filière REP universelle.	Rejeté

TITRE II : PRODUIRE ET TRAVAILLER			
Chapitre I^{er} : Verdir l'économie			
Article 13			
Mme de CIDRAC, rapporteure	49	Amendement de coordination juridique	Adopté
M. HOULLEGATTE	1404 rect.	Ajout des articles de sport à la liste des biens soumis à l'obligation de mise à disposition de pièces détachées	Adopté
M. HOULLEGATTE	1405	Durée minimale de disponibilité des pièces détachées pour la réparation de vélos	Rejeté
Articles additionnels après Article 13			
Mme de CIDRAC, rapporteure	24	Mise à disposition du fonds de réemploi pour les entreprises de l'ESS.	Adopté
M. Joël BIGOT	1569	Mise à disposition du fonds de réemploi pour les entreprises de l'ESS.	Satisfait ou sans objet
M. GONTARD	847 rect.	Mise à disposition du fonds de réemploi pour les entreprises de l'ESS.	Satisfait ou sans objet
Mme de CIDRAC, rapporteure	25	Prise en charge des coûts de stockage des associations bénéficiaires d'inventus non-alimentaires.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	26	Mise à disposition des pièces détachées des véhicules hors d'usage.	Adopté
M. CORBISEZ	1203 rect.	Suppression de l'interdiction de recourir au TMB	Irrecevable article 45
M. HOULLEGATTE	1406	Interdiction de la mise sur le marché de produits dont l'indice de durabilité est inférieur à un seuil fixé par décret.	Rejeté
M. CORBISEZ	735 rect.	Augmentation de la garantie légale de conformité à 6 et 10 ans.	Rejeté
Article 14			
Mme de CIDRAC, rapporteure	27	Amendement rédactionnel	Adopté
M. GREMILLET	1873	Prise en compte dans la stratégie nationale de la recherche (SNR) de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la « loi quinquennale ».	Adopté
M. HOULLEGATTE	1511	Évaluation environnementale du CIR par l'OPECST	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 14			
Mme SAINT-PÉ	1173 rect. bis	Ajout d'une activité de valorisation des solutions d'efficacité énergétique au gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel	Rejeté

Article 15			
M. MANDELLI	472 rect. bis	Principes de la commande publique permettent d'atteindre les ODD.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1414 rect. bis	Principes de la commande publique permettent d'atteindre les ODD.	Adopté
M. MANDELLI	473 rect.	Nécessité de justifier de la prise en compte des ODD avant le lancement de la consultation.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1415	Nécessité de justifier de la prise en compte des ODD avant le lancement de la consultation.	Adopté
M. DANTEC	620	Promotion des modes de gouvernance de l'ESS par les SPASER.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1409	SPASER font la promotion d'une durabilité des produits, d'une économie circulaire, d'une efficacité et sobriété énergétique	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	133	Suppression du caractère annuel de la publication des indicateurs intégrés aux SPASER prévus par l'article 15.	Adopté
M. LE RUDULIER	798	Suppression du caractère annuel de la publication des indicateurs intégrés aux SPASER prévus par l'article 15.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1410	Suppression de l'obligation d'un lien entre les conditions d'exécution d'un marché et son objet.	Rejeté
M. CORBISEZ	736 rect.	Prise en compte par les clauses du marchés des considérations relatives à la performance environnementale en analyse du cycle de vie.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	134	Suppression de l'obligation de la prise en compte des considérations relatives au domaine sociale et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché.	Adopté
M. LE RUDULIER	799	Suppression de l'obligation de la prise en compte des considérations relatives au domaine sociale et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché.	Adopté
M. SAUTAREL	763 rect.	Suppression de l'obligation de la prise en compte des considérations relatives au domaine sociale et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché.	Adopté
M. LÉVRIER	1820 rect. bis	Possibilité pour les conditions d'exécution d'un marché de réserver des heures de travail à des travailleurs défavorisés ou handicapés	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	135	Suppression de l'obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du marché confiée directement ou indirectement à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes	Adopté

M. LE RUDULIER	800	Suppression de l'obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du marché confiée directement ou indirectement à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes	Adopté
M. HOULLEGATTE	1419	10 % du montant du marché orientés vers les ESUS (au lieu des 5 % prévus par l'article 15)	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	480 rect.	Réintroduction de l'obligation de prévoir une part minimale de l'exécution du marché confiée directement ou indirectement à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1411	Possibilité d'exclure d'un marché public les entreprises qui n'ont pas respecté leurs obligations d'établir un plan de vigilance.	Adopté
M. MANDELLI	474 rect.	Obligation de prise en compte d'un critère environnemental ou social dans l'attribution d'un marché public.	Adopté
M. MANDELLI	475 rect.	Obligation de la bonification des offres qui intègrent des personnes défavorisée.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1416	Prise en compte dans les critères d'attribution dans les marchés globaux de la part exécutée par les entreprises solidaires d'utilité sociale.	Rejeté
M. LÉVRIER	1821 rect.	Prise en compte dans les critères d'attribution dans les marchés globaux de la part exécutée par les entreprises solidaires d'utilité sociale.	Rejeté
M. MANDELLI	478 rect.	Marché de partenariat prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des ESUS.	Rejeté
M. MANDELLI	479 rect.	Marché de partenariat prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des ESUS.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1418	Marché de partenariat prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des ESUS.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	715 rect.	Obligation pour les soumissionnaires des marchés de défense et de sécurité d'avoir publié leur bilan de GES.	Rejeté
M. MANDELLI	476 rect.	Obligation de prise en compte d'un critère environnemental ou social dans l'attribution d'un contrat de concession. Obligation de prise en compte des considérations relatives à l'environnement ou au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du contrat.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1417	Entreprises solidaires d'utilité sociale - possibilité d'imposer aux soumissionnaires une part d'exécution pour les contrats de concession.	Rejeté
M. MANDELLI	477 rect.	Entreprises solidaires d'utilité sociale - possibilité d'imposer aux soumissionnaires une part d'exécution pour les contrats de concession.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1412	Possibilité d'exclure d'un contrat de concession les entreprises qui n'ont pas respecté leurs obligations d'établir un plan de vigilance.	Adopté

M. Pascal MARTIN, rapporteur	136	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	137	Entrée en vigueur anticipée à deux ans des dispositions de l'article 15 relatives aux contrats de concession.	Adopté
Mme LAVARDE	546	Concertation avec les organisations représentatives des entreprises de service afin d'améliorer la prise en compte des spécificités sectorielles, notamment sociales et environnementales, dans les achats publics de prestations de services.	Adopté
M. HOULLEGATTE	1408	Abaissement à 75 millions d'euros de l'obligation de mettre en place un SPASER.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 15			
M. DANTEC	625	Prise en compte des énergies renouvelables et de l'autoconsommation dans les marchés publics de l'État afférents à la fourniture d'énergie.	Rejeté
M. CORBISEZ	1204 rect.	Clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets passés par les éco-organismes.	Irrecevable article 45
M. GOLD	1215 rect.	Solutions de réemploi des emballages privilégiées par l'État et les collectivités territoriales.	Rejeté
Article 15 bis			
Mme LOISIER	281	Extension du champ d'application de l'article aux îles Wallis et Futuna, à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux Terres australes et antarctiques françaises.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 15 bis			
Mme MORIN-DESAI LLY	1829 rect. bis	Expérimentation de 3 ans pour aux personnes morales de droit public en charge d'un service de restauration collective de passer des marchés publics dont le cahier des charges introduit un critère de préférence géographique.	Rejeté
Mme FÉRAT	696 rect.	Absence de Publicité et de mise en concurrence préalables pour le passage d'un marché public en deçà de 80 000 euros hors taxes portant sur des produits alimentaires frais présentant une origine unique et territorialisée.	Rejeté
Article 15 ter			
M. GREMILLET	236	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028.	Adopté
Mme LIENEMANN	1235	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028	Satisfait ou sans objet

M. LEVI	1372 rect.	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1729 rect.	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028	Satisfait ou sans objet
M. KLINGER	1835 rect. bis	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	450 rect.	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028	Satisfait ou sans objet
Mme TAILLÉ-POLIAN	644	Modification de l'objectif de 25 % de rénovations ou de constructions avec des matériaux bio-sourcés en 2028	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après Article 15 ter			
Mme PAOLI-GAGIN	716 rect. bis	Évaluation environnementale des infrastructures du numérique	Irrecevable article 45
Mme PAOLI-GAGIN	717 rect.	Prise en compte des incidences environnementales de la solution numérique innovante par les acheteurs publics.	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1413 rect.	Prise en compte des incidences environnementales de la solution numérique innovante par les acheteurs publics.	Rejeté
M. CANÉVET	1047	Application aux certificats d'économies d'énergie (CEE) d'une faculté d'étalement de la fiscalité prévue pour les subventions publiques	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1426	Meilleure prise en compte des objectifs ODD dans la déclaration de performances extra financière des entreprises	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1427	Faire évoluer la déclaration de performance extra-financière vers une déclaration de performance intégrée en rendant obligatoire la publication par les entreprises des informations sur les moyens financiers qu'elles mobilisent pour la préservation de l'environnement et les ODD.	Rejeté
Chapitre II : Adapter l'emploi à la transition écologique			
Article(s) additionnel(s) avant Article 16			
M. HOULLEGATTE	1425	Stratégie nationale concertée de programmation des emplois et des compétences de la transition écologique.	Rejeté
Article 16			
M. GOLD	1224 rect.	Renforcement du rôle des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications afin qu'ils proposent des actions concrètes sur les mutations professionnelles liées aux filières et aux métiers de la transition écologique et énergétique.	Rejeté

Mme HAVET	1751 rect.	Renforcement du rôle des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications afin qu'ils proposent des actions concrètes sur les mutations professionnelles liées aux filières et aux métiers de la transition écologique et énergétique..	Rejeté
M. HOULLEGATTE	1420	Intégrer les enjeux de la transition écologique dans toutes les entreprises d'au moins 300 salariés.	Adopté
Mme PUISSAT	889 rect.	Suppression des dispositions relatives aux CSE inscrites à l'article 16.	Adopté
Mme TAILLÉ-POLIAN	645	Modifier le code du travail pour permettre aux partenaires sociaux dans les entreprises de s'emparer des enjeux de la transition écologique.	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	1225 rect.	Amendement précisant que parmi les sujets sur lesquels le Comité social et économique est informé et consulté figurent les implications de la transition écologique sur le volume ou la structure des effectifs.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1752 rect.	Amendement précisant que parmi les sujets sur lesquels le Comité social et économique est informé et consulté figurent les implications de la transition écologique sur le volume ou la structure des effectifs.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1424	Procédure de consultation spécifique sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise au sein du CSE.	Satisfait ou sans objet
Article 16 bis			
Mme PUISSAT	890 rect.	Suppression des dispositions relatives à la base de données économiques et sociales des entreprises et de la possibilité de saisine par le CSE d'un expert comptable.	Adopté
M. MANDELLI	451 rect.	Amendement rédactionnel.	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	718 rect.	Obliger les entreprises à mettre à disposition du CSE dans la base de données économiques et sociales, le bilan de gaz à effet de serre tel que prévu selon l'article L229-25 du Code de l'environnement.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1517	Obliger les entreprises à mettre à disposition du CSE dans la base de données économiques et sociales, le bilan de gaz à effet de serre tel que prévu selon l'article L229-25 du Code de l'environnement.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1422	Information environnementale du CSE conforme à ses nouvelles attributions.	Satisfait ou sans objet
M. HOULLEGATTE	1421	Attribution d'heures de délégation pour les membres titulaires du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 16 bis			
M. HOULLEGATTE	1423	Création d'une formation spécifique aux enjeux environnementaux des représentants des salariés des CSE.	Rejeté

Article 17			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	138	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme PUISSAT	891 rect.	Suppression de la présence de personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Crefop).	Satisfait ou sans objet
Article 18			
Mme PUISSAT	892 rect.	Suppression de l'article relatif aux opérateurs de compétences (OPCO).	Rejeté
M. GOLD	1226 rect.	Rôle des opérateurs de compétences est aussi d'analyser les besoins en formation professionnelle.	Rejeté
Mme HAVET	1753 rect.	Rôle des opérateurs de compétences est aussi d'analyser les besoins en formation professionnelle.	Rejeté
M. MANDELLI	452 rect.	Rédactionnel.	Adopté
M. BABARY	1357	Amendement vise à prendre en compte, dans le cadre de la mission d'accompagnement des TPE-PME des opérateurs de compétences (OPCO), les enjeux du numérique, de son impact environnemental et de la cybersécurité.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1754 rect.	mission d'analyse des possibilités de recours au télétravail confiée aux OPCO.	Satisfait ou sans objet
Article 18 bis A			
Mme LOISIER	1601	Suppression de l'inclusion de la sensibilisation aux conséquences environnementales du numérique dans la définition de la formation professionnelle tout au long de la vie.	Adopté
M. BABARY	1358	Intégrer la cybersécurité aux enjeux de la formation professionnelle tout au long de la vie.	Satisfait ou sans objet
Article 18 ter			
M. GREMILLET	237	Renforcement du filet social prévu pour les salariés des entreprises exploitants des centrales à charbon et ceux relevant de la convention collective nationale unifiée ports et manutention.	Adopté
Chapitre III : Protéger les écosystèmes et la diversité biologique			
Article 19			
M. DUPLOMB	1113 rect.	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. POINTEREAU	338	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté

M. MENONVILLE	484 rect.	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. BACCI	553 rect. bis	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. FAVREAU	589 rect.	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. ANGLARS	599	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. LAMÉНИЕ	1658	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1661	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
Mme SCHILLINGER	1795 rect. bis	Suppression de la référence au « patrimoine naturel de la Nation ».	Adopté
M. KERN	414 rect. bis	Règles de création des établissements publics de gestion et d'aménagement des eaux (EPAGE) et des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).	Irrecevable article 45
M. DUPLOMB	1112 rect. bis	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	139	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
Mme FÉRAT	371 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. MENONVILLE	483 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. BACCI	552 rect. <i>ter</i>	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. FAVREAU	588 rect. <i>bis</i>	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. ANGLARS	598 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. LAMÉНИЕ	1261 rect.	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et activités humaines.	Adopté
M. POINTEREAU	337	Concilier préservation des écosystèmes aquatiques et marins et besoins des activités humaines.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après Article 19			
M. SEGOUIN	1033	Dérogation aux règles de continuité écologique.	Rejeté
M. SEGOUIN	1034	Classement des cours d'eau.	Rejeté

M. CANÉVET	1342	Intégrer des représentants des CESER au sein des comités de bassin.	Irrecevable article 45
M. BABARY	1356	Intégrer des représentants des CESER au sein des comités de bassin.	Irrecevable article 45
Article 19 bis A			
M. POINTEREAU	339	Suppression de l'article.	Rejeté
M. MENONVILLE	485 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. BACCI	554 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article.	Rejeté
M. FAVREAU	590 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. ANGLARS	600	Suppression de l'article.	Rejeté
M. DUPLOMB	1114 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. LAMÉНИЕ	1259	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme SCHILLINGER	1798 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 19 bis A			
Mme JOSEPH	682 rect. <i>bis</i>	Prise en compte des écosystèmes aquatiques d'origine anthropique.	Rejeté
Article 19 bis B			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	140	Suppression de l'article.	Adopté
M. POINTEREAU	340	Suppression de l'article.	Adopté
M. MENONVILLE	486 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
M. BACCI	555 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article.	Adopté
M. FAVREAU	591 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
M. ANGLARS	601	Suppression de l'article.	Adopté
M. DUPLOMB	1115 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
M. LAMÉНИЕ	1260	Suppression de l'article.	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1662	Suppression de l'article.	Adopté
Mme HAVET	1782 rect.	Nouvelle numérotation.	Satisfait ou sans objet
M. SEGOUIN	1030 rect.	Prise en compte des écosystèmes aquatiques d'origine anthropique.	Rejeté

M. SEGOUIN	1032 rect.	Prise en compte des écosystèmes aquatiques d'origine anthropique.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 19 bis B			
Mme FÉRAT	1021	Droit de pêche des riverains d'un cours d'eau non domanial.	Irrecevable article 45
Article 19 bis C			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	1909	Interdiction de la destruction des moulins à eau et procédure de conciliation en cas de désaccord.	Adopté
Mme MULLER-BRONN	1606	Interdiction de la destruction des moulins à eau et procédure de conciliation en cas de désaccord.	Adopté
M. CANÉVET	1629	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. DANTEC	627	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	1278	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1446	Instauration d'une procédure de conciliation en cas de désaccord.	Satisfait ou sans objet
M. MOUILLER	564	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. LEFÈVRE	1277 rect.	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. DAUBRESSE	1608	Exclure la destruction des moulins à eau des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	1279	Conditionner l'interdiction de destruction des moulins à eau au respect de directive européenne.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	1280	Conditionner l'interdiction de destruction des moulins à eau au respect de directive européenne.	Satisfait ou sans objet
M. PRINCE	1621	Exclure la destruction des ouvrages hydrauliques des modalités de restauration de la continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	435 rect. bis	Ne plus considérer un seuil aménagé comme un obstacle pendant dix ans.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	437 rect. bis	Conditions d'achat de l'électricité d'origine hydraulique.	Satisfait ou sans objet

Mme DREXLER	722 rect.	Mise à jour des SDAGE.	Rejeté
Mme Nathalie DELATTRE	753 rect.	Conditions d'exonération des moulins à eau des règles de continuité écologique.	Adopté
M. CANÉVET	1630	Conditions d'exonération des ouvrages hydroélectriques des règles de continuité écologique.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 19 bis C			
M. SAURY	1050 rect.	Classement des cours d'eau.	Irrecevable article 45
M. SAURY	1051 rect.	Interdiction de l'abaissement de la ligne d'eau pouvant perturber une zone humide.	Rejeté
Article 19 bis D			
Mme LASSARADE	732	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1496	Rétablissement de la version initiale de l'amendement, proposé par Canopée.	Rejeté
M. LABBÉ	829	Rétablissement de la version initiale de l'amendement, proposée par Canopée.	Rejeté
Mme LOISIER	272	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. MANDELLI	453 rect.	Amendement rédactionnel.	Rejeté
Mme LOISIER	273	Amendement rédactionnel : gestion durable et multifonctionnelle des forêts.	Adopté
Mme LOISIER	274	Amendement rédactionnel : gestion durable et multifonctionnelle des propriétaires forestiers.	Adopté
Mme LOISIER	271 rect.	Ajout de la préservation des sols forestiers dans les objectifs d'intérêt général au début du code forestier.	Adopté
M. GOLD	1217 rect.	Mention des forêts matures et primaires dans l'objectif de conservation de la diversité forestière.	Rejeté
Mme LOISIER	275	Promotion des méthodes et projet éligibles au label bas carbone.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 19 bis D			
Mme Martine FILLEUL	1447	Moyens financiers et humains dans le contrat pluriannuel État-ONF.	Irrecevable article 45
Mme SCHILLINGER	1797 rect. <i>bis</i>	Moyens financiers et humains dans le contrat pluriannuel État-ONF.	Irrecevable article 45
Mme Martine FILLEUL	1444	Inscription du rôle de puits de carbone de la forêt dans le programme national de la forêt et du bois.	Rejeté

Mme LOISIER	276	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Adopté
M. PELLELAT	334 rect.	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. MASSON	335	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. MASSON	336	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	349 rect. bis	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. de NICOLAY	350	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	366	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
Mme LASSARADE	431	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	490 rect.	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. CHASSEING	559 rect.	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
Mme Nathalie DELATTRE	680 rect.	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
Mme DREXLER	724 rect. bis	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
Mme VERMEILLET	729	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. Daniel LAURENT	1269	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet

M. Stéphane DEMILLY	1349	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
M. REDON-SARRAZY	1535	Prolongation des codes de bonnes pratiques sylvicoles au-delà de 2022, à condition qu'ils soient assortis d'un programme des coupes et travaux.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1445 rect.	Mention de la libre évolution comme possibilité de gestion dans les documents de gestion.	Rejeté
M. LABBÉ	830	Interdiction des coupes rases supérieurs à 2 hectares, sauf autorisation du préfet.	Rejeté
M. CORBISEZ	1205 rect. bis	Interdiction des coupes rases supérieurs à 2 hectares, sauf autorisation du préfet.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1497 rect.	Interdiction des coupes rases supérieurs à 2 hectares, sauf autorisation du préfet.	Rejeté
M. LABBÉ	831	Avis des syndicats de gestion de parcs naturels régionaux sur les coupes d'un seul tenant sur leur territoire.	Rejeté
Mme LOISIER	278	Incitation à la transformation des grumes sur le territoire de l'UE, afin d'optimiser leur stockage de carbone.	Adopté
M. CHAIZE	354 rect.	Interdiction de l'exportation de grumes non transformées hors de l'UE.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1500 rect.	Interdiction de l'exportation de grumes non transformées hors de l'UE.	Satisfait ou sans objet
Article 19 bis E			
<i>M. FAVREAU</i>	<i>898 rect.</i>	<i>Association des collectivités et des acteurs forestiers à la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.</i>	<i>Adopté</i>
<i>M. REQUIER</i>	<i>1298 rect.</i>	<i>Association des collectivités et des acteurs forestiers à la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.</i>	<i>Adopté</i>
<i>Mme Martine FILLEUL</i>	<i>1441</i>	<i>Définition des objectifs de la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.</i>	<i>Rejeté</i>
Mme Martine FILLEUL	1442	Développement de filières économiques durables par la Stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.	Rejeté
M. CHAIZE	572	Objectif de gestion durable et multifonctionnelle de toutes les forêts dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.	Adopté
M. GOLD	1222 rect.	Libre évolution comme outil pour renforcer la résilience des forêts face au changement climatique	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1443	Notion de restauration de l'état écologique favorable des forêts.	Rejeté

M. CHAIZE	365	Interdiction de l'exportation de grumes non transformées hors de l'UE dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.	Rejeté
Article 19 bis G			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	144	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme HAVET	1761 rect.	Compétence des collectivités en matière de distribution d'eau potable.	Rejeté
Article 19 bis H			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	141	Codification.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 19 bis H			
Mme HAVET	1800 rect.	Intégrer des représentants des CESER au sein des comités de bassin.	Irrecevable article 45
Article 19 bis			
M. POINTEREAU	341	Suppression de l'article.	Rejeté
M. MENONVILLE	487 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. BACCI	556 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article.	Rejeté
M. FAVREAU	592 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. ANGLARS	602	Suppression de l'article.	Rejeté
M. DUPLOMB	1116 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. LAMÉNIE	1258	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme DREXLER	723 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 19 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	163	Augmentation de la pénalité susceptible d'être prononcée pour défaut de raccordement.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	1056 rect.	Élaboration d'un plan national de lutte contre la pollution plastique.	Irrecevable article 45
M. KERN	1143 rect.	Élaboration d'un plan national de lutte contre la pollution plastique.	Irrecevable article 45
M. CORBISEZ	1195 rect.	Élaboration d'un plan national de lutte contre la pollution plastique.	Irrecevable article 45
M. FÉRAUD	1563 rect. <i>bis</i>	Contrôle du raccordement au réseau d'assainissement dans les territoires JOP 2024.	Adopté

Article(s) additionnel(s) avant article 20			
M. BILHAC	1667 rect.	Tenue d'un registre et déclaration en mairie des forages d'eau.	Adopté
Article 20			
Mme FÉRAT	372 rect.	Autorisation à continuer une exploitation pour 5 ans en cas de refus de prolongation d'un titre d'exploitation.	Rejeté
Mme PONCET MONGE	648	Interdiction exploitation de minerais aurifère et argentifère par la lixiviation au cyanure en cuve ou en tas.	Rejeté
M. GAY	927	Interdiction exploitation de minerais aurifère et argentifère par l'utilisation de cyanure.	Rejeté
M. CHAIZE	415	Possibilité d'exploitation sans titre pour une durée de 5 ans en cas de refus de prolongation d'un titre exclusif d'exploitation.	Rejeté
M. LAUGIER	790	Amendement incluant les sites patrimoniaux remarquables dans les intérêts à prendre en compte en matière de patrimoine dans le code minier.	Adopté
M. GOLD	1218 rect.	Ajout des intérêts forestiers dans les intérêts protégés par le code minier.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1448	Ajout des intérêts forestiers dans les intérêts protégés par le code minier.	Rejeté
Mme FÉRAT	374 rect.	Articulation des garanties financières prévues par le code minier et par le code de l'environnement.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	686	Amendement de précision.	Satisfait ou sans objet
M. GREMILLET	1874	Amendement de précision sur l'articulation entre code de l'environnement et code minier (garanties financières).	Adopté
Mme SAINT-PÉ	1175 rect.	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Satisfait ou sans objet
M. Pascal MARTIN, rapporteur	125	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1875	Amendement de précision.	Adopté
Mme PONCET MONGE	649	Extension de 30 à 100 ans de la responsabilité des exploitants.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	126	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1876	Amendement de précision.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	127 rect.	Amendement de précision.	Adopté

Article(s) additionnel(s) après article 20			
Mme DREXLER	725 rect.	Régime général des commissions de suivi de site ICPE.	Irrecevable article 45
Mme DREXLER	726 rect.	Régime général des commissions de suivi de site ICPE.	Irrecevable article 45
Article 20 bis A			
M. GREMILLET	238	Inscription « en dur » de principes généraux en matière de politique minière.	Adopté
M. GREMILLET	239	Sécurisation du nouveau régime de contentieux minier.	Adopté
M. GREMILLET	264	Renforcement de la consultation des collectivités territoriales dans le cadre de l'analyse environnementale, économique et sociale des projets miniers.	Adopté
M. GREMILLET	240	Introduction d'une procédure contradictoire et motivée dans le cadre de l'analyse environnementale, économique et sociale des projets miniers.	Adopté
Mme PONCET MONGE	650	Soumission des titres miniers à évaluation environnementale.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 20 bis A			
M. GAY	929	Suppression du « droit de suite » dont bénéficie le titulaire d'un titre exclusif de recherches pour obtenir une concession dans le champ de ce titre.	Rejeté
Article 20 bis			
M. GREMILLET	1880	Amendement précisant le rythme d'actualisation du recensement des substances susceptibles d'être présentes dans le sol.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	128	Amendement complétant les objectifs de la politique nationale des ressources et des usages du sous-sol.	Adopté
M. GREMILLET	1877	Amendement de précision, identique 128.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	130	Amendement de précision et ajout des objectifs de la politique énergétique nationale.	Adopté
M. GREMILLET	1878	Amendement de précision et ajout des objectifs de la politique énergétique nationale.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	120	Amendement précisant la liste des personnes et organismes obligatoirement associés à l'élaboration de la politique nationale minière.	Adopté

M. GREMILLET	1879	Amendement précisant la liste des personnes et organismes obligatoirement associés à l'élaboration de la politique nationale minière.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	132	Schéma d'orientation minière de Guyane compatible avec la politique minière nationale.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	149	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1881	Amendement de précision.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	150	Amendement de précision sur le contenu de la notice prévue au présent article.	Adopté
M. GREMILLET	1882	Prévoir la présentation de la stratégie nationale minière au Parlement.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	152	Amélioration rédactionnelle d'une disposition introduite à l'AN prévoyant la possibilité de mettre en place des commissions de suivi de site pour les travaux miniers.	Adopté
Mme VARAILLAS	1361	Création d'un conseil national des mines.	Rejeté
M. DAGBERT	1523	Création d'un conseil national des mines.	Rejeté
M. CORBISEZ	1206 rect. bis	Création d'un conseil national des mines.	Rejeté
M. GREMILLET	1883	Inscription du registre national minier dans la loi.	Adopté
Article 20 ter			
M. GREMILLET	241	Sécurisation de la mise à disposition des inspecteurs de l'environnement, des agents de l'Office national des forêts (ONF) et des réserves naturelles nationales (RNN) dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal.	Adopté
Article 20 quinquies			
M. GREMILLET	242	Sécurisation de l'extension de la garde à vue ou de la retenue douanière dans le cadre de l'orpaillage illégal.	Adopté
Article 20 sexies			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	154	Précision des modalités d'application du régime de responsabilité environnementale aux activités relevant du régime légal des mines ou du régime légal des stockages souterrains.	Adopté
M. GREMILLET	1884	Précision des modalités d'application du régime de responsabilité environnementale aux activités relevant du régime légal des mines ou du régime légal des stockages souterrains.	Adopté

Article 20 septies			
M. GREMILLET	243	Consolidation du mémoire appliqué aux projets géothermiques.	Adopté
Article 20 octies			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	156	Amendement de précision.	Adopté
M. GREMILLET	1885	Amendement de précision.	Adopté
Article 20 decies			
M. GREMILLET	244	Précision des infractions visées par le dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal.	Adopté
Article 20 undecies			
M. GREMILLET	245	Précision des modalités de mise en œuvre du registre d'or en Guyane.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 20 undecies			
M. GREMILLET	246	Recodification d'une disposition prévue en matière de reconversion des concessions d'hydrocarbures.	Adopté
M. GREMILLET	247	Modification de redevances applicables aux industries extractives.	Adopté
Article 21			
M. GREMILLET	248	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Adopté
M. GREMILLET	249	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Adopté
M. GREMILLET	250	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Adopté
M. GREMILLET	265	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Adopté
M. BURGOA	352 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	651	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. GAY	928	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. MICHAU	1520 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	353	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet

Mme FÉRAT	375 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme SAINT-PÉ	1176 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	373 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	379	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. CORBISEZ	737 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme SAINT-PÉ	1174 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	1628	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	657	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	658	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	661	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	654	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Mme PONCET MONGE	659	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. GAY	1360	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier	Satisfait ou sans objet
M. GAY	1362	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. MICHAU	1521 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
M. MICHAU	1522 rect.	Habilitation à légiférer par ordonnances relative à la réforme du code minier.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 21			
M. FAVREAU	899 rect.	Dispense de compensation de boisement dans les espaces naturels sensibles.	Adopté
M. REQUIER	1299 rect.	Dispense de compensation de boisement dans les espaces naturels sensibles.	Adopté

Chapitre IV : Favoriser les énergies renouvelables			
Article 22			
M. FAVREAU	900 rect.	Association des collectivités territoriales d'une même région à la définition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.	Rejeté
M. REQUIER	1300 rect.	Association des collectivités territoriales d'une même région à la définition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	28	Objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables fixés en cohérence avec la loi quinquennale.	Adopté
M. GREMILLET	1886	Objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables fixés en cohérence avec la loi quinquennale.	Adopté
M. DANTEC	630	Régions peuvent fixer des objectifs supérieurs aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables établis par décret.	Rejeté
M. GREMILLET	1887	Élargissement du champ de l'article 22 au stockage des énergies renouvelables, en plus de leur production.	Adopté
M. CORBISEZ	1196 rect.	Déclinaison des objectifs de réduction de la consommation énergétique au niveau régional Dispositifs d'aide aux ENR modulés régionalement	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1057 rect.	Déclinaison des objectifs de réduction de la consommation énergétique au niveau régional Dispositifs d'aide aux ENR modulés régionalement	Rejeté
M. KERN	1144 rect. <i>bis</i>	Déclinaison des objectifs de réduction de la consommation énergétique au niveau régional Dispositifs d'aide aux ENR modulés régionalement	Rejeté
Mme HAVET	1762 rect.	Association des groupements en charge des PCAET au comité régional de l'énergie.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	29	Amendement de coordination	Adopté
M. GREMILLET	1888	Articulation du comité régional de l'énergie avec ceux existant en matière d'énergies nucléaire ou hydraulique notamment.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	30	Association au comité régional de l'énergie des collectivités territoriales ou de leurs groupements intéressés, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).	Adopté
M. GREMILLET	1889	Association au comité régional de l'énergie des collectivités territoriales ou de leurs groupements intéressés, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).	Adopté

Mme SAINT-PÉ	1169 rect.	Association au comité régional de l'énergie des collectivités territoriales ou de leurs groupements intéressés, à commencer par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).	Adopté
M. TISSOT	1560	Document opposable dans les Scot et les PLU fixant les zones d'implantation des éoliennes.	Rejeté
M. Jean-Marc BOYER	1234 rect.	Accroissement de la distance des éoliennes par rapport aux habitations	Irrecevable article 45
Article(s) additionnel(s) après article 22			
M. DANTEC	632	Renforcement de l'objectif de décarbonation des réseaux de chaleur ou de froid.	Rejeté
M. CHEVROLLIER	730	Modification des modalités de classement des réseaux de chaleur ou de froid.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1058 rect. <i>bis</i>	Compatibilité entre les objectifs des SRADDET et les SCOT, PLU et PCAET.	Rejeté
Mme SAINT-PÉ	1171 rect.	Mise en œuvre d'une stratégie bas-carbone par les gestionnaires des réseaux de transport de gaz et les opérateurs de stockage souterrain de gaz naturel.	Rejeté
Mme SAINT-PÉ	1172 rect.	Mise en œuvre d'une stratégie bas-carbone par les gestionnaires des réseaux de transport de gaz et les opérateurs de stockage souterrain de gaz naturel.	Rejeté
M. REQUIER	1306 rect.	Appels d'offres ENR régionalisés.	Rejeté
Article 22 bis A			
M. GREMILLET	251	Renforcement du dispositif de soutien aux capacités de stockage.	Adopté
Mme LAVARDE	549	Renforcement du dispositif de soutien aux capacités de stockage.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 22 bis A			
M. GREMILLET	252 rect.	Inscription dans le code de l'énergie du principe selon lequel aucun réacteur nucléaire ne peut être fermé sans capacités renouvelables équivalentes.	Adopté
M. GREMILLET	253	Renforcer des dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone.	Adopté
M. CORBISEZ	739 rect. <i>bis</i>	Renforcer des dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	1742 rect. <i>bis</i>	Renforcer des dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone.	Satisfait ou sans objet

Article 22 bis B			
M. GREMILLET	254	Remplacement de l'identification des sites propices à l'hydroélectricité par les dispositions de nature économique de la proposition de tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique.	Adopté
Mme HAVET	1763 rect.	Remplacement de l'identification des sites propices à l'hydroélectricité par les dispositions de nature économique de la proposition de tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 22 bis B			
M. GREMILLET	316	Inscription des dispositions de nature fiscale de la proposition de loi tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique.	Adopté
M. SEGOUIN	1031 rect.	Prise en compte des petits projets d'autoconsommation hydroélectriques dans le cadre de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.	Adopté
M. GREMILLET	1921	Prise en compte des petits projets d'autoconsommation hydroélectriques dans le cadre de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.	Adopté
M. SEGOUIN	1035 rect.	Définition dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du potentiel et des sites hydroélectriques.	Rejeté
M. CHASSEING	1345 rect.	Promotion des projets hydroélectriques dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	Adopté
M. GREMILLET	1920	Promotion des projets hydroélectriques dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	Adopté
M. RAMBAUD	1803 rect. bis	Recentralisation de la compétence en matière de rétrocession de l'électricité dans le cadre de la Concession nationale du Rhône (CNR) notamment.	Rejeté
M. GREMILLET	255	Réintroduction du critère du bilan carbone pour les projets d'énergie renouvelables attribués par appel d'offres et extension à titre expérimental pour ceux attribués par guichets ouverts.	Adopté
M. GREMILLET	257	Consolidation du cadre législatif applicable aux opérations d'autoconsommation.	Adopté

M. CHAIZE	441 rect. bis	Exonération des contrats d'autoconsommation collective des règles de l'application des règles de la commande publique.	Rejeté
M. GREMILLET	258	Extension du « bac à sable réglementaire » mis en œuvre par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) aux infrastructures de recharge électrique.	Adopté
M. GREMILLET	256 rect.	Promotion de l'éolien en mer et des combustibles solides de récupération (CSR).	Adopté
M. CANÉVET	1048 rect.	Dispense d'autorisation d'exploiter des installations produisant de l'électricité en cas de modification de l'implantation.	Rejeté
M. CANÉVET	1049 rect.	Articulation des procédures d'autorisation du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme pour les ouvrages de production d'énergie renouvelable.	Rejeté
M. RAMBAUD	1804 rect. bis	Relèvement du taux de réfaction tarifaire dont bénéficient les installations de production de biogaz raccordées aux réseaux de gaz naturel.	Adopté
Mme Nathalie DELATTRE	1317 rect. bis	Relèvement du taux de réfaction tarifaire dont bénéficient les installations de production de biogaz raccordées aux réseaux de gaz naturel.	Satisfait ou sans objet
Mme JACQUEMET	1614 rect.	Relèvement du taux de réfaction tarifaire dont bénéficient les installations de production de biogaz raccordées aux réseaux de gaz naturel.	Satisfait ou sans objet
Mme SAINT-PÉ	1170 rect. bis	Soumission des baux liés à la méthanisation aux règles prévues par le code civil.	Rejeté
M. BILHAC	1200 rect. bis	Autorisation de l'implantation d'installations photovoltaïques au sol dans les zones agricoles, naturelles ou forestières.	Rejeté
Article 22 bis			
M. GREMILLET	266	Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver » européen.	Adopté
M. GREMILLET	259	Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver » européen.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 22 bis			
M. CHAIZE	440 rect.	Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver » européen.	Retiré
Article 23			
M. DANTEC	635	Amendement rédactionnel.	Rejeté

M. GREMILLET	1890	Précision de plusieurs principes protecteurs des collectivités territoriales et des consommateurs d'énergie dans la mise en œuvre des communautés d'énergie renouvelable et des communautés énergétiques citoyennes.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 23			
M. DANTEC	637	Dégrèvement sur l'IFER pour soutenir l'émergence des projets d'implantation éoliennes portés par les communautés d'énergies renouvelables.	Rejeté
M. DANTEC	647	Permettre aux communes et aux intercommunalités d'investir dans des projets d'énergie renouvelables à l'échelle de leur département et pour les communes et intercommunalités limitrophes d'un autre département d'investir dans le territoire de celui-ci.	Rejeté
M. DANTEC	652	Modulation de la rémunération des ENR en fonction des disparités territoriales.	Rejeté
Article 24			
M. DANTEC	653	Réduction de la surface à partir de laquelle l'obligation prévue à l'article 24 s'applique.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	33	Amendement de précision de la la notion de rénovation lourde, de manière à ce que les rénovations lourdes visées par l'article soient celles qui affectent les structures porteuses du bâtiment.	Adopté
M. GREMILLET	1891	Exclusion des extensions et des rénovations lourdes de l'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques et de toitures végétalisées.	Satisfait ou sans objet
M. DANTEC	655	Accroissement de l'obligation de couverture des toitures en panneaux photovoltaïques ou en dispositifs végétalisés de 30 à 60 % de leur surface.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	31	Préservation de la compétence dévolue aux maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'agissant de l'application des dérogations aux obligations d'installation de toitures végétalisées ou de panneaux photovoltaïques.	Adopté
M. GREMILLET	1892	Préservation de la compétence dévolue aux maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'agissant de l'application des dérogations aux obligations d'installation de toitures végétalisées ou de panneaux photovoltaïques.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	32	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. GREMILLET	1893	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. DANTEC	656	Entrée en vigueur de l'article 24 anticipée à 2023.	Adopté

Article(s) additionnel(s) après article 24			
M. MANDELLI	466 rect. <i>quinquies</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. PELLELAT	409 rect. <i>quater</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	544 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. CHAIZE	1045 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1276 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
M. CANÉVET	1643 rect. <i>bis</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
Mme GOSSELIN	1693 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites artificialisés.	Adopté
Mme FÉRAT	693 rect. <i>bis</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites déjà artificialisés.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1781 rect. <i>quater</i>	Dérogation à la loi littoral pour les installations d'énergies photovoltaïques sur des sites dégradés ainsi que pour les installations de télécommunication.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1675 rect.	Accroissement de la distance des éoliennes par rapport aux habitations.	Irrecevable article 45
Mme LOISIER	1676 rect.	Généralisation de la procédure de l'appel d'offres en matière d'éolien terrestre de manière à rationaliser les implantations.	Irrecevable article 45
TITRE III : Se déplacer			
Chapitre I^{er} : Promouvoir les alternatives à l'usage individuel de la voiture et la transition vers un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 25			
M. CORBISEZ	744 rect.	Réduction, pour les véhicules pouvant utiliser du superéthanol E85, de 40 % des niveaux d'émissions de dioxyde de carbone considérés pour la fin de vente des voitures particulières neuves d'ici 2030.	Rejeté
M. CUYPERS	1697	Réduction, pour les véhicules pouvant utiliser du superéthanol E85, de 40 % des niveaux d'émissions de dioxyde de carbone considérés pour la fin de vente des voitures particulières neuves d'ici 2030.	Rejeté

M. CHASSEING	773 rect.	Suppression de l'objectif de fin de vente de véhicules lourds neufs affectés au transport de personnes ou de marchandises et utilisant majoritairement des énergies fossiles d'ici 2040.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	67	Précision selon laquelle le soutien qui accompagne les objectifs prévus à l'article 25 (fin de vente des véhicules polluants) concernent notamment le soutien aux biocarburants et au rétrofit.	Adopté
M. FERNIQUE	322 rect. <i>bis</i>	Décret d'application de l'article 25 au plus tard six mois après la promulgation de la loi.	Rejeté
M. PELLEVAT	501 rect.	Décret d'application de l'article 25 au plus tard six mois après la promulgation de la loi.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	514	Décret d'application de l'article 2 au plus tard six mois après la promulgation de la loi.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 25			
M. FERNIQUE	324 rect. <i>bis</i>	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. PELLEVAT	503 rect. <i>bis</i>	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	516	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. CORBISEZ	743 rect.	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. JACQUIN	1479	Objectifs de part modale du vélo et d'accompagnement des collectivités territoriales par l'État dans la création d'infrastructures cyclables.	Adopté
M. MANDELLI	469 rect.	Extension du partage et de l'accès des données des véhicules électriques aux acteurs fournissant des services de distribution de carburants alternatifs.	Adopté
M. CANÉVET	1018	Extension du partage et de l'accès des données des véhicules électriques aux acteurs fournissant des services de distribution de carburants alternatifs.	Adopté
Article 25 bis			
M. TABAROT, rapporteur	68	Amendement de précision.	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	69	Amendement de précision.	Adopté
M. FERNIQUE	323 rect. <i>bis</i>	Décret d'application au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022.	Rejeté

M. PELLEVAT	502 rect.	Décret d'application au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	515	Décret d'application au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022.	Rejeté
Section 2 : Autres dispositions			
Article(s) additionnel(s) avant Article 26			
M. TABAROT, rapporteur	70	Mise en place d'un prêt à taux zéro sous conditions de ressources pour l'achat de véhicules particuliers et VUL de moins de 2,6 tonnes peu polluants.	Adopté
Mme LAVARDE	1929	Mise en place d'un prêt à taux zéro sous conditions de ressources pour l'achat de véhicules particuliers et VUL de moins de 2,6 tonnes peu polluants.	Adopté
M. JACQUIN	1483 rect. <i>bis</i>	Mise en place d'un prêt à taux zéro sous conditions de ressources pour l'achat de véhicules particuliers et VUL de moins de 2,6 tonnes peu polluants.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	1067 rect. <i>ter</i>	Mise en place d'un prêt à taux zéro pour les véhicules particuliers électrique ou hybride rechargeables, les véhicules essence ou assimilé d'après 2011, un vélo mécanique, à assistance électrique, vélo-cargo, vélo-pliant.	Rejeté
M. MANDELLI	1230	Définition de la location de courte durée des véhicules.	Rejeté
Article 26			
M. FERNIQUE	331 rect. <i>bis</i>	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
Mme MULLER-BRONN	388 rect.	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	523	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté
M. REQUIER	1307 rect.	Obligation pour les plans de mobilité d'assurer localisation des parcs relais à proximité des gares et entrées des villes et de préciser la mise à disposition de vélos en libre-service permettant la jonction avec la ville centre ou un service de réparation des vélos.	Rejeté

Article 26 bis			
M. TABAROT, rapporteur	71	Précision des modalités du dispositif prévu à l'article 26 bis.	Adopté
M. GREMILLET	1894	Précision des modalités de mises en œuvre des infrastructures de recharge électrique.	Adopté
M. CHAIZE	482 rect.	Précision selon laquelle les infrastructures collectives nécessaires à l'installation de points de recharge relèvent, dès leur achèvement, du réseau public de distribution d'électricité, y compris lorsqu'elles sont réalisées par une personne qui n'est ni le gestionnaire de ce réseau, ni l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.	Rejeté
Article 26 ter			
M. TABAROT, rapporteur	72	Ajustement de la trajectoire de renouvellement annuel du parc de véhicules légers des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des entreprises nationales jusqu'en 2032.	Adopté
M. LE RUDULIER	801	Ajustement de la trajectoire de renouvellement annuel du parc de véhicules légers des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des entreprises nationales jusqu'en 2032.	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	73	Précision selon laquelle les véhicules utilisés pour les nécessités particulières du service ne sont pas assujettis à l'obligation de renouvellement par des véhicules peu polluants.	Adopté
M. LE RUDULIER	802	Précision selon laquelle les véhicules utilisés pour les nécessités particulières du service ne sont pas assujettis à l'obligation de renouvellement par des véhicules peu polluants.	Adopté
Article 26 quater			
M. TABAROT, rapporteur	74	Ajustement de la trajectoire de renouvellement annuel du parc de véhicules légers des entreprises jusqu'en 2032.	Adopté
Article 26 quinquies			
M. TABAROT, rapporteur	76	Obligation de déclaration par les travailleurs des plateformes du type de véhicule utilisé pour leurs prestations.	Adopté
Article 26 sexies			
M. TABAROT, rapporteur	78	Rassemblement des dispositifs relatifs au covoiturage dans un seul et unique article (article 26 sexies et article 29 bis).	Adopté
Article 26 septies			
M. TABAROT, rapporteur	82	Suppression de la prise en compte des plans de mobilité par les SCoT.	Adopté

Mme MULLER-BRONN	389 rect.	Prise en compte des itinéraires cyclables par les plans de mobilité.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	524	Prise en compte des itinéraires cyclables par les plans de mobilité.	Satisfait ou sans objet
M. FERNIQUE	332 rect. <i>ter</i>	Prise en compte des itinéraires cyclables par les plans de mobilité.	Satisfait ou sans objet
Article 26 octies			
M. TABAROT, rapporteur	84	Suppression de l'article 26 <i>octies</i> au profit de la rédaction prévue à l'article 51 <i>bis</i> A.	Adopté
M. WATTEBLED	1731 rect.	Suppression de l'article 26 <i>octies</i> au profit de la rédaction prévue à l'article 51 <i>bis</i> A.	Adopté
Mme LIENEMANN	1236	Nouvelle rédaction de l'article qui crée la possibilité de déroger aux obligations de création de stationnement en contrepartie d'aménagements vélo.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après Article 26 octies			
M. CAPUS	1071 rect. <i>bis</i>	Réduction de l'obligation de création d'une aire de stationnement en contrepartie de la création d'infrastructure permettant le stationnement d'au moins six vélos.	Rejeté
Article 26 nonies			
Mme LAVARDE	545	Adaptation de la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'équipement des parcs de stationnement afin de correspondre aux obligations légales des collectivités pour les délégations de service public, les marchés publics ou les gestions en régie.	Adopté
M. PELLEVAT	1022 rect.	Adaptation de la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'équipement des parcs de stationnement afin de correspondre aux obligations légales des collectivités pour les délégations de service public, les marchés publics ou les gestions en régie.	Satisfait ou sans objet
Article 27			
Mme MULLER-BRONN	1150	Possibilité de reporter les dates de mise en place d'une ZFE-m de 3 ans maximum, si sont mises en œuvre des mesures pédagogiques et de soutien économique à la population.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	89	Décret précisant la possibilité de déroger à l'obligation de création d'une ZFE-m dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants qui auraient mis en place des meures ayant un effet équivalent.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	685 rect. <i>bis</i>	Prise en compte, dans les dérogations aux restrictions de circulation des ZFE-m, de la problématique des livraisons devant parvenir dans les zones en question.	Adopté

M. GOLD	1216 rect.	Prise en compte, dans les dérogations aux restrictions de circulation des ZFE-m, de la problématique des livraisons devant parvenir dans les zones en question.	Adopté
M. LAHELLEC	930	Mesures tarifaires adaptées dans les transports en commun dans les ZFE-m.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	1917	Assouplissement du schéma de restriction prévu dans les ZFE-m rendues obligatoires par la LOM et connaîtraient encore des dépassements des normes en matière de qualité de l'air.	Adopté
M. LE RUDULIER	803	Assouplissement du schéma de restriction prévu dans les ZFE-m rendues obligatoires par la LOM et connaîtraient encore des dépassements des normes en matière de qualité de l'air.	Adopté
M. MANDELLI	1228	Exclusion des véhicules hybrides des restrictions des ZFE-m.	Satisfait ou sans objet
Mme MULLER-BRONN	1151	Renforcement des normes ZFE d'ici au 1 ^{er} janvier 2028.	Satisfait ou sans objet
M. FERNIQUE	893	Mise en place d'une phase pédagogique avant l'application des restrictions de circulation prévues pour les ZFE-m rendues obligatoires par la LOM et qui connaîtraient toujours des dépassements des normes de qualité de l'air.	Satisfait ou sans objet
M. MARCHAND	1805 rect.	Précision selon laquelle, dans les ZFE-m, l'autorité compétente s'assure du déploiement et de l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.	Adopté
Mme JOSEPH	351	Non application des mesures de restriction de circulation imposée à l'article 27 aux ZFE rendues obligatoires par la LOM et dépassant toujours les seuils de qualité de l'air, pour les véhicules dont le moteur est à l'optimum de ses capacités thermodynamiques.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	86 rect.	Possibilité pour un quart des maires des communes membres de l'établissement ou du groupement (ou des maires représentant au moins un quart de la population de l'établissement ou du groupement) de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs et compétences de police de la circulation en matière de ZFE-m du maire au président d'EPCI.	Adopté
M. LE RUDULIER	804	Possibilité pour un quart des maires des communes membres de l'établissement ou du groupement (ou des maires représentant au moins un quart de la population de l'établissement ou du groupement) de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs et compétences de police de la circulation en matière de ZFE-m du maire au président d'EPCI.	Adopté

Article(s) additionnel(s) après article 27			
M. FERNIQUE	325 rect. <i>bis</i>	Précision selon laquelle le vélo est un apprentissage gratuit et universel, dont le contrôle des acquis est réalisé dans le cadre scolaire.	Adopté
Mme MULLER-BRONN	386 rect.	Précision selon laquelle le vélo est un apprentissage gratuit et universel, dont le contrôle des acquis est réalisé dans le cadre scolaire.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	517	Précision selon laquelle le vélo est un apprentissage gratuit et universel, dont le contrôle des acquis est réalisé dans le cadre scolaire.	Adopté
M. FERNIQUE	329 rect. <i>bis</i>	Dans les ZFE-m, possibilité donnée au maire d'interdire, à certaines heures, l'accès de tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publiques aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui ne sont pas équipés de systèmes de détection des angles morts.	Rejeté
M. PELLEVAT	506 rect.	Dans les ZFE-m, possibilité donnée au maire d'interdire, à certaines heures, l'accès de tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publiques aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui ne sont pas équipés de systèmes de détection des angles morts.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	521	Dans les ZFE-m, possibilité donnée au maire d'interdire, à certaines heures, l'accès de tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publiques aux véhicules de plus de 3,5 tonnes qui ne sont pas équipés de systèmes de détection des angles morts.	Rejeté
M. MARCHAND	1807 rect.	Mise en place d'un dispositif de conformité assurant la reconnaissance et la traçabilité des véhicules.	Retiré
Article 27 bis C			
M. TABAROT, rapporteur	93	Obligation pour les GPS de proposer à leurs utilisateurs un tri des itinéraires en fonction de leur impact environnemental, et de les informer sur les émissions de gaz à effet de serre liées à leur déplacement.	Adopté
Mme BONNEFOY	1616	Obligation, pour les GPS poids lourds, d'informer les chauffeurs des mesures de restriction de circulation prises par les maires.	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	1916	Obligation, pour les GPS poids lourds, d'informer les chauffeurs des mesures de restriction de circulation prises par les maires.	Adopté
Article 28			
M. MANDELLI	454 rect.	Possibilité pour l'autorité investie du pouvoir de police de réserver une partie de la voirie, et fixation d'un l'objectif de 5 000 kilomètres de voies réservées.	Rejeté

M. FERNIQUE	640	Extension de l'obligation de réserver des voies pour les véhicules peu polluants aux tronçons du réseau routier desservant ou non des ZFE-m.	Rejeté
M. MARCHAND	1808 rect.	Expérimentation de 3 ans visant à autoriser la circulation de véhicules à très faibles émissions et accessibles en libre service à l'intérieur de l'ensemble des voies publiques réservées à la circulation et au stationnement.	Rejeté
Article 28 bis			
M. CHAIZE	333	Extension de la possibilité d'emprunter les voies olympiques et paralympiques aux voitures de transport avec chauffeur.	Rejeté
M. MANDELLI	455 rect.	Extension de la possibilité d'emprunter les voies olympiques et paralympiques aux voitures transportant un nombre minimal d'occupants dans le cadre du covoiturage.	Rejeté
Article 29			
M. TABAROT, rapporteur	94	Suppression de l'obligation pour les régions ou IDFM de mettre en place des barèmes tarifaires incitant les usagers à privilégier le recours aux transports collectifs plutôt qu'aux transports individuels et à favoriser l'intermodalité.	Adopté
M. LE RUDULIER	805	Suppression de l'obligation pour les régions ou IDFM de mettre en place des barèmes tarifaires incitant les usagers à privilégier le recours aux transports collectifs plutôt qu'aux transports individuels et à favoriser l'intermodalité.	Adopté
Division(s) additionnel(s) après article 29			
Mme Martine FILLEUL	1492 rect.	Instauration d'un taux de TVA réduit pour le transport fluvial de marchandises et de voyageurs.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 29			
M. TABAROT, rapporteur	96	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. MANDELLI	459 rect. bis	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. FERNIQUE	1129	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. LAHELLEC	931 rect.	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. JACQUIN	1482 rect. bis	TVA à 5,5 % pour les billets de train.	Adopté
M. FERNIQUE	641	TVA à 5,5 % pour les transports publics et urbains de voyageurs.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	457 rect.	Augmentation du plafond du forfait mobilités durables.	Retiré
M. FERNIQUE	319 rect. ter	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Retiré

Mme MULLER-BRONN	382 rect. <i>ter</i>	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Retiré
M. Loïc HERVÉ	511 rect.	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	719 rect. <i>ter</i>	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Rejeté
M. CORBISEZ	740 rect. <i>bis</i>	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Rejeté
M. JACQUIN	1477 rect.	Possibilité de cumuler le forfait mobilités durable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transports en commun.	Retiré
M. FERNIQUE	320 rect. <i>ter</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Retiré
Mme MULLER-BRONN	383 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Retiré
M. Loïc HERVÉ	512 rect.	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Rejeté
M. CORBISEZ	741 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Rejeté
M. JACQUIN	1478 rect.	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs.	Retiré
M. LAHELLEC	933 rect.	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs de plus de 11 salariés.	Retiré
Mme MULLER-BRONN	384 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs (amendement de repli).	Retiré
M. CORBISEZ	742 rect. <i>bis</i>	Obligation de mise en place du forfait mobilités durables pour les employeurs (amendement de repli).	Rejeté
M. MANDELLI	456 rect.	Prévoir que les nouvelles conventions de concession autoroutière doivent prévoir des tarifs de péages privilégiés pour les véhicules transportant un nombre minimal d'occupants et pour les véhicules de transport en commun.	Adopté
M. MARCHAND	1809 rect. <i>bis</i>	Prévoir que les nouvelles conventions de concession autoroutière doivent prévoir des tarifs de péages privilégiés pour les véhicules transportant un nombre minimal d'occupants et pour les véhicules de transport en commun.	Adopté
M. CORBISEZ	749 rect. <i>bis</i>	Prévoir que les nouvelles conventions de concession autoroutière doivent prévoir une tarification réduite pour le covoiturage ou les bus express, et des voies de péage dédiées au covoiturage et aux transports collectifs.	Satisfait ou sans objet
Mme MULLER-BRONN	391 rect.	Aménagement des routes supports d'un itinéraire cyclable ou d'une véloroute.	Rejeté
M. PELLEVAT	508 rect.	Aménagement des routes supports d'un itinéraire cyclable ou d'une véloroute.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	526	Aménagement des routes supports d'un itinéraire cyclable ou d'une véloroute.	Rejeté

M. KAROUTCHI	1374 rect.	Confirmation de la compétence d'IDFM dans le domaine publicitaire et de la possibilité pour cet établissement public de percevoir directement les recettes publicitaires générées par la valorisation des biens immobiliers et mobiliers qui lui appartiennent ou lui sont confiés.	Irrecevable article 45
M. FERNIQUE	328 rect. <i>bis</i>	Introduction d'un barème fiscal « cycle ».	Rejeté
Mme MULLER-BRONN	387 rect.	Introduction d'un barème fiscal « cycle ».	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	520	Introduction d'un barème fiscal « cycle ».	Rejeté
Article 29 bis			
M. TABAROT, rapporteur	92	Suppression de l'article.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 29 bis			
M. LAHELLEC	932	Remise d'un rapport sur l'opportunité de créer de nouvelles sources de financement au bénéfice du système ferroviaire et notamment sur l'intérêt d'une renationalisation des concessions d'autoroutes, de la création d'un livret de financement des infrastructures et de la mise en œuvre d'une écotaxe poids lourds.	Rejeté
M. LAHELLEC	938	Déclaration du trafic ferroviaire par wagons isolés comme système de production d'intérêt général dans la loi Grenelle de 2009.	Rejeté
Mme Nathalie DELATTRE	681 rect. <i>bis</i>	Engagement de l'État à soutenir le rétablissement et la relance de l'autotrain.	Rejeté
M. GOLD	1227 rect.	Encouragement par l'État au rétablissement du service auto-train.	Rejeté
M. JACQUIN	1481	Ajustement du barème du malus au poids.	Rejeté
Chapitre II : Améliorer le transport routier de marchandises et réduire ses émissions			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 30			
M. TABAROT, rapporteur	91 rect.	Conditionner la suppression du remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers de marchandises à la disponibilité d'une offre alternative à un coût abordable.	Adopté
M. GREMILLET	1895 rect.	Conditionner la suppression du remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers de marchandises à la disponibilité d'une offre alternative à un coût abordable.	Adopté
Mme LAVARDE	1930	Conditionner la suppression du remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers de marchandises à la disponibilité d'une offre alternative à un coût abordable.	Adopté

M. TABAROT, rapporteur	90	Préciser que le recours aux biocarburants est l'un des leviers de la décarbonation du transport routier de marchandises.	Adopté
M. GREMILLET	1896	Préciser que le recours aux biocarburants est l'un des leviers de la décarbonation du transport routier de marchandises.	Adopté
M. CHASSEING	774 rect.	Suppression de l'article 30.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	567 rect.	Introduction d'une clause de revoyure sur l'objectif de fin de l'avantage fiscal sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1698	Introduction d'une clause de revoyure sur l'objectif de fin de l'avantage fiscal sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	568 rect.	Corréler la suppression du remboursement de la TICPE aux vignettes Crit'air et normes Euro.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1700	Corréler la suppression du remboursement de la TICPE aux vignettes Crit'air et normes Euro.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	565 rect.	Suppression de l'objectif de 2030 pour la fin du remboursement partiel sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1699	Suppression de l'objectif de 2030 pour la fin du remboursement partiel sur la TICPE.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	566 rect.	Remplacer l'objectif de fin de suppression du remboursement partiel de la TICPE en 2030 par 2040.	Rejeté
M. ANGLARS	605	Remplacer l'objectif de fin de suppression du remboursement partiel de la TICPE en 2030 par 2040.	Rejeté
M. WATTEBLED	1724 rect.	Remplacer l'objectif de fin de suppression du remboursement partiel de la TICPE en 2030 par 2040.	Rejeté
M. LAHELLEC	934	Affectation de la suppression du remboursement partiel de la TICPE à l'Afitf.	Rejeté
M. DUPLOMB	1117 rect.	Allègement de TICPE pour certains biocarburants.	Rejeté
M. DUPLOMB	1118 rect.	Allègement de TICPE pour certains biocarburants à titre expérimental.	Rejeté
M. SAUTAREL	569 rect.	Précision selon laquelle le rapport mentionné à l'article 30 étudie les modalités d'affectation des recettes générées par l'évolution de la fiscalité des carburants.	Adopté
M. SAUTAREL	570 rect.	Remise au Parlement d'une feuille de route fixant les modalités du soutien financier accordé à la filière en lois de finances.	Adopté
M. JACQUIN	1565	Remise au Parlement d'une feuille de route fixant les modalités du soutien financier accordé à la filière en lois de finances.	Adopté
M. FERNIQUE	642	Augmentation de la taxe d'aménagement du territoire due par les concessionnaires d'autoroutes pour les poids lourds.	Rejeté

Division(s) additionnel(s) après article 30			
Mme Martine FILLEUL	1489 rect.	Identification dans le SRADDET des voies navigables d'intérêt régional.	Adopté
M. JACQUIN	1474 rect.	Élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport par le comité d'orientation des infrastructures	Rejeté
M. JACQUIN	1475 rect.	Objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire et remise d'un rapport d'évaluation annuel.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1476 rect.	Élaboration d'un plan d'investissement et d'actions pour la relance du fret fluvial	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 30			
M. TABAROT, rapporteur	87	Objectif de doublement des parts modale du fret ferroviaire et fluviale et définition d'une stratégie pour le développement des modes massifiés actualisée tous les 5 ans et évaluée chaque année par des indicateurs précis.	Adopté
M. POINTEREAU	1626 rect.	Objectif de doublement des parts modale du fret ferroviaire et fluviale et définition d'une stratégie pour le développement des modes massifiés actualisée tous les 5 ans et évaluée chaque année par des indicateurs précis.	Adopté
M. MARCHAND	1810 rect. bis	Obligation, tous les deux ans, de réunion de pilotage, de suivi des mesures et d'adaptation de la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire par le ministre de la transition écologique.	Rejeté
M. MARCHAND	1812 rect. bis	Réalisation d'une étude sur les conditions pour réduire au minimum le transit de marchandises et le transport international d'import et d'export par la route pour le reporter vers le rail et le fluvial.	Rejeté
M. LAHELLEC	953	Objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire et remise d'un rapport d'évaluation annuel.	Rejeté
M. LAHELLEC	935	Augmentation de la TICPE en 2022 et 2023.	Rejeté
M. LAHELLEC	936	Création d'une taxe de stationnement sur les surfaces de stationnement annexées à des locaux commerciaux de plus de 2 500 mètres carrés.	Rejeté
Section 2 : Autres dispositions			
Article(s) additionnel(s) avant article 31			
M. TABAROT, rapporteur	85	Prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule lourd propre affecté au transport de marchandises jusqu'en 2030.	Adopté
M. POINTEREAU	1346 rect.	Prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule lourd propre affecté au transport de marchandises jusqu'en 2030.	Adopté
Mme LAVARDE	1934	Prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule lourd propre affecté au transport de marchandises jusqu'en 2030.	Satisfait ou sans objet

M. TABAROT, rapporteur	83	Prolongement du suramortissement pour l'achat de poids lourds « propres » jusqu'en 2030.	Adopté
M. POINTEREAU	1347 rect.	Prolongement du suramortissement pour l'achat de poids lourds « propres » jusqu'en 2030.	Adopté
Mme LAVARDE	1931	Prolongement du suramortissement pour l'achat de poids lourds « propres » jusqu'en 2030.	Adopté
Article 31			
M. SAUTAREL	571 rect.	Intégration de la conduite rationnelle dans la formation continue obligatoire des conducteurs.	Adopté
M. LONGUET	1701	Intégration de la conduite rationnelle dans la formation continue obligatoire des conducteurs.	Adopté
M. CHASSEING	775 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. CADEC	916 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. WATTEBLED	1725 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. ANGLARS	606	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
M. CADEC	917 rect.	Intégration de l'écoconduite dans la formation initiale et continue des chauffeurs.	Rejeté
Article 32			
M. TABAROT, rapporteur	1913	Réécriture complète de l'article 32 pour remplacer l'habilitation par un objectif de mise en place d'une écotaxe si le secteur ne diminue pas ses émissions.	Adopté
M. CHASSEING	776 rect.	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. LE RUDULIER	806	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. FAVREAU	902 rect.	Précision selon laquelle l'ordonnance fera l'objet d'une étroite concertation avec les représentants de Régions de France et des Départements de France.	Satisfait ou sans objet
M. JACQUIN	1480	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. LONGUET	1702	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1726 rect.	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
M. FERNIQUE	759 rect.	Précision selon laquelle l'habilitation prévue à l'article 32 porte sur la mise en place d'une contribution nationale. .	Satisfait ou sans objet
M. KAROUTCHI	1375 rect.	Précision selon laquelle la possibilité de mettre en place une contribution assise sur le transport de marchandises est donnée à Île-de-France Mobilités	Satisfait ou sans objet

M. REQUIER	1301 rect.	Précision selon laquelle, dans le cadre de l'habilitation prévue à l'article 32, les départements subissant un report significatif prévoient la mise en place d'une contribution analogue à celle prévue par les régions.	Satisfait ou sans objet
M. FAVREAU	901 rect.	Précision selon laquelle, dans le cadre de l'habilitation prévue à l'article 32, les départements subissant un report significatif prévoient la mise en place d'une contribution analogue à celle prévue par les régions.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1119 rect.	Suppression de l'article 32.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 32			
M. FERNIQUE	330 rect. bis	Obligation pour les maires de mettre en place un plan de hiérarchisation de la voirie, afin d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h sur 70 % de la voirie des agglomérations de plus de 100 000 habitants.	Rejeté
M. PELLEVAT	507 rect.	Obligation pour les maires de mettre en place un plan de hiérarchisation de la voirie, afin d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h sur 70 % de la voirie des agglomérations de plus de 100 000 habitants.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	522	Obligation pour les maires de mettre en place un plan de hiérarchisation de la voirie, afin d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h sur 70 % de la voirie des agglomérations de plus de 100 000 habitants.	Rejeté
M. LAHELLEC	937	Augmentation de la taxe d'aménagement du territoire due par les concessionnaires d'autoroutes.	Rejeté
M. LAHELLEC	957	Augmentation du poids maximum autorisé pour le transport combiné de 44 à 46 tonnes.	Adopté
M. JACQUIN	1524	Mise en place d'une redevance kilométrique poids lourds.	Rejeté
M. JACQUIN	1566 rect. bis	Mise en place d'une écotaxe en région Grand Est à titre expérimental.	Rejeté
Article 33			
M. GREMILLET	1897	Précision selon laquelle les plans d'actions que doivent établir les chargeurs afin de réduire leurs émissions liées au transport évoquent notamment dans quelle mesure ils ont recours aux biocarburants et à l'électromobilité.	Adopté
M. MARCHAND	1811 rect.	Objectif pour l'État de mettre en place un mécanisme de bonus malus pour les chargeurs sur la base d'un indicateur d'émissions par tonne kilomètre transportée.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 33			
M. TABAROT, rapporteur	81	Création d'un régime de sanction à partir de 2025 en cas de non information des émissions de gaz à effet de serre induites par une prestation de transport.	Adopté

Mme BONNEFOY	1617	Création d'un régime de sanction à partir de 2025 en cas de non information des émissions de gaz à effet de serre induites par une prestation de transport.	Adopté
Chapitre III : Mieux associer les habitants aux actions des autorités organisatrices de la mobilité			
Article 34			
M. TABAROT, rapporteur	95	Rendre facultative la participation de citoyens tirés au sort au comité des partenaires et prévoit que les comités de partenaires peuvent être consultés sur les projets de mobilité structurants et sur l'évaluation de la politique de mobilité de l'AOM.	Adopté
M. MANDELLI	461 rect.	Supprimer la participation d'habitants tirés au sort au comité des partenaires.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 34			
M. Loïc HERVÉ	1070 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
M. PERRIN	1134	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
M. CORBISEZ	1208 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
Mme HAVET	1764 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
M. MARCHAND	1813 rect.	Rendre les pôles métropolitains éligibles au statut d'AOM.	Rejeté
Chapitre IV : Limiter les émissions du transport aérien et favoriser l'intermodalité entre le train et l'avion			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 35			
M. TABAROT, rapporteur	65	Amendement de précision.	Adopté
M. DANTEC	1027 rect. bis	Additionnalité du dispositif « carbone » et de la taxe de solidarité sur les billets d'avions (TSBA) dite « Chirac ».	Adopté
M. TABAROT, rapporteur	1928	Préservation des lignes d'aménagement du territoire (LAT).	Adopté
M. DEVINAZ	1485	Avancement de la date de remise du rapport sur le prix du carbone dans le transport aérien.	Adopté
M. DEVINAZ	1486	Ajout d'une rubrique au rapport demandé au Gouvernement sur la décarbonation du secteur aérien.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 35			
M. CORBISEZ	745 rect.	Objectif de développement des trains d'équilibre du territoire d'ici 2030 et demande de présentation d'un plan de mise en œuvre.	Rejeté

M. LAHELLEC	939	Objectif de développement des trains d'équilibre du territoire d'ici 2030, demande de présentation d'un plan de mise en œuvre et définition d'objectifs intermédiaires.	Rejeté
M. LAHELLEC	940	Objectif d'accompagnement par l'État du développement du transport ferroviaire de voyageurs, pour atteindre les objectifs définis par la SNBC.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1575 rect.	Objectif d'accompagnement par l'État du développement du transport ferroviaire de voyageurs, pour atteindre les objectifs définis par la SNBC.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1576 rect. bis	Objectif de développement des trains d'équilibre du territoire d'ici 2030 et demande de présentation d'un plan de mise en œuvre.	Rejeté
Section 2 : Autres dispositions			
Article 36 A			
M. TABAROT, rapporteur	61	Fixation par le Gouvernement de prix planchers pour les billets d'avion.	Adopté
Article 36			
Mme LASSARADE	1167	Suppression de l'article.	Rejeté
M. BILHAC	1737 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. TABAROT, rapporteur	62	Amendement de précision.	Adopté
M. LEVI	1738 rect. bis	Amendement de précision.	Adopté
M. CORBISEZ	746 rect.	Extension à 4 heures, au lieu de 2 h 30, de la durée du trajet en train servant de base à l'interdiction des liaisons aériennes.	Rejeté
M. LAHELLEC	941	Extension à 4 heures, au lieu de 2 h 30, de la durée du trajet en train servant de base à l'interdiction des liaisons aériennes.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 36			
M. LAHELLEC	942	Augmentation du tarif de l'éco-contribution sur les billets d'avion.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1068 rect. bis	Augmentation du tarif de la taxe de solidarité sur les billets d'avions (TSBA) dite « Chirac ».	Rejeté
M. DEVINAZ	1487	Augmentation de l'éco-contribution sur les billets d'avion.	Rejeté
Article 37			
M. TABAROT, rapporteur	63	Amendement de précision.	Adopté
M. WATTEBLED	1730 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet

M. CAPO-CANELLA S	1582 rect. <i>bis</i>	Amendement de précision.	Rejeté
M. DANTEC	1028	Suppression de la possibilité de compenser les émissions.	Rejeté
M. DANTEC	1029	Prise en compte du « forçage radiatif » dans l'évaluation des émissions atmosphériques du secteur aérien.	Rejeté
Article 38			
M. TABAROT, rapporteur	64	Définition de la compensation carbone.	Adopté
M. CAPO-CANELLA S	1584	Suppression de la disposition qui privilégie les projets d'absorption du carbone qui sont situés sur le territoire français ou sur celui des autres États membres de l'Union européenne.	Satisfait ou sans objet
M. CAPO-CANELLA S	1585	Rappel de l'existence de systèmes de compensation de CO ₂ au sein du programme CORSIA.	Satisfait ou sans objet
M. CAPO-CANELLA S	1583 rect.	Prévention de la double compensation carbone pour les exploitants d'aéronefs.	Adopté
M. MASSON	560	Fixation d'un seuil minimal de 50 % de projets de compensation carbone situés sur le territoire français ou de l'Union Européenne.	Adopté
Mme MORIN-DESAI LLY	1663 rect.	Fixation d'un seuil minimal de 50 % de projets de compensation carbone situés sur le territoire français ou de l'Union Européenne.	Adopté
M. PELLELAT	1026 rect.	Ajout des possibilités de compensation carbone par stockage et réutilisation.	Satisfait ou sans objet
M. CUYPERS	1703	Amendement de précision.	Rejeté
TITRE IV : SE LOGER			
Chapitre Ier : Rénover les bâtiments			
Article 39			
Mme ESTROSI SASSONE	220	Modification de la terminologie du diagnostic de performance énergétique (DPE).	Adopté
Mme ARTIGALAS	1515	Modification de la terminologie du diagnostic de performance énergétique (DPE).	Retiré
Article(s) additionnel(s) après article 39			
Mme ESTROSI SASSONE	221	Expérimentation d'obligations et de procédures uniques en matière de performance énergétique pour une durée de 4 ans.	Adopté
Mme DUMONT	412	Introduction d'une expérimentation en matière d'approvisionnement énergétique pour certains logements sociaux.	Rejeté

Mme VENTALON	1152	L'amendement propose, en cas de contestation du résultat du DPE émis par un diagnostiqueur, d'instaurer la réalisation d'un contre-diagnostic par un professionnel indépendant du premier, avant toute action en justice.	Rejeté
Mme VENTALON	1155	Cet amendement propose de renforcer la déontologie de la profession de diagnostiqueur avec la création d'une institution professionnelle.	Rejeté
M. REQUIER	1288 rect.	Avis du Haut Conseil pour le climat (HCC) sur le coefficient de conversion en énergie primaire et les facteurs de réduction des gaz à effet de serre (GES) des différentes énergies.	Rejeté
M. LÉVRIER	1816 rect.	Ajout de la référence à l'énergie primaire dans les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires.	Rejeté
M. REQUIER	1290 rect.	Ajout de la référence à l'énergie primaire dans les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires.	Rejeté
Article 39 bis A			
Mme ESTROSI SASSONE	222	Renforcement de la lisibilité et de l'application du dispositif d'affichage des énergies renouvelables.	Adopté
Article 39 bis C			
Mme ESTROSI SASSONE	223	Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	224	Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	225	Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.	Adopté
Mme ARTIGALAS	1430	Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1428	Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.	Retiré
Mme ARTIGALAS	1516	Modification de l'objectif afférent à la rénovation énergétique devant être fixé par la « loi quinquennale » prévue à compter de 2023.	Rejeté

Article(s) additionnel(s) après article 39 bis C			
M. CHASSEING	771 rect.	L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.	Rejeté
M. SAUTAREL	888 rect.	L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1066 rect.	L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.	Rejeté
Mme LÉTARD	1135	L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.	Rejeté
M. DAUBRESSE	1609	L'amendement souhaite faciliter les groupements momentanés d'entreprises entre artisans, notamment dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, en réservant la solidarité juridique des cotraitants envers le client au seul cas où celui-ci l'exige.	Rejeté
Article 39 bis			
Mme ESTROSI SASSONE	226	Amendement de précision rédactionnelle.	Adopté
Article 39 ter			
Mme ESTROSI SASSONE	227	Définition de la rénovation énergétique performante.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	228	Définition de la rénovation énergétique performante.	Adopté
M. LAUGIER	791	Définition de la rénovation énergétique performante.	Retiré
Mme LIENEMANN	1240	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1432	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. LÉVRIER	1815 rect.	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme LÉTARD	1136	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1238	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1241	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté

M. KERN	608 rect. <i>bis</i>	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. CHASSEING	772 rect.	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. SAUTAREL	887 rect.	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1064 rect. <i>bis</i>	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. BILHAC	1303 rect.	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. LEVI	1370 rect.	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. DAUBRESSE	1610	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1237	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
M. SALMON	610	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1431	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1239	Définition de la rénovation énergétique performante.	Rejeté
Article 39 quater			
Mme ESTROSI SASSONE	229	Extension du champ du rapport biennuel sur la situation du logement en France aux « rénovations énergétiques globales ».	Adopté
Article 40			
Mme ESTROSI SASSONE	230	Amendement de précision et de coordination rédactionnelles.	Adopté
Mme ARTIGALAS	1433	Le parcours de travaux indiqué dans les audits énergétiques doit permettre d'atteindre a minima la classe C de performance énergétique, en remplacement de la classe E.	Rejeté
M. KERN	609 rect. <i>bis</i>	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté
M. CHASSEING	769 rect.	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté
M. SAUTAREL	886 rect.	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	1065 rect. <i>bis</i>	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté

M. DAUBRESSE	1611	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté
M. WATTEBLED	1732 rect.	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté
M. LÉVRIER	1814 rect.	L'arrêté déterminant le contenu des audits énergétiques doit préciser le niveau de compétence et de qualification des auditeurs, ainsi que l'étendue de leur mission et de leur responsabilité.	Adopté
Mme LIENEMANN	1244	Permettre aux organismes HLM qui disposent des compétences nécessaires de réaliser eux-mêmes leurs diagnostics de performance énergétique (DPE).	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	317	Dispenser les organismes HLM qui disposent d'un plan stratégique de patrimoine de l'obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) tous les dix ans.	Adopté
Mme LIENEMANN	1242	Dispenser les organismes HLM qui disposent d'un plan stratégique de patrimoine de l'obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) tous les dix ans.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	231	Harmoniser les délais d'entrée en vigueur du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les logements collectifs, mentionnés à l'article 40 du présent projet de loi, avec les délais d'entrée en vigueur du plan pluriannuel de travaux (PPT), mentionnés à l'article 44 du présent projet de loi.	Adopté
Mme LIENEMANN	1243	Harmoniser les délais d'entrée en vigueur du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les immeubles en monopropriété avec ceux applicables aux immeubles en copropriété.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	267	Appliquer l'obligation de réaliser un audit énergétique en cas de vente de logements en monopropriété appartenant à la classe D à compter du 1er janvier 2030, en complément des obligations applicables pour les classes E, F et G.	Adopté
Mme ARTIGALAS	1434 rect.	A compter du 1 ^{er} janvier 2030, les logements appartenant aux classes E, F ou G pourront seulement être vendus s'il y a un engagement du vendeur ou de l'acquéreur à réaliser les travaux nécessaires pour permettre une rénovation performante.	Rejeté

Article(s) additionnel(s) après article 40			
M. SALMON	611	Le présent amendement propose : - une obligation conditionnelle de rénovation performante lors de la vente des logements à compter du 1 ^{er} janvier 2024 ; - une obligation de considérer les logements performants comme seulement appartenant aux classes énergétiques A et B ; - une obligation d'accompagnement des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique.	Rejeté
M. SALMON	612	Mise en place, à partir du 1 ^{er} janvier 2024, d'une obligation conditionnelle de rénovation performante, lors des ravalements de façade des immeubles.	Rejeté
Article 41			
M. GAY	943	L'amendement propose de baisser de 10 % les loyers des logements F et G par rapport au marché.	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1435	L'amendement propose de baisser de 10 % les loyers des logements F et G par rapport au marché.	Rejeté
M. GAY	944	L'amendement propose d'interdire tout complément de loyer dans les logements F et G.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	279	L'amendement propose l'entrée en vigueur des dispositions de cet article aux contrats conclus, renouvelés ou tacitement reconduits dès la parution de la loi sur tout le territoire.	Adopté
Mme ARTIGALAS	1436	Identique au com-279 du rapporteur.	Retiré
Mme VENTALON	1153	L'amendement propose de graduer l'impact de l'effet de seuil sur les lettres F et G en instaurant une interdiction progressive d'augmenter les loyers.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	280	L'amendement propose qu'en cas de rénovation performante d'un logement très énergivore, le loyer du logement ne serait plus soumis à l'encadrement des loyers.	Adopté
M. LAUGIER	792	L'amendement crée une exception à l'interdiction d'augmenter les loyers des logements F et G lorsque des bâtiments anciens ne peuvent faire l'objet d'une rénovation suffisante pour des raisons objectives.	Rejeté
Article 42			
Mme ESTROSI SASSONE	1914	L'amendement propose de repousser la date à laquelle les logements E seront considérés indécents à 2040.	Adopté
M. GAY	945	L'amendement édicte une interdiction ferme de louer les logements F et G en 2022 et 2025.	Rejeté

M. SALMON	613	L'amendement propose l'interdiction de la location des logements G, G et E et pas seulement de les qualifier d'indécents en 2025, 2028 et 2034.	Rejeté
Mme VENTALON	1154	Le présent amendement propose de graduer les conséquences en matière de mise en location en limitant à la classe « G » l'interdiction de mise en location en 2028 et reportant à 2030 cette interdiction pour la classe « F ».	Rejeté
M. CORBISEZ	747 rect.	L'amendement vise à avancer à 2022, 2025 et 2030 la qualification d'indécence des logements G, F et E au lieu de 2025, 2028, 2034.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1245	Cet amendement ajoute le mot « incluses » pour améliorer la compréhension de la lecture des niveaux de performance énergétique exigées.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	282	Proposition de retenir la date du 1 ^{er} janvier 2048 pour l'objectif d'un parc de bâtiment basse consommation.	Adopté
M. LAUGIER	793	L'amendement vise à reconnaître des exceptions architecturales, techniques, patrimoniales... à l'interdiction de louer un logement qualifié d'indécents en raison de sa faible performance énergétique et qui ne pourra donc plus être loué.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	1918	Sous-amendement de précision rédactionnelle.	Adopté
Mme LÉTARD	1137	L'amendement propose d'instaurer des exceptions pour les bâtiments qui ne pourraient atteindre les meilleurs niveaux de performance énergétique.	Satisfait ou sans objet
Mme LIENEMANN	1246	L'amendement propose d'instaurer des exceptions pour les bâtiments qui ne pourraient atteindre les meilleurs niveaux de performance énergétique.	Satisfait ou sans objet
M. GAY	1607	L'amendement vise à introduire une exception l'interdiction de louer un logement indécents en fonction des classes énergétiques spécifiquement au profit des logements miniers du Nord-Pas-de-Calais gérés par Habitat et Cité, filiale de CDC Habitat.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1655	L'amendement vise à faciliter la mise en cause de l'indécence d'un logement par son locataire.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1656	L'amendement vise à préciser la contestation de la décence d'un logement en copropriété devant le juge.	Rejeté

M. KERN	1148 rect.	L'amendement propose qu'un décret en Conseil d'État détermine d'ici au 1 ^{er} janvier 2023 les modalités de contrôle ainsi que les sanctions pour non-respect des dispositions d'interdiction de louer des logements indécents car trop énergivores.	Rejeté
M. CORBISEZ	1209 rect.	L'amendement propose qu'un décret en Conseil d'État détermine d'ici au 1 ^{er} janvier 2023 les modalités de contrôle ainsi que les sanctions pour non-respect des dispositions d'interdiction de louer des logements indécents car trop énergivores.	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1437	L'amendement propose de sanctionner, à compter du 1 ^{er} janvier 2030, le non respect de l'interdiction de louer par une amende de 3 000 € pour une personne physique et de 15 000 € pour une personne morale.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 42			
Mme ESTROSI SASSONE	283	L'amendement propose de rétablir le taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des travaux de rénovation énergétique, d'accessibilité aux personnes handicapées, de sécurité et de mise aux normes réalisés dans les logements sociaux existants. Ce taux était en vigueur de 2014 à 2018, avant la RLS.	Adopté
Mme DELMONT-KO ROPOULIS	797 rect. bis	L'amendement propose de baisser le taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie dans les établissements de santé.	Rejeté
M. CORBISEZ	1207 rect. bis	L'amendement propose de baisser le taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie dans les établissements de santé.	Rejeté
M. LEVI	1369 rect. bis	L'amendement propose de baisser le taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie dans les établissements de santé.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	285	L'amendement propose le doublement du déficit foncier par les propriétaires bailleurs lorsqu'ils font des travaux d'économie d'énergie. Il s'agit de soutenir l'effort que le projet de loi leur demande.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	286	L'objet du présent amendement est d'étendre l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien, sur tout le territoire, aux biens F et G dès lors que le propriétaire bailleur réalisera une rénovation performante. Il s'agit là aussi d'inciter les bailleurs à rénover le parc ancien et à effectuer une rénovation performante.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	288	L'amendement propose la création d'un « congé pour travaux d'économies d'énergie » car les travaux les plus importants ne peuvent pas être réalisés en site occupé.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	1060 rect. bis	L'amendement propose une expérimentation pour permettre le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.	Rejeté

M. REQUIER	1289 rect.	L'amendement propose une expérimentation pour permettre le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.	Rejeté
M. LÉVRIER	1817 rect.	L'amendement propose une expérimentation pour permettre le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.	Rejeté
Article 42 bis A			
Mme LIENEMANN	1827	L'amendement vise à donner au maire le pouvoir de prescrire l'exécution de travaux de rénovation énergétique dans les logements locatifs privés F et G après le 1 ^{er} janvier 2028 et de procéder à des contrôles. Ces nouveaux pouvoirs s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	268	Transmission des données issues des audits énergétiques à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Transmission des données préretraitées de l'Observatoire des diagnostics de performance énergétique (DPE) aux associations de lutte contre la précarité énergétique.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	291	Dispenser les logements gérés par un administrateur de biens titulaire d'une carte professionnelle du permis de louer, pour les nouveaux mandats et là où le dispositif du permis de louer est en vigueur.	Adopté
Article 43			
Mme ESTROSI SASSONE	232	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	233	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Adopté
M. LAUGIER	1915	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	234	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Adopté
M. KERN	607 rect. bis	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. CHASSEING	770 rect.	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. SAUTAREL	885 rect.	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté

M. DAUBRESSE	1612	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. Alain MARC	1344	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1438	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. LÉVRIER	1644	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1440	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
Mme DREXLER	727 rect.	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. KERN	1147 rect. <i>bis</i>	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
Mme ARTIGALAS	1439	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. REQUIER	1287 rect.	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. BILHAC	1304 rect.	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Rejeté
M. LAUGIER	794	Modification du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH).	Retiré
Article 43 bis			
Mme ESTROSI SASSONE	294	L'amendement vise à rétablir la rédaction de l'avant-projet de loi. Le caractère éventuellement incomplet du CIL ne doit pas être un obstacle à la vente du bien. De même, le notaire ne peut pas être tenu pour responsable de vérifier son contenu qui est du ressort du propriétaire vendeur.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	292	Cet amendement a pour objectif de revenir au calendrier initial prévu par le projet de loi de ratification déposé le 22 juillet 2020. Ce projet de loi instaurait le Carnet d'Information du Logement à compter du 1er janvier 2022. Les acteurs sont prêts à déployer une offre dès le 1 ^{er} janvier 2022. Il n'y a pas de raison d'attendre.	Adopté

Article 43 ter			
Mme ESTROSI SASSONE	296	Nouvelle rédaction complète de l'article 43 ter sans en modifier le fond mais permettant de la replacer dans le code de la construction et de l'habitation issu de cette ordonnance et applicable au 1 ^{er} juillet 2021.	Adopté
Article 43 quinquies			
Mme ESTROSI SASSONE	269	Intégrer France Urbaine au sein du collège des élus et représentants locaux du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).	Adopté
Article 44			
Mme ESTROSI SASSONE	297	L'amendement a deux objectifs : – articuler de manière claire le diagnostic technique global (DTG) avec le plan pluriannuel de travaux (PPT), le premier étant, avec le diagnostic de performance énergétique (DPE), le socle du second ; – simplifier et en diminuer le coût en réservant l'analyse lourde de l'état de situation du syndicat des copropriétaires aux copropriétés qui en ont réellement besoin, c'est-à-dire celles qui sont en difficulté ou lorsque l'immeuble fait l'objet d'une procédure d'insalubrité.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	298	Cet amendement vise à permettre la « portabilité » du fonds travaux entre vendeurs et acquéreurs.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	299	L'amendement prévoit d'inscrire les données issues du plan pluriannuel de travaux au sein du registre d'immatriculation des copropriétés comme c'est actuellement le cas pour les données issues du diagnostic technique global.	Adopté
Mme ESTROSI SASSONE	300	L'amendement vise à tenir compte de l'éventuelle absence de projet de plan pluriannuel de travaux afin de ne pas bloquer les ventes si cette pièce obligatoire n'a pas été élaborée en raison de l'inertie de la copropriété.	Adopté
Article 44 bis			
M. CABANEL	1673 rect.	L'amendement supprime l'article.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	301	L'amendement propose de réduire le surplomb de 50 à 35 cm afin de conjuguer les isolations le plus performantes et le respect de la propriété.	Adopté

Article 45			
Mme ESTROSI SASSONE	302	L'amendement propose de supprimer l'habilitation donnée au Gouvernement en matière de police administrative et de sanctions pénales et ne laisse subsister que celle relative à la délivrance des attestations de respect des règles de construction.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 45			
M. GAY	946	Cet amendement vise à conditionner les aides de l'État au contrôle systématique des chantiers qui bénéficient de plus de 7 000 € d'aide et de 50 % des autres.	Rejeté
Article 45 bis			
Mme ESTROSI SASSONE	235	Amendements de précision rédactionnelle.	Adopté
Mme LIENEMANN	1247	Amendements de précision rédactionnelle.	Rejeté
Article 45 ter			
Mme ESTROSI SASSONE	303	Amendements de précision rédactionnelle.	Adopté
Article 45 quater			
M. REQUIER	1291 rect.	Mention du recours à l'énergie primaire dans l'objectif de réduction de la consommation d'énergie.	Rejeté
M. LÉVRIER	1818 rect.	Mention du recours à l'énergie primaire dans l'objectif de réduction de la consommation d'énergie.	Rejeté
M. LÉVRIER	1819 rect.	Ajout d'un objectif de réduction de la proportion d'énergie finale utilisée dans le chauffage.	Rejeté
M. REQUIER	1292 rect.	Ajout d'un objectif de réduction de la proportion d'énergie finale utilisée dans le chauffage.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après Article 45 quater			
M. BOULOUX	1231	L'amendement vise à donner aux OPH la capacité d'agir comme tiers de confiance et ensemblier des travaux de rénovation énergétique.	Adopté
M. BOULOUX	1232	L'amendement permet aux collectivités territoriales, aux EPCI et aux SEM de confier aux OPH des opérations des travaux de réhabilitation, d'entretien et de rénovation notamment énergétique.	Adopté

Article 45 quinquies			
Mme ESTROSI SASSONE	270	Les communes, EPCI, départements et régions de plus de 50 000 habitants intègrent au sein du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable les mesures prises pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire à compter du 1 ^{er} janvier 2024.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 45 quinquies			
Mme PROCACCIA	380 rect. <i>bis</i>	L'amendement prévoit que la mesure de la performance des isolants thermiques doit prendre en compte les caractéristiques en condition réelle d'utilisation.	Rejeté
Mme PROCACCIA	381 rect. <i>ter</i>	L'amendement vise à ce que les propositions de modification législative faites par le CSCEE relatives aux conditions de mesure, de contrôle et d'évaluation des actions de réduction de la consommation énergétique finale des bâtiments soient soumises à un avis de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques.	Rejeté
Chapitre II : Diminuer la consommation d'énergie			
Article 46			
M. DANTEC	660	Extension de l'article 24 aux systèmes de refroidissement à l'extérieur.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1924	Entrée en vigueur de l'article repoussée au 1 ^{er} juin 2023.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 46			
Mme DEMAS	427 rect.	Extension des réseaux intérieurs de distribution d'électricité (RIB).	Adopté
Mme DEMAS	428 rect.	Extension des réseaux intérieurs de distribution d'électricité (RIB).	Adopté
M. MANDELLI	470 rect.	Compteurs Linky.	Irrecevable article 45
M. CANÉVET	1019	Compteurs Linky.	Irrecevable article 45
Article 46 bis			
M. GREMILLET	260	Consolidation des échanges d'information dans le cadre de la lutte contre la fraude aux certificats d'économie d'énergies (C2E).	Adopté
M. GREMILLET	261	Encadrement de l'habilitation à légiférer par ordonnance relative à la lutte contre la fraude aux certificats d'économies d'énergie (C2E).	Adopté

Article(s) additionnel(s) après Article 46 bis			
M. MANDELLI	467 rect.	Transmission des demandes de certificats d'économies d'énergie (C2E) sur support durable.	Satisfait ou sans objet
M. CANÉVET	1016	Transmission des demandes de certificats d'économies d'énergie (C2E) sur support durable.	Adopté
M. GREMILLET	1922	Sous-amendement de précision rédactionnelle.	Adopté
M. MANDELLI	468 rect.	Prise en compte des certificats d'économies d'énergie (C2E) dans la construction des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE).	Rejeté
M. CANÉVET	1017	Prise en compte des certificats d'économies d'énergie (C2E) dans la construction des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE).	Rejeté
M. MANDELLI	462 rect. <i>bis</i>	Prise en compte de l'économie circulaire dans les certificats d'économies d'énergie (C2E).	Rejeté
M. GOLD	1221 rect. <i>ter</i>	Prise en compte de l'économie circulaire dans les certificats d'économies d'énergie (C2E).	Rejeté
Mme LAVARDE	550 rect.	Délivrance de certificats d'économies d'énergie (C2E) pour les contrats de performance énergétique.	Rejeté
Article 46 ter			
M. GREMILLET	262	Ajustement du dispositif de lutte contre les pollutions issues de la combustion du bois.	Adopté
Article 46 quater			
M. GREMILLET	263	Ajustement du dispositif d'encadrement du subvention de certaines opérations d'économies d'énergie.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 46 quater			
M. KLINGER	1836 rect. <i>bis</i>	Extension des possibilités de réalisation de l'obligation de réduction de consommation d'énergie pour les bâtiments tertiaires.	Adopté
M. GREMILLET	1919	Sous-amendement de précision rédactionnelle.	Adopté
M. LEVI	1371 rect. <i>bis</i>	Extension des possibilités de réalisation de l'obligation de réduction de consommation d'énergie pour les bâtiments tertiaires.	Satisfait ou sans objet
M. CHAIZE	499 rect.	Relèvement du seuil au-delà duquel les entreprises de locales de distribution d'électricité ou de gaz (ELD) sont soumises aux obligations liées aux certificats d'économies d'énergie (C2E).	Rejeté

Chapitre III : Lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme			
Article(s) additionnel(s) avant Section 1 : Dispositions de programmation			
M. BILHAC	1319 rect.	Exclusion des petites communes rurales de l'application des dispositions du chapitre relatif à l'artificialisation des sols.	Rejeté
Article 47			
M. Jean-Baptiste BLANC	179	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. PELLELAT	393 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	528 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme FÉRAT	687 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. GAY	947 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme NOËL	981 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. KERN	1157 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. Jean-Marc BOYER	1256 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. REQUIER	1308 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. LEVI	1364 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. REDON-SARRAZ Y	1526 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme GOSSELIN	1678 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
M. WATTEBLÉ	1706 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme HAVET	1766 rect. <i>bis</i>	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	700 rect.	Échelle nationale des objectifs programmatiques de réduction de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme RAIMOND-PA VERO	850	Déclinaison des objectifs dans les règles générales des SRADDET.	Rejeté

M. PELLELAT	392 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	527	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	699 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière	Rejeté
Mme NOËL	980 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. KERN	1156	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. LEVI	1363 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1677	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVERO	851	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière territorialisée.	Rejeté
M. SAUTAREL	766 rect.	Objectif de tendre vers l'absence d'artificialisation nette.	Adopté
M. CAPUS	1072 rect.	Reformulation de l'objectif de réduction du rythme d'artificialisation.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1527	Report à 2035 de l'échéance de l'objectif de réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols.	Rejeté
M. MOGA	1353	Allongement à trente ans de la période de référence pour le calcul de la réduction du rythme d'artificialisation.	Rejeté
M. KLINGER	1837 rect. <i>bis</i>	Moyens d'action fiscaux pour le financement de la lutte contre l'artificialisation.	Rejeté
Mme VENTALON	1842	Application différenciée et territorialisée des objectifs de réduction de l'artificialisation.	Adopté
Mme LIENEMANN	1248	Objectifs spécifiques de réduction de l'artificialisation pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.	Rejeté
M. BONNECARRÈRE	573	Autorisation de mécanismes de compensation de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme HAVET	1765 rect.	Modification de la composition des comités de bassin.	Irrecevable article 45
Section 2 : Autres dispositions			
Article 48			
M. Jean-Baptiste BLANC	180	Équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et les autres objectifs de l'action publique.	Adopté
M. SAUTAREL	767 rect.	Équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et les autres objectifs de l'action publique.	Satisfait ou sans objet

M. CAPUS	1073 rect.	Prise en compte des enjeux économiques et de logement.	Rejeté
M. GAY	948	Prise en compte des enjeux des zones de revitalisation rurale et des communes en déprise démographique.	Rejeté
M. REDON-SARRAZ Y	1528	Prise en compte des enjeux des territoires ruraux.	Rejeté
M. REDON-SARRAZ Y	1561	Prise en compte des enjeux de gestion de l'eau.	Rejeté
M. CAPUS	1074 rect.	Prise en compte des enjeux de gestion de l'eau.	Rejeté
M. KLINGER	1838 rect. <i>bis</i>	Prise en compte des obligations en matière de logement social.	Rejeté
M. DANTEC	662	Prise en compte des enjeux de production d'énergies renouvelables.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	355 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. PELLEVAL	394 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	529	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	701 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme NOËL	982 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. KERN	1158	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
M. LEVI	1365 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1679	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme HAVET	1767 rect.	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière.	Rejeté
Mme RAIMOND-PA VERO	852	Substitution de la notion d'absence d'artificialisation nette par la notion de sobriété foncière territorialisée.	Rejeté
M. WATTEBLED	1711 rect.	Recours prioritaire aux opérations d'aménagement.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	356 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. PELLEVAL	395 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	530	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	702 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté

Mme RAIMOND-PA VERO	853	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme NOËL	983 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. KERN	1159	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. CORBISEZ	1210 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. LEVI	1366 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. REDON-SARRAZY	1529	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme GOSSELIN	1680	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
Mme HAVET	1768 rect.	Substitution de la notion de sols par la notion d'espaces.	Adopté
M. BONNECARRÈRE	574	Objectif de restauration des sols artificialisés.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	1923	Substitution du terme de « renaturation » à celui de « restauration ».	Adopté
M. MONTAUGÉ	1573	Mutualisation d'implantations au regard des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1572	Prise en compte régionale de l'impact foncier des projets nationaux, régionaux et départementaux.	Rejeté
M. REDON-SARRAZ Y	1532	Prise en compte des projets d'intérêt national.	Rejeté
M. MOGA	1355	Principe de compensation des sols artificialisés.	Rejeté
Mme Marie MERCIER	357 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. PELLEVAT	396 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	531	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme NOËL	984 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. KERN	1160	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. REDON-SARRAZ Y	1530	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. CORBISEZ	1211 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1681	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
Mme HAVET	1769 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté
M. WATTEBLED	1705 rect.	Nouvelle définition de l'artificialisation des sols.	Rejeté

Mme Marie MERCIER	358 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. PELLELAT	397 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	532	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
Mme NOËL	985 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. KERN	1161	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1682	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
Mme HAVET	1770 rect.	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. REDON-SARRAZY	1531	Suppression de l'exclusion des surfaces de pleine terre des sols artificialisés.	Rejeté
M. CAPUS	1075 rect.	Exclusion des surfaces végétalisées des sols artificialisés.	Rejeté
Mme Nathalie DELATTRE	677 rect.	Inclure les surfaces de pleine terre attenantes au bâti dans les sols artificialisés.	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1274	Inclure les surfaces de pleine terre attenantes au bâti dans les sols artificialisés.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	596	Exclusion des surfaces non bâties à usage agricole, naturel ou forestier des sols artificialisés.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	173	Définition des sols artificialisés dans les documents d'urbanisme.	Adopté
M. LE RUDULIER	807	Définition des sols artificialisés dans les documents d'urbanisme.	Adopté
M. CORBISEZ	748 rect.	Justification des ouvertures à l'urbanisation.	Rejeté
M. LÉVRIER	1646	Justification des ouvertures à l'urbanisation.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 48			
M. CAPUS	1076 rect.	Association des établissements publics compétents en matière de gestion de l'eau aux procédures relatives aux schémas de cohérence territoriale.	Adopté
Article 49			
M. GAY	949	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	703 rect. <i>bis</i>	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
Mme NOËL	986 rect.	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
M. LEVI	1367 rect.	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1683	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
Mme HAVET	1771 rect.	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté

Mme Marie MERCIER	359 rect.	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	533	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
M. KERN	1627	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVERO	854	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
M. PELLEVAT	398 rect.	Substitution de l'absence d'artificialisation nette par la sobriété foncière.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	181	Report de la trajectoire de réduction de l'artificialisation dans les objectifs généraux du SRADDET et renvoi de la répartition des efforts au SCoT.	Adopté
M. LE RUDULIER	808	Report de la trajectoire de réduction de l'artificialisation dans les objectifs généraux du SRADDET et renvoi de la répartition des efforts au SCoT.	Adopté
Mme Marie MERCIER	360 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. PELLEVAT	399 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	534	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme FÉRAT	688	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	704 rect. <i>ter</i>	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme NOËL	987 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. KERN	1162	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1684	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme HAVET	1772 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. REQUIER	1309 rect.	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
M. REDON-SARRAZ Y	1533	Territorialisation au niveau régional et prise en compte des efforts déjà réalisés.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVERO	855	Prise en compte des efforts déjà réalisés dans la territorialisation au niveau régional.	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1268	Prise en compte des besoins industriels dans la territorialisation au niveau régional.	Rejeté
M. REDON-SARRAZ Y	1562	Prise en compte des enjeux liés à la gestion de l'eau dans la territorialisation régionale.	Rejeté
M. CAPUS	1077 rect.	Substitution de la notion de consommation d'espace par la notion d'artificialisation des sols.	Rejeté

Mme RAIMOND-PA VERO	856	Suppression d'un alinéa.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	184	Territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation au sein des schémas de cohérence territoriale.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1910	Prise en compte des enjeux ruraux dans la territorialisation au niveau des SCoT.	Adopté
M. GAY	950	Prise en compte des enjeux de logement social et d'accès à la propriété dans la territorialisation au sein des SCoT.	Satisfait ou sans objet
M. BONNECARRÈRE	575	Prise en compte de la compensation de l'artificialisation dans la territorialisation au sein des SCoT.	Satisfait ou sans objet
Mme RAIMOND-PA VERO	857	Possibilité pour les SCoT de subordonner l'ouverture à l'urbanisation.	Satisfait ou sans objet
M. SAUTAREL	768 rect.	Assouplissements relatifs à l'obligation de justification des ouvertures à l'urbanisation nouvelles.	Rejeté
Mme RAIMOND-PA VERO	1868	Réalisation de l'étude de densification avant toute ouverture nouvelle à l'urbanisation.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	186	Suppression de dispositions nouvelles relatives au règlement de plan local d'urbanisme en matière d'imperméabilisation.	Adopté
M. LE RUDULIER	809	Suppression de dispositions nouvelles relatives au règlement de plan local d'urbanisme en matière d'imperméabilisation.	Adopté
Mme LIENEMANN	1249	Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1250	Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.	Rejeté
Mme RAIMOND-PAVERO	858	Précision relative à la justification de l'urbanisation par les cartes communales.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	187	Amendement de précision juridique.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	182	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. SAUTAREL	760 rect.	Interdiction d'ouverture à l'urbanisation pour les PLU et cartes communales non mises en conformité.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1723 rect.	Intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation au PLU ou à la carte communale à sa prochaine évolution et assouplissement de la sanction.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1722 rect.	Intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation au SCoT à sa prochaine évolution et assouplissement de la sanction.	Satisfait ou sans objet

M. Jean-Baptiste BLANC	188	Prise en compte des efforts de densification dans la réduction de l'artificialisation.	Adopté
M. WATTEBLED	1707 rect.	Précision relative à la définition de la consommation d'espaces.	Satisfait ou sans objet
M. BONNEAU	577 rect.	Prise en compte des besoins industriels dans la territorialisation.	Rejeté
Mme LÉTARD	1138	Prolongation à trois ans du délai de mise en conformité des SRADDET, PADDUC, SAR et SDRIF.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	189	Préservation de la libre administration des collectivités territoriales.	Adopté
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. LE RUDULIER	810	Préservation de la libre administration des collectivités territoriales.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	190	Précisions juridiques.	Adopté
M. WATTEBLED	1715 rect.	Recours à la déclaration de projet pour la modification des documents d'urbanisme.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	191	Évaluation et évolution des mécanismes de compensation.	Adopté
M. WATTEBLED	1716 rect.	Évolutions nécessaires en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.	Adopté
M. CAPUS	1078 rect.	Prise en compte des enjeux de gestion de l'eau dans le SRADDET.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 49			
M. CAPUS	1079 rect.	Association des professionnels de la construction et de l'efficacité énergétique à l'élaboration des SCoT et des PLU.	Rejeté
M. SAUTAREL	764 rect.	Consultation des professionnels de la construction et de l'efficacité énergétique lors de l'élaboration des SCoT et des PLU.	Rejeté
Article 49 bis A			
M. Jean-Baptiste BLANC	192	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme Marie MERCIER	361 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. PELLEVAT	400 rect.	Ajustement des ordonnances ratifiant les directives issues du « Paquet d'hiver européen ».	Adopté
M. Loïc HERVÉ	535	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme FÉRAT	689	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme PAOLI-GAGIN	705 rect. ter	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté

Mme NOËL	988 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. KERN	1163	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. LOUAULT	1354	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme HAVET	1773 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. Jean-Marc BOYER	1257 rect.	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
Mme GOSSELIN	1685	Maintien du champ actuel de saisine de la CDPENAF (suppression de l'article).	Adopté
M. CABANEL	1665 rect.	Consultation obligatoire de la CDPENAF sur les questions relatives à la réduction des surfaces naturelles, forestières et agricoles.	Satisfait ou sans objet
Article 49 bis B			
M. Jean-Baptiste BLANC	193	Intégration de la renaturation dans les OAP des PLU, Articulation entre la compensation environnementale des projets et les documents de planification.	Adopté
Article 49 bis C			
M. Jean-Baptiste BLANC	194	Stabilisation du droit applicable aux documents d'urbanisme existants	Adopté
Article 49 bis D			
Mme Nathalie DELATTRE	674 rect.	Espaces de transition entre zones agricoles et urbaines obligatoires à la charge du porteur de projet ou de la commune.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1275	Espaces de transition entre zones agricoles et urbaines obligatoires à la charge du porteur de projet ou de la commune.	Adopté
M. CABANEL	1669 rect.	Espaces de transition entre zones agricoles et urbaines obligatoires à la charge du porteur de projet ou de la commune.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 49 bis D			
M. FAVREAU	906 rect. <i>bis</i>	Restriction de la qualification des terrains d'agrément ou de loisirs.	Irrecevable article 45
M. CABANEL	1666 rect. <i>bis</i>	Création obligatoire d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en cas d'opération structurante à vocation agricole.	Rejeté
Mme PANTEL	1197 rect. <i>bis</i>	Dérogation à la loi Littoral pour des secteurs en rivage de plan d'eau.	Irrecevable article 45
Article 49 bis E			
M. Jean-Baptiste BLANC	195	Amélioration du ciblage du dispositif de coefficient de biotope ou de pleine terre.	Adopté
M. SAUTAREL	761 rect.	Suppression de l'obligation d'instaurer un coefficient de biotope ou pleine terre en zone tendue.	Satisfait ou sans objet

Article(s) additionnel(s) après article 49 bis E			
M. Jean-Baptiste BLANC	196	Création d'un permis de végétaliser et dérogations au PLU en matière de végétalisation.	Adopté
Article 49 bis F			
M. LE RUDULIER	811	Évaluation des SCoT au regard de la réduction du rythme d'artificialisation des sols.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 49 bis F			
M. Jean-Baptiste BLANC	197	Évaluation périodique des cartes communales.	Adopté
Article 49 bis			
M. Jean-Baptiste BLANC	198	Extension du délai de mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier auprès des PLH.	Adopté
M. WATTEBLED	1718 rect.	Recensement par les observatoires des locaux à usage économique construits durant l'année.	Rejeté
M. WATTEBLED	1719 rect.	Conventionnement des communes non couvertes par un PLH pour participer aux observatoires.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	199	Correction d'une erreur de référence.	Adopté
Article 49 ter			
M. Jean-Baptiste BLANC	200	Suppression de l'article.	Adopté
Article 49 quater			
M. Jean-Baptiste BLANC	201	Suppression de l'article.	Adopté
M. LE RUDULIER	812	Suppression de l'article.	Adopté
Article 49 quinquies			
M. Jean-Baptiste BLANC	202	Suppression de l'article.	Adopté
M. LE RUDULIER	813	Suppression de l'article.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1568	Inventaire des sols artificialisés dans la convention de sobriété foncière.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1708 rect.	Objectifs de la convention de sobriété foncière en matière de logement, équipements, commerces et services.	Satisfait ou sans objet
M. BONNECARRÈRE	576	Prise en compte de la compensation de l'artificialisation dans les conventions de sobriété foncière.	Satisfait ou sans objet

M. WATTEBLED	1709 rect.	Suppression d'une disposition relative aux conflits d'intérêt des signataires privés de la convention de sobriété foncière.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 49 <i>quinquies</i>			
Mme PAOLI-GAGIN	1061 rect. <i>bis</i>	Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la source.	Rejeté
M. KERN	1145 rect. <i>bis</i>	Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la source.	Rejeté
M. REQUIER	1293 rect.	Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la source.	Rejeté
Mme LÉTARD	1139	Allègement des procédures de consultation du public dans le cadre des révisions du SRADDET.	Retiré
Article 50			
M. Jean-Baptiste BLANC	205	Allongement de la périodicité du rapport suivi de débat sur l'artificialisation à trois ans.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	204	Réalisation simultanée du bilan du PLU et du rapport suivi de débat sur l'artificialisation.	Adopté
M. LE RUDULIER	814	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	376 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1310 rect.	Allongement de la périodicité du rapport suivi de débat sur l'artificialisation à trois ans.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	206	Obligation redditionnelle triennale de l'État.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 50			
Mme LIENEMANN	1251	Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.	Rejeté
Mme LIENEMANN	1252	Déclaration de propriété insuffisamment construite ou en état d'inoccupation manifeste et servitude de mobilisation foncière.	Rejeté
Article 50 <i>bis</i>			
M. Jean-Baptiste BLANC	207	Suppression de la demande de rapport.	Adopté
M. WATTEBLED	1717 rect.	Précision relative aux moyens des opérateurs d'aménagement dans la demande de rapport.	Rejeté

Article 51			
M. Jean-Baptiste BLANC	208	Possibilité de fixer une densité minimale dans les zones d'aménagement concerté.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 51			
M. WATTEBLED	1712 rect.	Remise d'une étude de sobriété foncière à l'appui d'une demande de permis d'aménager.	Rejeté
Article 51 bis A			
M. Jean-Baptiste BLANC	209	Restauration d'un système de dérogations à l'octroi motivé de la commune ou EPCI.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	210	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme Marie MERCIER	362 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. PELLEVAT	401 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. Loïc HERVÉ	536	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme NOËL	989 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1774 rect.	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme LIENEMANN	1253	Généralisation des dérogations au PLU par refus motivé.	Rejeté
M. WATTEBLED	1720 rect.	Élargissement à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 51 bis A			
M. Jean-Baptiste BLANC	213	Expérimentation pour accélérer les procédures d'urbanisme en matière de réhabilitation et de rénovation de bâtiments.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	211	Dérogations au plan local d'urbanisme pour les projets de construction ou de travaux situés sur une friche.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	212	Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.	Adopté
M. MARSEILLE	862 rect.	Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.	Rejeté
M. LÉVRIER	1823 rect. <i>bis</i>	Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.	Rejeté
M. CAPUS	1080 rect.	Création d'un certificat de projet en faveur du réemploi des friches.	Rejeté

M. WATTEBLED	1721 rect.	Dérogations au plan local d'urbanisme pour les projets vertueux en matière de lotissements et divisions foncières.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	214	Renforcement du rôle des établissements publics fonciers dans la lutte contre l'artificialisation.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	215	Facilitation de la conduite d'opérations de revitalisation de territoire au bénéfice des communes de périphérie.	Adopté
Article(s) additionnel(s) avant article 51 bis			
M. WATTEBLED	1710 rect.	Élargissement des objets des actions et opérations d'aménagement à l'optimisation de l'utilisation des espaces et à la lutte contre l'artificialisation des sols.	Rejeté
Article 51 bis			
M. Jean-Baptiste BLANC	171	Précision de la liste des objectifs des opérations d'aménagement et création d'un article dédié aux études produites à l'appui desdits projets.	Adopté
M. SAUTAREL	762 rect.	Précision de la liste des objectifs des opérations d'aménagement et création d'un article dédié aux études produites à l'appui desdits projets.	Satisfait ou sans objet
M. KERN	1164	Précision de la liste des objectifs des opérations d'aménagement et création d'un article dédié aux études produites à l'appui desdits projets.	Satisfait ou sans objet
Article 52			
M. SALMON	614	Soumission des entrepôts de stockage à autorisation et moratoire sur les grandes surfaces et les entrepôts dédiés au commerce en ligne.	Rejeté
M. GAY	951	Soumission des entrepôts de stockage à autorisation et moratoire sur les grandes surfaces et les entrepôts dédiés au commerce en ligne.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	172	Obligation de démontrer l'impossibilité de végétaliser l'ensemble des aires de stationnement dans l'étude d'impact à l'appui d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale.	Adopté
M. SALMON	615	Suppression des dérogations au moratoire sur les surfaces commerciales.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	176	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté

Mme Marie MERCIER	363 rect. <i>bis</i>	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
M. PELLEVAT	402 rect. <i>bis</i>	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	537 rect.	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
Mme NOËL	990 rect. <i>bis</i>	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
M. KERN	1165 rect.	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
M. LEVI	1368 rect. <i>bis</i>	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
Mme GOSSELIN	1686 rect.	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
Mme HAVET	1775 rect. <i>bis</i>	Possibilité de déroger au moratoire dans les secteurs d'implantation périphérique identifiés par les SCoT indépendamment de leur date d'entrée en vigueur.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	174	Substitution de la notion d'emprise au sol à celle de surface de vente et exclusion des projets d'extension du moratoire sur les surfaces commerciales.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	175	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
Mme NOËL	991 rect.	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
M. KERN	1166	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
Mme GOSSELIN	1687	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
Mme Marie MERCIER	364 rect.	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
M. PELLEVAT	403 rect.	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté

M. Loïc HERVÉ	538	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
Mme FÉRAT	690	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
Mme HAVET	1776 rect.	Suppression du pouvoir de décision de la CNAC en matière de dérogation au moratoire.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	177	Renvoi au pouvoir règlementaire de la définition des projets engendrant une artificialisation des sols.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 52			
M. Jean-Baptiste BLANC	178	Suppression du nombre d'habitants en-dessous duquel le maire d'une commune peut proposer au conseil municipal de soumettre un projet de moins de 1 000 m ² de surface de vente à autorisation d'exploitation commerciale.	Adopté
M. BILHAC	1199 rect.	Moratoire sur l'installation d'entrepôts de commerce en ligne de plus de 3 000 m ² .	Rejeté
Mme MORIN-DESAI LLY	1618 rect.	Moratoire sur l'installation d'entrepôts de commerce en ligne de plus de 3 000 m ² .	Rejeté
Mme DESEYNE	430 rect.	Soumission à autorisation d'exploitation commerciale des entrepôts de plus de 1 000 m ² et dont plus de 60 % des biens relèvent du commerce en ligne.	Rejeté
Mme MORIN-DESAI LLY	1619 rect.	Soumission à autorisation d'exploitation commerciale des entrepôts de plus de 1 000 m ² et dont plus de 60 % des biens relèvent du commerce en ligne.	Rejeté
M. RIETMANN	894	Extension de la législation sur la caducité des droits d'exploitation d'un commerce de détail aux magasins situés à l'intérieur d'un centre commercial.	Irrecevable article 45
Article 52 bis C			
M. TABAROT, rapporteur	77	Clarification de l'objectif de réduction de 50 % de l'emprise au des parkings par rapport à la décennie précédente.	Adopté
M. REQUIER	1311 rect.	Suppression de l'article 52 bis C.	Satisfait ou sans objet
M. TABAROT, rapporteur	75	Suppression de l'objectif d'installation d'ombrières pour 50 % des surfaces de parkings extérieurs existants et de l'obligation de végétalisation des parkings d'ici 2025.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	1871	Suppression de l'objectif d'installation d'ombrières pour 50 % des surfaces de parkings extérieurs existants et de l'obligation de végétalisation des parkings d'ici 2025.	Adopté

M. PELLELAT	1024 rect.	Publication d'un décret précisant les modalités d'application de cet article.	Rejeté
Article 52 bis			
M. Jean-Baptiste BLANC	183	Prise en compte du commerce en ligne parmi les critères au regard desquels sont déterminées les conditions d'implantation des surfaces commerciales et logistiques.	Adopté
M. PELLELAT	1025 rect.	Prise en compte du commerce en ligne parmi les critères au regard desquels sont déterminées les conditions d'implantation des surfaces commerciales et logistiques.	Rejeté
M. Jean-Baptiste BLANC	203	Intégration de la logistique dans l'intitulé de sous-parties et dans le corps d'articles du code de l'urbanisme.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	185	Intégration des enjeux logistique au sein des Sraddet.	Adopté
Article 53			
M. GAY	956	Recensement des terminaux ferroviaires proches des zones d'activité économique.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 53			
M. GAY	955	Obligation, dans les 24 mois suivant la création d'une zone 'activité économique, de procéder à une étude examinant la pertinence économique, la faisabilité et le coût d'implantation d'une installation terminale embranchée et conditionnement des nouvelles créations ou agrandissements d'entrepôts à la production d'une telle étude.	Retiré
Mme NOËL	1281 rect.	Plan d'action foncière obligatoire pour les EPCI dotés d'un PLH.	Rejeté
Article 53 bis A			
M. Jean-Baptiste BLANC	216	Amendement de coordination juridique.	Adopté
M. Jean-Baptiste BLANC	217	« Double » majorité simple pour les modifications de documents de lotissement.	Adopté
Article 53 bis			
M. SALMON	616	Identification des friches dans le règlement de PLU, Définition des friches, Recensement des friches par les EPFL.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	720 rect.	Identification des friches dans le règlement de PLU.	Rejeté
M. PELLELAT	1023 rect.	Identification des friches dans le règlement de PLU.	Rejeté
M. LÉVRIER	1647	Identification des friches dans le règlement de PLU.	Rejeté

Article 54			
M. SAUTAREL	765 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. DAUBRESSE	1613	Suppression de l'article.	Rejeté
M. CAPUS	1081 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. CHAIZE	1657	Réalisation de l'étude de réversibilité par simulation numérique.	Rejeté
Article 54 bis			
M. Jean-Baptiste BLANC	218	Amendement de coordination juridique.	Adopté
M. CAPUS	1082 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 54 bis			
Mme LIENEMANN	1254	Simplification de l'acquisition par les organismes HLM d'immeubles indivis.	Irrecevable article 45
Article 55			
M. Jean-Baptiste BLANC	219	Suppression de l'habilitation à prendre une ordonnance.	Adopté
M. REQUIER	1312 rect.	Suppression de l'habilitation à prendre une ordonnance.	Adopté
M. WATTEBLED	1713 rect.	Extension du champ de l'ordonnance.	Satisfait ou sans objet
M. WATTEBLED	1714 rect.	Extension du champ de l'ordonnance.	Satisfait ou sans objet
Article(s) additionnel(s) après article 55			
M. LÉVRIER	1648	Demande de rapport du Gouvernement sur la désartificialisation des entrées de villes et la suppression des surfaces commerciales.	Rejeté
Chapitre IV : Lutter contre l'artificialisation des sols pour la protection des écosystèmes			
Article 56			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	164	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées et rehaussement de l'ambition et des objectifs.	Adopté
Mme LOISIER	1632	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1449	Objectif d'au moins 10 % sous protection forte.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1120 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1494	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté

M. DANTEC	666	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
M. DANTEC	664	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1495	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1313 rect.	Associer les collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1450	Non régression des surfaces protégées et des surfaces sous protection forte.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1635	Attribution de crédits carbone, dans le cadre du label « Bas Carbone », à l'ensemble des aires protégées.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1451	Atteinte de l'objectif des 30 % d'aires protégées avant la fin 2022.	Rejeté
Mme VARAILLAS	952	Décomposition des objectifs sous protection par sous-ensemble géographique.	Rejeté
M. CHAIZE	734	Étude d'impact préalable à la mise sous protection forte.	Rejeté
M. GOLD	1219 rect.	Mise en place d'un réseau de sites dédiés à la libre évolution.	Rejeté
Mme LOISIER	1633	Non exclusion des activités humaines des aires sous protection forte.	Rejeté
Mme LOISIER	1634 rect.	Étude d'impact préalable à la mise sous protection forte.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1452 rect.	Liste des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des missions et objectifs de la stratégie.	Adopté
M. FAVREAU	903 rect.	Suppression de la référence à la protection forte.	Rejeté
M. POADJA	1133 rect.	Intégration des aires protégées créées en application des délibérations du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.	Adopté
Article 56 bis A			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	166	Clarification rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	165	Obliger les Conservatoires régionaux d'espaces naturels à justifier leurs acquisitions foncières en les inscrivant dans le cadre d'une stratégie.	Adopté

Mme LOISIER	1636	Obliger les Conservatoires régionaux d'espaces naturels à justifier leurs acquisitions foncières en les inscrivant dans le cadre d'une stratégie.	Adopté
Article 56 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	167	Cet amendement codifie de façon plus cohérente et améliore les dispositions relatives à l'hyperfréquentation, en reprenant notamment le dispositif voté par le Sénat lors de l'adoption de la PPL dite « Bignon ».	Adopté
M. DURAIN	1564	Interdiction des aéronefs de loisirs en zone de montagne.	Satisfait ou sans objet
M. LE RUDULIER	815	Suppression de l'article.	Satisfait ou sans objet
M. GOLD	671 rect.	Conditionner l'exercice du pouvoir de police à des consultations préalables.	Rejeté
Article 56 ter			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	168	Cet amendement étend d'une année le bénéfice de la prorogation des décrets de classement des parcs naturels régionaux.	Adopté
Article 57 bis A			
Mme LOISIER	284	Suppression de l'article.	Adopté
M. MENONVILLE	491 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
Mme LASSARADE	733	Suppression de l'article.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1270	Suppression de l'article.	Adopté
M. REDON-SARRAZY	1537 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
Mme MORIN-DESAILLY	1664	Suppression de l'article.	Adopté
M. DUPLOMB	1121 rect.	Suppression de l'article.	Adopté
Article 57 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	169	Fixer par décret les conditions d'exercice de ce droit de visite dans les espaces naturels sensibles.	Adopté
Article 57 ter			
M. REQUIER	1314 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. REQUIER	1735 rect.	Prévoir qu'en l'absence de titre de propriété, les chemins appartiennent à la commune.	Rejeté
Mme ESTROSI SASSONE	1106 rect.	Régime des échanges de parcelles sur lesquelles sont sis des chemins ruraux.	Rejeté

M. REQUIER	1733 rect.	Convention d'entretien d'un chemin rural par une tierce association.	Rejeté
Mme HAVET	1755 rect.	Convention d'entretien d'un chemin rural par une tierce association.	Rejeté
M. FAVREAU	904 rect.	Suppression de la notion de « désintérêt durable du public » résultant d'une cause naturelle préalablement à la désaffectation d'un chemin rural.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1302 rect.	Suppression de la notion de « désintérêt durable du public » résultant d'une cause naturelle préalablement à la désaffectation d'un chemin rural.	Satisfait ou sans objet
M. Pascal MARTIN, rapporteur	170	Suppression de la notion de « désintérêt durable du public » résultant d'une cause naturelle préalablement à la désaffectation d'un chemin rural.	Adopté
M. MARSEILLE	861	Modifier le régime juridique de l'aliénation des chemins ruraux.	Rejeté
Mme HAVET	1756 rect.	Précision relative au désintérêt durable du public.	Rejeté
M. REQUIER	1830 rect.	Possibilité pour une commune d'aliéner un chemin rural, dès lors qu'il s'agit d'une impasse.	Rejeté
Mme LOISIER	1638	Mieux garantir la qualité environnementale des chemins ruraux lors d'échange de parcelles.	Satisfait ou sans objet
M. REQUIER	1734 rect.	Enquête préalable avant échange de parcelles.	Rejeté
Articles additionnels après article 57 ter			
M. FAVREAU	907 rect.	Régime des biens sans maître.	Irrecevable article 45
M. GOLD	1220 rect.	Modes de gestion des espaces en libre évolution.	Irrecevable article 45
Chapitre V : Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique			
Article 58 A			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	117	Clarification rédactionnelle et coordination.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	97	Renforcement de l'information des acquéreurs et locataires sur les biens exposés au risque d'érosion.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	99	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	98	Information des acquéreurs sur l'exposition au risque d'érosion et délai de rétractation.	Adopté

Articles additionnels après article 58 A			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	100	Inscription de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et des stratégies locales dans la loi.	Adopté
Mme GOSSELIN	1694 rect.	Inscription de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et des stratégies locales dans la loi.	Adopté
M. FAVREAU	908 rect. bis	Inscription de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et des stratégies locales dans la loi.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	101	Définition recul du trait de côte.	Adopté
Article 58 BA			
M. PELLEVAT	404 rect.	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	539	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
Mme GOSSELIN	1688	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
Mme HAVET	1777 rect.	Ajustement des compétences du Conseil national de la mer et des littoraux.	Adopté
Article 58 B			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	102	Consultation des conseils municipaux concernés pour l'établissement de la liste des communes soumises au risque d'érosion.	Adopté
M. RAPIN	1130 rect. bis	Consultation des conseils municipaux concernés pour l'établissement de la liste des communes soumises au risque d'érosion.	Adopté
Article 58 C			
M. PELLEVAT	405 rect.	Suppression de l'article.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	540	Suppression de cet article.	Rejeté
M. CADEC	913 rect.	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme Martine FILLEUL	1488	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme HAVET	1778 rect.	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme FÉRAT	691	Suppression de cet article.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1689	Suppression de cet article.	Rejeté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	103	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	104	Garantir la primauté du PLU sur le PPRL.	Adopté
M. RAPIN	1131 rect. bis	Garantir la primauté du PLU sur le PPRL.	Adopté

Article 58 D			
Mme HAVET	1757 rect.	Interdiction de la relocalisation d'activités sur les espaces naturels protégés.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	105	Correction d'une erreur de référence.	Adopté
Article 58 E			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	106	Institution d'un droit d'option au profit des communes.	Adopté
M. RAPIN	1132 rect. <i>bis</i>	Institution d'un droit d'option au profit des communes.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	107	Prise en compte des actions de lutte contre l'érosion et des stratégies locales dans la délimitation des zones d'exposition au recul du trait de côte	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	111	Allongement du délai laissé aux communes pour adapter leurs documents d'urbanisme.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	541	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
M. PELLELAT	406 rect.	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	692	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
M. CADEC	914 rect. <i>bis</i>	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme Martine FILLEUL	1490	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme GOSSELIN	1690	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1779 rect.	Allongement du délai laissé aux communes pour mettre à jour leur PLU.	Satisfait ou sans objet
M. Pascal MARTIN, rapporteur	109	Précision rédactionnelle.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1491	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
M. PELLELAT	407 rect.	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
Mme NOËL	992 rect.	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
M. Loïc HERVÉ	542	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	706 rect.	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté
Mme GOSSELIN	1691	Proposition de précision rédactionnelle.	Rejeté

M. Pascal MARTIN, rapporteur	110	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	108	Précision rédactionnelle.	Adopté
Article 58 F			
M. PELLEVAT	408 rect.	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
M. Loïc HERVÉ	543	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
M. CADEC	915 rect.	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
Mme GOSSELIN	1692	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
Mme HAVET	1780 rect.	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
Mme Martine FILLEUL	1493	Intégration au SCOT des outils de défense contre la mer.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	112	Amélioration rédactionnelle.	Adopté
Article 58 G			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	114	Possibilité de déléguer le droit de préemption.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	113	Association des SAFER à l'exercice du droit de préemption sur les biens agricoles.	Adopté
M. MENONVILLE	493 rect. <i>bis</i>	Association des SAFER à l'exercice du droit de préemption sur les biens agricoles.	Adopté
M. Daniel LAURENT	1272 rect.	Association des SAFER à l'exercice du droit de préemption sur les biens agricoles.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	1912	Précision rédactionnelle.	Adopté
M. MENONVILLE	492 rect.	Exemption du droit de préemption pour les biens non bâtis à vocation agricole	Rejeté
M. Daniel LAURENT	1271	Exemption du droit de préemption pour les biens agricoles.	Rejeté
Article 58 I			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	115	Précision rédactionnelle.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après Article 58 I			
Mme DUMONT	509	Prise en compte de l'évolution du niveau de la mer dans les concessions de plage.	Rejeté
Article 58			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	116	Amendement rédactionnel.	Adopté

Mme LIENEMANN	1255	Consultation des collectivités d'outre-mer pour l'élaboration de l'ordonnance sur l'adaptation au recul du trait de côte en outre-mer.	Rejeté
Division(s) additionnel(s) après article 58			
M. LÉVRIER	1826 rect.	Résilience des réseaux face aux risques naturels et au changement climatique.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 58 bis			
M. PELLEVAT	551 rect.	Plan d'adaptation au changement climatique pour les territoires de montagne.	Adopté
M. THÉOPHILE	1743 rect.	Report de la durée de vie des agences des cinquante pas géométriques	Rejeté
TITRE V : SE NOURRIR			
Chapitre I^{er} : Soutenir une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre			
Article 59			
Mme LOISIER	287	Prolongation de l'expérimentation en restauration scolaire d'au moins un menu végétarien hebdomadaire par semaine.	Adopté
M. PRINCE	1622	Suppression de la pérennisation de l'expérimentation d'au moins un menu végétarien hebdomadaire par semaine en restauration scolaire.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	463 rect.	Amendement rédactionnel.	Satisfait ou sans objet
M. LABBÉ	832	Menu végétarien quotidien obligatoire dans la restauration collective publique et privée à choix multiples à compter de 2025.	Satisfait ou sans objet
M. FAVREAU	909 rect.	Suppression d'un menu quotidien végétarien dans la restauration collective de l'État ayant un choix multiple de menus à compter de 2023.	Rejeté
M. FAVREAU	910 rect.	Décalage de l'entrée en vigueur de l'obligation pour les services de restauration collective de l'État de proposer un menu végétarien quotidien obligatoire dès lors qu'il a un menu à choix multiples au 1 ^{er} septembre 2023 .	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1578 rect.	Menu végétarien hebdomadaire obligatoire dans les crèches.	Rejeté
Article(s) additionnel(s) après article 59			
Mme PAOLI-GAGIN	1579 rect.	Menu végétarien hebdomadaire obligatoire dans la restauration collective privée.	Rejeté
Article 59 bis A			
Mme LOISIER	289	Coordination juridique.	Adopté

Article 59 bis			
Mme LOISIER	290	Rédactionnel.	Adopté
Article 59 ter			
Mme LOISIER	293	Suppression de l'article.	Adopté
M. PRINCE	1624	Suppression d'un alinéa superfétatoire.	Satisfait ou sans objet
M. PRINCE	1623	Précision rédactionnelle.	Satisfait ou sans objet
M. MANDELLI	464 rect.	Suppression d'un article prévoyant que les collectivités locales peuvent prévoir des repas gratuits pour certains foyers fiscaux.	Satisfait ou sans objet
Article 59 quater			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	157	Amendement de précision.	Adopté
M. CABANEL	1670 rect.	Supprimer le caractère expérimental de l'article.	Satisfait ou sans objet
Mme DEMAS	581 rect.	Supprimer le caractère expérimental de l'article.	Satisfait ou sans objet
Article additionnel après article 59 quater			
Mme DEMAS	580 rect.	TVA à 5,5 % sur les produits faisant l'objet d'une réservation de repas en restauration collective.	Rejeté
Article 60			
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	1105 rect.	Objectif particulier de 50 % d'approvisionnements de produits de la mer labellisés.	Rejeté
Mme LOISIER	295	Inclusion des produits en circuits courts dans la liste des produits à privilégier en restauration collective.	Adopté
Mme LOISIER	304	Amendement rédactionnel.	Adopté
Mme LOISIER	305	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
M. MASSON	561	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
M. DUPLOMB	1123 rect.	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté

Mme MORIN-DESAI LLY	1828	Maintien des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim jusqu'en 2030.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1453	Interdiction des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim à partir de 2025.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1454	Interdiction des produits sous certification environnementale de niveau 2 dans la liste des produits éligibles de la loi Egalim à partir de 2026.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	306	Inclusion dans la liste des produits « Egalim » en restauration collective des produits bénéficiant d'une démarche de certification de conformité, si cette démarche est subordonnée au respect de règles destinées à favoriser la qualité des produits ou la préservation de l'environnement.	Adopté
M. DUPLOMB	1122 rect.	Inclusion des produits issus des PAT ou des produits « origine France » dans la liste des produits à privilégier.	Rejeté
Mme FÉRAT	697 rect.	Inclusion dans la liste de produits « Egalim » des produits provenant d'une filière de production dont au moins 80 % de la production est réalisée en autonomie sur l'exploitation ou ayant parcouru une distance maximale .	Retiré
Mme LOISIER	307	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. LABBÉ	833	Sous-objectif de 20 % de viandes et de poissons bio dans l'objectif de 60 % de viandes et poissons de qualité.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1455	Sous-objectif de 20 % de viandes et de poissons bio dans l'objectif de 60 % de viandes et poissons de qualité.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1577 rect.	Sous-objectif de 20 % de viandes et de poissons bio dans l'objectif de 60 % de viandes et poissons de qualité.	Rejeté
M. MENONVILLE	498 rect.	Précision du contenu du rapport d'évaluation annuel de la part des produits Egalim en restauration collective.	Adopté
Mme LOISIER	308	Valorisation par affichage des produits issus des PAT.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 60			
M. MONTAUGÉ	1456	Rapport sur l'opportunité de créer un fonds d'aide à la transition alimentaire de la restauration collective publique.	Rejeté
Mme FÉRAT	695 rect. <i>bis</i>	Label « viandes de France » pour la restauration hors domicile.	Adopté
Article 60 bis			
Mme LOISIER	310	Chèque alimentaire et nutritionnel.	Adopté

M. FAVREAU	911 rect. <i>bis</i>	Produits frais parmi les produits éligibles du chèque alimentaire et nutritionnel.	Adopté
Articles additionnels avant article 61			
Mme FÉRAT	694 rect.	Obligation pour les ministres de l'agriculture et de l'environnement de prendre des mesures conservatoires sur les denrées alimentaires importées ne respectant pas des normes de production minimales.	Irrecevable article 45
M. LABBÉ	838 rect. <i>bis</i>	Objectif de 8 % de la surface agricole utile en légumineuses en 2030.	Adopté
M. LABBÉ	839 rect.	Objectif d'augmentation du linéaire de haies.	Retiré
M. LABBÉ	840 rect.	Objectif de maintien des surfaces de prairies permanentes.	Retiré
M. DUPLOMB	1696 rect. <i>quater</i>	Objectif de sauvegarde de la souveraineté alimentaire.	Adopté
Article 61			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	159	Ajout de l'objectif de résilience.	Adopté
Mme LOISIER	1739	Création d'un programme national pour la sauvegarde et la reconquête de la souveraineté alimentaire.	Adopté
M. GILLÉ	1459	Précision, ajout de la santé humaine dans les objectifs à prendre en compte.	Adopté
M. GILLÉ	1460	Compatibilité entre PRAD et stratégie nationale climat nutrition alimentation.	Rejeté
M. MARCHAND	1783	Objectif de diversité des cultures dans le CRPM.	Adopté
M. LABBÉ	834	PRAD et déploiement des PAT.	Rejeté
Articles additionnels après article 61			
M. GILLÉ	1462	Inclure un volet sur l'alimentation dans le schéma régional de santé.	Rejeté
M. GILLÉ	1463	Interdiction messages et activités promotionnelles enfants de moins de 16 ans pour boissons et produits alimentaires manufacturés.	Irrecevable article 45
M. GILLÉ	1461	Demande de rapport sur la lutte contre le gaspillage.	Rejeté
Article 61 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	129	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
Mme LOISIER	1740	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté

M. MARCHAND	1785	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
M. GILLÉ	1839 rect.	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
Mme PLUCHET	1843	Dispositions relatives aux projets alimentaires territoriaux (PAT).	Adopté
Articles additionnels après article 61 bis			
M. MARCHAND	1784 rect.	Possibilité pour les collectivités de se faire communiquer des données de nature technique, économique ou socio-économique relatives à la production, à l'importation, à la transformation, à la commercialisation et à la consommation de produits alimentaires.	Adopté
M. GILLÉ	1457 rect.	Objectif de déploiement des PAT.	Satisfait ou sans objet
M. GILLÉ	1458 rect.	Objectif de souveraineté alimentaire dans les PAT.	Satisfait ou sans objet
Chapitre II : Développer l'agroécologie			
Section 1 : Dispositions de programmation			
Article 62			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	142	Rédaction globale - mise en œuvre d'un plan d'action national en vue de la réduction de l'usage d'engrais azotés.	Adopté
Mme LOISIER	1741	Rédaction globale - mise en œuvre d'un plan d'action national en vue de la réduction de l'usage d'engrais azotés.	Adopté
Mme LAVARDE	1932	Rédaction globale - mise en œuvre d'un plan d'action national en vue de la réduction de l'usage d'engrais azotés.	Adopté
M. POINTEREAU	342	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	377 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Mme DESEYNE	429	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	488 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	557 rect. <i>bis</i>	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. ANGLARS	603	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet

M. DUPLOMB	1124 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. Stéphane DEMILLY	1351	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. BOULOUX	1631	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
M. LAMÉНИЕ	1659	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Mme PAOLI-GAGIN	1580 rect.	Demande de rapport sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.	Satisfait ou sans objet
Article additionnel après article 62			
M. LABBÉ	835	Interdiction pour l'État et les collectivités territoriales d'utiliser ou de faire utiliser des engrais de synthèse pour l'entretien de leurs espaces relevant de leur domaine public ou privé, hors terrains à vocation agricole, au plus tard le 1 ^{er} janvier 2024.	Adopté
Section 2 : Autres dispositions			
Article 63			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	143	Amendement de précision - trajectoire pluriannuelle précisée par des objectifs annuels.	Adopté
Mme LAVARDE	1933	Amendement de précision - trajectoire pluriannuelle précisée par des objectifs annuels.	Adopté
M. POINTEREAU	343	Amendement de précision - demande de rapport.	Satisfait ou sans objet
Mme FÉRAT	378 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. DUPLOMB	1125 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. MENONVILLE	489 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. BACCI	558 rect. bis	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. ANGLARS	604	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet

M. Stéphane DEMILLY	1352	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. BELIN	1625	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
M. LAMÉNIE	1660	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
Mme HAVET	1758 rect.	Précision de la demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'accompagnement des agriculteurs.	Satisfait ou sans objet
Article additionnel après article 63			
M. CORBISEZ	1213 rect.	Observatoire de la fertilité des sols.	Rejeté
Article 63 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	145	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
M. MARCHAND	1786	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
M. GILLÉ	1840 rect.	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
Mme PLUCHET	1844	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
Mme LOISIER	1639 rect.	Inscription dans la loi de la SNDI et précision (plateforme nationale) et création d'un indicateur spécifique déforestation importée dans le SNBC.	Adopté
Article 64			
M. LABBÉ	841	Rendre obligatoire la transmission des informations entre services.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1464	Obligation d'information pour les agents en cas d'atteintes à l'environnement réalisées par des entreprises soumises à loi devoir de vigilance 2017.	Rejeté

Article 64 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	147	Codification et ajout d'un décret.	Adopté
Mme LOISIER	1640	Codification et ajout d'un décret.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1498	Étendre aux collectivités territoriales.	Satisfait ou sans objet
M. MONTAUGÉ	1499	Décret d'application	Satisfait ou sans objet
Article 64 ter			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	148	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
Mme LOISIER	1641	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
M. MARCHAND	1787	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
M. GILLÉ	1841 rect.	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
Mme PLUCHET	1845	Obligation pour les entreprises entrant dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance de 2017 de réaliser un plan de lutte contre la déforestation importée.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1470	Déterminer conditions d'accès au public à la plateforme SNDI.	Satisfait ou sans objet
Article 65			
M. MONTAUGÉ	1465	Enrichissement des objectifs du PSN.	Rejeté
Mme LOISIER	311	Coordination juridique.	Adopté
M. LABBÉ	836	Enrichissement des objectifs du PSN.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1466	Enrichissement des objectifs du PSN.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1469	Enrichissement des objectifs du PSN.	Adopté
M. MONTAUGÉ	1467	Enrichissement des objectifs du PSN.	Rejeté
M. MONTAUGÉ	1468 rect.	Enrichissement des objectifs du PSN.	Adopté
M. LABBÉ	837	Création d'un comité de suivi du PSN.	Rejeté

Article additionnel après article 65			
M. MONTAUGÉ	1471	Rapport sur l'opportunité de faire assumer le coût de la certification du label agriculture biologique par l'État.	Rejeté
Article 66			
Mme LOISIER	312	Amendement de précision.	Adopté
M. CABANEL	1671 rect. <i>bis</i>	Amendement de précision.	Adopté
Mme BONFANTI-DOSSAT	1788 rect.	Amendement de précision.	Adopté
Article additionnel après article 66			
M. CABANEL	1672 rect.	Plan d'action en faveur du commerce équitable.	Adopté
Article 66 bis			
M. MONTAUGÉ	1472	Triple condition à réunir pour utiliser un label privé.	Rejeté
Mme LOISIER	313	Amendement rédactionnel.	Adopté
Articles additionnels après article 66 bis			
Mme LOISIER	314 rect.	Affichage de l'origine de l'ingrédient primaire d'une denrée alimentaire.	Adopté
M. GONTARD	848 rect.	Révision des modalités de définition de la date de durabilité minimale et de la date limite de consommation des produits alimentaires.	Rejeté
Mme PAOLI-GAGIN	1062 rect. <i>bis</i>	Révision des modalités de définition de la date de durabilité minimale et de la date limite de consommation des produits alimentaires.	Rejeté
M. CORBISEZ	1212 rect. <i>bis</i>	Révision des modalités de définition de la date de durabilité minimale et de la date limite de consommation des produits alimentaires.	Rejeté
Article 66 ter			
M. MANDELLI	465 rect.	Information des consommateurs sur la provenance des fruits et légumes frais et mode de culture.	Satisfait ou sans objet
M. GILLÉ	1473	Abaisser à 200 mètres le seuil pour les commerces concernés.	Rejeté
Mme LOISIER	1599	Possibilité d'affichage par voie électronique.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	151	Dispositif de sanction et précision sur l'application (produits sous serre, origine géographique).	Adopté

Mme Nathalie DELATTRE	679 rect.	Décret d'application pris après consultation des acteurs de la filière fruits et légumes.	Satisfait ou sans objet
Mme LOISIER	1600	Rendre application immédiatement l'article 18 de la loi n° 2014-1170.	Adopté
TITRE VI : RENFORCER LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENVIRONNEMENT			
Articles additionnels avant article 67			
Mme BENBASSA	663	Création d'un crime d'écocide.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1501	Création d'un crime d'écocide.	Rejeté
M. DURAIN	1536	Création d'un crime d'écocide.	Rejeté
Article 67			
Mme de CIDRAC, rapporteure	41	Diminuer le seuil définissant la notion d'atteinte durable, de 10 ans à 7 ans et diminution du montant de l'amende de 300 000 euros à 200 000 euros.	Adopté
M. LE RUDULIER	817	Précision sur la notion d'atteinte durable.	Rejeté
M. MARCHAND	1825 rect.	Précision sur la notion d'atteinte durable.	Rejeté
Mme BENBASSA	665	Création d'un délit autonome de mise en danger de l'environnement.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1502	Création d'un délit autonome de mise en danger de l'environnement.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1505	Suppression du seuil définissant la notion d'atteinte durable.	Rejeté
M. LE RUDULIER	816	Mesure de coordination.	Satisfait ou sans objet
Mme PRÉVILLE	1507	Étendre la qualification de risque pour l'environnement à l'ensemble des comportements régis par le code de l'environnement.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1518	Étendre le champ d'application de l'article à tous les milieux.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1503	Remplacement de la notion d'atteinte durable par la notion d'atteinte significative.	Rejeté
M. LABBÉ	1602	Suppression du seuil définissant la notion d'atteinte durable.	Rejeté

Article 68			
Mme de CIDRAC, rapporteure	42	Création de deux délits d'atteinte générale aux milieux physiques, le premier sanctionnant les atteintes à l'environnement non-intentionnelles, le second les atteintes intentionnelles et fixation du seuil des atteintes durable à 7 ans.	Adopté
M. LE RUDULIER	818	Création de deux délits d'atteinte générale aux milieux physiques, le premier sanctionnant les atteintes à l'environnement non-intentionnelles, le second les atteintes intentionnelles.	Rejeté
Mme BENBASSA	669	Réécriture du titre relatif aux atteintes générales aux milieux physiques.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1504	Remplacement de la notion d'atteinte durable par la notion d'atteinte significative.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1519	Fixation du montant maximum de la sanction à 10 % du montant du chiffre d'affaires pour les entreprises.	Rejeté
M. LABBÉ	1603	Remplacement de la notion d'atteinte durable par la notion d'atteinte significative.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1506	Suppression du seuil définissant la notion d'atteinte durable.	Rejeté
M. DUPLOMB	1126 rect.	suppression des délits considérés comme une même infraction pénale au regard de la récidive.	Adopté
Mme PRÉVILLE	1508	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1510	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1512	Point de départ de la prescription de l'action publique.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1513	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Mme DREXLER	728 rect.	Extension de l'infraction aux pollutions aquatiques.	Rejeté
Mme PRÉVILLE	1509	Modification rédactionnelle.	Rejeté
Article 69			
Mme de CIDRAC, rapporteure	43	Amendement de coordination.	Adopté
M. LE RUDULIER	819	Amendement de coordination.	Adopté
Article additionnel après article 69			
Mme PAOLI-GAGIN	1063 rect. <i>bis</i>	Loi de programmation des objectifs et des priorités d'action de la fiscalité écologique.	Rejeté

Article 69 bis			
M. Pascal MARTIN, rapporteur	153	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	820	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	155	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	821	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	158	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	822	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	160	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	823	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	161	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	824	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. Pascal MARTIN, rapporteur	162	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
M. LE RUDULIER	825	Amendements visant à sécuriser le recours aux drones.	Adopté
Article 69 ter			
Mme de CIDRAC, rapporteure	44	Amendement de suppression.	Adopté
M. DUPLOMB	1127 rect.	Amendement de suppression.	Adopté
M. LE RUDULIER	826	Abrogation du référé pénal spécial	Satisfait ou sans objet
Article 70			
M. MARCHAND	1824 rect.	Amendement de précision.	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	45	Amendement rédactionnel.	Adopté
M. DUPLOMB	1128 rect.	Amendement de suppression.	Rejeté
Article additionnel après article 70			
M. ROHFRICTSCH	1704 rect.	Homologation de peines d'emprisonnement prévues par le code de l'environnement de Polynésie française.	Adopté

Article 71			
Mme PRÉVILLE	1514	Précision sur les conditions d'engagement de l'enquête technique.	Rejeté
Article 71 ter			
M. FRASSA	348	Tribunaux de commerce spécialement désignés pour connaître des actions relatives à la loi sur le devoir de vigilance de 2017.	Rejeté
Mme de CIDRAC, rapporteure	34	Clarification du périmètre d'application de la loi sur le devoir de vigilance de 2017.	Adopté
Article 72			
M. GOLD	1223 rect. bis	Possibilité pour les agents des réserves naturelles de constater les infractions relatives à l'abandon de déchets.	Adopté
Articles additionnels après article 72			
Mme de CIDRAC, rapporteure	35	Réforme du régime de sanctions applicable aux producteurs ne respectant pas le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).	Adopté
M. GONTARD	849	Prise en charge, par les filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), des frais de ramassage et de traitement des dépôts sauvages.	Irrecevable article 45
Article 73			
Mme de CIDRAC, rapporteure	46	Amendement de suppression.	Adopté
M. LE RUDULIER	827	Amendement de suppression.	Adopté
Article 75			
Mme de CIDRAC, rapporteure	47	Amendement de suppression.	Adopté
M. LE RUDULIER	828	Amendement de suppression.	Adopté

TITRE VII : Dispositions relatives à l'évaluation climatique et environnementale(Division et intitulé nouveaux)			
Articles additionnels avant article 76			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. WATTEBLED	1728 rect.	Prise en compte des émissions indirectes et importées.	Rejeté
M. KLINGER	1834 rect. bis	Prise en compte des émissions indirectes et importées.	Rejeté

Article 76			
Mme de CIDRAC, rapporteure	36	HCC compétent pour évaluer la loi « Climat et résilience ».	Adopté
Mme de CIDRAC, rapporteure	37	Suppression de la demande de rapport annexé.	Adopté
M. GREMILLET	1898	Suppression de la demande de rapport annexé.	Adopté
Article 77			
Mme de CIDRAC, rapporteure	38	Suppression de l'article 77 (observatoire des actions des collectivités territoriales).	Adopté
M. GREMILLET	1899	Suppression de l'article 77 (observatoire des actions des collectivités territoriales).	Adopté
Article 78			
Mme de CIDRAC, rapporteure	39	Suppression de l'article 78 (feuilles de route de chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre).	Adopté
M. GREMILLET	1900	Suppression de l'article 78 (feuilles de route de chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre).	Adopté
Article 79			
Mme de CIDRAC, rapporteure	40	Gouvernement propose une méthodologie permettant d'établir la valeur monétaire des aménités environnementales et des services rendus par les écosystèmes présents sur le territoire national.	Adopté
Article 82			
Mme LOISIER	315	Suppression de l'article.	Adopté
Article 83			
Mme de CIDRAC, rapporteure	48	Amendement rédactionnel.	Adopté
Article(s) additionnel(s) après article 83			
M. CORBISEZ	1214 rect.	Rapport sur l'opportunité d'introduire des modalités incitatives dans le calcul de la taxe générale des activités polluantes.	Irrecevable article 45
M. REQUIER	1294 rect.	Remise d'un rapport au Parlement sur les micropolluants.	Rejeté
M. REQUIER	1295 rect.	Remise d'un rapport au Parlement sur la réduction de prélèvements d'eau.	Adopté